



# Recensement Général de la Population et des Logements au 1<sup>er</sup> mars 1991



## NUPTIALITÉ

Monographie n° 5 A

2000

**Ministère des Affaires Économiques  
Institut National de Statistique**

**Services fédéraux des Affaires  
Scientifiques, Techniques et Culturelles**

**Recensement général de la population et des logements  
du 1<sup>er</sup> mars 1991**

# **NUPTIALITÉ ET FÉCONDITÉ**

## **PARTIE A : NUPTIALITÉ**

**Françoise Bartiaux et Christine Wattelar**

**avec la collaboration de  
Frédérique Leteneur, Jean-Luc Guyot et Simon D. Yana**

**Institut de Démographie, Université catholique de Louvain (UCL)**

**Coordination générale des monographies du recensement :  
R. Lesthaeghe, H. Van der Haegen, B. Van Doninck, E. Wiliquet**

**En vente à l'Institut National de Statistique  
Rue de Louvain, 44, 1000 Bruxelles**

**Centre Albert, Place Albert 1<sup>er</sup>, 4, 6000 Charleroi  
Boulevard de la Sauvenière 73-75, 4000 Liège**

**N° 5A**

**Prix : Belgique : 600 BEF – 14,87 €**

**Compte n° 679-2005886-23 de l'INS,  
Rue de Louvain, 44, 1000 Bruxelles  
Site Internet : <http://statbel.fgov.be>**

**Droits d'auteurs réservés.**

La reproduction du contenu de cette publication, qu'elle soit intégrale ou partielle, dans la forme originale ou remaniée est interdite, sauf autorisation écrite de l'Institut national de Statistique.

L'utilisation du contenu de cette publication, à titre explicatif ou justificatif, dans un article, un compte rendu ou un livre, est autorisée, moyennant indication claire et précise de l'auteur et de la source.

L'analyse des données de base ainsi que les commentaires n'engagent que la responsabilité de leur(s) auteur(s).

Éditeur responsable : Claude CHERUY, rue de Louvain 44, 1000 Bruxelles.

## AVANT-PROPOS

Depuis plus d'un siècle, les recensements décennaux constituent à la fois une vaste opération administrative mais aussi l'occasion de dresser un vrai bilan socio-économique de la population au niveau de toutes les entités administratives du Royaume. Le recensement est un outil précieux pour la connaissance des divers éléments caractéristiques de notre population. C'est une photographie ponctuelle, un instantané de la réalité démographique, économique, sociale et culturelle du pays. Grâce à son caractère exhaustif, le recensement offre aux milieux professionnels et scientifiques de multiples possibilités d'exploitation des données.

Dans cette optique, l'Institut national de Statistique a estimé particulièrement opportun d'intégrer l'exploitation des données du recensement de 1991 dans le "Programme de valorisation des banques de données socio-économiques fédérales" développé par les Services du Premier Ministre - Affaires scientifiques, techniques et culturelles (S.S.T.C.). Un budget a donc été dégagé afin de finaliser un programme cohérent débouchant sur un ensemble de *Monographies du recensement*. Une quarantaine de projets ont été introduits et évalués par un collège d'experts belges et étrangers sur la base de critères qualitatifs et de conformité aux objectifs du "Programme".

Finalement, onze monographies ont été retenues pour faire l'objet de la présente collection, fruit d'une étroite collaboration entre les S.S.T.C., l'I.N.S., les différents auteurs et les professeurs R. Lesthaeghe (VUB) et H. Van der Haegen (KU Leuven), coordinateurs scientifiques du projet.

Un atlas du recensement sera également réalisé dans le cadre de ce projet.

### Liste des monographies

- 1 L'évolution de la population. Population par âge et par sexe.
- 2 La mobilité spatiale de la population.
- 3 Les populations allochtones de Belgique.
- 4 Ménages et familles.
- 5 Nuptialité (Tome A) et fécondité (Tome B).
- 6 Emploi et structures socio-économiques régionales.
- 8 Emploi féminin et ségrégation.
- 9 Scolarisation, niveau d'instruction et insertion professionnelle.
- 10 Le logement. Réalités socio-économiques et géographiques.
- 11 Urbanisation (Tome A) et migrations alternantes (Tome B).

Une synthèse de l'étude, en langue anglaise, figurera à la fin de chaque volume.

N.B. La monographie n°7 (La dimension spatiale de l'emploi) a été supprimée. Son contenu est abordé dans d'autres monographies dont la n°6 sur l'emploi et les structures socio-économiques régionales.

Les promoteurs tiennent à remercier toutes les personnes qui, d'une façon ou d'une autre, ont permis la concrétisation de ce projet. Leur gratitude s'adresse en particulier à Roger Vanrenterghem (I.N.S.) et à Patrick Deboosere (Point d'Appui Démographie) dont la disponibilité et l'efficacité ont été appréciées lors de la fourniture des données de base.



# Table des matières

## PARTIE A : NUPTIALITÉ

<b>Introduction</b>	7
<b>1. La nuptialité en Belgique : premier aperçu</b>	9
1.1 En 1991	10
1.1.1. Les hommes	10
1.1.2. Les femmes	10
1.1.3. Comparaison des Belges et des étrangers	14
1.1.4. Comparaison régionale	14
1.2. Quels changements depuis 1981 ?	15
1.3. Synthèse	16
<b>2. Primonuptialité, divortialité et remariages : l'apport des données de l'État civil</b>	17
2.1. La primonuptialité	17
2.1.1. Les tables de primonuptialité en 1981 et en 1991	17
2.1.2. La primonuptialité en continu depuis 1960	19
2.1.3. La primonuptialité à travers les générations	23
2.1.4. Quelques comparaisons avec d'autres pays européens	28
2.2. La divortialité	29
2.2.1. La législation actuelle en Belgique sur le divorce	29
2.2.2. Évolution de la divortialité en Belgique depuis 1968-69	30
2.2.3. Les divorces selon la durée du mariage en 1981 et 1991	31
2.2.4. Les divorces par promotion de mariage	32
2.2.5. Les divorces selon l'âge des divorcé(e)s	33
2.2.6. Les divorces selon la partie demanderesse	35
2.2.7. Les divorces selon les causes	36
2.2.8. Situation de la divortialité belge dans le contexte européen	37
2.3. Les remariages	38
2.3.1. Le veuvage	38
2.3.2. Les remariages	38
2.4. Aspects géographiques de la nuptialité en Belgique autour de 1981 et de 1991	39
2.4.1. La nuptialité générale dans les arrondissements belges	39
2.4.2. Aspects géographiques du divorce par arrondissement	44
2.5. Synthèse	45
<b>3. Profil socio-économique et état matrimonial</b>	47
3.1. Objectif et méthode	47
3.2. Les femmes	49
3.2.1. Comparaison dans les grands groupes de générations	49
3.2.2. Comparaison avec 1981	56
3.2.3. Synthèse : portrait de groupes avec dames	58
3.3. Les hommes	58
3.3.1. Comparaison dans les grands groupes de générations	59

3.3.2.	Comparaison avec 1981	64
3.3.3.	Synthèse : portrait de groupes avec messieurs	65
3.4.	Synthèse	66
<b>4.</b>	<b>Le choix du conjoint</b>	<b>67</b>
4.1.	Cadre théorique	67
4.2.	Méthodologie	67
4.3.	Écarts d'âge entre conjoints	68
4.3.1.	Vue d'ensemble en 1991	69
4.3.2.	Comparaison avec les données de 1981	72
4.3.3.	Marché matrimonial et conditions spécifiques	73
4.3.4.	Écart d'âge entre conjoints selon leur nationalité	74
4.4.	Les nationalités des conjoints	74
4.4.1.	Vue d'ensemble en 1991	75
4.4.2.	Les mariages mixtes conclus par les Belges	76
4.4.3.	Les différences entre générations : l'apport du recensement de 1981	77
4.4.4.	Aspects géographiques des mariages « mixtes »	80
4.5.	Endogamie et exogamie	81
4.5.1.	Une forte endogamie	81
4.5.2.	L'aire de recrutement du conjoint	83
4.5.3.	Au niveau des régions et des générations	86
4.6.	Une homogamie d'instruction ?	90
4.6.1.	Tendances de l'homogamie selon l'instruction	92
4.6.2.	Une explication par le marché matrimonial ?	100
4.6.3.	Une typologie plus détaillée	103
4.7.	Synthèse	106
<b>Conclusion</b>		<b>109</b>
<b>Summary</b>		<b>115</b>
<b>Bibliographie</b>		<b>121</b>
<b>Liste des tableaux</b>		<b>125</b>
<b>Liste des figures</b>		<b>128</b>
<b>Liste des annexes</b>		<b>130</b>
<b>Annexes</b>		<b>131</b>

## **PARTIE B : FÉCONDITÉ**

5. Considérations méthodologiques	1
6. Niveau de la fécondité générale en 1986-90	9
7. Évolution de la fécondité	41
8. Évolution de la fécondité légitime	63
9. La fécondité selon le niveau d'instruction	69
10. La fécondité des femmes turques et marocaines	87
11. Conclusions	115
Summary	121
Bibliographie	129
Annexes	137



# INTRODUCTION

Depuis les années soixante, la famille a connu de profondes mutations, en Belgique comme dans les autres pays européens (M. Gullestad et M. Segalen, 1997, F. de Singly, 1993). La chute de la fécondité, la baisse de la nuptialité, la montée de la cohabitation, l'augmentation des divorces, la diversification des formes de familles – monoparentales, recomposées, ... – ont été étudiées de près par les démographes<sup>1</sup>. Parallèlement, d'autres mutations sociales se sont produites : entrée massive des femmes, et donc des mères, sur le marché du travail, développement des communications et accroissement de la mobilité géographique, élévation du niveau de vie, scolarisation plus longue et mobilité sociale structurelle vers le haut... Tous ces phénomènes ont profondément changé la société et la vie des familles en Belgique, au nord comme au sud du pays. En ce qui concerne la fécondité, les changements sont tellement forts que certains auteurs n'hésitent pas à parler de « la deuxième transition démographique » (R. Lesthaeghe et D. van de Kaa, 1986).

Cette monographie est consacrée à l'étude de la nuptialité et de la fécondité en Belgique : mariages, divorces, remariages, naissances plus ou moins nombreuses, espacées ou non, contribuent à déterminer la structure des ménages et des familles, et l'on sait aussi que les naissances sont un des facteurs déterminant la taille d'une population donnée. Cette monographie se présente en deux parties, la première étant consacrée à la nuptialité (entendue au sens large et comprenant aussi la divortialité et les remariages), la seconde à la fécondité.

L'évolution et les facteurs de changement de la nuptialité et de la fécondité sont donc étudiés conjointement, et cela pour deux raisons. La première est que la fécondité hors mariage reste faible en Belgique, comme on le verra plus loin : dans ces conditions, l'étude de la nuptialité reste donc un préalable à celle de la fécondité. La deuxième raison, plus importante sans doute, est le fait que la fécondité et la nuptialité, entendue au sens large et comprenant donc aussi la divortialité, sont des phénomènes qui sont généralement associés aux mêmes causes de changement : la valorisation de l'autonomie individuelle et les changements dans les rapports sociaux entre hommes et femmes.

Cette monographie se base principalement sur les données individuelles, mais anonymes, des recensements belges de la population et des logements aux 1<sup>ers</sup> mars 1981 et 1991. Les recensements ont le grand avantage d'inclure pour chaque individu des variables démographiques (âge, sexe, statut matrimonial, nombre d'enfants, etc.) et des variables socio-économiques (diplôme, catégorie socio-professionnelle, etc.). Cette monographie a pour objectif d'étudier la nuptialité et la fécondité en Belgique durant ces dernières décennies en ouvrant l'analyse de ces phénomènes à leurs dimensions sociales et économiques : l'analyse démographique proprement dite est donc replacée dans un contexte sociétal.

Dans cette monographie, nous utilisons aussi, lorsque cela paraît opportun, des données enregistrées par l'État civil sur les mariages et les divorces. Il s'agit alors de

---

<sup>1</sup> Pour la Belgique, voir la monographie sur les ménages et les familles de P.-M. Boulanger *et al.* (1997) ; pour la Flandre, voir aussi R. Cliquet et M. Callens (1993), M. Corijn (1995), et R. Schoenmaeckers et M. Callens (1999).

données sur des événements (des mariages par exemple), et non plus de données sur des individus (mariés par exemple) comme c'est le cas des données censitaires.

Cette monographie comprend donc deux volumes, l'un consacré à la nuptialité (Partie A), l'autre à la fécondité (Partie B).

Le premier volume (Partie A : Nuptialité) s'ouvre par un aperçu des grandes tendances de la nuptialité en Belgique, rendu possible par l'examen minutieux des structures par âge, sexe et statut matrimonial fournies par les recensements de 1991 et de 1981. Le second chapitre retrace l'évolution de la nuptialité en Belgique sur la base des données fournies par l'État Civil. Ensuite, des profils différenciés selon l'état matrimonial sont esquissés grâce aux variables socio-économiques contenues dans les recensements, pour les femmes et pour les hommes de différents groupes de générations. Enfin, le dernier chapitre de ce volume sur la nuptialité est consacré au choix du conjoint et il se base sur une comparaison des caractéristiques personnelles des conjoints, comme l'âge ou la nationalité.

L'analyse de la nuptialité a été exécutée sous la responsabilité de Françoise Bartiaux et Christine Wattelar de l'Institut de Démographie de l'Université catholique de Louvain (UCL, Louvain-la-Neuve). Cette étude a bénéficié de la collaboration de Frédérique Leteneur, Jean-Luc Guyot et Simon David Yana, chercheurs temporaires engagés dans le cadre de cette recherche, et de B. Masuy (UCL-Logi) pour la préparation et l'aide à l'exploitation des bases de données.

Le volume sur la fécondité (Partie B) commence par des considérations méthodologiques (chapitre 5) et fournit ensuite une description de la fécondité générale (tous états matrimoniaux confondus) durant les années 1986 à 1990 sur la base du recensement de 1991 (chapitre 6). Le chapitre 7 retrace l'évolution de la fécondité par génération. L'on passe ensuite à l'analyse par génération de la fécondité légitime (chapitre 8). Ensuite, les auteurs étudient les différences d'intensité et de calendrier de la fécondité selon le niveau d'enseignement des femmes (chapitre 9). Les chapitres 6 à 9 portent sur les femmes belges, tandis qu'au chapitre 10 sont étudiés les niveaux et l'évolution de la fécondité des femmes turques et marocaines résidant en Belgique.

L'analyse de la fécondité a été menée sous la responsabilité de Ronald Schoenmaeckers, directeur scientifique au Centrum voor Bevolkings- en Gezinsstudie (C.B.G.S.), une institution scientifique du Ministère de la Communauté Flamande. L'étude est le fruit d'une collaboration avec Edith Lodewijckx, chargée de recherche permanente au C.B.G.S., et Sylvie Gadeyne, assistante temporaire de recherche engagée dans le cadre de cette étude.

*F. Bartiaux (UCL)*  
*R. Schoenmaeckers (CBGS)*  
*C. Wattelar (UCL)*  
*Responsables du projet*

# 1. LA NUPTIALITÉ EN BELGIQUE : PREMIER APERÇU

Un premier aperçu des tendances de la nuptialité en Belgique nous est donné par l'observation des structures par statut matrimonial suivant la génération et le sexe tirées des données des recensements de 1991 et 1981. Pour chaque génération masculine et féminine, qui a atteint au moins l'âge de 18 ans l'année du recensement considéré<sup>1</sup>, nous examinons sa répartition à ce moment dans les quatre statuts matrimoniaux : célibataires, mariés, veufs, divorcés. Il faut cependant garder en mémoire que ces statuts définissent des groupes peu homogènes, en particulier pour les célibataires, comme cela a été souligné dans l'introduction.

Arrêtons-nous quelques instants sur les définitions employées par les recensements utilisés, dont cette recherche est tributaire. La primauté donnée par le recensement belge à la situation de droit (par rapport à la situation de fait) a pour conséquence que, dorénavant, le statut matrimonial définit des groupes hétérogènes, particulièrement pour les célibataires. Sont en effet en 1991 officiellement « célibataires » les jeunes (ou moins jeunes) jamais mariés et domiciliés chez leurs parents ou vivant seuls, les partisans de l'entrée dans le mariage « à petits pas » (J.-C. Kaufmann, 1993a), celles et ceux qui préfèrent la conjugalité sans co-résidence ou les cohabitants<sup>2</sup> de longue date, éventuellement parents d'adolescents...

Les « divorcés » peuvent aussi vivre à nouveau en couple ou en famille, et l'on sait que les familles recomposées sont difficiles à observer en Belgique.

La catégorie des mariés semble la plus homogène, mais elle comprend aussi les remariés. Il est regrettable qu'au recensement de 1991, le rang du mariage n'ait pas été demandé, contrairement à ce qui avait été fait en 1981. Insistons encore sur le fait que le recensement ne permet pas de saisir la cohabitation. Il faut noter aussi que l'expression « les mariés » se réfère aux personnes qui le sont toujours et qui ne sont donc pas entre-temps devenues divorcées, veuves ou décédées. L'effectif observé au recensement des mariés d'une génération donnée est donc inférieur à celui des mariages pour la même génération.

L'âge retenu ici est en différence de millésime car nous travaillons souvent par génération.

Puisque l'on s'intéresse à la situation au moment d'un recensement, la vue est statique (l'optique est transversale disent les démographes), et non dynamique. Pour obtenir une vue dynamique, nous comparerons les structures par statut matrimonial enregistrées en 1991 et en 1981, et nous recourrons éventuellement à « l'artifice de la cohorte fictive »<sup>3</sup> dans l'interprétation. Pour ce premier aperçu, nous considérons les générations âgées de 18 à 74 ans au moment du recensement.

---

<sup>1</sup> L'âge est calculé en différence de millésime.

<sup>2</sup> Une estimation du niveau de la cohabitation en Belgique est présentée par P.-M. Boulanger *et al.* (1997).

<sup>3</sup> Cet artifice est couramment employé en démographie pour pallier le manque de données suivies par génération. L'artifice consiste à construire une cohorte, ou une génération, fictive, qui aurait tout au

## 1.1. EN 1991

### 1.1.1. LES HOMMES

Commençons par voir comment se répartissent les hommes recensés en 1991 et âgés de 18 ans ou plus à cette date dans les quatre statuts matrimoniaux considérés. Nous prenons ici les générations 1917 à 1973, soit 56 générations, qui sont représentées sur la figure 1.1 et le tableau A.1.1. présenté en annexe.

Considérons d'abord les générations masculines les plus récentes, soit celles de 1968 à 1972 (on lit donc la figure 1.1 de droite à gauche) : ces jeunes hommes sont encore presque tous célibataires. Rappelons, comme cela a été dit dans l'introduction ci-dessus, que le recensement belge s'en tient à la situation légale, et qu'il appelle « célibataire » toute personne n'ayant jamais été mariée légalement.

Si l'on remonte dans les différentes générations présentées sur la figure 1.1, l'on constate que parmi les hommes nés en 1967, qui ont donc 24 ans en 1991, 21 % sont mariés (légalement donc), que dans la génération de 1963, la proportion de mariés dépasse la moitié, et qu'il faut attendre la génération 1956 (35 ans en 1991) pour atteindre les 75 %. La courbe des mariés plafonne ensuite dans ces proportions élevées – le maximum, 84 %, est enregistré pour les générations 1933 et 1932 (58 et 59 ans en 1991) – pour atteindre encore 75 % avec la génération 1917 (74 ans en 1991). Rappelons que ces chiffres comprennent les mariés et les remariés.

La courbe correspondant à la proportion de célibataires est évidemment symétrique au départ à celle des mariés et ses valeurs diminuent donc rapidement au fur et à mesure que la génération considérée est plus ancienne. La courbe des célibataires se superpose quasiment à celle des proportions de divorcés à partir de la génération 1949 (42 ans en 1991) à près de 10 %, et les deux courbes déclinent très lentement pour une douzaine de générations (7.5 % pour les hommes nés en 1938). La courbe des célibataires se stabilise ensuite à peu près à ce niveau jusqu'aux générations les plus anciennes qui sont reprises sur la figure 1.1, tandis que pour ces générations, les proportions de divorcés sont presque insignifiantes (2.5 % pour la génération 1917).

Enfin, la figure 1.1 montre que très peu d'hommes sont veufs : 2 % ou moins pour les plus jeunes jusqu'à la génération 1938 (53 ans en 1991), 5 % pour les hommes nés en 1929, 10 % pour ceux nés en 1921 et près de 16 % pour la génération la plus ancienne qui est considérée ici, soit la génération de 1917.

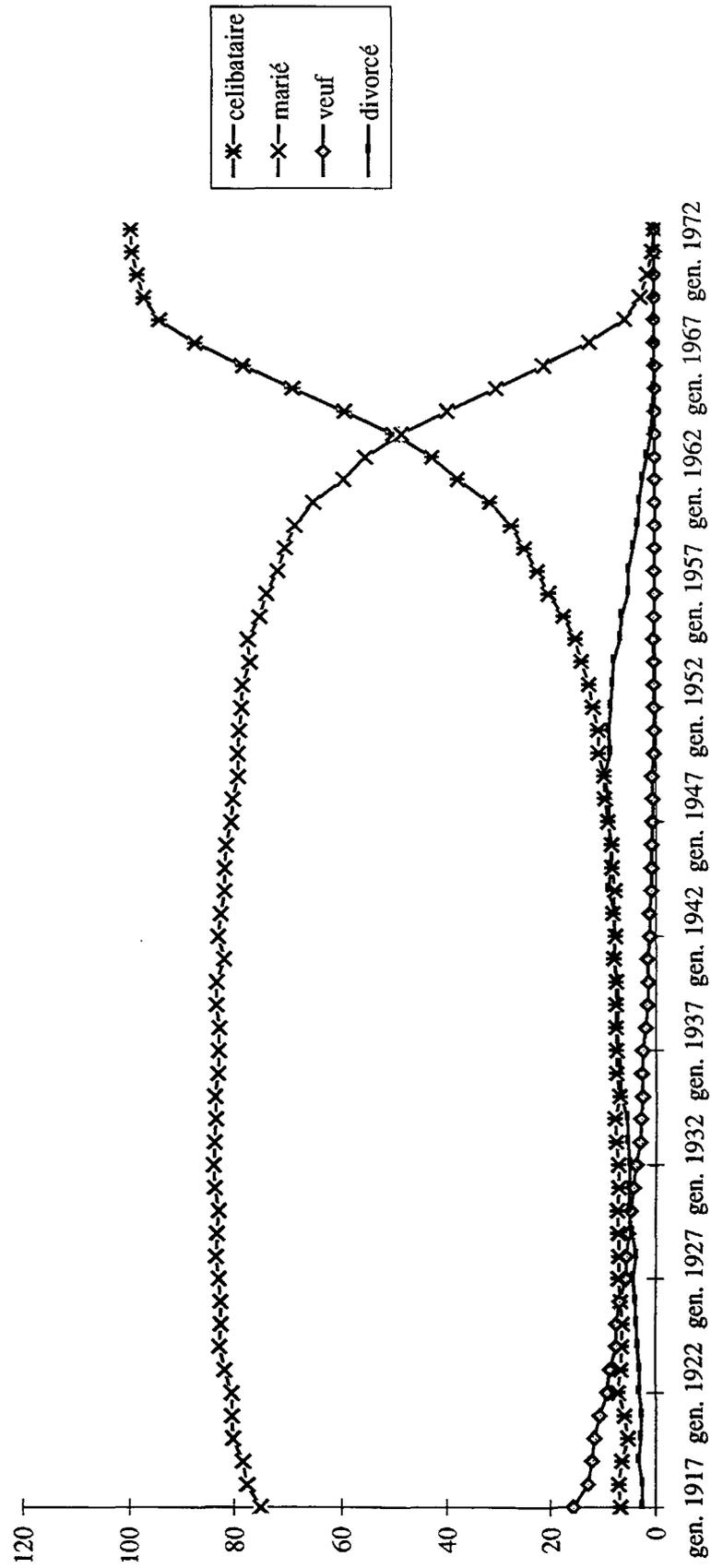
### 1.1.2. LES FEMMES

Pour les femmes, la situation est assez différente, comme l'indique la figure 1.2. La différence la plus importante concerne précisément le veuvage, beaucoup plus précoce pour les femmes, et plus marqué.

---

long de sa vie (aux différents âges) le comportement observé pendant l'année considérée auprès d'une série de générations différentes (Chr. Vandeschrick, 1995, pp. 64 et 103).

Figure 1.1. Structure par statut matrimonial suivant la génération, hommes, 1991



Reprenons donc les mêmes générations que celles que nous venons de pointer pour les hommes, pour constater que les femmes nées en 1938 comptent déjà 6.8 % de veuves parmi elles, celles de 1929, 17 %, tandis que l'on recense 36 % de veuves dans la génération de 1921 et près de 48 % dans celle de 1917.

De telles différences entre hommes et femmes quant au veuvage montrent tout l'intérêt de l'analyse qui sera faite plus loin sur l'écart d'âge entre conjoints qui constitue, on le sait, l'un des déterminants du veuvage, à côté de la surmortalité masculine.

Corrélativement au veuvage important que l'on observe chez les femmes, la proportion de femmes encore mariées diminue rapidement dès la génération 1934 (correspondant donc aux femmes âgées de 57 ans en 1991) pour ne plus valoir que 41 % pour la génération 1917, alors que 75 % des hommes de la même génération sont encore mariés (ou remariés).

Une autre différence entre hommes et femmes est que pour celles-ci, le mariage est un peu moins tardif, et les proportions de célibataires diminuent donc plus rapidement pour les femmes ; par exemple, en 1991, la génération féminine de 1957 compte 12 % de célibataires, chiffre qui n'est atteint que par la génération masculine de 1952.

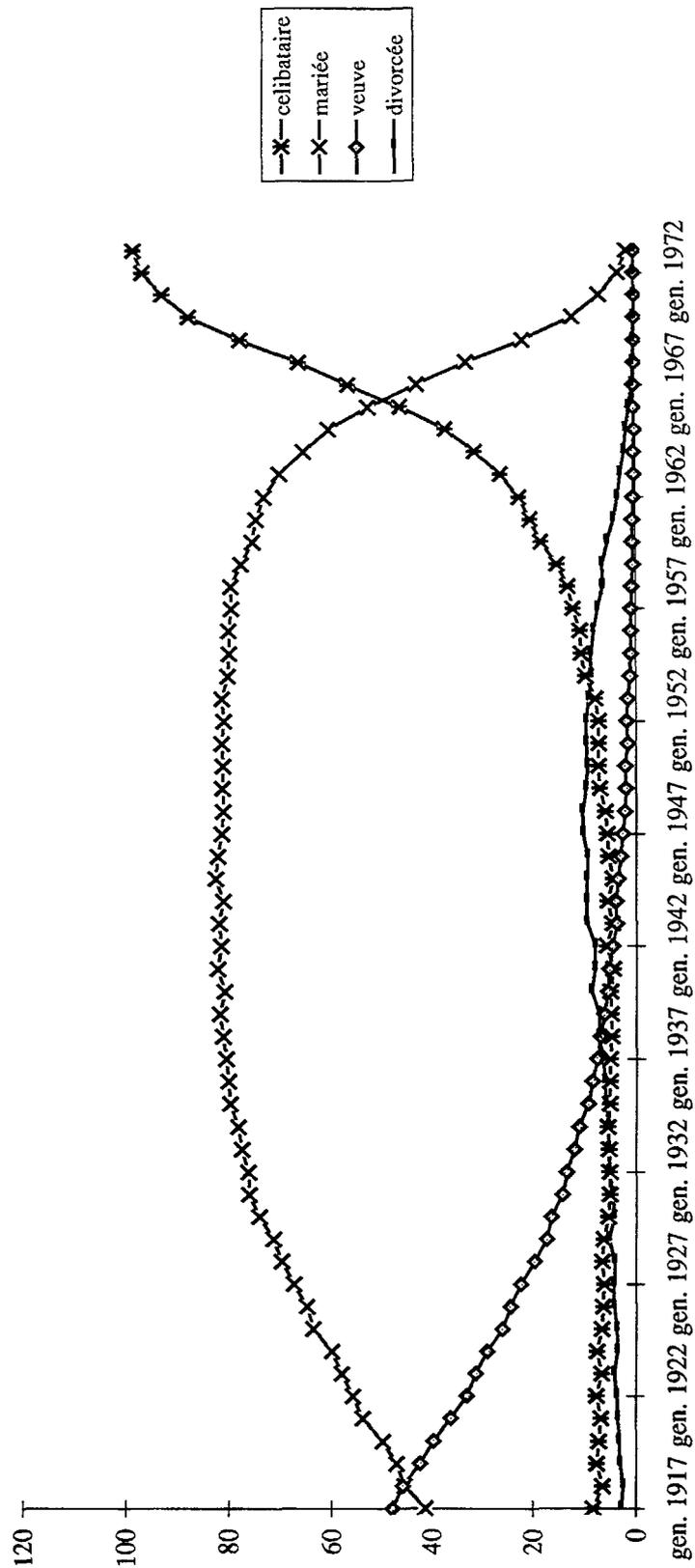
Les proportions minimales de célibataires sont plus faibles encore pour les femmes (4.4 % pour les générations féminines de 1945 et 1941) que pour les hommes (5.2 % pour la génération masculine de 1920) : mais cette comparaison des valeurs minimales de célibataires chez les hommes et chez les femmes est un peu trompeuse, car elle suppose implicitement que pour chaque sexe, la survie jusqu'au recensement soit indépendante du statut matrimonial, ce qui n'est pas le cas, en particulier pour les hommes célibataires<sup>4</sup>. On peut donc penser que dans ces générations masculines plus anciennes, les proportions de célibataires, par exemple à 50 ans, ont été plus élevées l'année correspondante (soit en 1970 pour la génération 1920), mais qu'elles ont été ensuite « érodées » sous l'action de la surmortalité.

Enfin, les proportions de divorcées sont légèrement plus élevées pour les femmes, et cela des générations les plus jeunes jusqu'à la génération 1942, dont les membres ont donc 49 ans en 1991. On peut donc en déduire que les remariages suite à un divorce sont plus fréquents pour les hommes que pour les femmes, du moins avant 50 ans.

---

<sup>4</sup> Cela a été montré dans beaucoup d'études, pour plusieurs pays, dont les États-Unis : on trouvera une synthèse des études américaines dans J. Duchêne et É. Thiltgès (1997). Citons encore deux études déjà anciennes, l'une portant sur la France des années 1967-1969 (J. Vallin et A. Nizard, 1977), l'autre sur l'Italie des années 1960-62 (ISTAT, 1968), qui montrent toutes deux que la mortalité des célibataires, et surtout des hommes célibataires, est supérieure, à âge égal, à celle des mariés. Pour la France, notons encore une publication sur la mortalité par suicide qui montre que même si « avec la banalisation du célibat, des divorces et de la vie maritale sans papiers, les différences entre états matrimoniaux s'estompent », il n'en reste pas moins que pour 1994-96, la mortalité par suicide des non-mariés est deux fois plus élevée que celle des mariés, chez les hommes comme chez les femmes (A. Nizard *et al.*, 1998, p. 2).

Figure 1.2. Structure par statut matrimonial suivant la génération, femmes, 1991



### 1.1.3. COMPARAISON DES BELGES ET DES ÉTRANGERS

Les tableaux et figures qui ont été présentés ci-dessus ont été établis sur l'ensemble de la population recensée en 1991, dans les limites d'âge définies ci-dessus. Voyons ce qu'il en est pour la population belge à la même date, ce qui permet de déduire quelques caractéristiques de la nuptialité des Étrangers vivant en Belgique<sup>5</sup>.

La nuptialité des Belges est un peu moins tardive et un peu plus intense que la nuptialité des Étrangers vivant en Belgique. L'inverse est vrai pour le célibat. La divortialité est également légèrement plus forte chez les Étrangers recensés en Belgique, au contraire du veuvage, pour les générations les plus anciennes. Le fait que la mortalité des Étrangers soit plus faible que celle des Belges est généralement expliqué par la sélection opérée par la migration<sup>6</sup>, et cela conforte les observations faites dans de nombreux pays d'immigration : il n'est donc pas étonnant que les proportions de veufs soient plus élevées à âge égal chez les Belges.

Ces différences que nous venons de souligner entre les Belges d'une part, et l'ensemble de la population recensée d'autre part, se retrouvent aussi bien chez les hommes que chez les femmes.

### 1.1.4. COMPARAISON RÉGIONALE

Poursuivons l'analyse des structures selon le statut matrimonial en comparant les trois régions du pays, pour la population belge uniquement, vu le poids différent de la population des Étrangers dans les trois régions du pays. Nous n'indiquons que les différences par rapport à ce qui a été dit plus haut.

Si l'on compare la Flandre et la Wallonie, il ressort que les Flamands se distinguent des Wallons par une nuptialité plus intense, et par une divortialité moindre. Cependant, il ne faut pas exagérer ces différences entre la Flandre et la Wallonie car elles ne sont pas si fortes.

Par contre, les hommes belges résidant à Bruxelles comptent bien moins de mariés parmi eux que dans les deux autres régions, au contraire du divorce qui y est nettement plus répandu : le maximum est enregistré pour les hommes nés entre 1942 et 1946 qui comptent environ 14 % de divorcés parmi eux. Bruxelles associe donc deux caractéristiques qui peuvent apparaître contradictoires : moins de mariages légaux - et très probablement, plus de cohabitation - mais aussi plus de divorces, qui mettent donc fin à des unions légales. La divortialité est donc nettement supérieure à Bruxelles que dans les deux autres régions.

Le veuvage masculin est souvent plus faible à Bruxelles que dans le reste du pays.

---

<sup>5</sup> La nuptialité des Étrangers vivant en Belgique est abordée plus en détail dans la monographie sur les minorités ethniques de T. Eggerickx *et al.*

<sup>6</sup> *Cfr* pour la Belgique, H. Damas *et al.* (1988) qui montrent qu' « en résumé, les étrangers résidant en Belgique bénéficient vis-à-vis de nationaux d'une espérance de vie à la naissance supérieure d'une demi-année ».

Les mêmes différences pour les différents statuts matrimoniaux sont à noter pour les femmes, à ceci près qu'elles paraissent encore plus accentuées, et qu'elles concernent aussi les générations plus anciennes (*cfr* les tableaux A.1.2 en annexe).

## 1.2. QUELS CHANGEMENTS DEPUIS 1981 ?

La nuptialité en Belgique a nettement changé entre 1981 et 1991 : pour l'ensemble de la population (Belges et Étrangers vivant en Belgique) et pour les hommes comme pour les femmes, on constate d'une part que le mariage est devenu plus tardif, et probablement moins généralisé, et d'autre part que le divorce a augmenté. Ces changements seront présentés en détail dans le deuxième chapitre de ce premier volume de la monographie. Nous pouvons cependant relever dès à présent les points suivants, en comparant la structure de 1981 par statut matrimonial suivant la génération et le sexe (présentée au tableau A.1.3 en annexe) à celle de 1991 qui a été commentée ci-dessus.

L'examen des proportions de marié(e)s montre qu'est manifeste le retard du calendrier (du premier mariage généralement). Calculons quelques indices simples<sup>7</sup> pour en prendre la mesure : les âges auxquels la proportion de mariés dans une génération vaut 25 %, 50 %, et 75 %. Les résultats sont consignés dans le tableau 1.1 et montrent une tendance à la hausse, d'autant plus grande qu'est élevée la proportion recherchée. La hausse est plus marquée chez les hommes : en 1991, ce n'est que dans la génération de 1956 (35 ans) que l'on trouve trois quarts des hommes qui soient mariés.

Tableau 1.1. Âges auxquels la proportion de mariés dans une génération vaut 25 %, 50 %, et 75 %

	Hommes		Femmes	
	1981	1991	1981	1991
25 %	23.12	24.90	21.08	22.78
50 %	25.14	27.67	23.00	25.23
75 %	28.83	35.04	26.00	30.49

La forte augmentation de l'âge au troisième quartile laisse entrevoir une hésitation, voire une désaffection à l'égard du mariage. Un autre indice de ce phénomène est qu'en 1981, on a enregistré au moins 85 % de mariés dans 28 générations masculines (1919-1946) et dans 20 générations féminines (1932-1951), chiffre qu'aucune génération n'atteint en 1991.

<sup>7</sup> obtenus par interpolation linéaire entre deux âges.

Ce retard dans le calendrier de la nuptialité et la diminution probable de son intensité s'accompagnent bien évidemment d'une augmentation des proportions de célibataires : ainsi par exemple, à 35 ans, 7 % de femmes étaient célibataires en 1981, contre 11 % en 1991 ; les différences sont encore plus marquées pour les hommes puisque les chiffres correspondants sont 11 % en 1981 mais près de 18 % en 1991. Le recul de l'âge auquel les jeunes, et surtout les jeunes hommes, quittent le domicile parental, explique en partie cette évolution. Le fait que les jeunes femmes s'émancipent plus tôt que les jeunes hommes a été mis en évidence dans de nombreux pays occidentaux<sup>8</sup>. Par ailleurs, le développement de la cohabitation n'est pas sans incidence sur l'augmentation des proportions de célibataires.

Enfin, le relatif déclin du mariage se conjugue aussi avec une forte augmentation du divorce. En effet, la fréquence du divorce a doublé durant les dix années considérées, passant d'un maximum de 5 % (observé en 1981 dans la seule génération masculine de 1941, et dans les générations féminines de 1947 à 1940), à des valeurs maximales proches de 10 % (9.75 % pour les hommes nés en 1949 et 10 % pour les femmes nées en 1947-48). L'âge moyen des personnes restant divorcées semblerait donc augmenter.

### 1.3. SYNTHÈSE

Cet aperçu nous a permis d'introduire les grandes caractéristiques de la nuptialité en Belgique et de son évolution durant les années '80 : montée du célibat et du divorce, recul de l'âge au mariage, différences entre hommes et femmes, entre Belges et Étrangers vivant en Belgique, diversité régionale – la situation de Bruxelles paraissant bien spécifique.

Mais malgré cette évolution, rappelons-nous qu'en 1991, à 30 ans, trois femmes sur quatre sont mariées, et qu'il en est de même pour les hommes à 35 ans. En effet, " la croyance en l'autonomie ne supprime pas le besoin de nouer des liens conjugaux – le couple demeure la référence – , elle rend plus inacceptable une union perçue comme ne servant pas à la construction de son identité personnelle " (F. de Singly, 1993, p. 111).

Les chapitres suivants vont utiliser des méthodes d'analyse plus raffinées et donner une vue plus détaillée des tendances en cours.

---

<sup>8</sup> Voir par exemple pour la France, C. Gokalp (1981), Th. Blöss et F. Godard (1990), O. Galland (1991), L. Toulemon (1994), et pour le Canada, Y. Péron *et al.* (1986) et É. Lapierre-Adamcyk *et al.* (1995).

## **2. PRIMONUPTIALITÉ, DIVORTIALITÉ ET REMARIAGES : L'APPORT DES DONNÉES DE L'ÉTAT CIVIL**

### **2.1. LA PRIMONUPTIALITÉ**

La primonuptialité est, par définition, un événement non renouvelable. Une fois le mariage conclu par une personne célibataire, celle-ci ne retrouvera jamais son état précédent. L'approche qui étudie les premiers mariages en déduction des célibataires subsistants est celle que nous venons de suivre à partir des structures matrimoniales observées aux deux recensements précédents. Nous nous proposons de compléter cette approche déductive par une analyse plus directe des premiers mariages collectés au moment même de la célébration de l'union, grâce à l'observation des données de l'État civil. Cette analyse est continue dans le temps.

Dans une première étape, nous nous focaliserons sur les deux années étudiées jusqu'ici : 1981 et 1991 et dans une seconde partie, nous retracerons l'évolution continue de la primonuptialité depuis le début des années '60. Nous le ferons en distinguant les deux sexes : les populations mariables féminine et masculine peuvent en effet diverger en nombre et en structure ; l'âge au mariage diffère en outre selon le sexe. Nous nous attacherons également à observer les générations, une à une, depuis celle de 1940.

La tendance décrite plus haut a déjà permis de conclure à une augmentation significative des proportions de célibataires, hommes et femmes, et ce à tous les âges. L'évolution, on l'a vu, est assez importante entre les deux recensements et est le reflet de modifications non négligeables en terme de primonuptialité par âge et par sexe.

#### **2.1.1. LES TABLES DE PRIMONUPTIALITÉ EN 1981 ET EN 1991**

Si l'on veut vérifier cette tendance, on s'intéresse aux quotients de nuptialité qui représentent la probabilité pour un célibataire de contracter un mariage entre l'âge  $x$  et  $x+a$ , ces probabilités étant calculées directement à partir des mariages conclus et enregistrés à l'État civil en 1980-81 et 1990-91. Ces quotients permettent la construction d'une table dite d'extinction, semblable à une table de mortalité. En effet, le nombre des célibataires diminue régulièrement sous l'effet de la primo-nuptialité et ce, de façon irréversible.

En observant à la fois les courbes représentant ces quotients sur les deux périodes (figures 1 et 2) et le tableau 2.1 qui reprend de manière synthétique les principaux indices que l'on peut extraire des tables de nuptialité ainsi construites, on note deux tendances fondamentales : une réduction de la propension globale à se marier (intensité) et un décalage de la distribution des mariages selon l'âge (calendrier de ces mariages) c'est-à-dire une propension au premier mariage plus tardive qu'antérieurement, tant chez les hommes et que chez les femmes. Cette tendance se vérifie si nous calculons l'âge moyen au premier mariage. Il est de deux ans plus élevé en 1991 par rapport à 1981, et ce pour chaque sexe. L'intensité est illustrée par le célibat définitif que nous estimons grâce aux

célibataires de la table à 50 ans : 13 % en 1981 contre 20 % en 1991 (hommes et femmes).

La probabilité pour un homme de contracter un mariage à 20 ans est de 62 pour mille en 1980-81 contre 19 pour mille en 1991. À 25 ans, cette probabilité est de 160 pour mille en 1981 et de 120 pour mille en 1991. À partir de 28 ans les probabilités sont plus importantes en 1991 et ce pour pratiquement tous les âges.

Figure 2.1. Quotients de primumortalité 1980-81, hommes et femmes

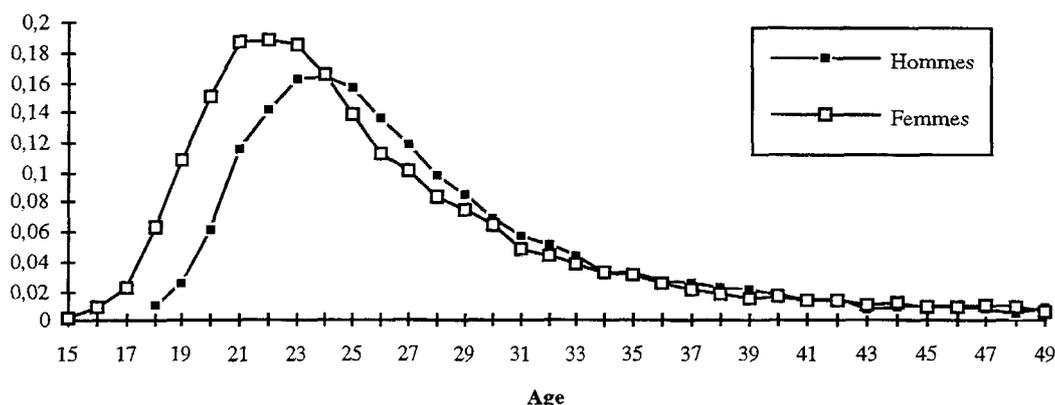
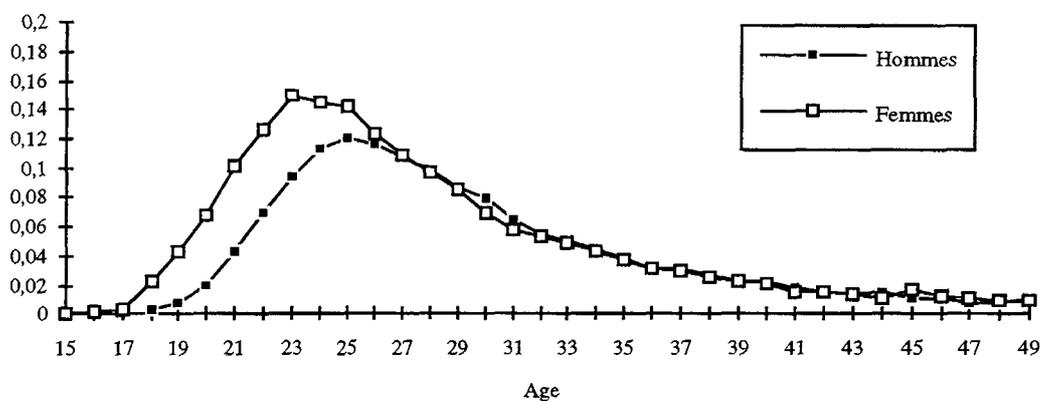


Figure 2.2. Quotients de primumortalité 1990-91, hommes et femmes



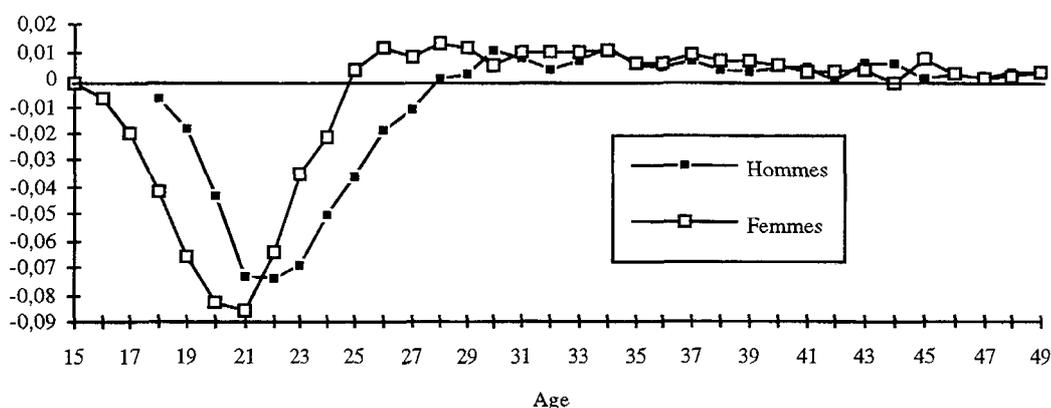
Pour les femmes, l'évolution est la même, mais le renversement de tendance se fait après 25 ans du fait de la plus grande précocité de celles-ci à se marier.

Tableau 2.1. Indices-résumés extraits des tables de primumortalité construites en 1980-81 et 1990-91

	1980-81		1990-91	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Somme des mariages de la table	8445	8860	7779	8424
Célibataires de la table à 50 ans	1555	1140	2221	1576
Âge moyen au 1 <sup>er</sup> mariage	25.21	23.15	27.48	25.36

Si l'on calcule les différences de probabilité selon l'âge pour les hommes et les femmes entre 1990-91 et 1980-81 (figure 2.3), on note, en général, de plus grandes différences négatives parmi les femmes aux jeunes âges (entre 15 et 25 ans) que parmi les hommes (18-28 ans).

Figure 2.3. Écarts observés entre les quotients de nuptialité 1990-91 et 1980-81 selon le sexe



La courbe représentant ces écarts illustre très bien les évolutions observées plus haut. À savoir, un fort décalage de calendrier, correspondant aux valeurs négatives observées avant 28 ans pour les hommes et avant 25 ans pour les femmes, suivi d'un rattrapage après ces âges, mais non proportionnel au déficit des jeunes âges, et qui explique alors la baisse de l'intensité totale. Après la trentaine, les écarts se rapprochent de zéro.

### 2.1.2. LA PRIMONUPTIALITÉ EN CONTINU DEPUIS 1960

Pour une approche en continu de la nuptialité, année par année, on recourt à la méthode dite des mariages « réduits » qui a pour but de rapporter directement les mariages observés par âge à chacune des générations concernées. En combinant ces observations par année civile on peut se faire une idée de l'évolution chronologique des premiers mariages par âge, de leur intensité et de leur calendrier. Une vision plus fidèle au sein des générations sera présentée plus loin.

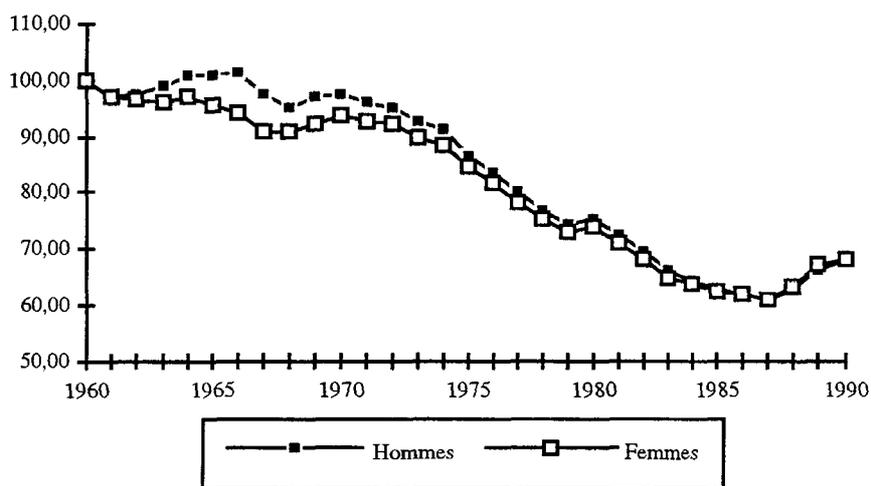
On observe trois phases importantes dans l'évolution de la primonuptionnalité au cours des trente années qui précèdent le recensement de 1991 : la période 1960-1971; les périodes quinquennales 1972-1977 et 1978-1983, et enfin, les dernières années '80. L'évolution est très proche pour les hommes et pour les femmes. Nous détaillerons surtout les changements de la nuptialité féminine tout au long de cet intervalle de temps.

#### *Intensité et calendrier*

La figure 2.4 résume et suit la tendance de l'intensité des premiers mariages masculins et féminins entre 1960 et 1990 (cumul, par année d'observation, des premiers mariages réduits jusqu'à l'âge de 50 ans), l'année 1960 étant prise comme base 100. À ce moment, la fréquence du célibat définitif était à son minimum historique : 7 % pour les

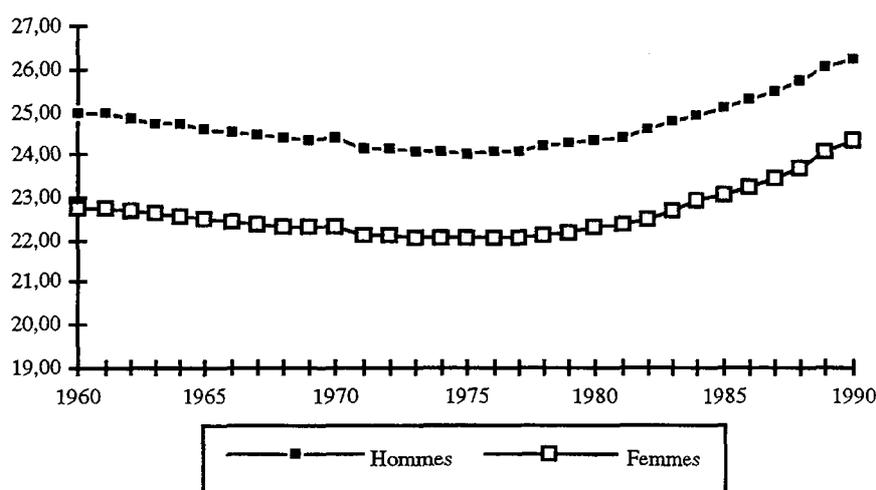
hommes et 5 % pour les femmes (C. Wattelar et G. Wunsch, 1967, p. 46). Les années septante et la première moitié de la décennie quatre-vingts virent cette intensité se réduire régulièrement et drastiquement pour atteindre en 1987 un niveau qui laisserait présager un célibat de près de 35 % pour chaque sexe par rapport aux années soixante. Les données récentes laissent toutefois apparaître une légère reprise des premiers mariages annuels.

Figure 2.4. Intensité des premiers mariages de 1960 à 1990, hommes et femmes



En parallèle et de façon quasiment synchrone, l'âge moyen au premier mariage (figure 2.5) a tendance à reculer vers les 24 ans pour les femmes et les 26 ans pour les hommes, après avoir cependant encore rajeuni dans les années septante. Le relèvement de l'âge moyen semble actuellement inévitable.

Figure 2.5. Âge moyen au premier mariage de 1960 à 1990, hommes et femmes



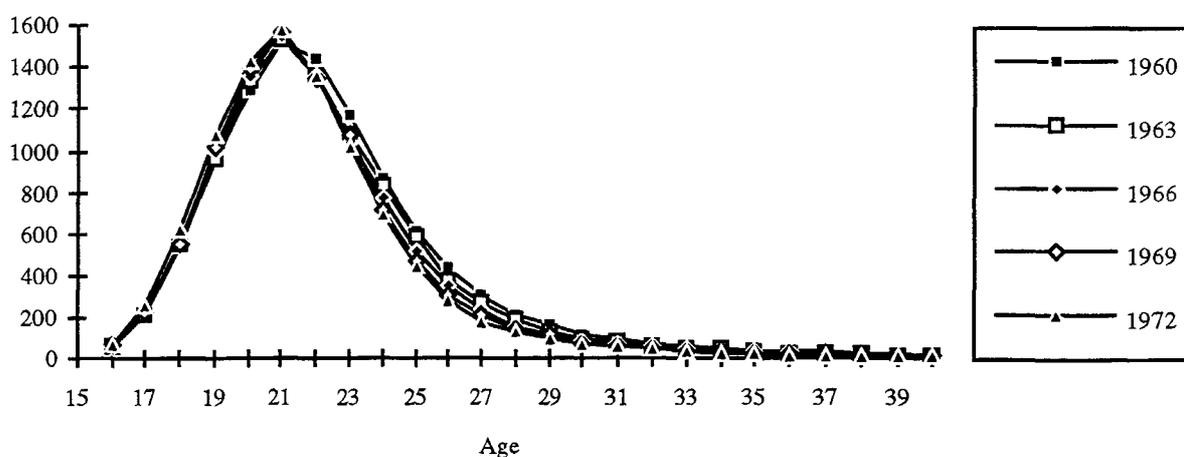
Les années pivots (1972, 1978, 1983) que nous avons décelées sont moins perceptibles dans les indices-résumés. Le détail par âge va mieux les isoler. Nous nous y appliquons ci-après.

## La primonuptialité féminine par âge depuis 1960

### - Jusqu'en 1972

On constate à la figure 2.6 que les courbes, jusqu'à cette année, sont pratiquement superposées. Il semble que l'intensité atteigne son sommet au cours de la période 1966-72. Le calendrier, tout au cours de la période paraît peu se modifier; le maximum de la distribution se maintenant à l'âge de 21 ans. L'âge moyen au premier mariage glisse cependant imperceptiblement de 22.8 ans en 1960 à 22.1 ans en 1971.

Figure 2.6. Premiers mariages réduits pour les années 1960, 63, 66, 69 et 72, femmes (pour 10 000)



À partir de l'année 1972, la réduction de l'intensité est amorcée et s'accélère dans les années '80, comme l'indique la figure 2.7.

### - 1972-1977

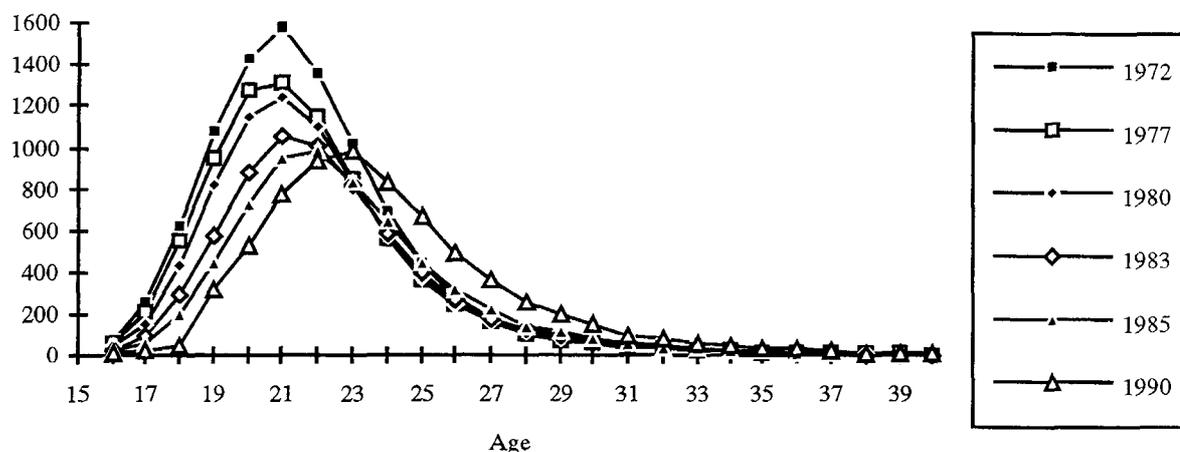
Dans un premier temps, les mariages continuent à se concentrer aux âges jeunes, autour de 21 ans. L'âge moyen se stabilise à 22 ans pour les femmes.

Notons que la génération 1952, que nous identifierons plus loin comme une génération pivot, atteint ses 20 ans en 1972, et les modifications en transversal semblent bien apparaître à cette période.

### - 1978-1983

L'intensité continue à se réduire de plus en plus. Des modifications de calendrier interviennent dans le sens où les mariages aux jeunes âges deviennent plus rares (avant 20 ans). En même temps, après 22 ans, il y a un étalement du calendrier observé, c'est à dire que la tendance à la concentration vers des âges plus jeunes se ralentit. Le mode, à cette période est à 22 ans. L'âge moyen amorce une lente remontée, jusqu'à 22.7 ans en 1983.

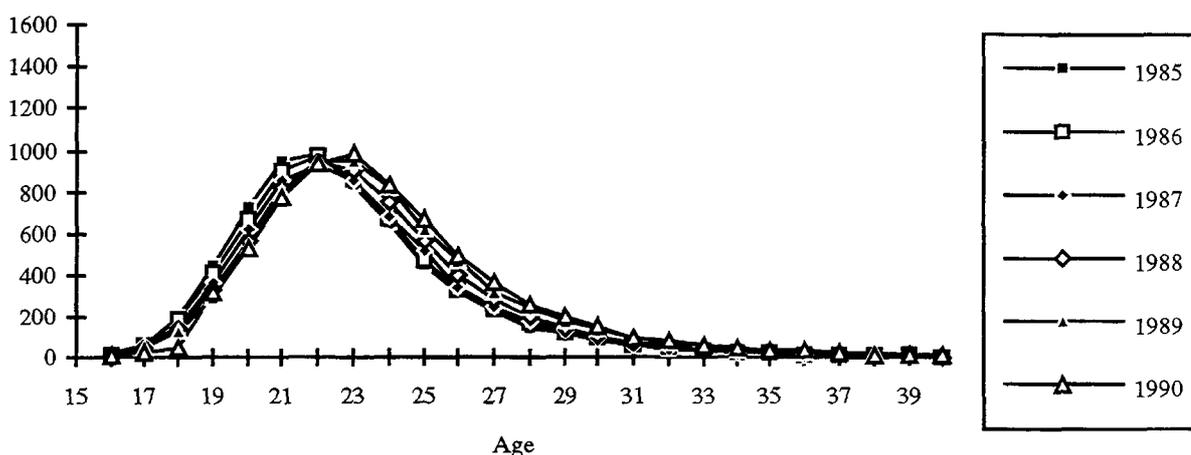
Figure 2.7. Premiers mariages réduits pour les années 1972, 77, 80, 83, 85 et 90, femmes (pour 10 000)



**-1984-1990**

Ce tassement n'est en fait que la prémisse d'une nouvelle évolution qui se révèle au fil des années et qui semble tendre vers un déplacement du mode à 23 ans et un décalage de plus en plus important des premiers mariages vers des âges plus tardifs : la figure 2.8 illustre ces deux phénomènes.

Figure 2.8. Premiers mariages réduits pour les années 1985 à 90, femmes (pour 10 000)



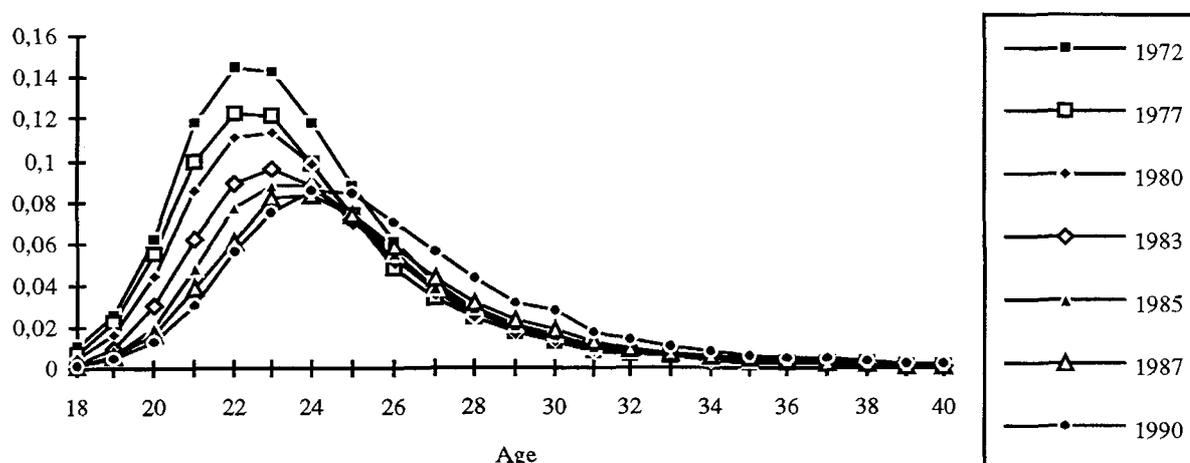
En 1990, la tendance est confirmée et le nouveau mode atteint 23 ans. L'intensité reste faible, mais il semble qu'il y ait une légère stagnation par rapport à l'évolution assez fulgurante des années précédentes. L'âge moyen au premier mariage dépasse désormais les 24 ans (24.6) pour les femmes.

## La primonuptialité masculine par âge depuis 1960

L'évolution de la primonuptialité masculine se caractérise par des modifications profondes de la même manière que chez les femmes. Les années charnières sont également les mêmes.

La figure 2.9 résume ce mouvement régulier vers une intensité moindre et un calendrier plus tardif. L'âge moyen au premier mariage des hommes s'est élevé progressivement et de façon continue de 24.1 ans en 1972 à 26.7 ans en 1990.

Figure 2.9. Premiers mariages réduits masculins pour les années  
1972, 1977, 1980, 1983, 1985, 1987 et 1990



### 2.1.3. LA PRIMONUPTIALITÉ À TRAVERS LES GÉNÉRATIONS

Afin de cerner de manière plus précise les tendances qui se cachent derrière les données annuelles de l'État civil, il est intéressant de recombinaison ces observations génération par génération. La trame de fond de ces évolutions à long terme peut ainsi apparaître. Nous avons procédé à cette reconstitution, année par année, à partir de la génération 1940, la première pour lesquelles les données soient complètes par âge, dans les données publiées. L'analyse sera présentée successivement pour les femmes et pour les hommes.

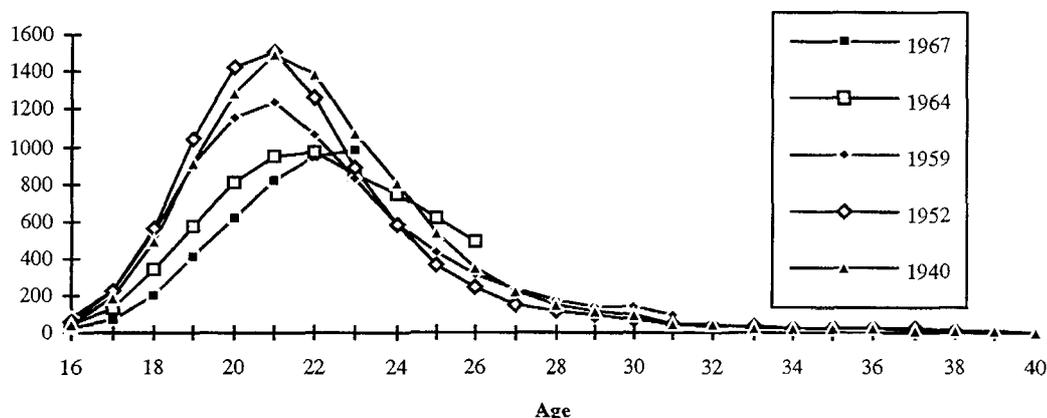
#### *Les générations féminines*

Nous avons tenté, par les graphes 2.10 et 2.11, de présenter une vision synthétique de la primonuptialité des générations féminines durant une cinquantaine d'années.

Nous y vérifions que d'importantes modifications sont intervenues, dans le sens d'une réduction et d'un retard au mariage, entre la génération 1940 et la génération 1967 : la génération 1967 avait atteint, à 22 ans par exemple, 3 000 mariages (pour

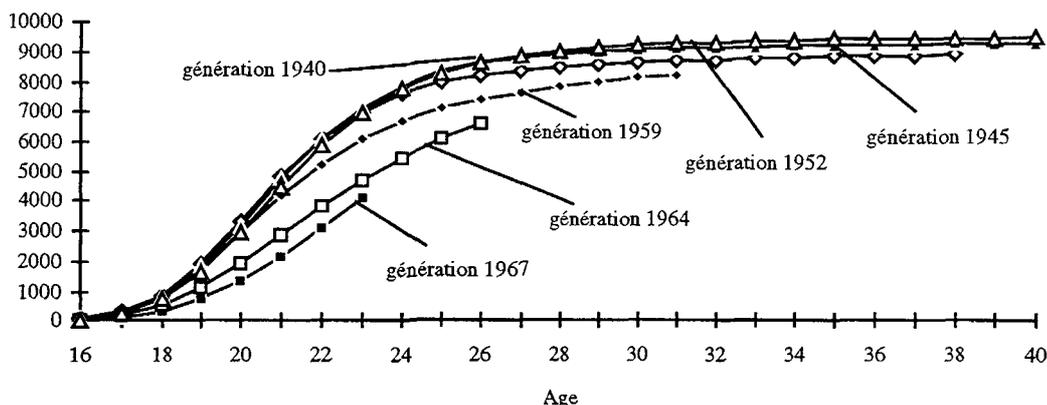
10 000) alors que les générations 1940 et 1945 en étaient, au même âge, à 6 000 mariages.

Figure 2.10. Premiers mariages réduits par génération, femmes (pour 10 000)



La chronologie a suivi d'abord une modification de calendrier dans le sens d'une réduction des mariages aux jeunes âges et, dans un second temps, une baisse importante de l'intensité. Nous ne pouvons pas évidemment augurer de l'intensité finale des générations récentes, mais il semble que ces dernières s'orientent vers une intensité définitive qui sera, à 50 ans, également moindre que celle de leurs aînées.

Figure 2.11. Premiers mariages réduits cumulés par génération, femmes



En suivant les générations une à une (les données détaillées se trouvent en annexe), on peut distinguer trois phases dans l'évolution de leur primonuptialité, ou plus exactement on peut distinguer trois groupes de générations : les générations 1938 à 1951, 52 à 58, et celles après 1959.

#### - Les générations 1938 à 1951

Elles se caractérisent par une uniformité dans l'intensité et le calendrier de leur nuptialité. Les courbes sont pratiquement superposées et indistinctes. Ces générations se

sont mariées bien après la seconde guerre mondiale ; le fait d'être nées éventuellement pendant les hostilités ne semble pas avoir influencé leur comportement nuptial.

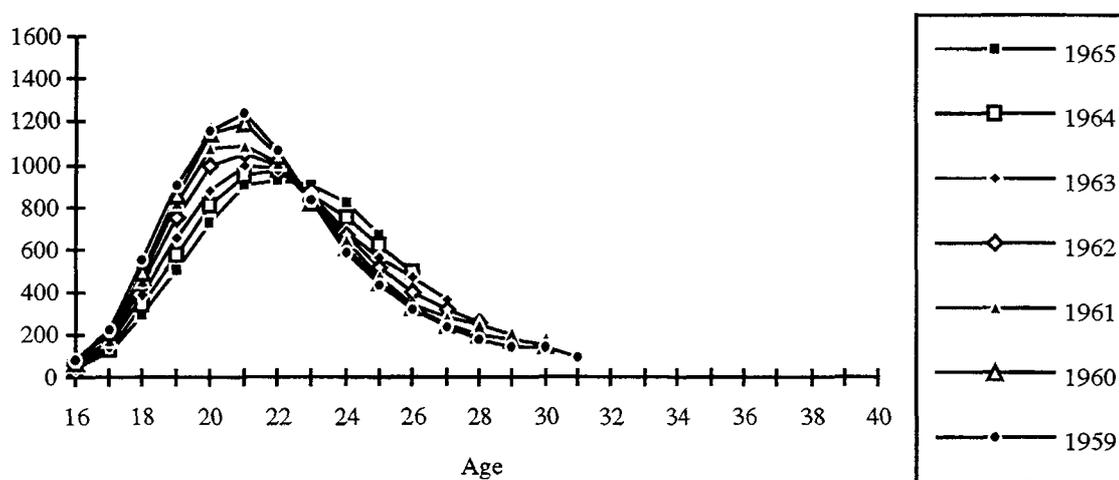
#### - Les générations 1952 à 1958

Par ailleurs, la génération 1952 ressort comme une génération-pivot car c'est à partir d'elle que surviendront des modifications importantes. En effet, la génération 1952 se dégage, timidement il est vrai, des générations précédentes dès l'âge de 25 ans (ce qui correspond aux mariages conclus en 1977). À partir de là, les courbes de mariages cumulés par génération se démarquent, année par année, avec un retard de calendrier assorti d'une baisse de l'intensité. Il est intéressant de noter que, autant les générations précédentes semblaient être statiques dans leurs attitudes vis à vis du premier mariage, autant ces générations plus récentes se succèdent avec des changements quasi-continus. Le fait que la différence soit sensible d'une génération à une autre nous amène à penser que l'évolution des comportements se fait très rapidement. À 25 ans pour la génération 1959, par exemple, on observe 7 000 mariages *cumulés* (pour 10 000) contre moins de 6 000 dans la génération 1964. Sur six générations, cela est assez spectaculaire.

#### - Après la génération 1959

La tendance à la réduction de l'intensité semble se poursuivre et, à partir de la génération 1959, le changement est plus sensible du point de vue du calendrier (figure 2.12). Toujours après 25 ans, les mariages par âge augmentent sans cesse. Ainsi, pour la génération 1959, on observait environ 400 (pour 10 000) mariages à 25 ans, et pour la génération 1964, au même âge, ce chiffre s'élevait à 600. Cependant, ce léger rattrapage s'estompe vers trente ans et ne comblera peut-être pas le déficit des âges antérieurs.

Figure 2.12. Mariages réduits pour les générations 1959 à 1965, femmes (pour 10 000)



La tendance en longitudinal semble donc s'accélérer parmi les générations les plus récentes dans le sens d'une réduction de l'intensité et d'un fort décalage du calendrier vers des âges plus tardifs au premier mariage. Le mode, qui pour les

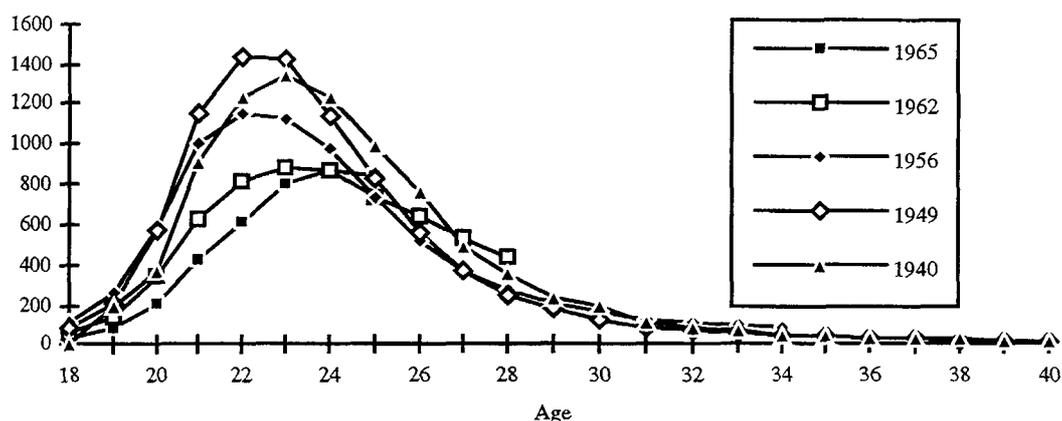
génération 1966 vers 22 ans. Pour la génération 1968, il est à 24 ans. Il semblerait, mais les données partielles sur les générations récentes ne peuvent nous le confirmer, qu'une légère recrudescence se profile ces dernières années. Le recul est insuffisant pour en juger.

### *Les générations masculines*

Nous aborderons la primonuptialité masculine de la même manière que nous l'avons envisagée pour les femmes, à savoir en repérant les générations charnières à partir desquelles les comportements ont pu être modifiés.

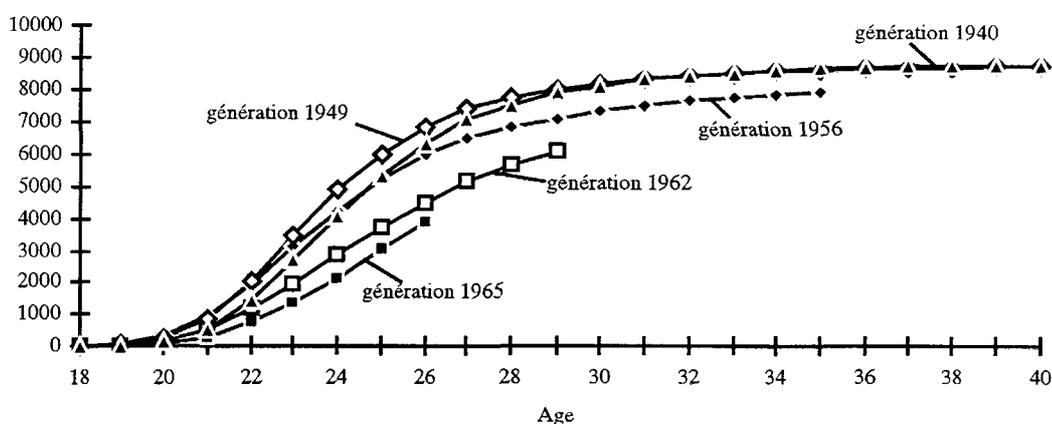
La figure 2.13 reprend certaines générations que nous avons identifiées comme étant à l'origine des modifications de tendance. On constate de fortes différences entre la génération 1940 et la génération 1965. Avant la génération 1940, les premiers mariages masculins se caractérisent par une intensité assez élevée de même que par un calendrier assez « large », c'est à dire assez étalés autour du mode qui se situe à 23 ans. Les générations plus jeunes, jusqu'à celle de 1949, se distinguent par contre par un resserrement autour du mode, entre 22 et 23 ans. L'évolution tend vers le rajeunissement. Par la suite, la tendance du calendrier s'inverse à nouveau et les premiers mariages sont de plus en plus décalés vers des âges plus élevés alors que l'intensité semble se réduire.

Figure 2.13. Premiers mariages réduits par génération, hommes (pour 10 000)



Si nous isolons les mariages réduits, génération par génération, nous pouvons, de la même manière que nous l'avons fait pour les femmes, identifier des générations-pivot, qui sont celles reprises dans la figure ci-dessous. Ces générations sont en fait décalées de 2 à 3 ans par rapport aux générations féminines en raison de l'écart d'âge entre les époux.

Figure 2.14. Premiers mariages réduits cumulés par génération, hommes



#### - Les générations 1937 à 1949

Ces générations se caractérisent par une certaine stabilité de comportement, avec toutefois une avance du calendrier vers des âges plus jeunes. Le mode se fixe à 23 ans, contre 24 ans auparavant (les données détaillées se trouvent en annexe). Comme pour les femmes, ces générations au comportement assez constant se sont mariées bien après la guerre, mais sont nées autour ou pendant celle-ci.

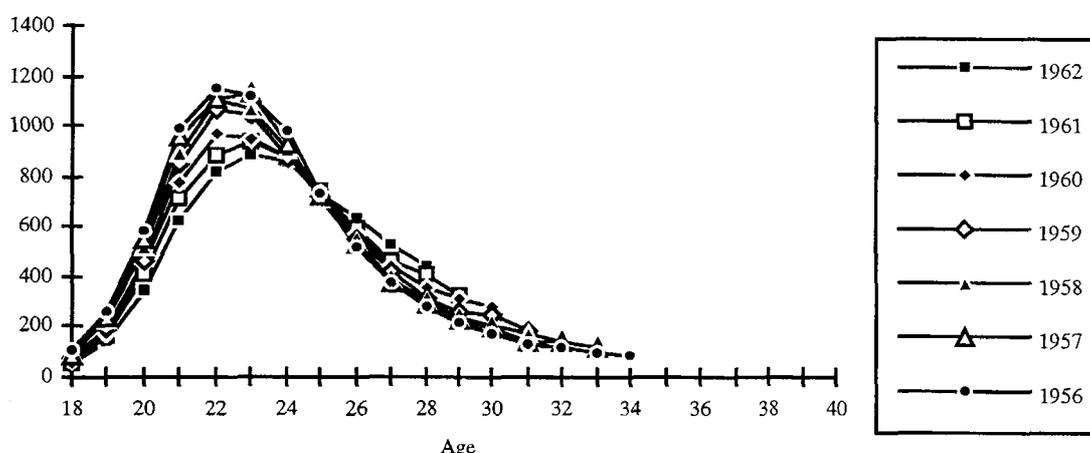
#### - Les générations 1950 à 1956

À partir de la génération masculine de 1950, on observe une réduction de l'intensité de la primonuptialité et un déplacement du mode à nouveau vers 24 ans. Dès la génération 1952, l'intensité se réduit de plus en plus rapidement entre 21 et 25 ans. On a 1 400 mariages, pour 10 000, à 22 ans pour la génération 1952 contre 1 200 au même âge pour la génération 1957.

#### - Après la génération 1956

En parallèle à la réduction continue de l'intensité, se développe une nouvelle tendance du point de vue de la distribution des mariages par âge. Dès la génération 1956, on assiste à une propension à un mariage plus tardif au delà de 25 ans. Cette tendance est régulière jusqu'aux générations récentes. Les mariages aux jeunes âges, qui variaient peu dans le passé, se réduisent génération après génération, entre 18 et 22 ans. La génération 1965 compte 600 mariages, pour 10 000, à 22 ans, contre 1 000 pour la génération 1959. Pour les générations postérieures à celle de 1961, le mode semble vouloir se stabiliser à 24 ans. Pour la génération 1965, il paraît même s'aventurer vers les 25 ans.

Figure 2.15. Mariages réduits pour les générations 1956 à 1962, hommes (pour 10 000)



En définitive, la chronologie globale de la primonuptialité masculine est assez similaire à celle observée pour les femmes, avec de petits décalages correspondant en définitive aux différences d'âge au mariage observées généralement entre les hommes et les femmes. L'intensité se réduit donc, lentement dans un premier temps, et très rapidement pour les générations les plus récentes. Le mode accuse, de manière constante, une tendance à la hausse. Rien ne laisse augurer d'une récupération totale des retards accumulés au sein des générations.

#### 2.1.4. QUELQUES COMPARAISONS AVEC D'AUTRES PAYS EUROPÉENS

En lisant les statistiques démographiques de l'Union Européenne (Eurostat, 1992, p. 120) on constate, dans un premier temps, que la Belgique reste parmi les pays européens les plus fidèles au mariage : en 1990, elle se présente comme le troisième pays, après le Portugal et l'Irlande, ayant une forte intensité. En effet, à cette date, l'intensité pour le Portugal est de 0.81 pour les hommes et 0.84 pour les femmes. En Belgique, elle est de 0.68 pour les hommes et 0.73 pour les femmes. Ces indices sont assez élevés lorsque l'on constate qu'en France ou au Danemark ils ne dépassent pas 0.60.

En ce qui concerne le calendrier, la Belgique se démarque également puisque, avec un âge moyen au premier mariage de 26.7 ans en 1990 pour les hommes, elle se situe parmi les trois pays les plus précoces en la matière avec le Portugal (26.2 ans) et le Royaume-Uni (25.8 ans). Pour les femmes, la tendance est similaire avec un âge moyen au premier mariage de 24.6 ans se situant juste après le Royaume-Uni et la Grèce (23.8 et 23.9 ans) ainsi que le Portugal (24.2 ans).

Ces tendances sont intéressantes dans la mesure où, malgré la proximité géographique de la Belgique avec des pays où les modalités du mariage sont différentes, comme la France, les Pays-Bas ou l'Allemagne, elle garde une spécificité toute particulière en matière de premier mariage. Cela remet d'ailleurs en question des affirmations qui ont pu être avancées telles que « un modèle européen de modification

des comportements se propage depuis le Nord jusqu'aux pays méditerranéens, avec des retards plus ou moins accentués » (J.-Y. Raulot et E. Brown-Demonet, 1991, p. 263). On peut alors en conclure que la Belgique dans son ensemble accuse un « décalage » dans l'évolution de sa nuptialité par rapport à la majorité des pays européens considérés ici ; elle se situe dans une position « médiane » par rapport à l'ensemble des pays de l'Europe occidentale (J. Rychtarikova, 1993).

On remarque par ailleurs un nouvel engouement pour le mariage au cours des dernières années quatre-vingts, mais cette évolution est-elle spécifiquement belge et la retrouve-t-on dans les autres États européens ? Il semble qu'effectivement d'autres pays connaissent également ce changement depuis quelques années déjà. Ainsi au Danemark on observe, pour les femmes, une hausse de la somme des mariages réduits depuis 1980, et elle a lieu également en Allemagne, en Espagne et aux Pays-Bas depuis 1985.

Malgré l'attitude face au mariage, assez traditionaliste en Belgique, et en dépit d'une évolution récente, il n'en reste pas moins que le célibat définitif est devenu plus élevé aujourd'hui qu'hier. La question qui se pose est alors de savoir quelles sont les situations de fait de ces célibataires. On sait en effet que, dans beaucoup de pays européens, se sont développées de nouvelles formes de famille, en particulier un phénomène d'union consensuelle en dehors du mariage, d'abord observé parmi les populations jeunes en tant que préalable au mariage, puis s'étendant petit à petit à tous les âges. Dans cette optique, il nous paraît important de cerner ces nouvelles modalités de vie.

Cependant, le phénomène de la cohabitation ne peut être appréhendé directement dans les statistiques disponibles en Belgique puisqu'il n'est pas recensé. Or, à trente ans, on observe une proportion de célibataires d'environ 30 % pour les hommes et d'environ 20 % pour les femmes en 1991. Sachant par ailleurs que cet âge est un âge clef pour la formation des unions, on peut supposer qu'une partie inconnue de cette population vit en union consensuelle et devrait être incluse dans les calculs de la nuptialité présentés ici dans le cadre des seules données de l'État civil. Dans cette optique, étudier les mariages sans tenir compte de ces nouvelles formes de cohabitation peut manquer de pertinence.

## **2.2. LA DIVORTIALITÉ**

### **2.2.1. LA LÉGISLATION ACTUELLE EN BELGIQUE SUR LE DIVORCE**

La Belgique applique, on le sait, le Code Napoléon en matière de droit civil. La loi du 1<sup>er</sup> juillet 1974 institue une nouvelle forme de divorce dit « sans faute ». Actuellement, le droit belge connaît trois types de divorces, qui sont les suivants :

- le divorce pour cause déterminée ou faute
- le divorce par consentement mutuel
- le divorce sans faute après séparation de fait de 10 ans. Ce délai a été ramené à 5 ans par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1982<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Il existe par ailleurs une autre forme de séparation, qui est la séparation de corps. Celle-ci correspond à une procédure officielle. Il n'y a pas rupture du lien et des devoirs conjugaux, mais les époux sont

Depuis cette date, la loi n'a pas connu de changements profonds, si ce n'est la dépenalisation de l'adultère (loi du 20 mai 1987) et la volonté de réduire la lenteur de la procédure depuis 1994. Cependant, ce dernier point ne nous concerne pas dans la mesure où nous travaillerons sur les données publiées juste avant cette date.

L'âge éligible au divorce par consentement mutuel est fixé à 20 ans par la loi du 19 janvier 1990 (loi qui d'ailleurs institue l'âge légal au mariage à 18 ans pour les hommes comme pour les femmes). Auparavant, il se situait à 23 ans.

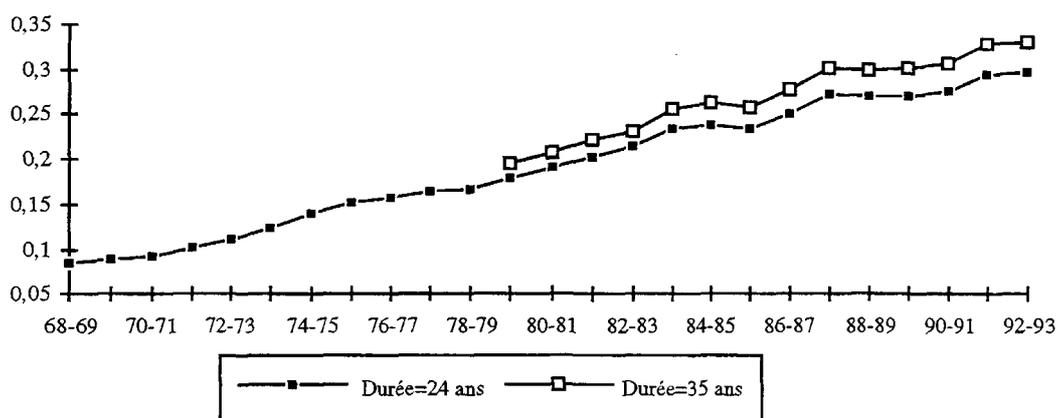
Le divorce n'est donc plus actuellement trop contraignant, si ce n'est dans la lenteur de la procédure. Les réformes récentes ne vont plus dans le sens de la sanction, mais visent à réduire autant qu'il est possible le coût humain de la rupture.

## 2.2.2. ÉVOLUTION DE LA DIVORTIALITÉ EN BELGIQUE DEPUIS 1968-69

Nous allons retracer l'évolution annuelle des divorces prononcés au sein de leur propre promotion de mariage. Il s'agit des divorces réduits. Cette méthode consiste à rapporter les divorces conclus durant une période aux mariages initiaux de chaque promotion concernée. Par exemple, si nous observons 100 divorces en 1980 après une durée de deux ans de mariage, nous rapporterons ces divorces aux mariages qui ont eu lieu deux années avant, soit en 1978.

En procédant à la somme de ces divorces réduits, pour chaque année civile prise deux à deux, depuis 1968-69, on constate une évolution régulière à la hausse, comme l'indique la figure 2.16. De moins de 10 % pour la première période, en arrêtant le cumul des divorces réduits à une durée de 24 ans de mariage, cet indice passe à 20 % en 1981 et se situe à environ 30 % en 1992-93.

Figure 2.16. Somme des divorces réduits depuis 1968-69 (vision transversale)



cependant séparés. Cette solution est une alternative au divorce pour les couples attachés à l'institution du mariage (cela est observé parmi les croyants). Dans cette situation, les couples ne sont ni mariés, ni divorcés. La séparation de corps a tendance à disparaître de nos jours. Dans le cas de la séparation de fait, les époux sont toujours mariés, mais ne partagent plus le domicile conjugal.

En cumulant les divorces jusqu'à la durée 35, l'indice de divortialité avoisine les 35 % en 1992-93. Cela signifie concrètement que pour 100 mariages contractés, près de 35 seraient rompus par divorce après 35 ans de mariage. En 1979-80, pour la même durée, environ 20 auraient été rompus. Ces chiffres sont à interpréter au conditionnel, les deux périodes d'observation étant captées en approche transversale.

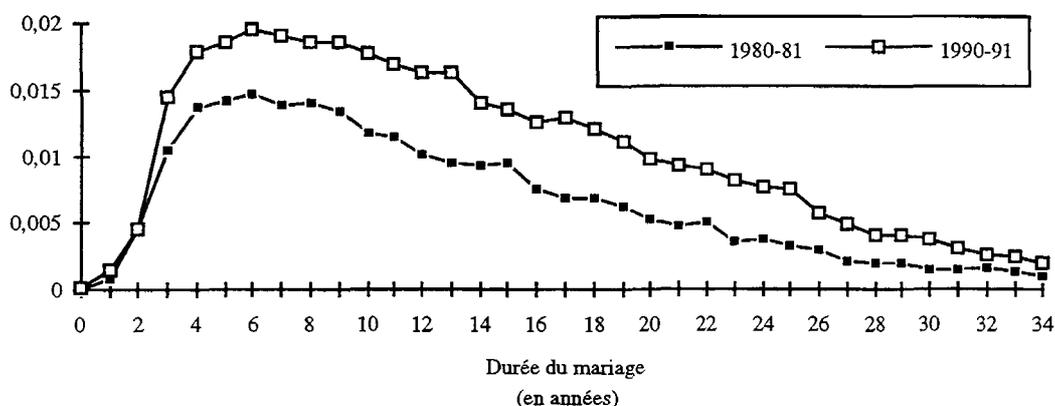
Nous pouvons observer trois petits accidents sur cette courbe. Le premier se situe entre 1974-75 et 1976-1977. Il est possible qu'il corresponde à un « dé-stockage » suite à la nouvelle loi entrée en vigueur en 1974 (divorce sans faute, après séparation de fait). Le second se situe entre 1982-83 et 1984-85. On peut y voir peut-être le même effet, dû à la loi du 2 décembre 1982 autorisant le divorce après une séparation de fait de 5 ans (contre 10 ans auparavant). La période suivante connaît par contre une légère baisse, mais il semble qu'elle soit due au rattrapage des années précédentes. Entre 1987-88 et 1990-91, l'indice est plus ou moins stable. Il semble remonter en 1991-92, troisième accident, mais nous ne savons pas l'expliquer ici en termes de législation.

La comparaison des deux cumuls, jusqu'aux durées de mariage 24 et 35 ans, nous montre qu'une certaine proportion des unions est encore susceptible d'être rompue par un divorce au-delà de 25 ans de durée. Ce pourcentage reste faible même s'il paraît s'amplifier légèrement dans les années récentes. Tout semble se jouer plus tôt, à des durées de mariage nettement inférieures.

### 2.2.3. LES DIVORCES SELON LA DURÉE DU MARIAGE EN 1981 ET 1991

La figure 2.17 nous montre les probabilités de divorcer après une certaine durée de l'union. Elles ont été calculées à partir des divorces prononcés en 1980-81 et 1990-91, au sein de leur promotion respective, selon la durée du mariage, ces durées s'échelonnant entre 0 et 34 ans d'union. Il s'agit encore d'une coupe transversale du temps.

Figure 2.17. Probabilités de divorcer selon la durée de mariage en 1980-81 et 1990-91



De manière générale, on constate que les risques de rupture surgissent rapidement, dès les premières années de mariage, pour se stabiliser ensuite. Les deux périodes retenues ici, 1981 et 1991, présentent le même profil mais avec des niveaux de risque

différents. Les probabilités de divorcer sont plus élevées en 1990-91 qu'en 1980-81, dès la troisième année de mariage. Pour cette durée, la probabilité de divorcer est d'environ 10 % en 1980-81 contre près de 15 % en 1990-91. Cet écart se confirme ensuite.

Pour les deux périodes, la durée modale des unions, qui se terminent par un divorce, se situe à 7 ans. Il semble que cette durée soit cruciale en ce qui concerne la survie d'un couple marié. La probabilité pour ces unions d'être rompues après ces sept années de durée est de 15 % en 1980-81 et de 20 % en 1990-91. Aucun anniversaire n'est par la suite autant « risqué » que le septième. On note en 1990-91 une pointe après 14 ans de mariage et à 16 ans de mariage en 1980-81. Ce n'est qu'après 30 ans de mariage que la probabilité de divorcer ne diffère plus trop entre les deux périodes.

La valeur médiane des distributions se situe à 11.9 ans en 1990-91 et à 10.4 ans en 1980-81. La moitié des divorces sont susceptibles d'être prononcés avant 12 ans de mariage pour les deux périodes.

#### **2.2.4. LES DIVORCES PAR PROMOTION DE MARIAGE**

Les données dont nous disposons pour l'analyse de la divortialité ne nous permettent pas de remonter le temps aussi loin et de manière aussi exhaustive que pour la primonuptialité. La seule promotion qui soit quasi complète dans les statistiques publiées est celle de 1968. En amont et en aval de celle-ci, nous ne possédons que des éléments tronqués. Nous étudierons néanmoins en détail, par durée de mariage, les promotions récentes et nous tenterons d'appréhender, dans la section suivante, l'importance du phénomène dans les promotions anciennes par le biais de l'âge des divorcés.

Les figures 2.18 et 2.19 superposent l'évolution de la divortialité des promotions récentes en les visualisant de deux en deux (les données détaillées se trouvent en annexe). On peut y voir une nette intensification de la divortialité à toutes les durées de mariages, plus précisément entre les promotion 1968 et 1976.

Au delà de la promotion 1976, le risque de dissolution des unions semble de plus en plus précoce, le maximum se situant entre le 5<sup>ème</sup> et le 7<sup>ème</sup> anniversaire de mariage. La probabilité de rupture aux durées supérieures semble avoir atteint un niveau stable. Le recul nous manque pour oser prolonger ces tendances.

En outre, il ne faut pas perdre de vue que les éléments ici pris en compte ne permettent pas de distinguer la divortialité des premières unions de celle des remariages, autrement dit le rang du divorce (1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, ...). Par ailleurs, les divorces prononcés légalement ne concernent évidemment pas les unions consensuelles et excluent les années vécues en union avant une légalisation ultérieure de celle-ci. La survenance du risque maximum plus tôt dans le mariage peut n'être que la conséquence d'une anticipation du mariage légal par une union libre préalable.

Figure 2.18. Divorces réduits pour les promotions de mariage 1968 à 1976

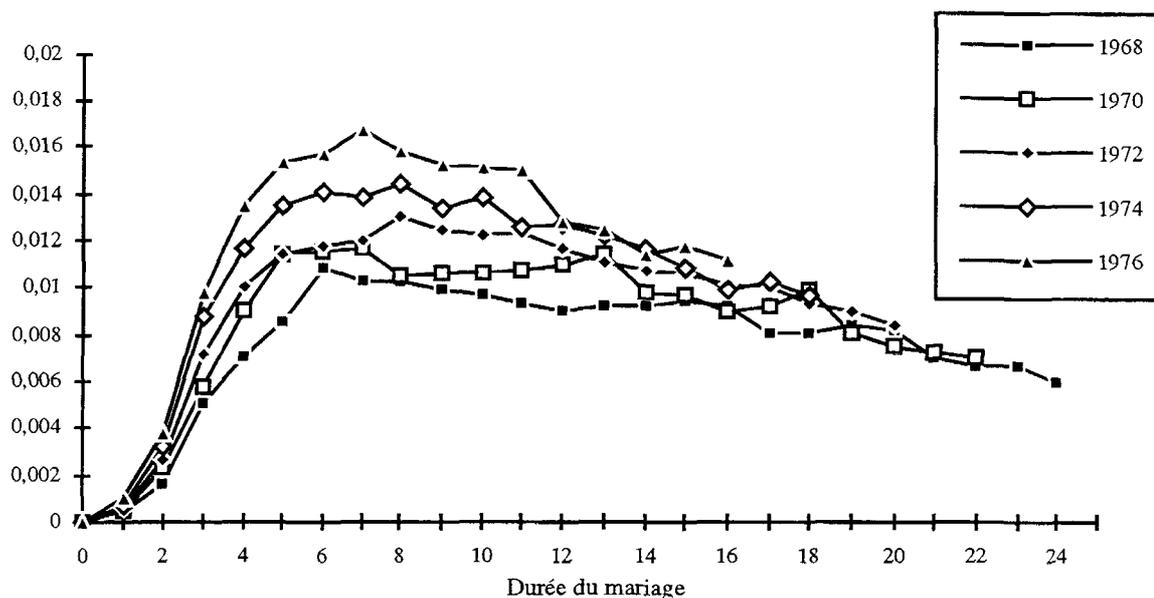
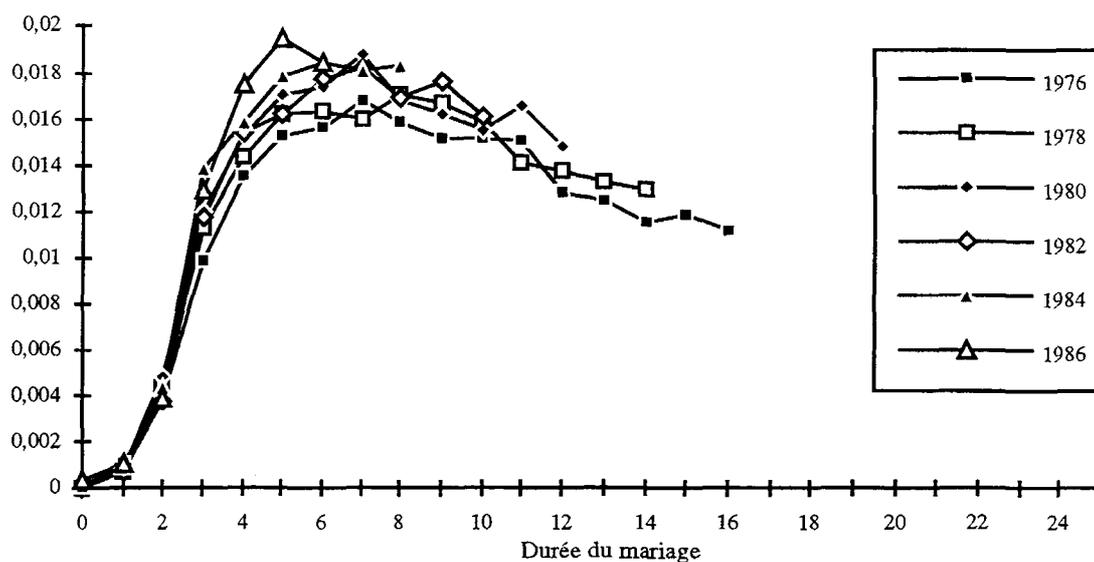


Figure 2.19. Divorces réduits pour les promotions de mariage 1976 à 1986

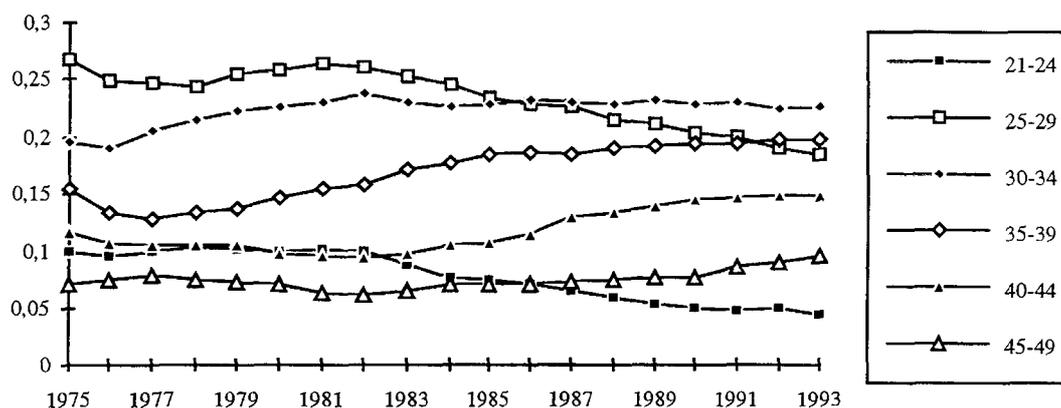


### 2.2.5. LES DIVORCES SELON L'ÂGE DES DIVORCÉ(E)S

Ne disposant que de séries incomplètes de divorce par promotion de mariage, nous allons tenter d'apprécier la part des divorcés plus âgés dans l'ensemble des divorces prononcés par année civile, sachant que dans une période de transition et de « rattrapage », ces derniers finissent par rompre leur union à des durées tardives et donc à des âges assez élevés. Nous avons pris l'année civile 1975 comme point de départ de cette comparaison, année au cours de laquelle la divortialité dépassait le cap de 15 divorces pour 100 mariages concernés.

Sur la période 1975-1993, on observe bien parmi les femmes divorcées de chaque année, une réduction de la proportion des jeunes, 21-24 ans et 25-29 ans, au profit d'une augmentation de la part des femmes d'« âge mûr », 35-39 ans, 40-44 ans. Les groupes 30-34 ans et 45-49 ans n'ont augmenté qu'assez légèrement en proportion.

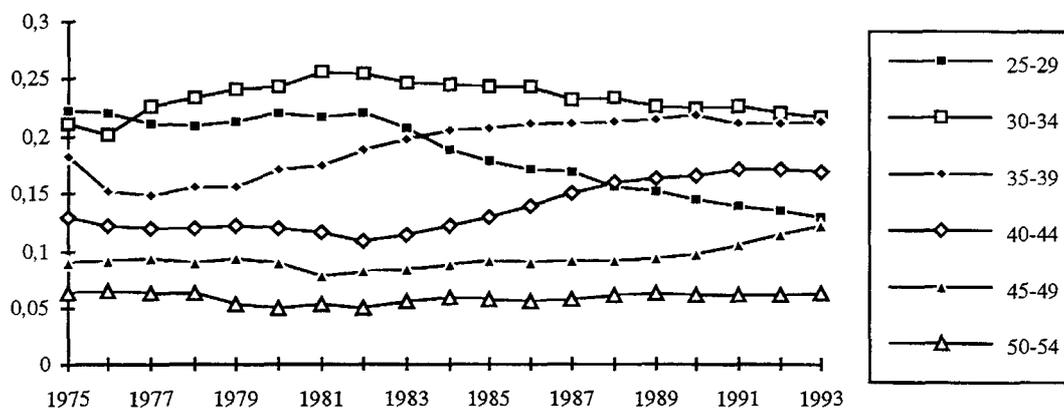
Figure 2.20. Part de chaque classe d'âge dans les divorces annuels, femmes, 1975-1993



Si l'on y regarde de plus près, on peut distinguer des années charnières : 1976 et 1983. On voit en effet, au départ, la baisse de la part relative des jeunes divorcés, compensée en partie par l'augmentation des proportions des femmes plus âgées. Il est possible que cette tendance soit à relier avec la loi de 1974, autorisant le divorce après une séparation de 5 ans. Ensuite, on relève la période 1977-83, qui se caractérise par une augmentation de la part des femmes âgées de 25 à 35 ans. Après cette date, la proportion des 25-29 baisse très fortement, de même que celle des femmes les plus jeunes, au profit des groupes 35 à 45 ans. De « vieux » couples fragilisés semblent vouloir franchir désormais le pas de la dissolution légale.

Des changements sont également survenus au cours de cette période pour les divorcés de sexe masculin comme le montre la figure 2.21.

Figure 2.21. Part de chaque classe d'âge dans les divorces annuels, hommes, 1975-1993



Les jeunes de 25-29 ans représentaient 22 % des divorcés en 1975 et 13 % en 1993. À l'inverse, les hommes âgés de 40 à 54 ans constituaient 29 % des divorcés en 1975 contre 35 % en 1993, soit une nette progression de la part des hommes plus âgés dans la totalité des divorcés masculins. La part des hommes de 30-34 ans ne bouge pas beaucoup sur la période, celle des 35-39 évolue à la hausse. Mais, entre les deux dates, et de même que pour les femmes, on assiste à des renversements de tendance. Jusqu'en 1982-83, on note une augmentation de la part des 30-34 ans de même qu'une reprise après un léger tassement parmi les hommes de 35-39 ans.

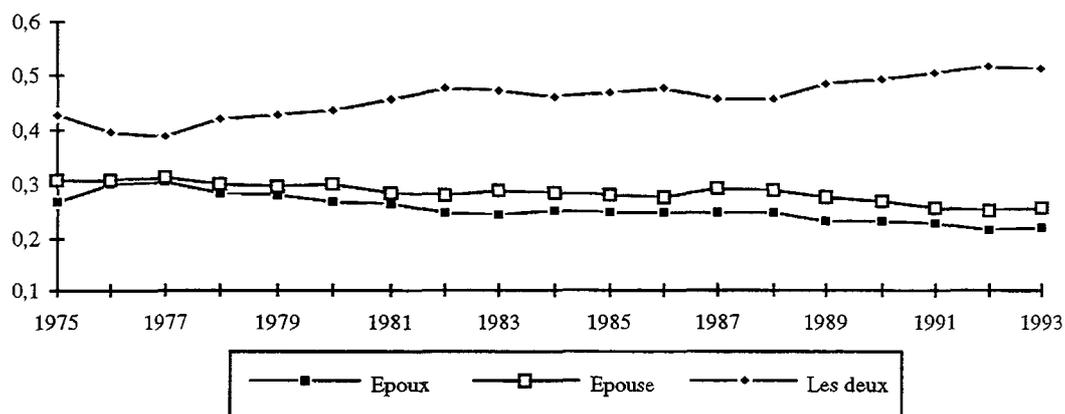
## 2.2.6. LES DIVORCES SELON LA PARTIE DEMANDERESSE

Nous allons tenter de voir qui introduit la demande du divorce. Il y a trois cas de figures : le divorce demandé par l'homme, par la femme, ou une demande conjointe des deux époux.

La figure 2.22 nous éclaire sur l'évolution et la situation actuelle des statistiques en matière de partie demanderesse. En général, et sur toute la période, le type de demande prédominant est l'accord commun. L'évolution a été à la hausse sur toute la période excepté en 1976-77. La proportion est passée de 43 % en 1975 à 51 % en 1993. Depuis 1991, la moitié des divorces est demandée par les deux conjoints.

Pour les autres types d'introduction de la requête, on note que les pourcentages de femmes demandant seules le divorce sont toujours plus élevés que ceux des hommes, même si la différence est assez faible. Sur 100 divorces en 1993, 25 sont demandés par des femmes et 22 par des hommes. En début de période, ces chiffres étaient de l'ordre de 30 pour les femmes et un peu moins pour les hommes. On note qu'en 1976-77, les proportions sont presque similaires. Sur la période, pour les femmes, ces proportions sont soumises à peu de variations : le minimum est de 25 % en 1992, le maximum est de 31 % en 1976-77. Pour les hommes, on peut noter des fluctuations plus importantes : 21.5 % en 1992-93 contre 30 % en 1977. Il semble donc que l'augmentation proportionnelle des divorces demandés par les deux époux se fasse au détriment des divorces demandés par les hommes. Les femmes restent davantage « constantes » en la matière.

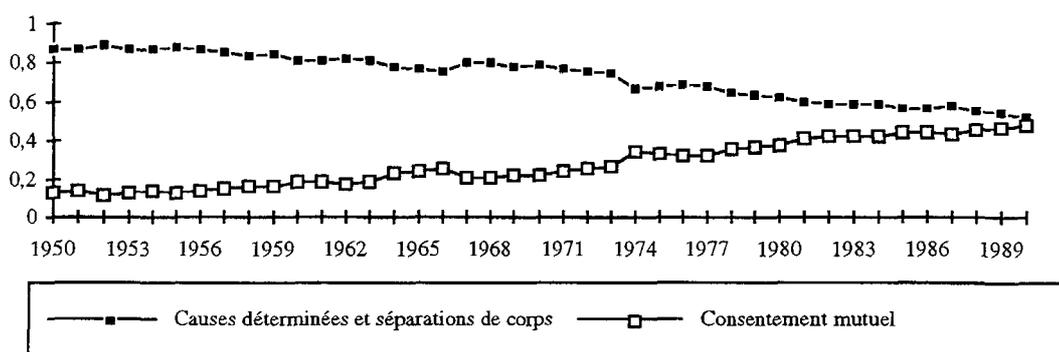
Figure 2.22. Répartition des divorces selon la partie demanderesse entre 1975 et 1993



## 2.2.7. LES DIVORCES SELON LES CAUSES

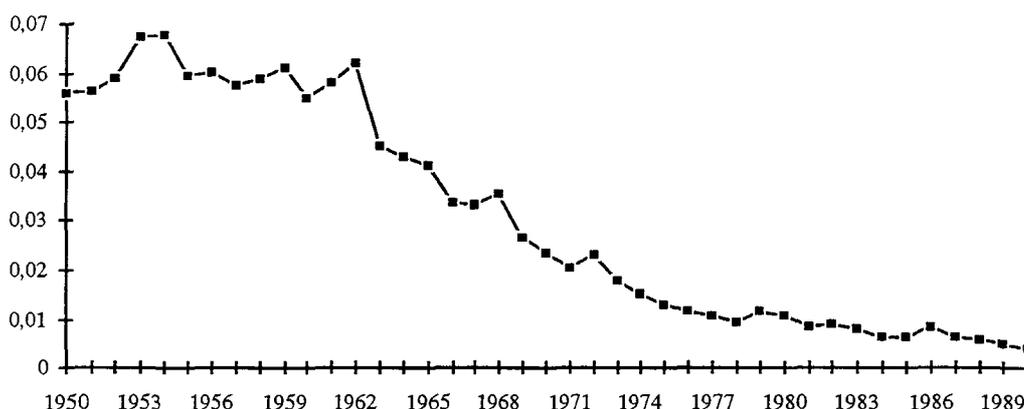
Nous allons examiner à présent quelles sont les causes invoquées pour demander le divorce. Les données chiffrées sont assez fragmentaires à cet égard et distinguent seulement les causes déterminées (dont les sévices, injures graves...) des demandes pour consentement mutuel. Il faut se rappeler en outre que les demandes de divorce introduites dans les tribunaux n'aboutissent pas nécessairement à un jugement ni donc à un enregistrement à l'État civil.

Figure 2.23. Répartition des demandes de divorce pour causes déterminées, séparations de corps et par consentement mutuel, 1950-1990



Pour la période 1950-1963, deux observations sont à faire. La première est relative à la prépondérance des demandes de divorces pour causes déterminées. Sur toute cette période, elles représentent entre 80 % et 90 % des demandes totales. Le complément est principalement constitué par les demandes par consentement mutuel. Les demandes pour cause de séparation de corps sont devenues négligeables (figure 2.24).

Figure 2.24. Proportion des séparations de corps accueillies par les tribunaux de première instance, 1950-1990



Pour la période suivante, 1964-1970, on note de fortes modifications. En effet, dès 1967, une amorce de réduction de la part des demandes pour causes déterminées s'est opérée. Cette tendance se confirme à partir de 1974, et il nous paraît que cela soit directement lié à l'avènement de la nouvelle loi instituant un divorce dit « sans faute ». À partir de cette date, la tendance s'accélère assez rapidement et, en 1990, la part des deux

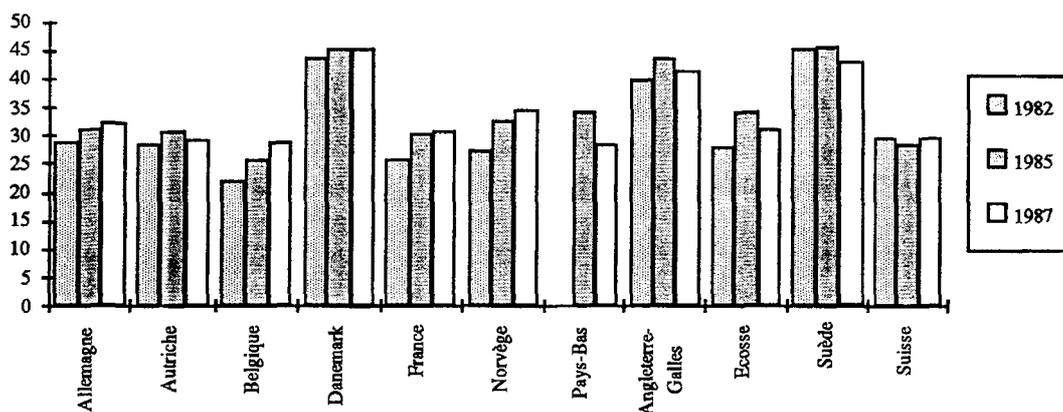
types de cause est presque équivalente. Nous ne disposons pas de données postérieures, mais il serait intéressant de savoir si actuellement le pourcentage des demandes par consentement mutuel va dépasser celui des demandes pour causes déterminées. Cela nous semble probable et envisageable.

## 2.2.8. SITUATION DE LA DIVORTIALITÉ BELGE DANS LE CONTEXTE EUROPÉEN

Le divorce est loin d'être inexistant en Belgique ; son évolution dans le temps et les niveaux actuels nous l'ont confirmé. Pour résumer brièvement, on peut dire que le divorce touche actuellement environ un mariage sur trois, que la moitié de ces divorces surgit avant 12 ans de mariage, qu'il touche des hommes et des femmes de tous les âges et qu'il résulte de plus en plus d'une décision commune.

La figure 2.25 nous montre que la divortialité belge est assez moyenne par comparaison à la situation d'autres pays européens. Des États comme le Danemark, la Suède et l'Angleterre-Galles s'en écartent fortement et atteignent des niveaux de divortialité qui dépassent les 40 %. La Belgique est actuellement souvent classée dans la catégorie des pays de nuptialité moyenne, calendrier moyen et divortialité moyenne. En 1975, les observations la plaçaient dans la catégorie « nuptialité moyenne, calendrier précoce, divortialité plutôt basse » (J. Rychtarikova, 1993 ; J. C Haskey, 1993).

Figure 2.25. Indice synthétique de divortialité pour 11 pays européens en 1982, 1985 et 1987



Source : A. Monnier, 1986, p. 841 et 1989, p. 919.

L'ampleur actuelle du divorce reste encore un phénomène récent dans notre pays, bien que la tendance de fond soit en fait séculaire (C. Wattelar et G. Wunsch, 1967, p. 58). On ne connaît pas encore les implications que l'accélération du processus aura sur la société et les familles ; implications non seulement démographiques, mais sociologiques, juridiques et psychologiques.

## **2.3. LES REMARIAGES**

### **2.3.1. LE VEUVAGE**

Le divorce ne constitue pas le seul risque de rupture d'union. Le veuvage, qui a fortement diminué aux âges jeunes depuis le début du siècle et surtout depuis la fin de la dernière guerre, demeure un facteur non négligeable de dissolution des unions; l'allongement de la vie a postposé cette éventualité et continue à frapper davantage les femmes que les hommes. Mesurer ce risque est difficile car il ne peut s'estimer que par le calcul des probabilités de décès du conjoint (c'est-à-dire la mortalité de l'autre sexe) en tenant compte des âges respectifs des époux. Il faut donc combiner les probabilités de décès des deux partenaires.

Une rapide estimation de l'incidence actuelle du veuvage peut s'obtenir, en premier abord, par l'analyse et la combinaison des tables de mortalité récentes (1989-1992) en Belgique. On peut ainsi estimer à 18 % le risque, pour une femme mariée à 22 ans, de perdre son époux âgé de 2 années de plus qu'elle (donc âgé de 24 ans à leur mariage) avant qu'elle n'atteigne elle-même 65 ans, âge au-delà duquel ses probabilités de remariage deviennent faibles. À l'inverse, la probabilité pour l'homme de devenir veuf, avant d'atteindre lui-même 65 ans, est actuellement de 11 %, pour le même couple.

Dans les années trente par exemple, selon les tables de mortalité de 1928-1932, ces risques étaient respectivement de 38 % et de 32 % pour chaque conjoint marié aux mêmes âges que ci-dessus et toujours avant d'atteindre 65 ans (C. Wattelar et G. Wunsch, 1967, p. 53-54). Après guerre (suivant les tables de mortalité de 1946-49), ces probabilités de veuvage s'étaient déjà réduites à 32 % et 24 % pour l'épouse et pour l'époux. Elles étaient de 28 % et 16 % en 1960 (tables de 1959-1963).

On voit, par ce simple calcul, que les risques de rupture d'union par divorce ou séparation ont rejoint les niveaux du veuvage du premier tiers du siècle, du moins pour les âges encore jeunes. L'augmentation de l'espérance de vie devrait jouer dans le sens de l'allongement de la durée de vie commune ; on a vu plus haut que le divorce semble casser cet avantage, mais il permettra peut-être une union successive, plus durable que la précédente.

### **2.3.2. LES REMARIAGES**

Les proportions de remariages dans le nombre annuel des unions légales sont restées constantes pendant longtemps, (9 % de l'ensemble des unions). Aujourd'hui, en raison par ailleurs de la diminution des premiers mariages, la part relative des remariages augmente nettement au sein du contingent annuel des unions contractées à l'État civil, par un simple effet arithmétique.

Ainsi le tableau 2.2 montre qu'en 1981 la proportion des remariages dépassait les 10 % pour chaque sexe, et qu'en 1991, ce pourcentage atteignait 18 % pour les hommes comme pour les femmes. Ces pourcentages donnent-ils l'illusion d'une réelle intensification des mariages de rang supérieur (2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> union) ou s'agit-il plutôt

d'une constance de comportement face à un recul du mariage des célibataires qui fait baisser le nombre total des unions légales ?

Tableau 2.2. Proportion de remariages pour le Royaume en 1981 et 1991, hommes et femmes (%)

	1981	1991
Hommes	11.42	18.58
Femmes	10.72	18.07

La figure 2.26 compare, par sexe, les profils par âge des taux de nuptialité selon l'état matrimonial antérieur à l'union légale, pour les trois périodes des recensements antérieurs (1970, 1981 et 1991). Le déclin des premiers mariages y est à nouveau très visible ; nous l'avons étudié plus haut. Ce qui est surprenant, par contre, c'est la remarquable constance des taux de remariage, tant pour les veufs que pour les divorcés, hommes ou femmes. En effet, la figure 2.27 le montre bien, les courbes selon l'âge sont presque superposées par sexe et par catégorie, sur une période de trente ans, avec un léger tassement à partir des années quatre-vingts.

D'une manière générale, les taux de remariage restent plus forts, à âge égal, pour les hommes que pour les femmes du même état matrimonial : les veufs par rapport aux veuves, ou les divorcés face aux divorcées. Cette dernière catégorie présente, par contre, des indices de remariages plus élevés que ceux des veufs ou des veuves.

La propension au remariage a donc tendance à régresser quelque peu mais pas autant que celle des premières unions. Il est en effet probable que de nouveaux modes de cohabitation après rupture d'unions ont vu le jour dans notre pays, comme dans d'autres États européens, croisant ainsi tous les types d'état matrimonial. L'absence de données nous laisse à nouveau devant une interrogation sans réponse chiffrable.

## **2.4. ASPECTS GÉOGRAPHIQUES DE LA NUPTIALITÉ EN BELGIQUE AUTOUR DE 1981 ET DE 1991**

### **2.4.1. LA NUPTIALITÉ GÉNÉRALE DANS LES ARRONDISSEMENTS**

Nous allons examiner pour 1981 et 1991 les cartes représentant les écarts des arrondissements à la moyenne du Royaume au moyen des taux standardisés de nuptialité totale (tous types de mariage), pour les femmes uniquement. Il est évidemment possible de dresser des cartes du même type à partir des populations mariables masculines ; la cartographie que l'on peut en tirer ressemble cependant très fort à celle du sexe féminin, du moins à ce niveau peu désagrégé qu'est l'arrondissement administratif. Nous ne les reprendrons donc pas ici.

Figure 2.26. Nuptialité par âge, selon l'état matrimonial antérieur à l'union, hommes et femmes, 1970, 1981 et 1991  
(taux au sein de chaque catégorie)

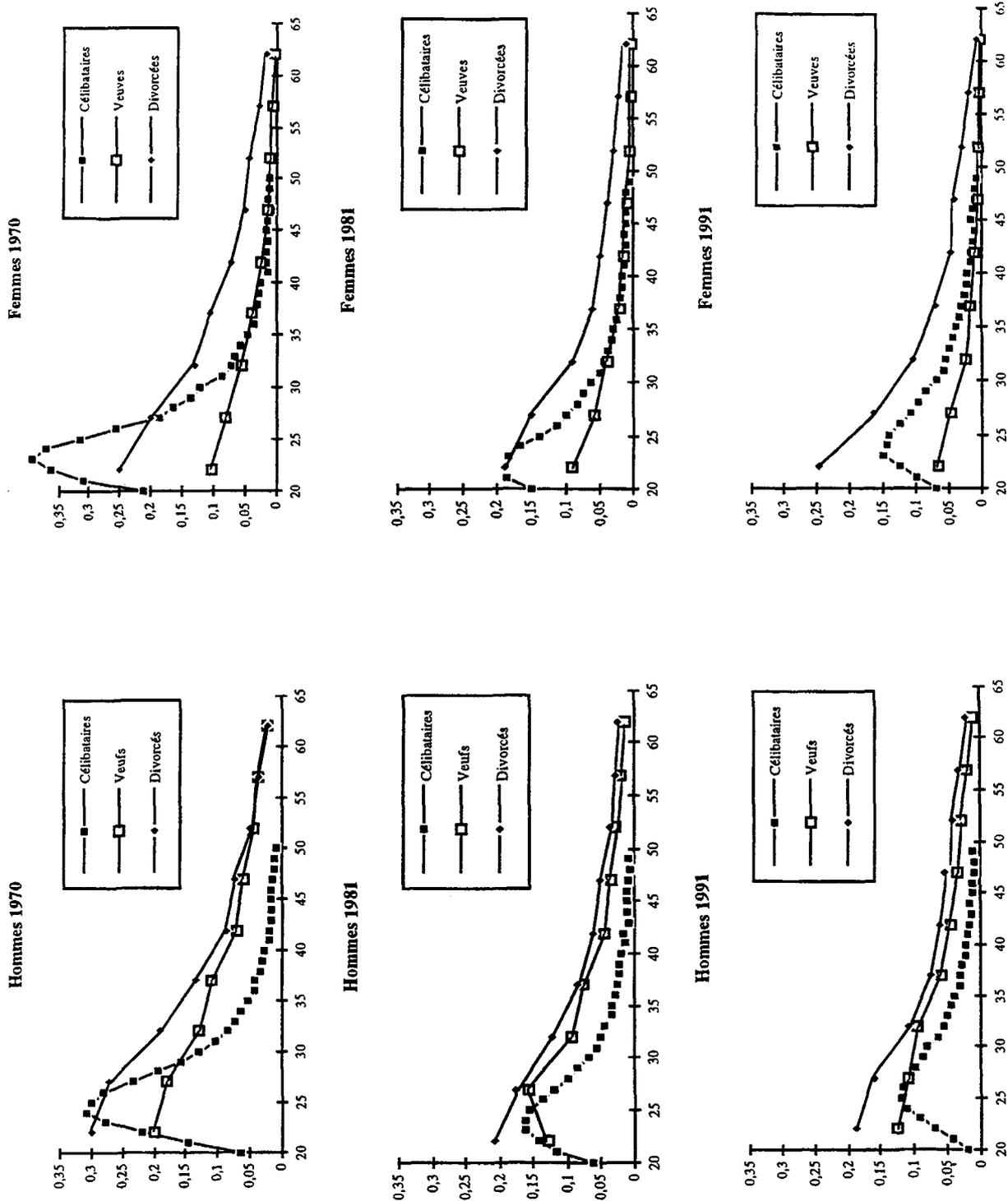
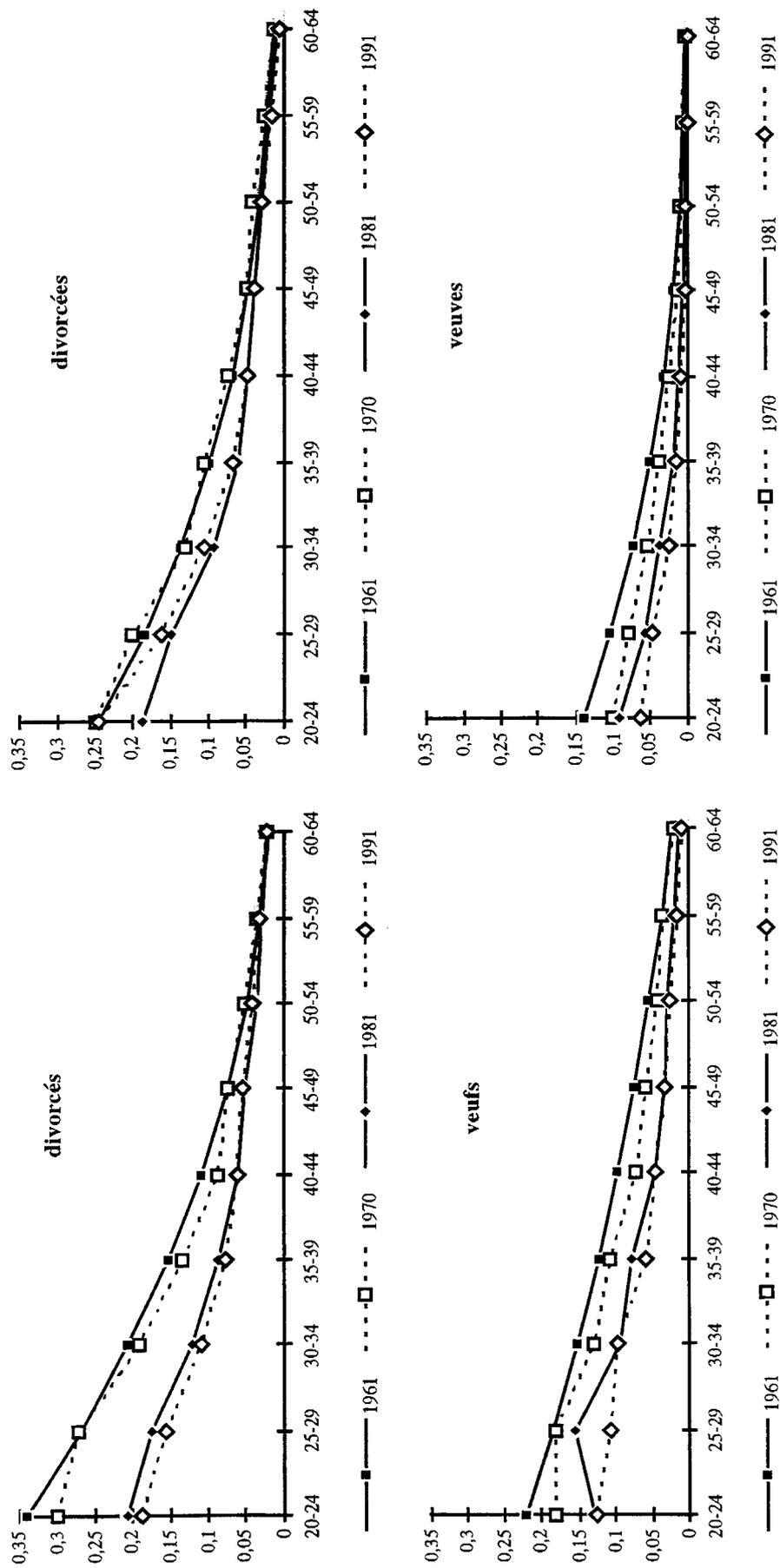


Figure 2.27. Superposition des taux de remariages par âge, sexe et état matrimonial : 1961, 1970, 1981 et 1991



Les écarts entre les taux standardisés par arrondissement sont exprimés ici en pourcentages. Sur chaque carte, nous indiquerons les deux valeurs extrêmes (en positif ou négatif) de même que la valeur la plus proche de zéro, soit la plus semblable au taux observé pour le Royaume.

La comparaison des deux années 1981 et 1991 (figures 2.28 et 2.29) donne l'impression que la nuptialité est plus intense au Nord et au Sud du pays, avec une nette dépression au centre du Royaume (autour du Brabant ainsi que le long du sillon Sambre et Meuse). Cette situation s'est renforcée en 1991 par rapport à la période du recensement précédent. Les arrondissements du Hainaut qui, dans les années soixante (C. Wattelar et G. Wunsch, 1967, p. 82), présentaient une nuptialité régionale précoce et en même temps la plus intense, se voient aujourd'hui régresser en dessous de la moyenne générale ou s'approcher de celle-ci. Les arrondissements de Gand et d'Anvers se positionnent aujourd'hui de la même manière que les arrondissements hennuyers.

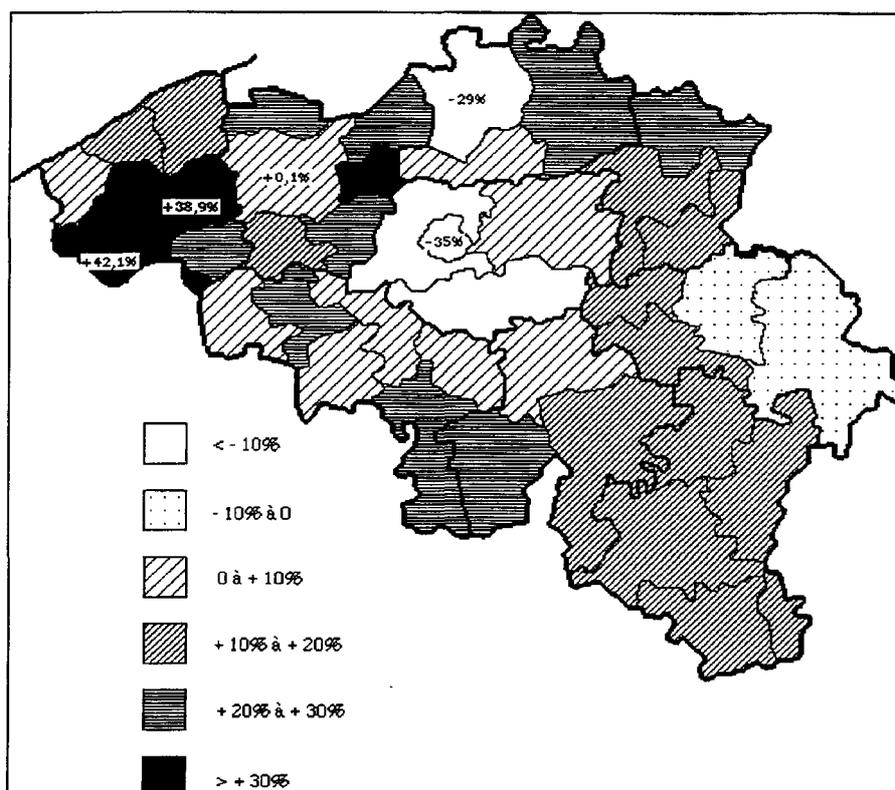
Connaissant par ailleurs les proportions de remariages dans les trois grandes régions du pays (tableau 2.3), on peut alors avancer que cette répartition géographique aurait été encore plus tranchée si nous avions pu ne prendre en compte que les premiers mariages, le rang de l'union n'existant malheureusement pas par arrondissement.

Tableau 2.3. Proportions de remariages pour les trois régions en 1981 et 1991, hommes et femmes (%)

	1981		1991	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Région bruxelloise	20.64	17.22	22.62	20.20
Région flamande	9.26	8.98	16.73	16.46
Région wallonne	12.93	12.19	20.84	20.41

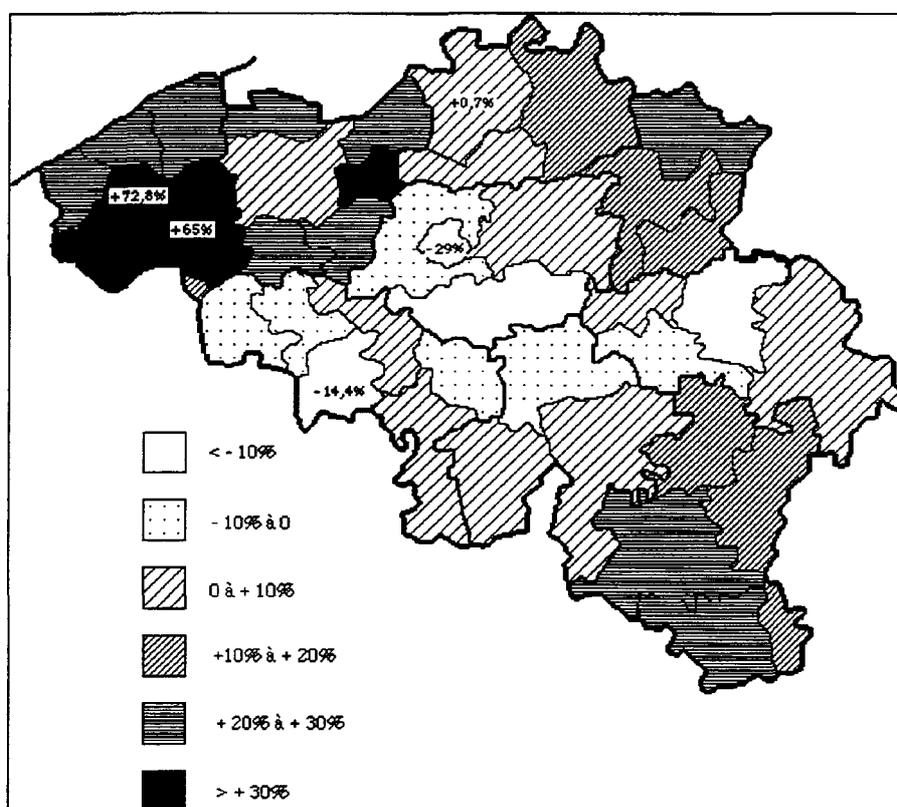
La Flandre, en effet, se caractérise par une primonuptialité élevée et par des proportions plus faibles de remariages que l'ensemble du pays. Inversement, Bruxelles se distingue par de fortes proportions de remariages et par une nuptialité très faible. Cela signifie donc que si l'on avait pu distinguer le rang de l'union au niveau sub-régional, nos cartes auraient sans doute reproduit une nuptialité première encore moins intense au centre du pays avec par ailleurs davantage de premiers mariages en Flandre. Il apparaîtrait aussi que les arrondissements contenant des villes importantes se situeraient nettement en-deçà de la moyenne du pays. En s'éloignant du centre vers l'Ouest ou vers le Sud, les indices de premiers mariages se renforceraient, d'autant plus que la part des remariages y serait moins grande.

Figure 2.28. Écart entre les mariages féminins observés et attendus en 1981 par arrondissement (en %)



*Le taux calculé pour le Royaume en 1981 est de 506 pour 10 000 femmes mariables, en 1981*

Figure 2.29. Écart entre les mariages féminins observés et attendus en 1991 par arrondissement (en %)



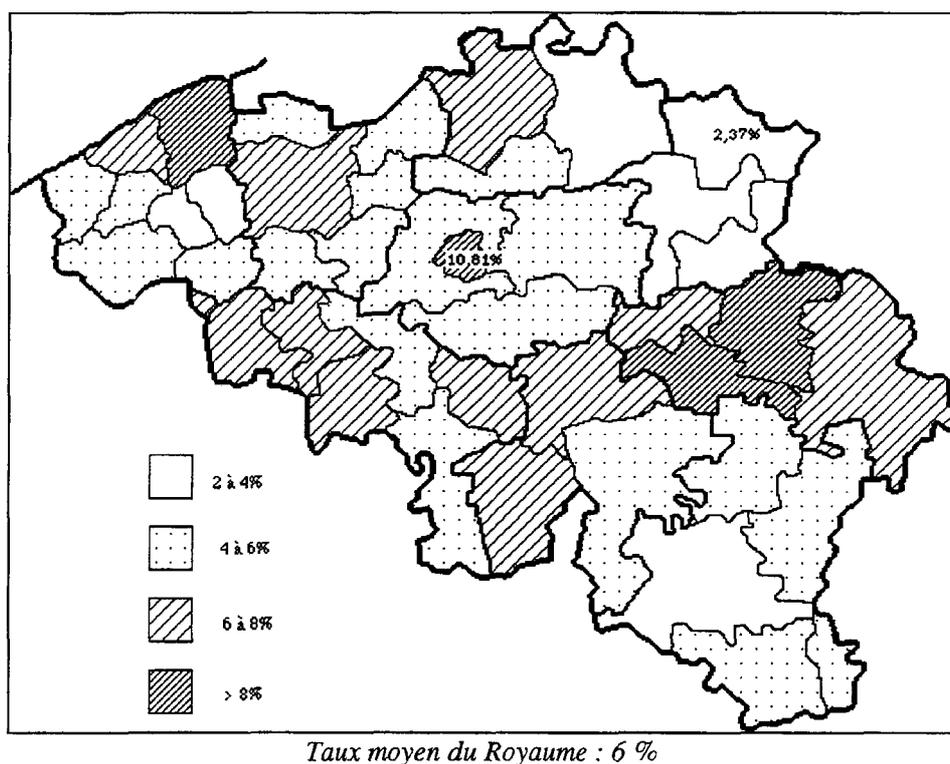
*Le taux calculé pour le Royaume en 1991 est de 445 pour 10 000 femmes mariables*

## 2.4.2. ASPECTS GÉOGRAPHIQUES DU DIVORCE PAR ARRONDISSEMENT

Nous allons nous pencher à présent sur la répartition géographique des divorces sur le territoire belge. Nous avons calculé pour cela un indice standardisé particulier, exprimé en pourcent, qui correspond au nombre de divorces par âge rapportés aux mariés de l'arrondissement, avec contrôle de la structure par âge. Nous avons comparé les arrondissement pour 1981 et pour 1991, en nous focalisant une fois encore sur la seule population féminine.

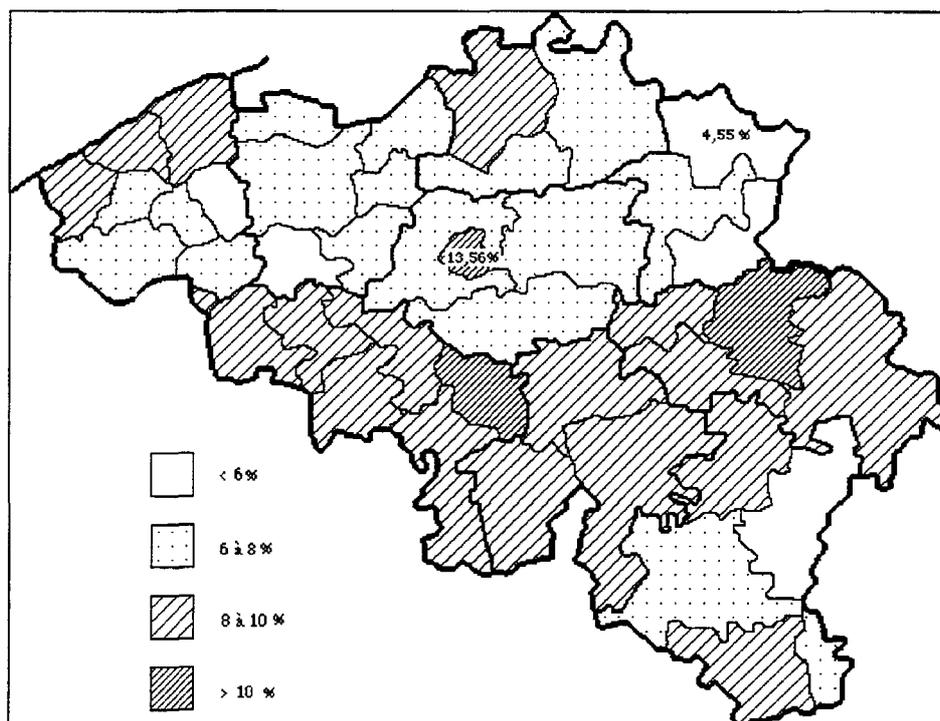
Les cartes (figures 2.30 et 2.31) sont ici plus tranchées que pour la nuptialité, surtout celle de 1991. Le clivage Nord-Sud y est plus marqué. La fréquence des divorces est nettement plus forte dans l'arrondissement de Bruxelles et en Wallonie. Les indices les plus faibles se trouvent en région flamande, dans l'arrondissement de Maaseik notamment. Il faut cependant souligner que les arrondissements côtiers, ceux de Gand et d'Anvers se situent également parmi les arrondissements à plus haut risque. On relève les indices les plus élevés dans les arrondissements contenant une ville importante. À titre de comparaison dans le temps, dans les années soixante (C. Wattelar et G. Wunsch, 1967, p. 88), la divortialité était concentrée essentiellement le long du sillon Sambre et Meuse, en Brabant et dans l'arrondissement d'Anvers.

Figure 2.30. Indice comparatif de divortialité, (pour 100 femmes mariées), 1981 par arrondissement



Aujourd'hui, il est vraisemblable que certains arrondissements voient se développer de plus en plus les unions libres ou consensuelles. Dans ce cas, s'il n'y a pas de mariage, il n'y aura pas de divorce. Peut-être est-ce la situation de ces arrondissements qui enregistrent à la fois peu de mariages et peu de divorces et qui comptent de fortes proportions de célibataires aux jeunes âges comme à Nivelles par exemple. Les données officielles actuellement disponibles ne peuvent y apporter de réponse.

Figure 2.31. Indice comparatif de divortialité, (pour 100 femmes mariées), 1991 par arrondissement



## 2.5. SYNTHÈSE

Cet aperçu de la répartition de la nuptialité et de la divortialité au sein des arrondissements nous amène à la conclusion qu'il n'existe pas une et une seule nuptialité belge. Bruxelles-Capitale se caractérise par un comportement citadin plus marqué, avec de fortes proportions de célibataires, une faible nuptialité et une plus forte propension au divorce. La province du Limbourg et, dans une moindre mesure, celle du Luxembourg se positionnent plutôt dans le sens opposé. Il semble que ce soit la province du Hainaut qui connaisse le plus fort retournement de tendance par rapport au passé, du moins pour la primo-nuptialité. La divortialité s'intensifie surtout au Sud du pays.

Par rapport aux données de recensement, les données de l'État civil ont montré leur intérêt dans l'étude de la primo-nuptialité pour faire ressortir des groupes de générations qui ont imprimé leur marque particulière dans l'évolution récente de la nuptialité en Belgique. Il en est ainsi pour les femmes, des générations 1952 à 58, puis des générations 1959 et suivantes. Pour les hommes, les mêmes groupes se dégagent, à l'écart d'âge entre conjoints près : les générations masculines de 1950 à 56, et les générations postérieures.

Les données d'État civil permettent, tout comme celles des recensements de 1981 et 1991, de chiffrer à deux années le recul de l'âge au premier mariage dans la décennie '80, tant pour les hommes que pour les femmes.

Les données enregistrées par l'État civil sont particulièrement utiles pour étudier la divortialité, vu l'absence d'information à ce sujet dans le recensement. Ce chapitre a ainsi montré qu'en Belgique, en 1992-93, 35 % des mariages se terminent par un divorce, soit la même proportion que celle de mariage dissous par le veuvage dans les années trente (avant que l'époux(se) n'atteigne 65 ans). En 1980-81 comme en 1990-91, la durée modale des mariages qui se terminent par un divorce est de sept ans, et la moitié des divorces interviennent avant douze ans de mariage aux deux périodes, l'autre moitié après cette durée. L'âge moyen des divorcés et des divorcées a tendance à augmenter, comme nous l'avions déduit des données censitaires. Depuis 1991, la moitié des divorces est demandée par les conjoints. La part de divorce par consentement mutuel a régulièrement augmenté depuis les années '50 pour équivaloir en 1990 à celle des divorces pour causes déterminées.

La part relative des remariages dans l'ensemble des mariages célébrés en 1991 était de 18 %, une proportion en augmentation à cause de la baisse des premiers mariages. Les taux de remariage des veufs et des divorcés font preuve d'une constance depuis les années '60.

Par rapport aux autres pays européens, la Belgique fait montre d'une nuptialité plutôt précoce et intense, et d'une divortialité moyenne.

### **3. PROFIL SOCIO-ÉCONOMIQUE ET ÉTAT MATRIMONIAL**

#### **3.1. OBJECTIF ET MÉTHODE**

Qui sont les célibataires ? Se distinguent-ils des personnes mariées ? Par exemple, les femmes célibataires sont-elles plus instruites que les femmes mariées à âge égal ? Ont-elles une position socio-économique plus élevée que ces dernières, comme F. de Singly (1994) l'a montré pour la France ? Ces caractéristiques apparaissent-elles dans des générations bien différentes ? Voilà le type de questions auxquelles ce chapitre voudrait répondre.

Cette étude a donc pour objectif de voir si les données socio-économiques enregistrées pour chaque individu par le recensement sont ou non associées au statut matrimonial de l'individu, et jusqu'à quel point. Ce chapitre tente donc d'esquisser le profil socio-économique de chaque catégorie fondée sur le statut matrimonial en utilisant les variables individuelles suivantes telles qu'elles ont été enregistrées par le recensement : âge, sexe, statut matrimonial, nationalité, diplôme, catégorie socio-professionnelle, taille du ménage, et pour les femmes seulement, nombre d'enfants nés vivants.

La méthode adoptée pour cette étude est la suivante. Comme il est clair que cette analyse doit être menée séparément pour les hommes et les femmes, et à l'intérieur de groupes de générations les plus homogènes possibles, la première opération consiste à établir les critères qui seront utilisés pour définir ces groupes de générations. Ensuite, à l'intérieur de ces groupes, nous avons comparé les statuts matrimoniaux retenus suivant les variables socio-économiques disponibles dans le recensement. Pour ce faire, nous avons dressé des tableaux de contingence et effectué des analyses factorielles de correspondance.

Les critères de choix des générations sont les suivants : dans l'échantillon au dixième des ménages utilisé ici, chaque groupe quinquennal de générations doit compter au moins 400 individus, pour limiter l'effet des petits nombres dans les comparaisons entre groupes, et à l'intérieur du groupe, chaque état matrimonial doit représenter au moins 2 % de l'effectif de la génération considérée, pour ne pas alourdir les analyses par l'étude d'un état matrimonial très marginal pour la génération considérée. Les analyses ne pourront donc pas inclure tous les statuts matrimoniaux pour tous les groupes de générations.

Il ressort de l'application de ces critères que la population retenue est âgée de 18 à 82 ans, ce qui correspond pour le recensement de 1981 aux générations nées entre 1899 et 1963, et pour celui de 1991 à celles nées entre 1909 et 1973, réparties en groupes quinquennaux. L'application des critères a permis aussi de distinguer quatre grands groupes ou « classes », dont les limites sont différentes pour chaque sexe. Cette répartition permet de mettre en parallèle les grandes phases de l'évolution socio-économique du pays, et le vécu des grandes classes d'âges. Il faut en effet se rappeler que l'instruction, l'activité économique, et même le statut matrimonial sont liés à l'âge.

Pour les femmes, les grands groupes de générations établis de la sorte sont :

- Les « plus jeunes femmes » : elles ont de 18 à 27 ans, et sont nées entre 1963 et 1954 si la base de données est le recensement de 1981, mais si la référence est 1991, les générations considérées ont été constituées entre 1973 et 1964. Seules les célibataires et les mariées figurent dans les analyses.
- Les « jeunes femmes adultes » : âgées de 28 à 42 ans, elles sont donc nées entre 1953 et 1939 (recensement de 1981) et entre 1963 et 1949 (recensement de 1991). Les célibataires, les mariées et les divorcées sont reprises dans les analyses, les veuves en sont exclues.
- Les « femmes d'âge mûr » : ont de 43 à 62 ans, et proviennent donc des générations 1938 à 1919 pour le recensement de 1981 et 1948 à 1929 pour celui de 1991. Elles sont suffisamment représentées dans tous les statuts matrimoniaux, célibataires, mariées veuves et divorcées.
- Les « femmes les plus âgées » : de 63 à 82 ans, issues des générations constituées entre 1918 et 1899, la base étant le recensement de 1981, et entre 1928 et 1909 pour 1991. Seules les célibataires, les mariées et les veuves sont prises en considération.

Les grands groupes constitués pour les hommes sont les suivants :

- Les « hommes les plus jeunes » : âgés de 18 à 27 ans, ils sont nés entre 1963 et 1954 (recensement de 1981) et entre 1973 et 1964 (pour celui de 1991). Seuls les célibataires et les mariés répondent aux critères de sélection.
- Les « hommes adultes » : de 28 à 52 ans, (soit les générations constituées entre 1953 et 1929 pour 1981 et entre 1963 et 1939 pour 1991), parmi lesquels les célibataires, les mariés et les divorcés sont suffisamment représentés pour être étudiés.
- Les « hommes plus âgés » : ont de 53 à 72 ans (ce qui correspond aux générations 1928 à 1909 pour 1981 et 1938 à 1919 pour 1991) et pour lesquels tous les statuts matrimoniaux sont inclus dans l'analyse, célibataires, mariés, veufs et divorcés.
- Les « hommes très âgés » : ont entre 73 et 82 ans et sont donc issus des générations 1908 à 1899 (recensement de 1981) et 1918 à 1909 (recensement de 1991). Trois catégories sont retenues : les célibataires, les mariés et les veufs.

Il faut bien souligner que même à l'intérieur de ces groupes de générations, un effet d'âge persiste : les veufs ou les veuves sont presque toujours les plus âgé(e)s, les célibataires sont souvent les plus jeunes. Les commentaires qui suivent en tiennent compte.

En utilisant les données individuelles du recensement de 1991, nous comparerons d'abord les personnes des différents statuts matrimoniaux à l'intérieur des grands groupes de générations qui ont été définis ci-dessus. Ensuite, nous verrons si les caractéristiques ainsi dégagées étaient déjà manifestes en 1981. Enfin, nous synthétiserons les résultats pour chaque sexe. Cette étude sur les profils est réalisée au niveau national, car nos analyses préliminaires ont montré qu'il n'y avait guère de différence régionale notable à ce sujet.

## 3.2. LES FEMMES

### 3.2.1. COMPARAISON DANS LES GRANDS GROUPES DE GÉNÉRATIONS

#### *Les plus jeunes femmes*

Commençons par les plus jeunes femmes, soit celles qui ont de 18 à 27 ans en 1991 et qui sont donc nées entre 1973 et 1964. Seules les célibataires et les mariées sont en nombre suffisant pour figurer dans l'analyse. Les deux ensembles sont bien contrastés, comme on le constate dans le tableau 3.1.

Bien que ce groupe ne comprenne que dix générations, les femmes mariées se distinguent nettement des femmes célibataires de ce grand groupe d'âge (18 à 27 ans) : l'âge moyen des premières est de 24.79 ans, contre 21.69 ans seulement pour les jeunes femmes célibataires. Cette différence dans la composition par âge entraîne plusieurs autres traits distinctifs, mais elle n'explique pas tout.

Le premier de ces traits distinctifs est le statut socio-professionnel. Si la moitié des jeunes femmes célibataires est encore aux études ou en apprentissage, ce n'est le cas que d'une très faible minorité chez les jeunes femmes mariées (1.3 %). Mais malgré ce fait, les célibataires ont fait des études plus longues et sont un peu plus instruites en moyenne que les jeunes femmes mariées. Ainsi, 28 % ont déjà un diplôme supérieur, contre 21.6 % parmi les femmes mariées. On sait aussi que la cohabitation attire plus les étudiantes que les jeunes femmes de milieu populaire : « les franges inscrites dans une perspective de mobilité sociale éventuelle mettent en œuvre la construction du couple « à petits pas » qui tend à se généraliser et à s'imposer comme norme de comportement. Les moins stabilisés, surtout les femmes, continuent à espérer un mariage rapide (...) »<sup>1</sup>. Dans ces jeunes générations, il n'est pas facile de décider si cette supériorité culturelle des femmes célibataires est réelle ou si elle cache un effet d'âge ou un effet de génération. Cette question sera donc abordée de nouveau dans les paragraphes suivants qui concerneront les générations plus anciennes.

Ces jeunes femmes célibataires se distinguent des jeunes femmes mariées par un moindre engagement dans la vie professionnelle, corollaire du fait que la moitié d'entre elles est encore aux études. Ainsi, la proportion de femmes actives et occupées est de 37.3 % pour les jeunes femmes célibataires contre 67.3 % pour les jeunes femmes mariées. Parmi ces dernières, 14.6 % ont perdu ou quitté leur emploi et cherchent du travail.

Une autre différence réside dans la taille moyenne du ménage, plus élevée pour les célibataires (5.1) que pour les femmes mariées (3.3). La plupart des premières sont domiciliées chez leurs parents, quelques-unes vivent en ménage collectif ou communautaire, ce qui explique le chiffre élevé. D'autre part, la fécondité des jeunes femmes célibataires est extrêmement réduite (0.08 enfant né vivant en moyenne), bien inférieure à celles des femmes mariées de la même tranche d'âge (1.98). Statut matrimonial et fécondité sont donc liés, et cette association se retrouve chez les femmes plus âgées, comme nous le verrons ci-dessous.

---

<sup>1</sup> J.-C. Kaufmann (1993a, p. 59).

Tableau 3.1. Caractéristiques socio-économiques des femmes de 18 à 27 ans suivant l'état matrimonial, 1991

		célibataire	mariée
Belge	non	9.9	13.0
	oui	90.1	87.0
	total	100.0	100.0
Diplôme	primaire	4.5	6.0
	sec. inférieur	13.8	16.1
	sec. supérieur	44.5	44.3
	supérieur (non)univ.	28.3	21.6
	sans diplôme	8.9	11.9
	total	100.0	100.0
Catégorie socio-prof.	Écolière, étudiante, apprentie	49.7	1.3
	cherche un premier emploi	5.6	5.7
	a perdu/quitté son emploi et cherche un travail	5.4	14.6
	à la retraite ou assimilé	0.3	2.4
	femme au foyer	0.1	1.4
	handicapée	0.4	0.2
	Indépendante, chef d'entreprise hors secteur service et sans personnel	0.2	0.7
	Indépendante, chef d'entreprise hors secteur service et avec personnel	1.6	3.7
	chef d'entreprise dans secteur service	0.1	0.2
	aidante	1.2	2.8
	employée dans public	7.8	13.5
	ouvrière dans public	1.9	4.8
	employée dans privé	17.4	26.8
	ouvrière dans privé	7.1	14.8
	autre situation	1.2	7.1
	total	100.0	100.0
Nombre moyen d'enfants nés vivants	0.08	1.98	
Taille moyenne du ménage	5.10	3.32	
Âge moyen	21.69	24.79	

### *Les jeunes femmes adultes*

Dans cette catégorie des « jeunes femmes adultes » sont reprises les femmes qui ont entre 28 et 42 ans en 1991, qui correspondent donc aux générations 1949 à 1963. Les caractéristiques socio-économiques des célibataires, des mariées et des divorcées sont reprises dans le tableau 3.2.

Ces trois ensembles de femmes, issues de quinze générations, occupent ici encore des positions bien distinctes sur l'échelle des âges : les célibataires sont les plus jeunes (leur âge moyen est de 32.84 ans), viennent ensuite les femmes mariées (34.96 ans), et enfin les divorcées (36.16 ans en moyenne).

Les proportions de femmes étrangères vivant en Belgique confirment bien ce qui a été noté dans le premier aperçu puisque ces chiffres sont de 13 % pour les femmes célibataires, 9 % pour les mariées et 5 % pour les divorcées.

L'instruction ressort aussi comme variable permettant de distinguer les femmes de ce grand groupe d'âge suivant leur état matrimonial : comme chez les plus jeunes femmes, les célibataires sont les mieux dotées culturellement puisque deux sur trois ont au moins un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur alors qu'une femme mariée sur deux est dans ce cas, et que la majorité des femmes divorcées (54 %) a au maximum réussi l'enseignement secondaire inférieur.

Revenons donc sur cette supériorité culturelle des femmes célibataires, et en particulier sur celle des femmes célibataires qui vivent seules. Pour ces dernières, selon J.-C. Kaufmann (1993b), « la question de l'isolement est au cœur de la difficile conciliation entre vie professionnelle et vie familiale pour les femmes »<sup>2</sup>. « Pour les femmes l'isolement constitue donc, beaucoup plus que pour les hommes, à la fois un atout et un risque qu'il convient de savoir gérer. La peur de la vie solitaire peut conduire à pénaliser trop précocement leurs chances de réalisation professionnelle, alors que la non prise en compte du risque d'isolement peut produire à l'inverse des désillusions lorsqu'il sera trop tard pour conjurer ce dernier dans de bonnes conditions. (...) Cette gestion de l'isolement (...) exige une compétence, fondée notamment sur une capacité de penser à un double niveau (la réalité présente et une hypothèse différente pour l'avenir). Cette compétence, comme la capacité relationnelle, n'est pas donnée à toutes, et cette nouvelle exigence de savoir-faire de la société moderne accroît le fossé avec les plus défavorisées. Raison supplémentaire pour ces dernières d'éviter absolument tout risque d'isolement, qu'elles seraient dans l'incapacité de gérer efficacement »<sup>3</sup>.

La situation défavorable des femmes divorcées quant à l'instruction (une femme divorcée sur trois n'a pas de diplôme ou seulement celui du primaire) se double d'une insertion plus problématique sur le marché de l'emploi : 20.5 % d'entre elles cherchent un autre emploi après avoir perdu ou quitté leur emploi précédent, contre 12 % chez les célibataires ou les femmes mariées. Ce profil renvoie à une hypothèse explicative du divorce souvent évoquée dans la littérature et résumée ainsi par J. Kellerhals *et al.* (1985, pp. 812-813): « Les séparations sont attribuées à des carences de ressources qui font que

---

<sup>2</sup> J.-C. Kaufmann (1993b, p. 175).

<sup>3</sup> J.-C. Kaufmann (1993b, p. 174-175).

Tableau 3.2. Caractéristiques socio-économiques des femmes de 28 à 42 ans suivant l'état matrimonial, 1991

		célibataire	mariée	divorcée
Belge	non	13.0	9.1	5.2
	oui	87.0	90.9	94.8
	total	100.0	100.0	100.0
Diplôme	primaire	5.6	9.1	10.6
	sec. inférieur	12.3	18.8	21.7
	sec. supérieur	29.6	30.2	30.1
	supérieur (non)univ.	38.8	23.7	15.5
	sans diplôme	13.8	18.2	22.2
	total	100.0	100.0	100.0
Catégorie socio-prof.	Écolière, étudiante, apprentie	1.0	0.1	0.1
	cherche un premier emploi	1.8	1.0	1.0
	a perdu/quitté son emploi et cherche un travail	11.7	12.4	20.5
	à la retraite ou assimilé	1.9	9.3	3.9
	femme au foyer	0.3	2.6	0.8
	handicapée	3.1	0.6	1.6
	Indépendante, chef d'entreprise hors secteur service et sans personnel	1.4	1.4	1.5
	Indépendante, chef d'entreprise hors secteur service et avec personnel	5.9	4.9	5.2
	chef d'entreprise dans secteur service	0.4	0.3	0.5
	aidante	0.8	3.3	0.9
	employée dans public	23.3	18.4	18.9
	ouvrière dans public	3.0	4.3	5.7
	employée dans privé	32.1	22.0	23.9
	ouvrière dans privé	9.5	10.8	12.2
	autre situation	3.7	8.7	3.5
	total	100.0	100.0	100.0
Nombre moyen d'enfants nés vivants	0.21	1.81	1.38	
Taille moyenne du ménage	2.69	3.89	2.69	
Âge moyen	32.84	34.96	36.16	

les conjoints ne peuvent affronter sans problèmes insurmontables les difficultés quotidiennes. Ce manque de ressources peut être matériel (bas salaires) ou intellectuel

(niveau culturel trop bas pour interpréter correctement les informations extérieures et pour interagir valablement dans un mariage de type « compagnonnage »). B. Bawin (1988, p. 129) note aussi que les couples où la femme est professionnellement inactive sont nombreux à divorcer<sup>4</sup>, ainsi que les ménages ouvriers. Dans le recensement de 1991, on peut observer que 18 % des femmes divorcées sont ouvrières contre 12.5 % chez les célibataires et 15 % parmi les femmes mariées.

F. de Singly avance une interprétation intéressante de ces faits par une métaphore économique, qui repose sur la constatation déjà faite plus haut que la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle est plus difficile pour les femmes : « c'est au moment de la séparation que le coût de la vie conjugale est payé (...). La manière dont les femmes doivent investir dans la sphère professionnelle et dans la sphère privée tend à les contraindre à réinvestir dans de nouvelles actions matrimoniales (...) pour avoir des chances d'occuper une position équivalente à leur valeur dans l'espace social (...). Le divorce provoque donc un appauvrissement pour la majorité des femmes » (F. de Singly, 1993, pp. 113-114).

Cependant, pour J. Kellerhals *et al.*, « les ressources en tant que telles ne sont pas une donnée suffisante : leur rapport positif ou négatif à la divortialité dépend d'une troisième variable : les alternatives que ces ressources procurent à la relation actuelle. Soit que des ressources importantes permettent de transformer l'insatisfaction en divorce, soit qu'elles augmentent le niveau d'aspiration de la personne et les possibilités qu'elle a de se réaliser ailleurs que dans le mariage. » (J. Kellerhals *et al.*, 1985, pp. 817-818). Les données censitaires belges qui ne contiennent pas le revenu ne sont pas adéquates pour tester cette hypothèse, mais elles laissent penser qu'en Belgique, la majorité des femmes divorcées ont des ressources moindres, que ce soit au plan économique ou au plan culturel, que les femmes mariées et bien moindres encore que les célibataires. Il reste cependant qu'une minorité des femmes divorcées semble plus avantagée : 15 % ont un diplôme de l'enseignement supérieur (contre 39 % parmi les célibataires et 24 % parmi les femmes mariées), 43 % sont employées (mais avec quel statut ?) : c'est un peu plus que parmi les mariées (40 %) mais moins que chez les célibataires (55 %).

Quant à la taille moyenne du ménage, elle est évidemment plus élevée pour les femmes mariées (près de 4 personnes) que dans les deux autres catégories, pour lesquelles la taille moyenne est de 2.7 personnes : cela montre qu'une partie des célibataires vivent en union libre et que certaines ont des enfants ; d'autres habitent encore avec leurs parents.

### *Les femmes d'âge mûr*

Dans cette catégorie, les femmes ont de 43 à 62 ans, et sont donc nées entre 1948 et 1929 puisque la base de données est toujours le recensement de 1991. Les analyses concernent tous les statuts matrimoniaux, célibataires, mariées, veuves et divorcées. Ce sont ces dernières qui sont les moins âgées en moyenne (50.7 ans), viennent ensuite les femmes mariées et les célibataires (52 ans), les veuves étant les plus âgées (près de 56 ans en moyenne : *cfr* le tableau 3.3).

---

<sup>4</sup> Ces couples constituent 36 % des 1700 couples qui ont divorcé en 1984 à Liège, et dont l'ordonnance de divorce a été dépouillée (*cfr* B. Bawin, 1988, pp. 127-130.)

Tableau 3.3. Caractéristiques socio-économiques des femmes de 43 à 62 ans suivant l'état matrimonial, 1991

		célibataire	mariée	veuve	divorcée
Belge	non	8.2	6.7	7.0	4.9
	oui	91.8	93.3	93	95.1
	total	100.0	100.0	100.0	100.0
Diplôme	primaire	11.8	19.0	21.9	15.8
	sec. inférieur	13.5	19.2	16.0	18.9
	sec. supérieur	20.6	17.5	13.6	21.0
	supérieur (non)univ.	28.6	11.4	6.4	14.7
	sans diplôme	25.4	32.9	42.1	29.6
	total	100.0	100.0	100.0	100.0
Catégorie socio-prof.	a perdu/quitte son emploi et cherche un travail	7.2	6.0	1.5	13.8
	à la retraite ou assimilé	27.9	33.4	64.5	23.7
	femme au foyer	0.8	5.0	2.2	1.3
	handicapée	5.4	1.4	0.8	3.5
	Indépendante, chef d'entreprise hors secteur service et sans personnel	1.3	1.0	1.1	2.3
	Indépendante, chef d'entreprise hors secteur service et avec personnel	4.3	3.5	2.6	5.0
	chef d'entreprise dans secteur service	1.1	0.2	0.2	0.6
	aidante	0.5	3.6	0.2	0.6
	employée dans public	19.8	8.1	3.9	15.0
	ouvrière dans public	2.3	2.7	1.5	4.6
	employée dans privé	17.8	7.2	3.7	16.0
	ouvrière dans privé	4.7	4.4	1.9	7.3
	autre situation	7.0	23.4	16.0	6.2
	total	100.0	100.0	100.0	100.0
	Nb. moyen d'enfants nés vivants		0.11	2.26	2.47
Taille moyenne du ménage		6.90	3.21	2.25	2.56
Âge moyen		52.52	51.13	55.87	50.73

Les proportions d'étrangères vivant en Belgique suivent le même ordre que dans le grand groupe précédent, mais ici, les différences sont minimes.

Comme dans les deux grands groupes précédents, les célibataires sont de loin les plus instruites, mais il faut nuancer ce propos en notant qu'une femme célibataire sur quatre appartenant à ces générations n'a pas de diplôme du tout, et une sur dix seulement le diplôme d'études primaires. Du point de vue de l'instruction, les femmes divorcées se placent ici entre les femmes célibataires et les femmes mariées, les veuves, plus âgées, étant les moins instruites. La situation des femmes divorcées semble moins défavorable ici que pour les femmes plus jeunes, et cette observation se confirme à l'examen de la situation socio-professionnelle : 31 % des divorcées sont employées, comme 38 % des célibataires, contre 15 % chez les femmes mariées et moins de 8 % parmi les veuves. Cependant, 14 % des femmes divorcées cherchent du travail, soit une proportion double des célibataires et des mariées, les veuves se trouvant très rarement dans ce cas (1.5 %). Près de deux veuves sur trois sont en effet à la retraite ou assimilées, bien qu'elles soient âgées au maximum de 62 ans. Les femmes divorcées sont les moins nombreuses à être retraitées (24 %), les célibataires (28 %) puis les mariées (33 %) viennent ensuite.

La taille moyenne du ménage est élevée pour les célibataires, près de 7 personnes, et cela s'explique sans doute par le fait que les célibataires comptent 5.4 % de personnes handicapées parmi elles, certaines vivant en institution, ce qui fait croître la taille moyenne des ménages. Les autres ménages sont en moyenne plutôt de petite taille, les enfants ayant déjà quitté le ménage de leurs parents dans certains cas : ainsi, les femmes mariées vivent dans un ménage de 3.2 personnes en moyenne, ayant eu 2.3 enfants, les femmes divorcées vivent dans des ménages plus petits (2.6), ayant eu une fécondité moindre (1.9) ; quant aux veuves, elles semblent peu souvent habiter seules puisque la taille de leur ménage est de 2.2 personnes, et elles ont eu la fécondité la plus élevée (2.5).

La supériorité scolaire des femmes célibataires se confirme donc ici encore, tandis que le divorce féminin semble avoir des facettes différentes suivant le groupe de générations.

### *Les femmes les plus âgées*

Les « femmes les plus âgées » considérées ici ont donc en 1991 entre 63 et 82 ans, ce qui correspond aux générations 1928 à 1909. Seules les célibataires, les mariées et les veuves sont prises en considération (*cfr* le tableau 3.4).

Par rapport au grand groupe de générations étudié ci-dessus, la même différence est à noter en ce qui concerne l'instruction : parmi ces femmes plus âgées, une célibataire sur trois a au moins terminé l'enseignement secondaire, tandis que seulement 14 % des femmes mariées et 10 % des veuves ont atteint ce niveau. À ces âges élevés, la catégorie socio-professionnelle ne reflète plus l'instruction, puisque trois femmes sur quatre au moins sont retraitées.

Les femmes mariées sont en moyenne les moins âgées de ce groupe et leurs ménages comptent 2.5 personnes ; Les célibataires ont un âge moyen plus élevé de deux ans, et le placement en institution de partie d'entre elles fait grimper la taille moyenne des ménages. Les veuves sont en moyenne les plus âgées, et la composition de leurs ménages est diversifiée : elles habitent seules, avec ou chez un enfant, voire en institution. Veuves et femmes mariées ont eu en moyenne autant d'enfants (2.5), les célibataires n'en ont généralement pas eu.

Tableau 3.4. Caractéristiques socio-économiques des femmes de 63 à 82 ans suivant l'état matrimonial, 1991

		célibataire	mariée	veuve
Belge	non	4.6	4.2	4.1
	oui	95.0	96.0	96.0
	total	100.0	100.0	100.0
Diplôme	primaire	20.0	26.0	27.0
	sec. inférieur	13.0	13.0	10.0
	sec. supérieur	12.0	9.4	6.8
	supérieur (non)univ.	21.0	4.7	3.2
	sans diplôme	34.0	47.0	52.0
	total	100.0	100.0	100.0
Catégorie socio-profes.	à la retraite ou assimilé	89.9	75.1	83.9
	femme au foyer	2.7	3.8	3.0
	handicapée	0.6	0.1	0.1
	Indépendante, chef d'entreprise hors secteur service et sans personnel	0.2	0.1	0.1
	Indépendante, chef d'entreprise hors secteur service et avec personnel	0.5	0.4	0.2
	chef d'entreprise dans secteur service	0.0	0.0	0.0
	aidante	0.0	0.3	0.0
	employée dans public	0.4	0.1	0.0
	ouvrière dans public	0.0	0.0	0.0
	employée dans privé	0.3	0.0	0.0
	ouvrière dans privé	0.0	0.0	0.0
	autre situation	5.3	19.9	12.7
	total	100.0	100.0	100.0
	Nombre moyen d'enfants nés vivants	0.05	2.35	2.36
Taille moyenne du ménage	18.45	2.49	4.24	
Âge moyen	71.95	69.43	73.36	

### 3.2.2. COMPARAISON AVEC 1981

Les profils selon l'état matrimonial tels qu'ils ont été enregistrés en 1991 sont-ils le produit d'une évolution durant les années '80 ou sont-ils restés assez stables durant cette période ? Pour répondre à cette question, il faut analyser les données collectées au

recensement de 1981 en les répartissant suivant les mêmes grands groupes d'âge (qui correspondent donc à des générations plus anciennes de dix ans). La comparaison entre les profils établis au début et à la fin de la décennie est réalisée grâce à la juxtaposition des graphiques tirés d'analyses factorielles de correspondance multiple (graphiques non publiés).

Une constante qui apparaît pour les deux premiers grands groupes d'âge considérés dans cette analyse est l'amélioration du niveau moyen d'instruction de ces femmes, qui furent toutes scolarisées après la seconde guerre mondiale.

Durant la décennie '80, le changement majeur qui a touché les plus jeunes femmes semble être le report du mariage, qui se marque par le déplacement des célibataires vers le groupe d'âge des 20-24 ans, alors que dix ans auparavant, elles se positionnaient entre le groupe des 18-19 ans et celui des 20-24 ans. Sur la base des mêmes données censitaires, ce report du mariage durant la décennie '80 a été évalué à deux années<sup>5</sup>. La situation socio-professionnelle des plus jeunes femmes mariées semble s'être détériorée en dix ans mais le changement de catégories d'un recensement à l'autre rend la comparaison très difficile.

Pour les jeunes femmes adultes, c'est le profil socio-économique des femmes divorcées qui a le plus changé durant la décennie '80, dans un sens défavorable : nous en avons observé ci-dessus l'aboutissement sur la base des données de 1991, mais l'on remarque qu'en 1981, les jeunes femmes divorcées étaient plus jeunes et plus instruites en moyenne que les femmes mariées, et apparemment aussi plus souvent sous le statut d'employée. En 1981, les jeunes femmes divorcées avaient donc un niveau socio-économique intermédiaire entre les célibataires et les femmes mariées de leur classe d'âge. En 1991, au contraire, les jeunes femmes divorcées se retrouvent dans une position sociale moins favorable que celle des femmes mariées. En 1991, le divorce semble donc concerner d'autres femmes qui sont moins instruites et plus vulnérables sur le marché du travail que ne l'étaient dix ans plus tôt les jeunes femmes divorcées. Peut-être ces femmes ont-elles cru trop dans les vertus de la modernité comme l'indépendance, et se sont-elles retrouvées déçues, avec une situation socio-économique en moyenne nettement plus difficile en 1991 qu'en 1981 ; remarquons toutefois qu'il ne s'agit guère des mêmes femmes<sup>6</sup>. Rappelons que l'augmentation de l'âge moyen des femmes divorcées, qui signifie généralement des possibilités réduites sur le marché matrimonial, avait déjà été relevée dans le premier aperçu.

Par contre, malgré l'aggravation de la situation économique, les profils socio-économiques selon le statut matrimonial n'ont guère changé durant la décennie '80 pour les femmes d'âge mûr, tandis que pour les femmes les plus âgées parmi celles qui ont été étudiées ici, le retrait du marché du travail est plus marqué en 1991, quel que soit le statut matrimonial des femmes concernées.

---

<sup>5</sup> Voir F. Bartiaux (1999).

<sup>6</sup> Les seules femmes qui appartiennent aux groupes des jeunes femmes divorcées en 1981 et en 1991 sont celles qui, en 1981, étaient divorcées et âgées de 28 à 32 ans, et qui, dix ans plus tard, étaient toujours (ou de nouveau) divorcées.

### 3.2.3. SYNTHÈSE : PORTRAIT DE GROUPES AVEC DAMES

De ces portraits de plusieurs groupes de générations féminines se dégage une constante : la supériorité culturelle des femmes célibataires. J.-Cl. Kaufmann l'explique par deux raisons, qui sont liées à l'appariement des conjoints, et donc aux mécanismes qui régissent le marché matrimonial dans notre société, aux différentes époques considérées : le décalage des calendriers féminin et masculin, et l'« hypergamie » féminine. En effet, « celle qui mise tout sur ses études pour réussir individuellement sur le marché du travail risque de ne pas trouver de candidat disponible sur le marché matrimonial, à cause du décalage des calendriers (les hommes épousent des femmes plus jeunes qu'eux). « Une bonne dot scolaire forme une valeur ajoutée et augmente les chances d'obtenir un mari ayant une forte valeur, mais dans une conjoncture matrimoniale difficile pour la femme »<sup>7</sup> ». La seconde raison vient du fait que « la femme épouse généralement un homme dont le statut social est un peu plus élevé que le sien (hypergamie). Ce qui explique qu'aux deux extrêmes la correspondance soit problématique : Les hommes les plus défavorisés et les femmes les plus aisées se marient plus difficilement »<sup>8</sup>. Dans le quatrième chapitre, nous reviendrons en détail sur l'appariement des conjoints suivant leur niveau d'instruction et sur la formation d'unions hypergames ou non.

Retenons que les femmes mariées occupent généralement une position socio-économique moins favorable que celle des célibataires. F. de Singly (1994) a montré lui aussi que les femmes, qui ont le plus à gagner du mariage, sont aussi celles qui en paient le prix le plus élevé, par une valorisation moindre de leurs diplômes sur le marché du travail que pour les hommes et que pour les femmes célibataires.

Durant les années '80, deux phénomènes ont été mis en avant par l'étude de ces profils féminins : le retard de l'âge au mariage, déjà amplement commenté dans les deux premiers chapitres, et la position socio-économique dégradée des jeunes femmes divorcées, devenue moins favorable que celle des femmes mariées de leur âge.

### 3.3. LES HOMMES

Nous allons voir maintenant si le statut matrimonial masculin peut, comme pour les femmes, être associé à un profil socio-économique assez nettement défini. Pour ce faire, nous utilisons comme ci-dessus les caractéristiques suivantes qui ont été enregistrées pour chaque individu par le recensement de 1991 : l'âge, la nationalité, le diplôme, la catégorie socio-professionnelle et la taille du ménage. La question sur le nombre d'enfants n'a pas été posée aux hommes et ne peut donc pas contribuer à définir les profils socio-économiques comme cela a été fait pour les femmes.

---

<sup>7</sup> J.-C. Kaufmann (1993a) cite ici F. de Singly (1994, 1<sup>ère</sup> parution en 1987).

<sup>8</sup> J.-C. Kaufmann (1993a), p. 11.

### 3.3.1. COMPARAISON DANS LES GRANDS GROUPES DE GÉNÉRATIONS

#### *Les hommes les plus jeunes*

Les hommes les plus jeunes ont en 1991 entre 18 et 27 ans, et ils sont donc nés entre 1973 et 1964. Seuls les célibataires et les mariés répondent aux critères de sélection présentés plus haut. Puisqu'il s'agit d'hommes jeunes, on compare en fait ici les hommes qui se marient sans tarder à ceux qui restent célibataires plus longtemps, même s'il faut souligner que dans ce groupe de dix générations, les célibataires ont en moyenne trois bonnes années de moins que les mariés. 42 % de ces jeunes hommes célibataires sont encore aux études ou en apprentissage, et parmi ces étudiants, certains vivent sans doute en union libre. À ce propos, il est utile de rappeler ici l'interprétation que F. de Singly (1986 et 1994) donne de l'union libre : un compromis entre les sexes, certes, mais aussi un compromis entre les générations. Pour ce sociologue, une des fonctions du mariage est « d'assurer au mieux la continuité des générations. La défense des intérêts familiaux passe par un mariage relativement tardif (...). Une bonne succession entre les générations, approchée par les places respectives des unes et des autres dans l'espace social, requiert une chronologie des événements telle que le mariage soit situé après la fin des études et l'entrée sur le marché du travail. Ce respect de l'ordre est rentable, comme le prouve une comparaison des salaires des personnes qui se sont mariées avant et des personnes qui se sont mariées après la sortie de l'institution scolaire »<sup>9</sup>. Puisque les recensements belges n'ont pas de données sur les revenus, ni d'ailleurs sur les étapes des « carrières » matrimoniale et professionnelle, il n'est pas possible de vérifier ici ce résultat obtenu avec d'autres données.

Par contre, les données belges sont adéquates pour montrer qu'entre ces hommes qui se marient tôt et ceux qui sont (encore) célibataires, il n'y a aucune différence quant à l'instruction : les hommes célibataires ne sont pas mieux dotés en diplômes que les jeunes hommes mariés, comme c'est par ailleurs le cas pour les femmes.

La taille moyenne du ménage (3.14) laisse penser que ces hommes mariés jeunes ont aussi une fécondité précoce, tandis que pour les hommes célibataires de ce groupe d'âge, une taille moyenne de près de 4 personnes montre que la plupart d'entre eux font partie, officiellement tout au moins, du ménage de leurs parents.

#### *Les hommes adultes*

Ce groupe des hommes adultes rassemble les hommes âgés en 1991 de 28 à 52 ans (générations 1963 à 1939) et dans ce groupe, les célibataires, les mariés et les divorcés sont suffisamment nombreux pour être étudiés. Le tableau 3.6 présente leurs caractéristiques socio-économiques principales, dont la taille moyenne de leurs ménages, qui laisse penser que les structures domestiques sont plus variées et moins typées que les statuts matrimoniaux officiellement enregistrés ne l'indiquent : cohabitation, famille recomposée, vie chez les parents font qu'en moyenne, hommes célibataires ou divorcés vivent entourés de plus d'une personne.

---

<sup>9</sup> F. de Singly (1994, p. 187).

Tableau 3.5. Caractéristiques socio-économiques des hommes de 18 à 27 ans suivant l'état matrimonial, 1991

		célibataire	marié
Belge	non	10.8	13.1
	oui	89.2	86.9
	total	100.0	100.0
Diplôme	primaire	6.3	6.1
	sec. inférieur	20.9	23.1
	sec. supérieur	44.8	44.0
	supérieur (non)univ.	16.5	15.8
	sans diplôme	11.4	11.1
	total	100.0	100.0
Catégorie socio-prof.	Écolier, étudiant, apprenti sous les drapeaux	42.0	0.7
	cherche un premier emploi	5.8	1.1
	a perdu/quitté son emploi et cherche un travail	3.9	1.3
	à la retraite ou assimilé	4.2	4.7
	handicapé	0.2	0.3
	Indépendant, chef d'entreprise hors secteur service et sans personnel	0.5	0.2
	Indépendant, chef d'entreprise hors secteur service et avec personnel	0.6	2.7
	chef d'entreprise dans secteur service	2.5	6.5
	aidant	0.2	0.6
	employé dans public	2.2	2.7
	ouvrier dans public	4.0	8.6
	employé dans privé	3.3	8.2
	ouvrier dans privé	8.2	16.8
	autre situation	21.8	45.4
	total	0.6	0.3
		total	100.0
Taille moyenne du ménage		3.89	3.14
Âge moyen		22.09	25.42

Tableau 3.6. Caractéristiques socio-économiques des hommes de 28 à 52 ans suivant l'état matrimonial, 1991

		célibataire	marié	divorcé
Belge	non	12.6	11.0	8.3
	oui	87.4	89.0	91.7
	total	100.0	100.0	100.0
Diplôme	primaire	9.0	10.2	12.7
	sec. inférieur	18.6	21.6	22.7
	sec. supérieur	28.6	28.4	26.8
	supérieur (non)univ.	24.2	22.4	14.9
	sans diplôme	19.6	17.4	22.9
	total	100.0	100.0	100.0
Catégorie socio-prof.	Écolier, étudiant, apprenti sous les drapeaux	1.1	0.1	0.0
	cherche un premier emploi	0.2	0.0	0.0
	a perdu/quitte son emploi et cherche un travail	1.0	0.2	0.2
	à la retraite ou assimilé	9.7	4.0	10.9
	homme au foyer	2.8	2.1	3.5
	handicapé	0.0	0.0	0.1
	Indépendant, chef d'entreprise hors secteur service et sans personnel	3.5	1.0	2.1
	Indépendant, chef d'entreprise hors secteur service et avec personnel	3.0	6.4	5.4
	chef d'entreprise dans secteur service	8.8	9.1	8.4
	aidant	0.8	1.8	1.4
	employé dans public	1.2	0.9	0.8
	ouvrier dans public	14.2	17.2	15.7
	employé dans privé	7.6	7.8	8.3
	ouvrier dans privé	18.5	20.3	14.9
	autre situation	25.9	28.8	27.9
	total	1.7	0.2	0.2
	total	100.0	100.0	100.0
	Taille moyenne du ménage	2.69	3.75	2.24
	Âge moyen	35.18	39.65	41.11

La caractéristique par laquelle se distinguent le plus ces trois groupes établis d'après le statut matrimonial est l'âge moyen dans ce groupe : les célibataires sont les plus jeunes (35.2 ans), les hommes mariés occupent une position intermédiaire (39.6 ans) et dans ce grand groupe d'âge, les divorcés sont les plus âgés en moyenne (41.1 ans).

On peut noter que les hommes célibataires comptent proportionnellement plus d'étrangers parmi eux, et les divorcés moins : cela confirme les observations faites dès le premier aperçu.

En ce qui concerne l'instruction, les hommes mariés et les hommes célibataires diffèrent peu, comme on l'a vu pour les plus jeunes hommes. Malgré cette quasi-égalité de départ, les hommes mariés paraissent avoir une situation professionnelle un peu meilleure que les hommes célibataires : d'après le recensement belge de 1991, plus rares sont les hommes mariés qui cherchent un (premier) emploi (4 % contre 11 %), plus nombreux sont les indépendants ou chefs d'entreprise (17.3 % parmi les hommes mariés, 12.6 % parmi les célibataires). Ceci semble confirmer des résultats obtenus sur la base de données françaises pour lesquelles « les six tests comparant les hommes mariés aux hommes célibataires montrent toujours la supériorité du rendement [du diplôme] des premiers. »<sup>10</sup>

Les hommes divorcés, quant à eux, partent avec un léger désavantage en terme d'instruction sur les célibataires et sur les hommes mariés ; cependant, sur le marché du travail, ils se positionnent plus près des hommes célibataires que des hommes mariés, comme l'indiquent les trois répartitions selon la catégorie socio-professionnelle. Ceci pourrait contribuer à accréditer la thèse de F. de Singly (1994) pour qui les ressources de la femme mariée servent aussi à construire et consolider la position sociale de son mari. Mais au total, les positions qu'occupent ces hommes de la trentaine et de la quarantaine dans l'espace social sont moins différenciées selon leur statut matrimonial que ce n'est le cas pour les femmes des générations correspondantes, comme on l'a vu ci-dessus. Cela semble montrer que « [les hommes] sont moins touchés par les prolongements sociaux de la mobilité sentimentale et matrimoniale, les contraintes du fonctionnement domestique les rendant plus indépendants, même si par ailleurs la séparation peut leur poser le problème de la continuité des relations avec leurs enfants » (F. de Singly, 1994, p. 204). Cependant, comme on le verra ci-dessous, des changements sont perceptibles durant les années '80.

### *Les hommes plus âgés*

La plupart de ces caractéristiques se retrouvent dans le grand groupe d'âge suivant, celui des « hommes plus âgés » qui ont de 53 à 72 ans (générations constituées entre 1938 et 1919). Tous les statuts matrimoniaux sont inclus dans l'analyse, célibataires, mariés, veufs et divorcés.

À l'intérieur de ces grands groupes de vingt générations, la répartition par âge diffère suivant le statut matrimonial : les divorcés (dont l'âge moyen est de 60.3 ans) précèdent les célibataires et les mariés d'un an et demi en moyenne, et les veufs de 4.5 ans. Un léger effet de génération est donc perceptible lorsqu'on examine la répartition des diplômes, mais il semble qu'il soit plus faible que les différences associées au statut matrimonial lui-même : ainsi les veufs, plus âgés en moyenne, sont légèrement moins

---

<sup>10</sup> F. de Singly (1994, p. 206) mesure le « rendement du diplôme » par la proportion de cadres par type de diplôme et montre que ce rendement est supérieur pour les hommes mariés, tant en 1970 qu'en 1985 ; les données qu'il utilise sont celles des enquêtes « Formation, Qualification Professionnelle » menées par l'INSEE à ces deux dates.

instruits que les hommes mariés ou divorcés, pour lesquels on n'observe pas de différence.

Tableau 3.7. Caractéristiques socio-économiques des hommes de 53 à 72 ans suivant l'état matrimonial, 1991

		célibataire	marié	veuf	divorcé	
Belge	non	7.2	7.6	5.6	6.9	
	oui	92.8	92.4	94.4	93.1	
	total	100.0	100.0	100.0	100.0	
Diplôme	primaire	23.5	21.2	22.9	21.3	
	sec. inférieur	9.4	15.6	13.7	14.7	
	sec. supérieur	10.2	16.1	12.5	15.6	
	supérieur (non)univ.	12.4	10.9	6.5	11.0	
	sans diplôme	44.5	36.1	44.5	37.4	
	total	100.0	100.0	100.0	100.0	
Catégorie socio-prof.	a perdu/quitté son emploi et cherche un travail	5.9	2.8	2.3	7.9	
	à la retraite ou assimilé	61.4	63.8	81.0	56.7	
	handicapé	5.3	2.4	2.7	4.1	
	Indépendant, chef d'entreprise hors secteur service et sans personnel	1.0	3.3	1.9	3.0	
	Indépendant, chef d'entreprise hors secteur service et avec personnel	6.1	5.9	2.3	6.0	
	chef d'entreprise dans secteur service	0.4	0.9	0.4	0.8	
	aidant	0.3	0.3	0.1	0.3	
	employé dans public	6.2	5.9	2.3	5.4	
	ouvrier dans public	2.4	2.3	1.2	2.2	
	employé dans privé	3.2	6.1	2.5	6.5	
	ouvrier dans privé	5.4	6.1	3.1	6.8	
	autre situation	2.4	0.2	0.2	0.4	
	total	100.0	100.0	100.0	100.0	
	Taille moyenne du ménage		3.92	2.71	2.33	2.26
	Âge moyen		61.62	61.82	64.83	60.33

Par contre, les célibataires sont souvent les moins diplômés parmi les hommes de leurs générations, exception faite de la minorité qui détient un diplôme de l'enseignement supérieur (12 %, soit une proportion plus élevée que pour les autres statuts matrimoniaux). Le célibat masculin apparaît donc bien différent du célibat féminin, mais ils résultent tous deux de la même logique, celle de l'hypergamie des unions « qui

explique qu'aux deux extrêmes la correspondance soit problématique : les hommes les plus défavorisés et les femmes les plus aisées se marient plus difficilement »<sup>11</sup>.

Ces diplômés ont-ils été « rentabilisés » sur le marché du travail de façon différenciée selon le statut matrimonial ? La réponse pour ces générations n'est pas facile, puisque la majorité de ces hommes sont à la retraite ou dans une situation assimilée à celle-ci : c'est le cas pour 57 % des divorcés, 61 % des hommes célibataires, 64 % des hommes mariés et 81 % des veufs. Ces derniers mis à part, il y a peu de différence selon le statut matrimonial, à deux exceptions près : les hommes divorcés (8 %) et célibataires (6 %) sont moins rares que les hommes mariés (3 %) à chercher du travail, et il y a proportionnellement plus de handicapés parmi les célibataires (5 %) et les divorcés (4 %) que parmi les hommes mariés (2 %). Ce fait renvoie aux rôles de protection et/ou de sélection joués par le mariage dont il a déjà été question plus haut dans le premier chapitre.

### *Les hommes très âgés*

Les « hommes très âgés » ont de 73 à 82 ans, et sont donc nés entre 1918 et 1909. Seuls les célibataires, les mariés et les veufs sont retenus. Les données correspondantes sont reprises dans le tableau 3.8 ci-dessous. Celui-ci montre bien que pour les hommes du grand âge, ni le statut matrimonial, ni le diplôme ne contribuent à les caractériser. La seule différence importante concerne la taille du ménage, qui reflète sa composition : en moyenne, les hommes mariés vivent dans les ménages les plus petits (2.6), une partie des hommes célibataires vit en institution, ce qui explique une taille moyenne de leur ménage élevée (9.5), les veufs ont une situation intermédiaire (5.8).

### **3.3.2. COMPARAISON AVEC 1981**

Durant la décennie '80, les profils socio-économiques établis pour les hommes selon le statut matrimonial ont peu évolué, si ce n'est comme on l'a noté pour les femmes, un retard du mariage et une amélioration du niveau général d'instruction, deux phénomènes sensibles surtout chez les hommes les plus jeunes.

Pour le reste, les célibataires de plus de 30 ans ont gardé un profil particulier, et, pour la plupart, une position moins favorable que les hommes mariés dans l'espace social : même en 1991, « sur le marché du mariage comme sur le marché du travail, les chances de se placer sont fonction de la dot scolaire ou sociale. Les femmes, comme les employeurs, semblent peu apprécier le charme des hommes pauvres » (F. de Singly, 1994, p. 159).

Durant cette décennie '80, l'écart semble s'être accru entre les hommes mariés de la trentaine et de la quarantaine et les hommes divorcés du même âge : le divorce aurait-il pour ces hommes des conséquences négatives sur le plan professionnel comme c'est le cas pour les femmes ? Dans le même temps, les positions sociales des hommes célibataires et divorcés de plus de cinquante ans semblent s'être rapprochées, tandis que

---

<sup>11</sup> J.-C. Kaufmann (1993a), p. 11.

les hommes les plus âgés ne se signalent par aucun changement, du moins pour les variables prises en considération ici.

Tableau 3.8. Caractéristiques socio-économiques des hommes de 73 à 82 ans suivant l'état matrimonial, 1991

		célibataire	marié	veuf
Belge	non	4.4	4.3	3.7
	oui	95.6	95.7	96.3
	total	100.0	100.0	100.0
Diplôme	primaire	23.4	25.6	26.5
	sec. inférieur	5.2	11.6	10.1
	sec. supérieur	8.4	9.8	6.7
	supérieur (non)univ.	14.4	7.9	4.4
	sans diplôme	48.6	45	52.4
	total	100.0	100.0	100.0
Catégorie socio-prof.	à la retraite ou assimilé	98.7	99.6	99.6
	handicapé	0.2	0.1	0.1
	Indépendant, chef d'entreprise hors secteur service et sans personnel	0.0	0.0	0.1
	Indépendant, chef d'entreprise hors secteur service et avec personnel	0.0	0.1	0.1
	chef d'entreprise dans secteur service	0.1	0.0	0.0
	employé dans public	0.1	0.0	0.0
	ouvrier dans privé	0.0	0.0	0.0
	autre situation	0.8	0.2	0.1
	total	100.0	100.0	100.0
	Taille moyenne du ménage	9.54	2.62	5.81
Âge moyen	77.38	77.09	78.09	

### 3.3.3. SYNTHÈSE : PORTRAIT DE GROUPES AVEC MESSIEURS

De cette étude se dégagent deux profils socio-économiques assez différenciés, l'un, plus favorable, pour les hommes mariés, l'autre qui l'est moins, pour les hommes célibataires. Cependant, il ne faut pas exagérer ces différences car pour les hommes, le statut matrimonial ne semble guère être jusqu'à présent un déterminant majeur de leur position sociale.

Un changement semble s'esquisser durant les années '80 et il concerne les hommes divorcés de 30 à 50 ans : leur position sociale moyenne se rapproche de celle

des hommes célibataires et se différencie donc du profil plus favorable des hommes mariés.

Retenons enfin que les hommes célibataires, particulièrement ceux qui sont nés dans les années '20 et '30, se distinguent par une moindre instruction que les autres hommes de leurs générations, même s'ils comptent toujours parmi eux la plus forte minorité d'hommes très instruits. Les hommes célibataires forment donc un groupe hétérogène.

### 3.4. SYNTHÈSE

Dans notre société, le statut matrimonial contribue à définir la position socio-économique d'un individu, mais dans les limites fixées par les rapports sociaux entre les sexes : le mariage bénéficie plus aux hommes qu'aux femmes, le célibat féminin est associé à un avantage culturel tandis que le célibat masculin l'est généralement à un désavantage culturel et professionnel. En termes socio-économiques, les hommes divorcés perdent relativement peu par rapport aux hommes mariés, les femmes divorcées beaucoup. La situation est inversée en ce qui concerne les contacts avec les enfants, comme la taille du ménage, piètre indicateur on en convient, le laisse supposer.

Bien que le mariage soit reporté par les femmes et par les hommes à des âges plus élevés, ses conséquences différenciées pour les deux sexes n'ont guère changé durant les années '80. Selon F. de Singly (1994, p 203), « le mouvement social des femmes après 1968, l'entrée massive des femmes sur le marché du travail salarié, les revendications du partage des tâches ménagères (...) n'ont pas déstabilisé suffisamment les mécanismes objectifs et subjectifs qui créent la dévalorisation professionnelle des femmes vivant en couple et qui font que ces femmes restent plus dépendantes que les hommes de leur engagement conjugal. »

Le même auteur pense encore que « l'importance accordée à l'indépendance individuelle, à la régulation affective a crû dans tous les milieux sociaux, les oppositions entre les classes (...) se sont atténuées. (...) Ce nouveau modèle de la vie privée – par les effets qu'il a, notamment en entraînant une instabilité conjugale plus grande – a un coût moins lourd pour les femmes bien dotées. L'autogestion féminine, la réforme des rapports sociaux entre les sexes sont davantage payées par les femmes qui disposent le moins des ressources, culturelles et économiques. La « révolution » des mœurs a rapproché les hommes et les femmes les plus diplômés, tout en éloignant ces femmes de leurs consœurs moins diplômées. » (F. de Singly, 1994, p. 205).

Nos analyses laissent entrevoir que ce constat puisse également s'appliquer aux hommes divorcés, leur situation ayant évolué plutôt défavorablement durant les années '80. Il sera intéressant d'en suivre l'évolution à l'avenir.

## **4. LE CHOIX DU CONJOINT**

### **4.1. CADRE THÉORIQUE**

Pour les sociologues de la famille<sup>1</sup>, le moment de la constitution des couples participe à la reproduction de deux types de rapports qui structurent toute société : d'une part, les rapports entre les groupes sociaux – c'est le versant de ce que, à la suite du sociologue français A. Girard<sup>2</sup>, sociologues puis statisticiens ont souvent appelé l'homogamie – et, d'autre part, les rapports entre hommes et femmes – appelés aussi rapports de genre – puisque hommes et femmes n'ont pas les mêmes atouts ni les mêmes attentes à faire valoir sur le marché matrimonial.

Dans cette étude qui est basée sur une analyse des données individuelles de deux recensements, le versant de la reproduction sociale est principalement estimé à partir de la comparaison des derniers diplômes obtenus par les conjoints, tandis que le versant de la reproduction des rapports de genre est approché par l'écart d'âge entre les conjoints. Pour compléter ces analyses, une comparaison des arrondissements de naissance et des nationalités des conjoints nous donne des indications sur leur mobilité géographique et/ou culturelle.

Lors de la comparaison des conjoints sur ces quatre caractéristiques (âge, nationalité, origine géographique et instruction), le cadre théorique sera précisé davantage. L'on peut noter qu'à notre connaissance, il n'existe pas d'étude comparable pour d'autres pays.

Les analyses privilégient successivement le point de vue de chaque sexe, ce qui permet d'affiner l'étude des rapports de genre. Par exemple, les mariages mixtes sont dans certaines minorités nationales moins rares pour les hommes que pour les femmes : c'est le cas en Belgique pour les Espagnols, les Italiens et les Néerlandais principalement. Hommes et femmes n'ont donc pas des positions symétriques sur le marché matrimonial.

### **4.2. MÉTHODOLOGIE**

Comme on l'a vu plus haut, cette étude se base sur une analyse secondaire de deux échantillons de ménages issus des recensements belges de 1991 et 1981. Ces données individuelles, qui sont structurées par ménage, ont été préalablement traitées au cours de cette recherche afin de pouvoir disposer simultanément des données sur les deux conjoints, pour calculer, par exemple, leur écart d'âge ou pour comparer leurs nationalités respectives.

---

<sup>1</sup> Voir en particulier F. de Singly (1987).

<sup>2</sup> L'étude d'A. Girard (1981) portait sur le choix du conjoint, et a été réalisée à la suite d'une grande enquête psycho-sociologique en France. La première édition de l'ouvrage de Girard a été publiée en 1964.

Les analyses sont effectuées sur les générations qui présentent une proportion élevée, proche de 80 %, d'hommes ou de femmes marié(e)s aux *deux* recensements. Les générations retenues sont donc différentes pour les hommes et pour les femmes. Il s'agit pour les hommes des générations<sup>3</sup> 1924 à 1953, tandis que pour les femmes, ce sont les générations 1934 à 1958 qui sont prises en compte<sup>4</sup>. L'étude des générations plus jeunes serait perturbée par l'intensité du célibat, et celle des générations plus âgées par le veuvage et la mortalité. Les générations que nous avons retenues sont donc les plus représentatives des personnes mariées et recensées aux deux dates.

Cependant, la comparaison des générations est délicate. Si l'on observe, comme c'est le cas en Belgique pour les Italiens ou les Espagnols par exemple, une diminution dans les jeunes générations de la proportion de mariages conclus entre conjoints de la même nationalité, doit-on en déduire que les plus jeunes valorisent moins une certaine homogamie culturelle (et qu'il y a donc un changement des préférences à cet égard), ou que les personnes mariées et plus âgées ne représentent plus correctement leurs générations respectives, le divorce ayant plus particulièrement frappé les couples hétérogames (qui ne se retrouvent donc plus parmi les personnes encore mariées) ? Comme on ne peut pas disposer par le recensement d'informations sur les ex-conjoints (ce qui aurait permis de tester cette hypothèse du divorce par défaut d'homogamie), il sera utile de comparer les mêmes générations à dix ans d'intervalle, dans les deux recensements donc.

La situation se complique encore si l'on étudie l'assortiment des conjoints selon une variable qui peut évoluer dans le temps, comme l'instruction ou, plus clairement encore, la situation dans la profession<sup>5</sup>. En effet, l'amélioration de ses caractéristiques personnelles n'est pas indépendante de la dynamique familiale et conjugale, qui dépend elle-même des rapports sociaux de genre. Du point de vue sociologique, il n'est pas anodin que ce soit plutôt le mari ou plutôt la femme qui reprenne des études par exemple. De nouveau, le divorce pose problème par la sélection des couples qu'il provoque, et par l'interprétation à lui donner : défaut d'homogamie ou bien (mais peut-être cela n'est-il pas vraiment différent ?) « ratés » dans la négociation conjugale et divergences d'opinions sur l'équivalence des capitaux respectifs ou sur leurs transformations acceptables par les deux parties ?

### 4.3. ÉCARTS D'ÂGE ENTRE CONJOINTS

Cette étude sur l'écart d'âge devrait contribuer à mieux décrire le ou les systèmes familiaux que l'on trouve dans notre pays. Plusieurs auteurs en effet (J. G. Peristiany, 1976, P. McDonald, 1989, et F. Bartiaux, 1991) ont montré que le choix du conjoint est révélateur de la conception de la famille que se donne une société. Reprenons leurs résultats<sup>6</sup>, qui concourent à préciser le cadre théorique de la présente recherche.

Deux conceptions de la famille ont été mises en évidence par J. G. Peristiany (1976) dans son ouvrage sur les structures familiales en Méditerranée: la conception

<sup>3</sup> soit les hommes âgés de 28 à 57 ans en 1981, qui ont donc 38 à 67 ans au recensement de 1991.

<sup>4</sup> soit les femmes qui ont en 1981, 23 à 47 ans et qui ont en 1991, 33 à 57 ans.

<sup>5</sup> Nous n'analyserons pas ici la situation des conjoints dans leur profession.

<sup>6</sup> La présentation des travaux de J.G. Peristiany et de P. McDonald est tirée de F. Bartiaux (1991).

masculine, qui prévaut dans les pays méditerranéens, et la conception féminine, plus répandue en Europe du Nord. Dans la vue masculine, la famille est une entité « formelle et politique. C'est un instrument dans la lutte pour le pouvoir et pour son corollaire, le prestige. La vue féminine est privée et orientée vers des buts plus immédiatement accessibles » (J. G. Peristiany, 1976, p. 2). L'auteur définit plus complètement la conception masculine de la famille: « dans les familles aristocratiques ou puissantes d'Europe, du Proche-Orient ou du Maghreb, la réussite sociale est liée au contrôle de la richesse et des personnes. Les femmes sont importantes comme monnaie d'échange dans les alliances; les hommes sont les défenseurs de la propriété et de l'honneur. Les femmes sont surtout intéressées par leur progéniture, et, à des degrés divers [selon] les sociétés (...), par leur propre mari, tandis qu'elles restent étrangères, parfois presque des étrangères hostiles, dans le ménage étendu de leur mari ou dans leurs relations avec la famille de leur mari. C'est aux hommes qu'est confiée la perpétuation du groupe avec lequel ils sont identifiés. Leur identité sociale reflète la position sociale de leur groupe agnatique<sup>7</sup> dans l'échelle du prestige social » (J. G. Peristiany, 1976, p. 2).

P. McDonald (1989) a développé cette ligne de pensée. Il souligne d'abord que « les termes, masculin et féminin, ne sont pas accidentels, car lorsque (...) [l'on] se déplace de l'extrémité masculine à l'extrémité féminine du continuum, le statut et le pouvoir de l'homme déclinent, tandis qu'augmentent ceux des femmes et des enfants ». Il recherche ensuite les implications démographiques de ces deux modèles. Sur la base des données individuelles du recensement australien de 1981, il montre que les jeunes nés en Europe du Sud sont moins nombreux à vivre indépendamment de leurs parents que les jeunes Australiens ou les jeunes qui proviennent d'Europe du Nord, soit les pays où la conception féminine de la famille est prédominante. Il observe aussi que pour les immigrants issus d'Europe du Sud, la proportion d'unions libres, la fréquence des mariages exogames (en dehors du groupe ethnique), et la fréquence du divorce sont moindres que parmi les Australiens ou ceux qui ont quitté l'Europe du Nord, tandis que le calendrier de la fécondité est plus précoce et la cohabitation des générations plus fréquente parmi les représentants de la conception masculine de la famille.

F. Bartiaux (1991) a montré en outre que la conception de la famille s'exprime aussi dans l'assortiment des jeunes gens et des jeunes filles, en particulier selon leur âge. Dans les sociétés méditerranéennes, l'écart d'âges entre conjoints est plus élevé que dans les pays qui se caractérisent par une conception plus féminine de la famille.

#### **4.3.1. VUE D'ENSEMBLE EN 1991**

Pour chaque personne mariée, l'écart d'âge est calculé en soustrayant de son âge celui de son conjoint. On peut donc établir la distribution des écarts d'âge pour une génération donnée, ou en calculer la moyenne, par exemple. On parlera alors d'écart d'âge moyen, qui ne doit pas être confondu avec la différence entre les âges moyens !

Le tableau 4.1 met en regard pour les générations sélectionnées l'écart d'âge moyen et la proportion de personnes mariées. Comme on l'a indiqué dans l'introduction de ce chapitre, cette proportion est toujours proche de 80 %, afin que les couples de ces

---

<sup>7</sup> Le groupe agnatique se réfère aux parents en ligne paternelle ou par filiation patrilinéaire.

générations recensés en 1991 aient de fortes chances d'être représentatifs des couples de leurs générations.

Tableau 4.1. Écart d'âge moyen entre conjoints et proportion de personnes mariées suivant le sexe et la génération (1991)

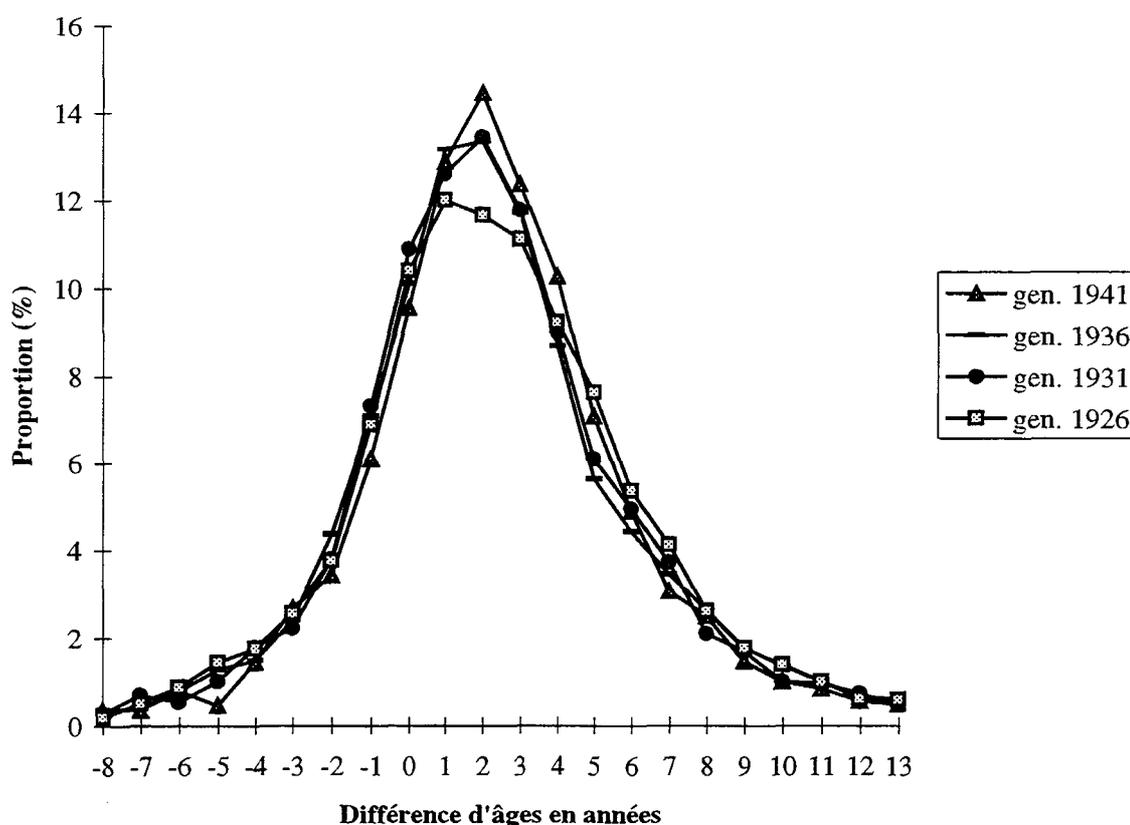
	Hommes		Femmes	
	Proportion de mariés (%)	Différence moyenne d'âge	Proportion de mariés (%)	Différence moyenne d'âge
gén. 1924	82.86	2.61	-	-
gén. 1925	82.66	2.56	-	-
gén. 1926	82.70	2.64	-	-
gén. 1927	83.11	2.47	-	-
gén. 1928	83.72	2.61	-	-
gén. 1929	83.42	2.65	-	-
gén. 1930	83.06	2.55	-	-
gén. 1931	83.91	2.52	-	-
gén. 1932	84.18	2.61	-	-
gén. 1933	84.10	2.44	-	-
gén. 1934	83.84	2.56	78.34	-2.22
gén. 1935	83.93	2.58	80.00	-2.35
gén. 1936	83.31	2.50	80.35	-2.45
gén. 1937	83.18	2.54	80.93	-2.39
gén. 1938	83.10	2.57	81.36	-2.46
gén. 1939	83.71	2.67	82.05	-2.57
gén. 1940	83.64	2.65	81.09	-2.71
gén. 1941	82.23	2.56	82.47	-2.73
gén. 1942	83.38	2.50	81.90	-2.60
gén. 1943	82.90	2.38	82.29	-2.64
gén. 1944	82.22	2.28	81.41	-2.54
gén. 1945	82.14	2.38	82.84	-2.48
gén. 1946	81.92	2.25	82.51	-2.18
gén. 1947	80.98	2.27	81.77	-2.31
gén. 1948	80.60	2.26	81.56	-2.22
gén. 1949	79.58	2.28	81.61	-2.17
gén. 1950	79.74	2.20	81.50	-2.35
gén. 1951	79.40	2.13	81.79	-2.31
gén. 1952	78.94	2.16	81.44	-2.39
gén. 1953	78.75	2.02	81.73	-2.38
gén. 1954	-	-	80.64	-2.41
gén. 1955	-	-	80.19	-2.50
gén. 1956	-	-	80.38	-2.46
gén. 1957	-	-	79.86	-2.47
gén. 1958	-	-	80.03	-2.46

Si l'on considère les couples où le mari appartient aux générations retenues, on constate une diminution lente de la différence moyenne d'âge entre les conjoints, qui passe de 2.6 ans (génération de 1924) à 2.01 ans (génération de 1953) : en fait, 32 générations ont suffi pour faire perdre une année à cet écart d'âge moyen. La tendance est moins nette dans les couples formés par les femmes des générations considérées,

même si la différence moyenne d'âge entre les conjoints paraît avoir légèrement augmenté pour les femmes prises en compte dans cette analyse : l'écart d'âge consenti par les générations féminines des années trente est en augmentation, puis il diminue, avant d'osciller à partir de la génération de 1945. Le dernier point de cette section tentera d'estimer l'impact des dénatalités enregistrées pendant les deux guerres sur le croisement des générations.

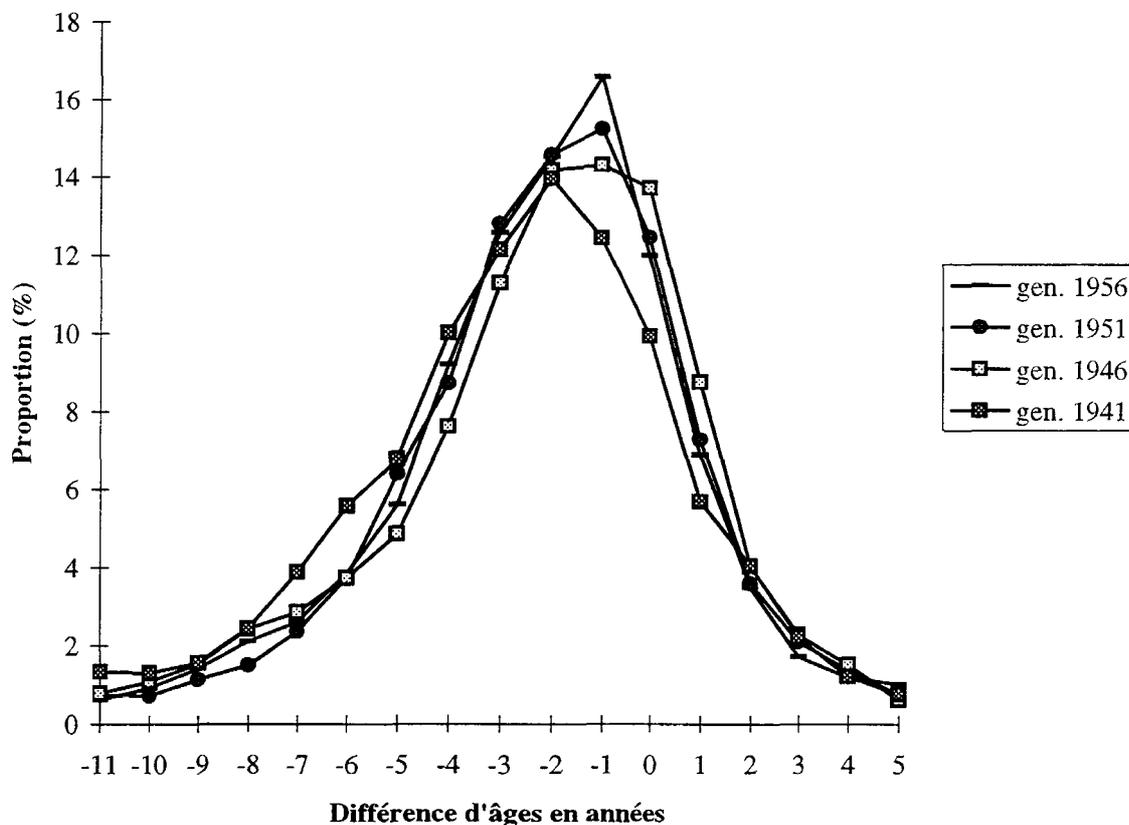
Les différences entre les moyennes obtenues pour les hommes et pour les femmes invitent à approfondir l'analyse en prenant en compte les distributions complètes des écarts d'âge entre les conjoints, selon que l'on considère les couples dans lesquels c'est l'homme ou la femme qui appartient aux générations sélectionnées. Dans la figure 4.1, qui reprend les écarts calculés pour les hommes mariés des générations 1926 à 1951, les courbes se décalent vers la gauche tout en se resserrant, ce qui traduit l'évolution suivante : diminution des couples où le mari a au moins cinq années de plus que sa femme, augmentation des couples unissant des conjoints de même âge, légère progression des couples où la femme est la plus âgée.

Figure 4.1. Distribution des écarts d'âge entre conjoints  
(1991, générations masculines de référence)



Pour les générations féminines considérées, les mêmes phénomènes sont à l'œuvre de façon symétrique, comme l'indique la figure 4.2. Cependant, les courbes féminines s'entrecroisent à plusieurs reprises, ce qui n'est pas le cas des courbes masculines. On comprend dès lors qu'au fil des générations, la différence moyenne d'âge entre les conjoints évolue de façon moins linéaire pour les femmes que pour les hommes.

Figure 4.2. Distribution des écarts d'âge entre conjoints  
(1991, générations féminines de référence)



#### 4.3.2. COMPARAISON AVEC LES DONNÉES DE 1981

La comparaison des écarts d'âge moyens obtenus sur la base des recensements de 1991 et de 1981<sup>8</sup> met à jour plusieurs phénomènes intéressants, tant pour les générations étudiées que pour les générations adjacentes. Commençons par les générations féminines prises en compte dans cette analyse. Pour les plus anciennes des générations considérées, les données tirées du recensement de 1991 indiquent des écarts d'âge moyens plus faibles qu'en 1981 : en effet, entre les deux recensements, les couples âgés qui ont le plus de chances de subsister sont ceux où la différence d'âge en faveur du mari est la plus faible, voire en sa défaveur, afin de contrecarrer en quelque sorte la surmortalité masculine.

À l'autre extrémité, les jeunes filles qui se marient précocement choisissent de préférence un mari nettement plus âgé qu'elles, probablement déjà établi. Ce dernier phénomène n'est pas neuf et B. Colombo l'avait déjà décrit en 1955 pour l'Italie des années trente. M. Bozon (1990 a et b) l'a aussi observé pour la France sur la base de données plus récentes.

Ces deux phénomènes trouvent leur contrepartie si l'on privilégie le point de vue

<sup>8</sup> Les données sont disponibles auprès des auteurs.

masculin. En effet, pour le veuvage masculin, le raisonnement est similaire à celui tenu plus haut pour le veuvage féminin : un homme marié d'un âge donné aura une probabilité plus grande de devenir veuf si sa femme est plus âgée, ce qui se traduit par un écart d'âge négatif (en faveur de l'épouse) ou faible. On comprend donc que l'écart d'âge moyen calculé pour les hommes appartenant aux couples subsistant plus longtemps soit légèrement plus élevé.

Quant aux jeunes hommes qui se marient parmi les premiers de leurs générations : ils s'unissent de façon préférentielle avec une jeune fille de leur âge, ou même plus âgée qu'eux, comme en témoignent les moyennes négatives (puisque c'est l'âge de l'homme qui est pris en référence) obtenues pour les jeunes hommes mariés qui ont 18 ou 19 ans en 1981.

### 4.3.3. MARCHÉ MATRIMONIAL ET CONDITIONS SPÉCIFIQUES

Une dénatalité provoque des classes creuses et un déséquilibre du marché matrimonial quelque quinze ou vingt ans plus tard. Les données issues d'un recensement et traitées par couple sont une bonne source pour étudier les conséquences d'une dénatalité sur le marché matrimonial et les ajustements qui s'ensuivent (F. Bartiaux, 1991, p. 178 *et sq.*)

En Belgique, une dénatalité particulièrement forte a été enregistrée durant la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale, en particulier<sup>9</sup> pour les années 1917 et 1918 pendant lesquelles il n'y eut que la moitié du nombre de naissances enregistré avant-guerre. Durant la seconde guerre, on n'assista pas à pareille chute des naissances : la génération la plus touchée, 1941, représente environ les trois quarts de l'effectif d'une génération de la fin des années trente.

Quels furent les ajustements opérés à la suite de la perturbation du marché matrimonial par la dénatalité de la première guerre mondiale ? Les premières générations masculines qui furent confrontées à ce déséquilibre y réagirent en choisissant des jeunes filles d'un âge plus proche du leur : une année d'écart en faveur du garçon devient l'écart modal pour les générations masculines de 1911, 1913 et 1914, alors qu'il était de deux ans auparavant. Seuls les hommes nés en 1915 et 1916 ont une différence d'âge moyenne en augmentation, puisque leurs choix se sont portés vers les jeunes filles des classes pleines d'après la dénatalité. Il apparaît aussi que ces ajustements se produisaient alors que la tendance pour les hommes était à la baisse de l'écart d'âge entre conjoints, baisse qui s'est poursuivie jusqu'aux générations masculines considérées ci-dessus. Dans ce contexte, le marché matrimonial a rapidement retrouvé un équilibre, et les effets de la dénatalité sur le croisement des générations ont été de courte durée et ont affecté peu de cohortes : la génération masculine de 1920 n'est quasiment plus perturbée.

La dénatalité durant la seconde guerre mondiale fut moins sévère, le déséquilibre sur le marché matrimonial également. Les figures 4.1 et 4.2 présentées plus haut révèlent cependant quelques légers ajustements, mais il faut y regarder de près. Ainsi sur la figure

---

<sup>9</sup> 171 000 naissances ont été enregistrées en 1911, 1912 et 1913, 156 000 en 1914, 124 000 en 1915, mais 99 000 naissances seulement en 1916, 87 000 en 1917, 85 000 en 1918, puis 123 000 en 1919 et 163 000 en 1920 et 1921 (I.N.S., 1955, annexe 21.A).

4.1, on voit que les hommes de la génération de 1936 ont conclu proportionnellement moins de mariage avec une femmes âgée de 5 à 7 ans de moins qu'eux, ce qui correspond aux générations féminines moins nombreuses. Ils se sont tournés plutôt vers les filles de leur âge, ou un peu plus âgées qu'eux. Les hommes nés en 1941 n'ont pu faire ce choix, et ils ont surtout épousé des jeunes filles ayant 2 à 4 années de moins qu'eux.

La figure 4.2 montre aussi que les femmes de la génération 1941 ont été proportionnellement plus nombreuses à se marier avec un homme nettement plus jeune qu'elles, de cinq ans ou davantage : c'est que ces femmes ont dû se tourner vers les jeunes hommes nés après la dénatalité causée par la seconde guerre mondiale. Ceci illustre comment des unions atypiques peuvent néanmoins se conclure dans un marché matrimonial déséquilibré.

#### **4.3.4. ÉCART D'ÂGE ENTRE CONJOINTS SELON LEUR NATIONALITÉ**

Dans les pages qui précèdent, l'on a vu qu'en Belgique, les maris ont en moyenne un peu plus de deux ans que leur femme. L'examen des écarts d'âge entre les conjoints selon la nationalité de ceux-ci donne une nouvelle confirmation que les normes en matière de différence d'âge varient suivant les cultures et indiquent si la conception de la famille est plutôt masculine (ce qui s'accompagne d'une différence moyenne d'âge entre les conjoints plus élevée), ou plutôt féminine (avec un écart d'âge moyen plus faible : *cfr* F. Bartiaux, 1991, et J. G. Peristiany, 1976).

Les données tirées du recensement belge de 1991 confirment assez bien cette hypothèse. En effet, si l'on considère les couples formés par des conjoints de même nationalité et où le mari est issu de l'une des vingt générations comprises entre 1932 et 1951, on obtient les différences moyennes d'âge entre conjoints suivantes : 2.2 ans pour les couples de Belges, 1.9 ans pour les couples de Français et 2.8 ans pour les Néerlandais, alors que la différence moyenne d'âge monte à 3.8 ans pour les couples d'Italiens, 4.5 ans pour les Turcs et 8.6 ans pour les Marocains vivant en Belgique.

La différence entre l'Europe du Nord et l'Europe du Sud apparaît donc clairement, et elle se manifeste aussi dans la proportion de mariages endogames, comme on le verra ci-dessous.

#### **4.4. LES NATIONALITÉS DES CONJOINTS**

Comparer les nationalités des conjoints, c'est en quelque sorte évaluer une dimension de l'homogamie culturelle des unions ; il en existe d'autres, comme l'endogamie géographique, la similarité dans l'instruction, la langue, etc. « Pourtant, le mariage mixte – ou interculturel – serait un indice assez précis de l'évolution d'une société qui intègre, assimile, mélange les individus (...). Il est aussi un indice de la nature de son identité. Subit-elle une perte, une dissolution ou va-t-elle vers une transformation bénéfique pour tous ses membres ? » (A. Barbara, 1993, p.16).

Pour P. McDonald (1989), les sociétés méditerranéennes, où prévaut une conception masculine de la famille, sont peu enclines à conclure des unions en dehors du groupe ethnique, car il est fortement valorisé, tandis que dans les sociétés du Nord de l'Europe, les mariages exogamiques sont proportionnellement moins rares.

En Belgique, entre 1990 et 1995, plus de six mille mariages mixtes ont été célébrés chaque année, qui représentent environ 12 % des mariages. Quelques vingt années auparavant, c'est plus de sept mille mariages mixtes qui étaient contractés annuellement, soit environ 10 % de l'ensemble des mariages célébrés en Belgique : le nombre de mariages mixtes diminue donc en Belgique, mais moins vite que le nombre total de mariages (Th. Eggerickx *et al.*, 1999, p. 50 *et sq.*). La même étude montre aussi que depuis les années soixante, il y a toujours eu plus de femmes belges qui ont épousé un Étranger que d'hommes belges se mariant avec une Étrangère, même si l'écart s'amenuise d'année en année.

#### 4.4.1. VUE D'ENSEMBLE EN 1991

Nous présenterons d'abord les tendances générales de l'homogamie par nationalité pour chaque sexe, avant de voir comment évolue la situation d'un groupe de générations à l'autre. À ce niveau, il n'est pas intéressant de comparer le comportement des Belges à celui des autres nationalités, car il est normal, vu la différence d'effectifs, que la majorité des mariages des Belges se concluent avec des partenaires de la même nationalité.

Le tableau 4.2, établi pour les hommes mariés, montre que les Turcs présentent le plus fort taux d'homogamie selon la nationalité (94 %) suivis des Marocains (90.6 %), puis des Espagnols (77.4 %), des Italiens (68.6 %) et des Néerlandais (52.4 %). Viennent ensuite deux catégories hétérogènes constituées des autres Européens de l'Union Européenne (57.8 %) et des autres nationalités (55.8 %), et enfin les Français (34.3 %). L'homogamie selon la nationalité chez les hommes est plus forte dans les groupes originaires de pays méditerranéens, et plus faible chez ceux qui se situent plus vers le Nord de l'Europe, même si les Pays-Bas perturbent quelque peu ce schéma. On retrouve ainsi l'opposition entre la conception masculine de la famille des pays méditerranéens, marquée par le prestige de l'homme et par une autonomie moindre des femmes et des autres personnes et la conception féminine des pays du Nord de l'Europe, centrée sur le bien-être de la femme et des enfants (J. G. Peristiany, 1976 et P. McDonald, 1989).

Chez les femmes, l'homogamie suivant la nationalité suit la même tendance que chez les hommes si l'on s'en tient aux nationalités identifiées. On note cependant une inversion de rang entre les femmes italiennes et espagnoles, les premières étant proportionnellement plus impliquées dans des mariages homogames (88.4 %) que les secondes (78.6 %).

Les Belges et les Marocains sont les seuls groupes où la proportion des mariages avec un conjoint de nationalité différente est plus élevée chez les femmes que chez les hommes. La prise en compte des naturalisations pourrait cependant faire apparaître d'autres éléments.

Tableau 4.2. Proportions de mariages entre conjoints de même nationalité, suivant la nationalité et le sexe (%) (1991, générations 1934-1958 pour les femmes et générations 1924-1953 pour les hommes)

	Hommes			Femmes		
	Même nationalité	Nationalité différente	Effectifs	Même nationalité	Nationalité différente	Effectifs
Belges	99.13	0.87	144770	97.19	2.81	130762
Italiens	68.81	31.39	4454	88.38	11.62	3114
Marocains	90.58	9.42	1285	88.90	11.10	1180
Français	34.35	65.65	1607	40.77	59.23	1278
Turcs	94.04	5.96	587	94.61	5.39	649
Néerlandais	52.43	47.57	1377	72.96	27.04	821
Espagnols	77.44	22.66	900	78.58	21.42	719
Autres Europ.	57.80	42.20	1730	68.75	31.25	1357
Autres pays	55.82	44.18	1460	65.95	34.05	1251

Les Belges et les Marocain(e)s mis à part, on constate donc que les Étrangères sont proportionnellement moins nombreuses que les Étrangers à être marié(e)s avec un conjoint d'une autre nationalité : c'est le cas particulièrement chez les Italiennes, les Néerlandaises et les Françaises. Les proportions de mariage entre conjoints de même nationalité sont presque égales pour les deux sexes, quoique légèrement supérieures pour les femmes chez les Marocaines, les Turques et les Espagnoles.

La situation de l'homogamie pour la nationalité est peut-être l'expression d'un besoin de survie des communautés étrangères, qui sont minoritaires en Belgique. En effet, A. Barbara (1993, p. 17) le rappelle : « plus une société est faible, plus les règles de mariage vont être sévères et quelquefois contraignantes pour les femmes. Chaque groupe social veut, en gardant un œil vigilant sur le mariage de ses membres, garantir sa survie et ne pas se perdre en tant que groupe, notamment en laissant partir ses femmes à l'extérieur ». Cette hypothèse mettant en évidence la place de la nuptialité dans les stratégies sociétales de survie devrait cependant être argumentée davantage par une étude des motivations individuelles, mais ce travail n'est pas réalisable avec des données de recensement.

Passons à l'étude des mariages mixtes conclus par des Belges, les seuls qui présentent des effectifs suffisants pour les différentes catégories. Pour A. Barbara (1993, p. 320), « même s'il reste encore réprouvé, le mariage interculturel devient dans nos sociétés industrialisées (...) un signe réel et profond, parmi d'autres, d'une sédimentation humaine qui transforme lentement une immigration économique et instrumentale en une immigration de peuplement » lorsque celle-ci s'installe dans la durée.

#### 4.4.2. LES MARIAGES MIXTES CONCLUS PAR LES BELGES

Dans l'ensemble, les hommes belges qui épousent des femmes d'autres nationalités choisissent, par ordre de priorité des Françaises, puis des Italiennes, et moins

souvent, des Marocaines, des Néerlandaises, voire des Espagnoles. Les effectifs des Belges qui ont une épouse turque sont trop faibles pour pouvoir être analysés valablement (tableau 4.3).

Proportionnellement plus nombreuses que les hommes, les femmes belges qui ont un conjoint de nationalité étrangère sont liées, par ordre de préférence, à : des Italiens, des Français, des Néerlandais, des Espagnols, des Marocains ou des Turcs.

On s'aperçoit ici que l'ordre de préférence des hommes est différent de celui des femmes, et les distances géographique et culturelle ne sont pas vécues de la même manière par les personnes des deux sexes. Il est intéressant de constater à cet égard l'inversion de rang entre la France et l'Italie et la relégation du Maroc de la troisième à la cinquième place, lorsqu'on passe des hommes aux femmes. Sans entrer en détail dans les raisons du choix du conjoint d'une autre nationalité chez les Belges, ces différences donnent à penser que les motivations sont légèrement distinctes d'un sexe à l'autre.

Tableau 4.3. Distribution des Belges suivant la nationalité de leur conjoint (%)  
(1991, générations 1934-1958 pour les femmes et générations 1924-1953 pour les hommes)

	Hommes	Femmes
Belgique	99.13	97.19
Italie	0.09	0.89
Maroc	0.06	0.07
France	0.34	0.61
Turquie	0.02	0.03
Pays-Bas	0.05	0.40
Espagne	0.03	0.14
Autres Européens	0.09	0.34
Autres	0.18	0.33
Effectifs	144 766	130 762

Voyons à présent si les tendances observées au niveau global se reproduisent dans les différentes générations.

#### 4.4.3. LES DIFFÉRENCES ENTRE GÉNÉRATIONS : L'APPORT DU RECENSEMENT DE 1981

Lorsqu'on examine en détail l'évolution suivant les générations des proportions de mariages entre personnes de même nationalité, on constate qu'elles diminuent légèrement quand on passe des générations les plus anciennes aux plus jeunes. Cette constatation est difficile à interpréter avec les données d'un seul recensement, comme on l'a signalé dans l'introduction de ce chapitre : cette évolution est-elle le reflet d'une modification des préférences dans les générations plus jeunes ou est-elle l'écho de divorces causés par un manque d'homogamie culturelle ? Pour pouvoir répondre à cette

question, nous incluons dans l'analyse les données par génération du recensement de 1981.

Tableau 4.4. Proportions de mariages entre conjoints selon leur nationalité, par groupes de génération (%) (1991, Belges, générations 1934-1958 pour les femmes et générations 1924-1953 pour les hommes)

	Hommes			Femmes		
	Même nationalité	Nationalités différentes	Effectifs	Même nationalité	Nationalité différente	Effectifs
gen. 1924-28	99.32	0.68	21707	-	-	-
gen. 1929-33	99.21	0.79	23581	-	-	-
gen. 1934-38	99.31	0.69	22869	98.52	1.48	23659
gen. 1939-43	99.08	0.92	21241	98.05	1.95	21587
gen. 1944-48	98.98	1.02	27248	97.20	2.80	27509
gen. 1949-53	98.95	1.05	28124	96.57	3.43	28263
gen. 1954-58	-	-	-	96.08	3.92	29744

Voyons donc quelle était la situation en 1981. De nouveau, l'évolution par groupe de générations ne peut être valablement analysée en détail que pour les couples comptant au moins un(e) Belge. De manière générale, les proportions de mariages entre Belges observées pour les différents groupes de générations en 1981 sont, pour les deux sexes, toujours inférieures à celles de 1991. Et en 1981, tout comme en 1991, la proportion de mariage entre Belges diminue quand on passe des générations les plus anciennes aux plus jeunes.

Tableau 4.5. Proportions de mariages entre conjoints de même nationalité, par groupes de générations (%) (1981, Belges, générations 1934-1958 pour les femmes et générations 1924-1953 pour les hommes)

	Hommes			Femmes		
	Même nationalité	Nationalités différentes	Effectifs	Même nationalité	Nationalités différentes	Effectifs
gén. 1924-28	96.88	3.12	23882	-	-	-
gén. 1929-33	96.48	3.52	24301	-	-	-
gén. 1934-38	96.15	3.85	23075	94.76	5.24	23577
gén. 1939-43	95.95	4.05	21163	93.90	6.10	21975
gén. 1944-48	95.49	4.51	26462	92.57	7.43	27176
gén. 1949-53	95.24	4.76	25824	90.83	9.17	27713
gén. 1954-58	-	-	-	90.56	9.44	24287

Entre 1981 et 1991, la tendance à la baisse des mariages entre Belges est plus nette chez les femmes ainsi que dans les générations les plus jeunes, tant masculines que féminines.

Pour interpréter ces observations, il est difficile d'invoquer les effets de la loi du 28 juin 1984 sur l'accès à la nationalité belge<sup>10</sup>. Il est par contre utile de comparer les proportions de personnes mariées dans les générations analysées<sup>11</sup> : elles ont presque toutes diminué entre 1981 et 1991, sauf dans les générations les plus jeunes. Pour ces dernières<sup>12</sup> un changement des préférences vers un peu plus de mariages mixtes est peut-être à l'œuvre, tandis que pour les générations les plus anciennes, on peut penser qu'une partie des mariages « interculturels » se sont soldés par un divorce durant les années '80, ce qui a pour effet d'accroître pour toutes ces générations la proportion de mariages entre Belges qui seraient moins vulnérables.

Si l'on se tourne vers les autres nationalités (tableaux 4.2 et 4.6), la situation des femmes est la plus facile à synthétiser : à l'exception des Belges, tous les taux d'homogamie suivant la nationalité observés en 1981 sont, pour toutes les générations confondues, supérieurs à ceux observés en 1991.

Tableau 4.6. Proportions de mariages entre conjoints de même nationalité, suivant la nationalité et le sexe (%) (1981, générations 1934-1958 pour les femmes et générations 1924-1953 pour les hommes)

	Hommes			Femmes		
	Même nationalité	Nationalité différente	Effectifs	Même nationalité	Nationalité différente	Effectifs
Belges	96.01	3.99	144707	92.44	7.56	124728
Italiens	68.41	31.59	5153	92.45	7.55	3405
Marocains	76.07	23.93	1772	93.71	6.29	1367
Français	39.50	60.50	1805	51.86	48.14	1184
Turcs	88.36	11.64	954	96.29	3.71	890
Néerlandais	41.22	58.78	225	78.41	21.59	542
Espagnols	77.57	22.43	1186	88.49	11.51	799
Autres Eur.	60.27	39.73	1807	74.50	25.50	1200
Autres pays	62.25	37.75	1783	88.27	11.73	1091

L'évolution est plus diversifiée pour les hommes : les valeurs globales observées pour l'homogamie pour la nationalité en 1981 sont très similaires à celles de 1991 chez les Italiens et les Espagnols ; pour les Belges, les Marocains, les Turcs et les Néerlandais, celles de 1981 sont inférieures à celles de 1991. C'est l'inverse pour les Français, les ressortissants des autres pays de l'Union Européenne et dans la catégorie résiduelle. En

<sup>10</sup> Cette loi, dite « loi Gol » est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1985. Son application concerne, au 1<sup>er</sup> janvier 1990, 96 363 personnes, dont 88 073 sont âgées de moins de 20 ans. Si l'on ajoute, pour la même période, les naturalisations aux 8290 personnes âgées de 20 à 29 ans et ayant changé de nationalité par cette loi, nous avons 36 980 personnes éligibles pour l'étude de la nuptialité, sur l'ensemble de la population belge (M. Dubuisson et M. Poulain, 1992, p. 16). Cela représente en fin de compte une très faible proportion de notre échantillon, vu le taux d'échantillonnage utilisé (10 % des ménages), et compte tenu des limites d'âge que nous avons retenues.

<sup>11</sup> L'on se reportera donc aux tableaux 1.1 et 1.2 du premier chapitre.

<sup>12</sup> Il s'agit précisément des seules générations masculines de 1952 et 53 et des générations féminines de 1954 à 1958.

1981, ce sont les Belges puis les Turcs qui ont le plus fort taux d'homogamie pour la nationalité, tout comme en 1991. Chez les femmes, le fait le plus saillant concerne les Belges : alors qu'elles occupent la quatrième place de l'homogamie pour la nationalité en 1981 (92.4 %), elle sont au premier rang en 1991 (99.1 %). En 1981, les Belges étaient précédées par les Turques (96.3 %), les Marocaines (93.7 %), et les Italiennes (92.4 %). De manière symétrique, les mariages entre conjoints de nationalité différente sont aux deux dates généralement moins nombreux chez les femmes que chez les hommes, et ils sont plus courants chez ressortissants des pays de l'Union Européenne. Ces mariages « mixtes » restent inférieurs à 10 % pour les deux sexes chez les Belges, les Turcs et les Marocains. On note la relative stabilité de l'orientation des choix des Belges ayant un conjoint étranger.

#### **4.4.4. ASPECTS GÉOGRAPHIQUES DES MARIAGES « MIXTES »**

Dans les générations retenues, un(e) Belge sur vingt épouse une personne d'une autre nationalité. Cependant, selon la province de naissance du conjoint belge, la proportion varie du simple au triple chez les hommes belges des générations sélectionnées et du simple au quadruple pour les femmes belges. Dans les générations considérées, tant masculines que féminines, c'est en Flandre occidentale que la proportion est la plus faible (environ 3 %) et en Hainaut qu'elle atteint son maximum (9.2 % pour les hommes et 11.9 % pour les femmes). En général, les provinces qui ont une proportion faible de couples ne comprenant qu'un conjoint belge affichent une fréquence légèrement supérieure pour les hommes (c'est le cas dans les deux Flandres, à Anvers, dans le Luxembourg belge et dans le Brabant), tandis que l'inverse apparaît pour les provinces plus « exogames » comme le Hainaut, et les provinces de Liège et de Namur. Il faut bien noter que ces proportions ont été obtenues sur les Belges mariés des générations considérées, ce qui exclut environ 12 % de l'effectif marié de ces générations, soit les Étrangers des âges correspondants ainsi que les personnes de nationalité non-précisée au recensement.

Un cinquième de ces mariages « mixtes » impliquent un conjoint né en Hainaut, un autre cinquième un ou une Brabançon(ne). Suivent avec environ 13 % les unions comprenant une personne née dans la province de Liège ou d'Anvers. Si l'on considère la région de naissance du conjoint belge qui a épousé quelqu'un d'une autre nationalité, il apparaît que dans les générations masculines considérées, la même proportion de ces unions, 43 %, concerne un homme né en Flandre ou en Wallonie, le solde impliquant un Bruxellois. Pour les femmes, dans près de la moitié de ces unions (48.4 %), l'épouse est née en Wallonie ; 39.7 % de ces femmes sont nées en Flandre et 11.9 % à Bruxelles.

Au total, la comparaison des nationalités des conjoints a montré que cette forme d'exogamie culturelle qui est celle des couples formés par des conjoints de nationalité différente n'est pas indépendante du contexte social ni de la conception de la famille qui y prévaut. Les générations étudiées paraissent de plus en plus ouvertes à cette exogamie culturelle : cependant, d'un point de vue plus méthodologique, cette analyse a aussi attiré l'attention sur la sélection des couples opérée par le recensement (qui enregistre les couples toujours mariés à cette date). Ressort ainsi l'intérêt d'une comparaison des mêmes générations, bien choisies dans ce but, dans deux recensements successifs, afin de pouvoir différencier les changements de préférence de l'effet de sélection, le divorce ayant pu toucher davantage les couples plus atypiques.

## 4.5. ENDOGAMIE ET EXOGAMIE

Cette section est consacrée à l'étude de l'origine géographique des conjoints : proviennent-ils du même arrondissement, ou de la même province, ou de la même région ? Et sinon, en cas d'exogamie donc, quelle est l'aire de recrutement du conjoint<sup>13</sup> ? L'endogamie est-elle plus prononcée dans les générations plus anciennes ? Chez les Francophones ou les Néerlandophones ? Ces questions trouveront réponse dans cette section qui examinera successivement l'endogamie et l'exogamie suivant l'arrondissement, la province<sup>14</sup> et la région. L'origine géographique des conjoints ou leur région de provenance sont approximés par l'arrondissement administratif de naissance de chaque conjoint. Nous ne considérons que les couples de Belges dans cette section.

### 4.5.1. UNE FORTE ENDOGAMIE

L'objectif est de connaître la proportion de conjoints qui ont un partenaire né dans le même arrondissement administratif qu'eux. La situation générale pour les deux sexes et les générations retenues est présentée dans le tableau 4.7. Dans six cas sur dix, les conjoints sont originaires du même arrondissement, ce qui est une proportion élevée. À titre de comparaison, notons qu'en France, près d'une fois sur deux l'homme et la femme formant un couple sont encore aujourd'hui nés dans un même département<sup>15</sup>. En Belgique, il n'y a pas de différence entre les sexes et, si évolution il y a, elle est extrêmement lente (ce qui est aussi le cas en France). Rappelons que ce sont les mêmes générations qui sont prises en compte aux deux recensements.

Tableau 4.7. Taux d'endogamie (même arrondissement de naissance), recensements de 1991 et de 1981 (%) (couples de Belges, générations masculines de 1924 à 1953 et générations féminines de 1934 à 1958)

	Hommes	Femmes
1991	0.59	0.59
1981	0.60	0.60

D'après les données du recensement de 1981, l'analyse des taux d'endogamie dans les différents groupes de générations ne permet pas de déceler de changement notable. Les taux d'endogamie oscillent légèrement autour de la valeur observée pour l'ensemble de toutes les générations (60 %). L'évolution ne varie guère d'un sexe à l'autre.

<sup>13</sup> Suivant l'expression de M. Bozon et F. Héran (1987).

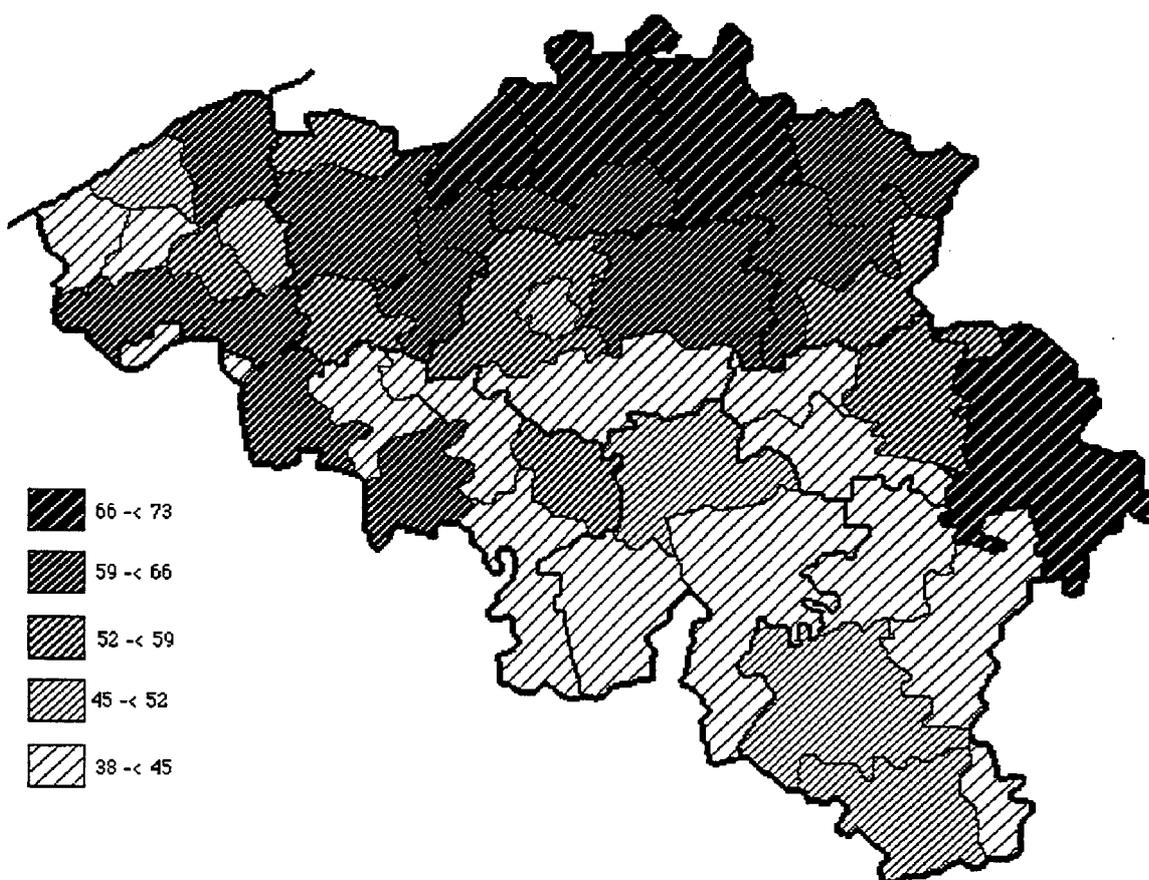
<sup>14</sup> Nous avons choisi de travailler avec les neuf provinces telles qu'elles existaient aux recensements de 1981 et 1991. Depuis lors, la Belgique compte dix provinces, le Brabant ayant été scindé en deux provinces, le Brabant flamand et le Brabant wallon, et Bruxelles ne faisant plus partie d'une province.

<sup>15</sup> D'après M. Bozon et F. Héran (1987).

Si le taux d'endogamie ne change guère dans le temps tous arrondissements confondus, il varie énormément dans l'espace, presque du simple au double, comme le montre bien la figure 4.3.

La région flamande se distingue clairement par sa forte endogamie, qui atteint son maximum dans les arrondissements de Saint-Nicolas, Anvers et Turnhout, où plus de deux mariages sur trois concernent des conjoints provenant du même arrondissement. En région flamande, seuls les arrondissements de Furnes et de Dixmude sont exogames. La région bruxelloise se caractérise aussi par son exogamie, contrairement aux autres arrondissements urbains (Anvers, Gand, Liège, Mons, Charleroi...). En Wallonie, l'endogamie est plutôt faible, particulièrement dans les régions rurales. L'arrondissement de Verviers, qui comprend aussi la région de langue allemande, se démarque par sa forte endogamie. Mons et Tournai font de même, quoiqu'à un niveau moins élevé.

Figure 4.3. Proportion de couples où mari et femme sont nés dans le même arrondissement (recensement de 1991, couples de Belges, générations masculines de 1924 à 1953)



#### 4.5.2. L'AIRE DE RECRUTEMENT DU CONJOINT

Poursuivons l'analyse pour déterminer l'aire de recrutement du conjoint, selon la province. Nous considérons les neuf provinces telles qu'elles existaient au moment des recensements de 1981 et 1991. Pour chaque province ont été calculées les proportions suivantes : les conjoints sont nés dans le même arrondissement (comme examiné ci-dessus), les conjoints sont issus de la même province mais d'arrondissements différents, les conjoints proviennent de provinces différentes situées dans la même région, ou de régions différentes. Le tableau 4.8 reprend ces différentes proportions pour les hommes issus des générations considérées dans ce chapitre.

Tableau 4.8. Aire de recrutement du conjoint, selon la province, au recensement de 1991 (couples de Belges, générations masculines de 1924 à 1953)

Province de naissance	Même arrondissement	Arrondissements différents, même province	Provinces différentes, même région	Régions différentes
Anvers	68.0	13.1	13.3	5.6
Brabant	52.9	2.1	14.2	30.8
Flandre occidentale	57.9	24.9	10.4	6.8
Flandre orientale	62.3	17.1	14.3	6.3
Hainaut	52.7	17.9	9.0	20.4
Liège	57.8	14.9	9.9	17.4
Limbourg	61.0	18.8	12.4	7.8
Luxembourg	44.4	12.5	29.3	13.8
Namur	46.5	9.9	28.3	15.3
Belgique	58.4	14.6	13.3	13.7

Le tableau 4.8 montre bien qu'à l'exception du Brabant, pour quatre couples sur cinq, l'aire de recrutement du conjoint se limite à la province en Flandres et s'étend à la région en Wallonie. Dans les deux Flandres, en Limbourg et dans la province d'Anvers, la proportion diminue si la distance augmente tandis qu'en Brabant, c'est l'inverse. Rappelons que cette province comprenait quatre arrondissements, dont trois de régimes linguistiques différents. C'est en Hainaut et dans la province de Liège que les mariages sont les plus rares entre des conjoints issus de deux provinces francophones différentes, alors que les provinces de Namur et de Luxembourg sont les moins endogames avec 57 % de mariages unissant des conjoints natifs de la même province.

Le tableau 4.9 donne les résultats correspondant pour les femmes et ils sont fort proches des chiffres établis pour les hommes. Notons cependant que les taux d'endogamie féminins sont très légèrement inférieurs aux taux masculins, sauf en province de Liège et en Hainaut, et que les taux d'exogamie féminins sont également très légèrement inférieurs aux taux masculins.

Poursuivons l'analyse en nous limitant maintenant aux couples de Belges nés dans des arrondissements différents et examinons d'où proviennent les conjoints sur la base des informations enregistrées par le recensement de 1981.

Tableau 4.9. Aire de recrutement du conjoint, selon la province, au recensement de 1991  
(couples de Belges, générations féminines de 1934 à 1958)

Province de naissance	Même arrondissement	Arrondissements différents, même province	Provinces différentes, même région	Régions différentes
Anvers	66.6	13.9	14.5	5.0
Brabant	53.0	2.0	14.4	30.6
Flandre occidentale	56.6	25.6	11.2	6.6
Flandre orientale	60.4	17.8	15.4	6.4
Hainaut	53.5	19.9	9.8	16.8
Liège	61.1	16.4	10.3	12.2
Limbourg	59.2	19.5	13.8	7.5
Luxembourg	42.8	13.2	32.7	11.3
Namur	45.4	10.6	30.1	13.9
Belgique	58.0	15.5	14.2	12.3

La situation des hommes est présentée par le tableau 4.10, dont il ressort de nouveau que c'est en Flandre que l'endogamie au niveau de la province est la plus élevée. L'endogamie provinciale n'est cependant pas la règle absolue. Elle n'est majoritaire que dans la province de Flandre Occidentale (61.8 %). Dans certaines provinces, elle est même inférieure à l'exogamie vers d'autres provinces. Ainsi, au Luxembourg, le taux d'exogamie vers la province de Liège est un peu plus élevé que le taux d'endogamie provinciale (27.6 % contre 26.2 %). De même, en province de Namur, le taux d'exogamie vers le Hainaut est nettement plus élevé que le taux d'endogamie (29.5 % contre 18.9 %).

En outre, les unions exogames impliquent, dans la majorité des cas, des personnes nées dans des provinces contiguës. On relèvera par ailleurs la proportion non négligeable de Liégeois (13.2 %) et de Luxembourgeois (11.7 %) qui épousent des natives du Brabant. À ce propos, remarquons que la province du Brabant occupe souvent une position privilégiée : les femmes qui y sont nées sont régulièrement plus souvent choisies par les exogames que les femmes des autres provinces. Ainsi, dans l'ordre des préférences masculines, le Brabant arrive en seconde position en province d'Anvers (19.1 %), en Flandre Orientale (15.9 %), en Hainaut (19.0 %) et en province de Liège (13.2 %), et en troisième position en Flandre Occidentale (7.3 %), en Limbourg (17.3 %) et en province de Namur (18.6 %).

Notons enfin que la distance géographique constitue un frein à l'exogamie plus important que la distance linguistique. Les taux d'exogamie entre provinces contiguës de langues différentes sont en effet plus élevés que les taux d'exogamie entre provinces non contiguës de même langue.

Comme le montre le tableau 4.11, les femmes se distinguent des hommes pour le classement des provinces suivant leur taux d'endogamie : le clivage constaté chez les hommes entre les provinces flamandes d'une part et les provinces francophones d'autre part, ne se vérifie pas chez les femmes. De fait, par ordre décroissant, nous trouvons d'abord la Flandre Occidentale (62.1 %, premier rang chez les hommes), puis le Hainaut

Tableau 4.10. Répartition des hommes mariés suivant leur province de naissance et celle de leur épouse au recensement de 1981 (%) (hommes belges et mariés, nés de 1924 à 1953, dont l'épouse est belge et n'est pas née dans le même arrondissement)

Prov. de naissance de l'homme	Province de naissance de l'épouse									Effectifs
	Anvers	Brabant	Fl. Occ.	Fl. Or.	Hainaut	Liège	Limb.	Lux.	Namur	
Anvers	<b>44.91</b>	19.10	6.22	15.51	1.63	1.20	10.47	0.32	0.63	6188
Brabant	15.36	<b>33.57</b>	5.42	13.68	11.66	5.26	8.79	1.54	4.71	9398
Fl. Occ.	5.98	7.33	<b>61.81</b>	15.64	5.35	0.75	2.16	0.21	0.76	7078
Fl. Or.	12.59	15.94	15.37	<b>47.71</b>	4.23	0.93	2.37	0.21	0.66	7171
Hainaut	2.44	18.98	8.07	5.88	<b>44.14</b>	5.45	1.33	1.81	11.90	6033
Liège	2.69	13.21	1.97	1.76	8.52	<b>43.81</b>	10.25	8.70	9.09	3862
Limb.	18.82	17.31	2.94	3.94	1.22	6.02	<b>48.64</b>	0.38	0.73	3703
Lux.	1.87	11.68	1.30	1.62	9.41	27.58	1.46	<b>26.20</b>	18.90	1233
Namur	1.48	18.56	2.58	1.69	29.51	14.76	2.07	10.44	<b>18.90</b>	2365

Tableau 4.11. Répartition des femmes mariées suivant leur province de naissance et celle de leur époux au recensement de 1981 (%) (femmes belges et mariées, nées de 1934 à 1958, dont l'époux est belge et n'est pas né dans le même arrondissement)

Prov. de la femme	Province de naissance de l'époux									Effectifs
	Anvers	Brabant	Fl. Occ.	Fl. Or.	Hainaut	Liège	Limb.	Lux.	Namur	
Anvers	<b>43.17</b>	21.64	6.43	13.97	1.94	1.13	10.82	0.34	0.56	5555
Brabant	13.14	<b>35.88</b>	5.74	12.63	13.03	5.64	7.47	1.61	4.87	7514
Fl. Occ.	5.51	6.97	<b>62.06</b>	15.83	6.26	0.97	1.59	0.18	0.62	6084
Fl. Or.	12.70	17.14	15.79	<b>46.46</b>	4.40	0.80	1.91	0.27	0.53	6276
Hainaut	1.34	19.11	6.11	4.71	<b>47.71</b>	5.56	0.85	1.95	12.68	4716
Liège	2.06	13.44	1.45	1.82	9.19	<b>46.94</b>	5.94	9.52	9.63	2961
Limb.	14.71	19.44	3.55	4.13	1.57	8.39	<b>46.73</b>	0.36	1.13	3636
Lux.	1.56	13.35	1.17	0.97	8.28	27.19	0.88	<b>25.24</b>	21.35	1026
Namur	1.52	19.41	1.98	1.98	30.08	14.89	1.12	9.81	<b>19.21</b>	1968

(47.7 %, cinquième rang chez les hommes), et en troisième position la province de Liège (46.9 %, sixième rang chez les hommes).

Cet ordre différent correspond pour plusieurs provinces à des différences de niveau d'endogamie provinciale entre hommes et femmes. Dans cinq provinces en effet, l'endogamie provinciale est supérieure pour les femmes : c'est le cas en Brabant, en Flandre Occidentale, en Hainaut, en province de Liège et en province de Namur. Dans les quatre autres provinces (Anvers, Flandre Orientale, Limbourg et Luxembourg), l'endogamie à l'échelle de la province est inférieure pour les femmes.

Comme pour les hommes, l'endogamie provinciale n'est majoritaire que dans la province de Flandre Occidentale (62.1 %) et dans certaines provinces, elle est inférieure à l'exogamie vers d'autres provinces. En outre, dans la majorité des cas, les unions exogames impliquent des conjoints provenant de provinces adjacentes. Néanmoins, on relèvera la proportion non négligeable de Luxembourgeoises (13.5 %) qui épousent des Brabançons. À ce propos, et pour poursuivre le parallélisme avec la situation des hommes, remarquons que la province du Brabant occupe aussi chez les femmes une position privilégiée. Enfin, on retrouve le fait que la distance géographique constitue un frein à l'exogamie plus important que la différence linguistique.

L'étude de l'évolution suivant le groupe de générations est peu instructive. Les fluctuations semblent souvent aléatoires et se rapportent fréquemment à des effectifs trop faibles. L'étude de l'évolution dans les générations est donc menée ci-dessous au niveau de la région.

#### 4.5.3. AU NIVEAU DES RÉGIONS ET DES GÉNÉRATIONS

Le tableau 4.12 présente l'aire de recrutement du conjoint selon la région de naissance, pour les hommes et pour les femmes.

Tableau 4.12. Aire de recrutement du conjoint, selon la région, au recensement de 1991 (hommes belges, nés de 1924 à 1953, mariés à une Belge et femmes belges, nées de 1934 à 1958, mariées à un Belge)

Région de naissance	Même arrondissement	Arrondissements différents, même province	Provinces différentes, même région	Régions différentes
<i>Hommes</i>				
Région bruxelloise	46.6	-	-	53.4
Flandre	62.3	16.2	14.1	7.4
Wallonie	52.1	14.1	14.8	19.0
Belgique	58.4	14.6	13.3	13.7
<i>Femmes</i>				
Région bruxelloise	51.8	-	-	48.2
Flandre	60.6	16.8	15.0	7.6
Wallonie	53.1	15.7	15.9	15.3
Belgique	58.0	15.5	14.2	12.3

Cette aire se limite à l'arrondissement pour six couples sur dix en Flandre et cinq sur dix en Wallonie. Cette différence est compensée par des mariages interrégionaux plus nombreux en Wallonie (19 %) qu'en Flandre (7.4 %). Ces deux grandes régions affichent par contre des proportions assez semblables (environ 15 %) d'une part pour les couples où les conjoints proviennent de la même province sans être nés dans le même arrondissement, et d'autre part, pour les couples unissant des conjoints nés dans la même région mais dans des provinces différentes.

La région bruxelloise étant composée d'un seul arrondissement, les mariages exogamiques (interrégionaux) sont évidemment nombreux et concernent un couple sur deux. Cette forte exogamie à Bruxelles avait déjà été mise en évidence ci-dessus.

Les différences entre hommes et femmes sont minimales et concernent surtout les régions bruxelloise et wallonne, où les femmes sont un peu moins exogames que les hommes.

Observons maintenant l'évolution de la provenance des conjoints dans les générations masculines retenues, telle qu'elle est synthétisée par le tableau 4.13.

Tableau 4.13. Aire de recrutement du conjoint, par région et groupe de générations, au recensement de 1991 (hommes belges, nés de 1924 à 1953, mariés à une Belge)

Région de naissance	Même arrondissement	Arrondissements différents, même province	Provinces différentes, même région	Régions différentes
<i>Région bruxelloise</i>				
1924-28	49.4	-	-	50.6
1929-33	49.8	-	-	50.2
1934-38	45.8	-	-	54.2
1939-43	44.6	-	-	55.4
1944-48	45.1	-	-	54.9
1949-53	45.4	-	-	54.6
<i>Flandre</i>				
1924-28	65.2	13.8	12.4	8.6
1929-33	66.0	13.9	12.9	7.2
1934-38	64.1	16.0	13.0	6.9
1939-43	61.1	16.9	14.8	7.2
1944-48	59.7	17.7	15.1	7.5
1949-53	58.5	18.0	16.3	7.2
<i>Wallonie</i>				
1924-28	56.5	11.7	13.5	18.3
1929-33	55.9	12.6	13.9	17.6
1934-38	52.8	13.7	14.9	18.6
1939-43	49.3	15.0	14.7	21.0
1944-48	49.4	15.3	16.0	19.3
1949-53	49.1	16.2	15.5	19.2

Dans les trois régions du pays, l'endogamie a quelque peu diminué, proportionnellement à son niveau de départ, soit un peu plus en Flandre qu'à Bruxelles. La province, voire la région, ont pris le relais. L'accroissement de la mobilité et l'allongement des études sont certainement liés à cette extension, somme toute assez timide, de l'aire de recrutement du conjoint. Néanmoins, on n'observe pas d'évolution nette pour les mariages exogames (qui concernent donc des personnes nées dans des régions de régime linguistique différent), sauf à Bruxelles, où ils sont en légère croissance. Pour les femmes, l'évolution est similaire en Flandre et en Wallonie, mais pas à Bruxelles, où aucune tendance ne se dégage clairement (tableau 4.14).

Observons enfin les choix quant à la région de naissance portés par les Belges qui épouse un(e) compatriote né(e) dans un arrondissement différent du leur. Ne sont donc plus considérés dans ce qui va suivre les couples constitués de conjoints nés dans le même arrondissement. Cette analyse se base sur les données du recensement de 1981.

Tableau 4.14. Aire de recrutement du conjoint, par région et groupe de générations, au recensement de 1991 (femmes belges, nées de 1934 à 1958, mariées à un Belge)

Région de naissance	Même arrondissement	Arrondissements différents, même province	Provinces différentes, même région	Régions différentes
<i>Région bruxelloise</i>				
1934-38	51.7	-	-	48.3
1939-43	55.3	-	-	44.7
1944-48	52.4	-	-	47.6
1949-53	50.4	-	-	49.6
1954-58	50.5	-	-	49.5
<i>Flandre</i>				
1934-38	65.2	15.5	12.7	6.6
1939-43	62.0	16.0	14.4	7.6
1944-48	60.4	17.1	14.5	8.0
1949-53	57.5	18.2	16.2	8.0
1954-58	58.6	17.1	16.7	7.6
<i>Wallonie</i>				
1934-38	56.9	13.9	15.5	13.7
1939-43	54.0	14.6	15.5	15.8
1944-48	50.9	16.2	16.2	16.7
1949-53	52.4	16.0	15.8	15.7
1954-58	52.2	17.1	16.4	14.3

Nous étudions donc l'exogamie entre les trois grandes régions belges, la Flandre, Bruxelles et la Wallonie. Les résultats sont reportés dans le tableau 4.15.

Pour les hommes, l'exogamie régionale est proportionnellement plus importante chez les Wallons que chez les Flamands (28.1 % contre 13.6 %). En outre, les Wallons qui choisissent une conjointe hors de leur région orientent un peu plus souvent leur

choix vers des Bruxelloises que ne le font les Flamands (9.9 % contre 6.0 %). De plus, les Wallons choisissent plus souvent des épouses flamandes que l'inverse (18.1 % contre 7.5 %). De manière générale, il se confirme donc que les Flamands se limitent le plus souvent à leur marché matrimonial régional. Les Bruxellois exogames quant à eux, choisissent plus volontiers des Flamandes que des Wallonnes (59.3 % contre 40.7 %).

Tableau 4.15. Répartition des hommes suivant leur région de naissance et celle de leur conjointe au recensement de 1981 (%) (hommes belges et mariés, nés de 1924 à 1953 dont l'épouse est belge et n'est pas née dans le même arrondissement)

Région de naissance de l'homme	Région de naissance de l'épouse			Effectifs
	Flandre	Bruxelles	Wallonie	
Flandre	<b>86.42</b>	6.05	7.53	28668
Bruxelles	59.33	<b>0.00</b>	40.67	3755
Wallonie	18.13	9.95	<b>71.92</b>	15173

Comme l'indique le tableau 4.16, la situation des femmes n'est pas différente pour ce qui est de l'exogamie régionale et ce qui a été noté pour les hommes s'applique également aux femmes.

Tableau 4.16. Répartition des femmes suivant leur région de naissance et celle de leur conjoint au recensement de 1981 (%) (femmes belges et mariées, nées de 1934 à 1958 dont l'époux est belge et n'est pas né dans le même arrondissement)

Région de Naissance de la femme	Région de naissance de l'époux			Effectifs
	Flandre	Bruxelles	Wallonie	
Flandre	<b>84.40</b>	7.33	8.28	25406
Bruxelles	52.46	<b>0.00</b>	47.54	2766
Wallonie	13.66	10.71	<b>75.63</b>	12032

Par rapport à leurs compatriotes masculins, on remarquera cependant que pour les femmes, l'endogamie régionale des Flamandes est un peu moindre que celle des Flamands tandis que la situation est inversée en Wallonie. On notera aussi que les Bruxelloises se tournent moins volontiers vers un conjoint flamand que les Bruxellois et plus souvent vers un conjoint wallon, et que les Wallonnes choisissent moins souvent un conjoint flamand que les Wallons.

Au total donc, à l'exception du Brabant, pour quatre couples sur cinq, l'aire de recrutement du conjoint se limite à la province en Flandre et s'étend à la région en Wallonie. Seule, Bruxelles se démarque par son exogamie. Ce phénomène est typiquement bruxellois et ne touche pas les autres arrondissements urbains (Anvers, Gand, Liège, ...).

Lorsqu'un mariage implique des conjoints issus de deux provinces différentes, il s'agit plus souvent de provinces adjacentes et la distance géographique constitue un frein à l'exogamie plus important que la distance linguistique. Les taux d'exogamie entre provinces contiguës de langues différentes sont en effet plus élevés que les taux d'exogamie entre provinces non contiguës de même langue.

Malgré l'accroissement de la mobilité et l'allongement des études qui se sont produits depuis la deuxième guerre mondiale, soit durant la période au cours de laquelle les générations considérées se sont présentées sur le marché matrimonial, on n'observe qu'une faible extension de l'aire de recrutement du conjoint : l'endogamie reste forte en Flandre et en Wallonie.

Les deux grandes régions du pays semblent constituer deux marchés matrimoniaux assez distincts. Seule, la région bruxelloise se caractérise par une forte exogamie et ouvre donc les marchés matrimoniaux régionaux.

#### **4.6. UNE HOMOgamIE D'INSTRUCTION ?**

On l'a dit plus haut, la formation des unions participe à la reproduction de la stratification sociale d'une société puisque les couples unissent le plus souvent deux personnes de niveau socio-économique comparable<sup>16</sup>. À la suite d'autres auteurs, A. Girard (1981) a appelé ce phénomène l'homogamie, et ce concept a eu un grand succès parmi les scientifiques, mais il a aussi été critiqué (F. de Singly, 1987). Lorsque l'homogamie sociale est étudiée par les démographes, ce qui est rare, c'est par la comparaison des professions des pères des deux conjoints<sup>17</sup> ou par les niveaux d'instruction respectifs des époux : nous empruntons ici cette deuxième voie, la première étant impraticable avec des données de recensement puisque la question sur la profession du père n'y est généralement pas posée.

Dans cette section nous comparons donc les niveaux d'instruction respectifs des conjoints. L'indicateur retenu pour le niveau d'études est le diplôme le plus élevé obtenu en Belgique<sup>18</sup> par le répondant. Bien que cette classification soit assez rudimentaire, nous avons distingué cinq niveaux d'instruction<sup>19</sup>, à savoir :

- pas de diplôme délivré en Belgique
- diplôme d'enseignement primaire

---

<sup>16</sup> Voir A. Girard (1981), M. Bozon et F. Héran (1987b).

<sup>17</sup> C'est ce qu'ont fait M. Bozon et F. Héran (1987b).

<sup>18</sup> Nous n'avons considéré que les diplômes délivrés en Belgique car parmi les personnes ayant déclaré ne pas avoir de diplôme belge, une très faible minorité (moins de 3 %) a obtenu un diplôme à l'étranger.

<sup>19</sup> Toutes spécialités et types d'enseignement confondus.

- diplôme d'enseignement secondaire inférieur (traditionnel ou rénové, d'orientation générale, technique ou professionnelle)
- diplôme d'enseignement secondaire supérieur (traditionnel ou rénové, d'orientation générale, technique ou professionnelle)
- diplôme d'enseignement supérieur, universitaire ou non universitaire
- une sixième catégorie « autre situation » a enfin été définie pour les personnes ne relevant pas des cinq catégories présentées ci-dessus. Elle regroupe essentiellement les personnes qui ont déclaré avoir été scolarisées mais dont le diplôme est inconnu ou impossible à ranger dans notre classification.

La première et la dernière de ces catégories appellent quelques commentaires. Il faut en effet se rappeler que dans le questionnaire du recensement de 1991, les questions sur les diplômes étaient rédigées en cascade<sup>20</sup>, ce qui a peut-être posé des problèmes de compréhension pour les répondants. Si l'on ajoute à cela le fait que nous n'avons pas procédé à d'imputation automatique<sup>21</sup>, on s'explique mieux la proportion élevée de personnes sans diplôme, particulièrement chez les répondants plus âgés. La catégorie « autre situation » par contre est marginale et ne recueille que quelques pour cent. Il faut enfin souligner le manque d'exactitude dans les réponses (nombre de diplômés ne mentionnent que leur diplôme le plus élevé) et noter que parmi les personnes qui ont déclaré être sans diplôme, aucune dans notre échantillon n'a effectivement coché un diplôme de la liste qui suivait. Il en est de même pour les personnes qui n'ont pas répondu à la première question et qui se trouvent dans notre catégorie « autre situation ».

Sur la base des données traitées par couple issues du recensement belge de 1991, nous présentons d'abord les tendances générales de l'homogamie pour chaque sexe, avant de voir l'évolution d'un groupe de générations à l'autre. Nous analysons aussi cette évolution par type de diplôme et des évolutions divergentes apparaissent au fil des générations considérées. Les changements mis en évidence posent la question de leur cause à laquelle nous tentons de répondre ensuite : y a-t-il eu modification des préférences ou les contraintes structurelles du marché matrimonial ne laissaient-elles pas d'autre choix, vu l'augmentation dans ces générations de la durée de la scolarité, en particulier des jeunes filles ? Enfin, nous examinons brièvement les résultats obtenus avec une autre typologie des diplômes, beaucoup plus détaillée que la première. Les résultats obtenus auparavant s'en trouvent confirmés.

Dans cette partie de la recherche, nous porterons notre attention sur les couples de Belges. Nous éviterons ainsi les problèmes liés à l'éventuelle corrélation entre la nationalité et le niveau de formation ainsi que ceux liés aux populations numériquement faibles.

---

<sup>20</sup> Les questions étaient libellées comme suit : « Êtes-vous porteur de diplôme(s) de fin d'études délivré(s) en BELGIQUE ? Si oui, tracez un trait dans la (les) cases correspondant à TOUS LES DIPLÔMES BELGES que vous possédez : » Suivait une liste commençant par « enseignement primaire » et se terminant par « enseignement universitaire ou supérieur de type long ».

<sup>21</sup> Par exemple, en imputant le diplôme de l'enseignement primaire à toute personne ayant été scolarisée jusque 14 ans.

#### 4.6.1. TENDANCES DE L'HOMOGAMIE SELON L'INSTRUCTION

Pour l'ensemble des générations masculines de 1924 à 1953, et toutes catégories de diplôme confondues, les hommes choisissent dans 48 % des cas une épouse du même niveau d'études qu'eux, dans 32 % des cas une épouse d'un niveau d'études inférieur, et dans 20 % des cas une épouse dont le niveau d'études est supérieur au leur<sup>22</sup> (dernière ligne du tableau 4.17). Les tendances dominantes sont donc d'abord l'homogamie et ensuite le choix d'une épouse possédant un diplôme « moindre » d'après les critères de notre typologie<sup>23</sup>. Ces résultats montrent que « du point de vue du capital scolaire, la formation du couple oscille entre deux pôles : celui de l'égalité des conjoints, reflet du maintien de l'ordre social, et celui de la supériorité masculine, reflet du maintien de l'ordre sexuel » (F. de Singly, 1987, p. 199).

Cependant, cette oscillation entre les deux pôles s'opère différemment suivant le niveau d'instruction de l'homme, comme le montre le tableau 4.17.

Tableau 4.17. Comparaison du niveau d'instruction des conjoints suivant le diplôme le plus élevé du mari au recensement de 1991 (%)  
(couples de Belges, hommes nés entre 1924 et 1953)

Diplôme le plus élevé de l'homme	Épouse de niveau d'instruction inférieur (Hypergamie)	Épouse de niveau d'instruction identique (Homogamie)	Épouse de niveau d'instruction supérieur (Hypogamie)	Effectifs
Sans diplôme	-	71.86	28.14	27 232
Primaire	17.59	51.81	30.59	19 350
Secondaire inférieur	41.02	34.18	24.80	23 887
Secondaire supérieur	53.01	32.78	14.21	25 667
Supérieur (non) univ.	53.05	46.95	-	20 274
Ensemble	32.27	47.84	19.89	116 410

Les hommes les moins instruits (« sans diplôme », et « enseignement primaire ») concluent en majorité une union homogame, à l'inverse des autres niveaux d'études. C'est aussi dans les catégories les moins instruites que l'on rencontre les plus fortes proportions de femmes qui détiennent un diplôme plus élevé que celui de leur mari (28 % des hommes sans diplôme sont dans ce cas, et 31 % parmi ceux qui n'ont que le diplôme

<sup>22</sup> Ces chiffres sont calculés en faisant abstraction de la catégorie « autres ».

<sup>23</sup> Un diplôme est « moindre » si le niveau d'enseignement auquel il correspond est préalable à un autre niveau (par exemple, le diplôme de l'enseignement primaire est « moindre » ou « inférieur » à celui de l'enseignement secondaire inférieur) ; la catégorie des « sans diplôme » est donc « inférieure » à toutes les autres catégories de diplôme, hormis les « autres » de la catégorie résiduelle. Rappelons que sont considérées comme étant du même niveau les orientations générales, techniques ou professionnelles.

de l'enseignement primaire). Dès le niveau du secondaire inférieur, la proportion des maris ayant un niveau d'instruction supérieur à celui de leur femme est supérieure au taux d'homogamie. La proportion d'unions marquées par une supériorité en diplôme de la femme est d'un quart environ pour ce niveau. Les hommes les plus instruits, qui ont au moins terminé l'enseignement secondaire, ont dans un cas sur deux épousé une femme moins instruite qu'eux. Un tiers des autres hommes mariés qui sont diplômés de l'enseignement secondaire supérieur ont une épouse ayant le même type de diplôme qu'eux, et 14 % sont en union qualifiée d'« hypogame », puisque leur épouse a un niveau d'instruction supérieur au leur.

Au total, il semble que les hommes qui ont une instruction moyenne ou élevée soient les plus nombreux à conclure une union marquée par leur supériorité en diplôme, tandis qu'une forte minorité parmi les hommes les moins instruits est contrainte d'accepter une domination de leur épouse au point de vue scolaire. Ces résultats dépendent cependant de notre typologie, qui a un caractère arbitraire comme toute typologie : celle-ci a des catégories assez vastes, afin de synthétiser la présentation des résultats. En conséquence de ce choix, lorsque les conjoints ont tous deux un diplôme de même type et que leur union est donc qualifiée ici d'homogame, il se peut que dans une typologie plus détaillée, ces couples seraient classés comme hypergames (par exemple, un médecin qui a épousé une institutrice) ou comme hypogames (par exemple, un instituteur marié avec une femme médecin).

La fréquence des unions où c'est la femme qui est la plus instruite diminue donc avec l'instruction du mari, d'après notre typologie. Signalons que J. Kellerhals *et al.* (1985, p. 819) ont montré que les couples hypogames sont plus touchés par le divorce que les autres couples.

Qu'en est-il si l'on prend maintenant le point de vue des femmes appartenant aux générations sélectionnées ? Les résultats sont consignés dans le tableau 4.18 et l'on constate qu'au total, les chiffres sont similaires à ceux que nous avons obtenus pour les hommes : près de la moitié de ces femmes sont en union homogame, près d'un tiers en union hypergame, et un cinquième de ces femmes sont plus instruites que leur mari (union hypogame).

Cependant, les résultats obtenus selon le diplôme de la femme ne sont pas directement symétriques à ceux des hommes : en effet, les générations sélectionnées varient quelque peu et surtout, le marché matrimonial est structurellement différent : les effectifs selon la catégorie de diplômes ne sont pas identiques pour les hommes et pour les femmes (surtout lorsque l'on travaille par génération comme on le fait plus loin) et ces tableaux comparent des *proportions* d'hommes ou de femmes marié(e)s possédant telle caractéristique et non des *effectifs* de couples ayant telle caractéristique. De plus, aux deux extrémités de la hiérarchie des catégories de diplômes, certains mariages hétérogames sont impossibles : une femme sans diplôme ne peut pas conclure une union hypogame (alors que plus d'un homme marié et peu instruit sur quatre hommes dans ce cas est dans une union de ce type), une femme universitaire ne peut pas réaliser un mariage hypergame, ce qui pour les hommes mariés les plus instruits se vérifie une fois sur deux.

Tableau 4.18. Comparaison du niveau d'instruction des conjoints suivant le diplôme le plus élevé de l'épouse au recensement de 1991 (%)  
(couples de Belges, femmes nées entre 1934 et 1958)

Diplôme le plus élevé de la femme	Époux de niveau d'instruction inférieur (Hypogamie)	Époux de niveau d'instruction identique (Homogamie)	Époux de niveau d'instruction supérieur (Hypergamie)	Effectifs
Sans diplôme	-	53.19	46.81	26 294
Primaire	12.24	42.00	45.76	14 913
Secondaire inférieur	26.51	34.59	38.90	22 124
Secondaire supérieur	37.28	37.95	24.77	23 679
Supérieur (non) univ.	39.13	60.87	-	18 334
Ensemble	22.49	45.61	31.90	105 344

Ce sont d'une part les femmes les moins scolarisées et d'autre part les femmes les plus instruites qui sont les plus nombreuses à être mariées avec un homme de même niveau qu'elles puisqu'elles sont plus d'une sur deux dans ce cas, tandis qu'un minimum (un tiers) d'unions homogames est contracté par les femmes issues de l'enseignement secondaire inférieur. Les résultats obtenus selon notre typologie montrent que les unions hypergames sont d'autant plus fréquentes que le niveau de diplôme détenu par la femme est bas, tandis que l'hypogamie progresse de façon inverse. Cette proportion frôle les 40 % chez les femmes diplômées de l'enseignement supérieur. Comme ces femmes sont souvent plus jeunes, on peut penser à un effet de génération.

Cet effet de génération est confirmé par les figures 4.4 et 4.5<sup>24</sup>. Tant les hommes que les femmes choisissent majoritairement un conjoint de même niveau d'instruction, mais dans une proportion en légère baisse. Depuis les générations constituées dans les années '50, est également en diminution légère la part des couples hypergames (le niveau d'instruction du mari est supérieur à celui de sa femme) tandis que croît continûment la proportion de couples hypogames (la femme est plus instruite que son mari) : dans les générations féminines 1954-58, les plus jeunes femmes reprises dans cette analyse, la proportion de couples où la femme est la plus instruite se rapproche même de la proportion de couples où c'est le mari qui a le diplôme le plus élevé.

Observons maintenant comment s'est effectuée cette évolution au fil des générations considérées pour chaque catégorie de diplôme, en adoptant à nouveau le point de vue masculin (tableau 4.19) puis le féminin (tableau 4.20).

<sup>24</sup> Les données chiffrées qui sont à la base de ces graphiques sont reprises plus loin, dans le tableau 4.21 pour les hommes et dans le tableau 4.22 pour les femmes, sous l'intitulé « Proportion d'unions de ce type ».

Figure 4.4. Évolution selon le groupe de générations des taux d'homogamie et d'hétérogamie selon l'instruction au recensement de 1991 (%) (couples de Belges, hommes nés entre 1924 et 1953)

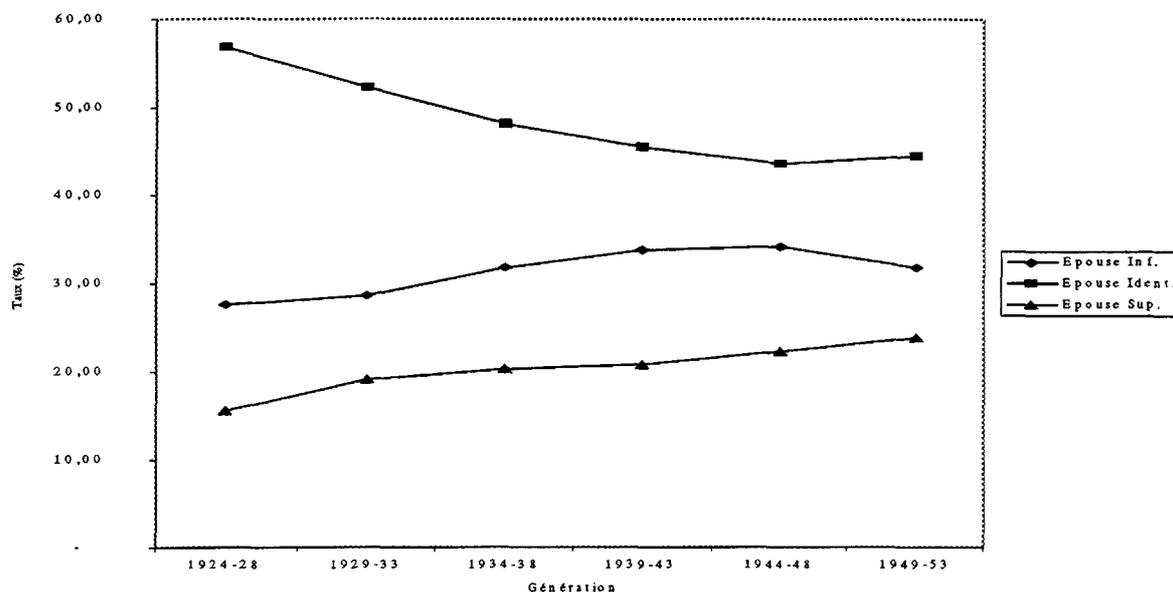
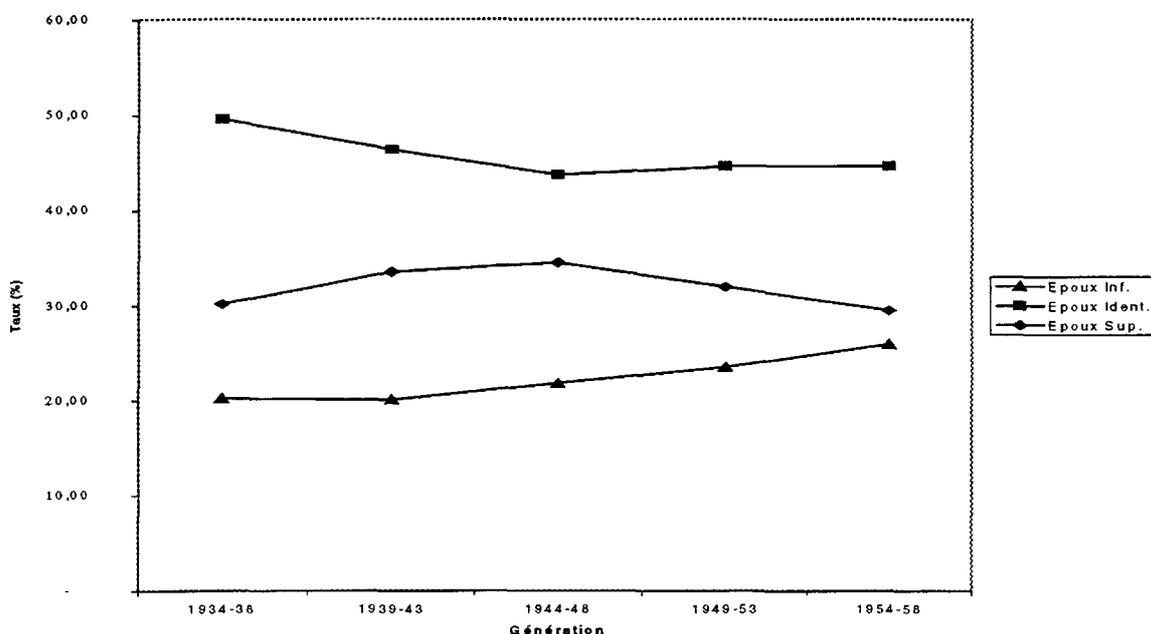


Figure 4.5. Évolution selon le groupe de générations des taux d'homogamie et d'hétérogamie selon l'instruction au recensement de 1991 (%) (couples de Belges, femmes nées entre 1934 et 1958)



Comme le montre le tableau 4.19, l'homogamie de diplôme a fortement régressé chez les hommes les moins instruits au profit d'une hypogamie ; cependant, plus le groupe de générations considéré est récent, moins ces hommes peu ou pas instruits sont nombreux puisque la scolarisation a progressé durant les décennies correspondantes.

Tableau 4.19. Niveau d'instruction de l'épouse suivant le diplôme le plus élevé de l'homme au recensement de 1991 (%) (couples de Belges, hommes nés entre 1924 et 1953)

Niveau du mari	Génération	Niveau d'instruction de l'épouse					Effectifs
		Sans diplôme	Primaire	Secondaire inférieur	Secondaire supérieur	Supérieur. (non) univ.	
Sans diplôme	1924-28	80.75	7.10	6.29	4.72	1.15	6523
	1929-33	74.09	8.92	8.92	6.70	1.38	6954
	1934-38	70.48	8.70	10.87	7.98	1.96	5448
	1939-43	66.48	8.71	12.62	9.75	2.43	4111
	1944-48	61.42	8.41	15.66	11.32	3.19	4196
	1949-53	58.02	7.69	17.28	13.64	3.37	3328
Primaire	1924-28	16.88	63.61	11.81	6.32	1.38	4064
	1929-33	16.86	57.51	16.07	8.12	1.44	4175
	1934-38	17.76	53.99	16.91	8.99	2.35	3738
	1939-43	18.25	47.57	20.72	10.49	2.97	2794
	1944-48	18.30	40.87	23.27	13.48	4.08	2596
	1949-53	18.41	31.87	26.93	18.15	4.64	1983
Sec. inférieur	1924-28	25.17	24.24	34.10	12.07	4.43	2710
	1929-33	25.56	22.32	34.20	13.26	4.66	3325
	1934-38	24.38	20.55	34.13	15.04	5.90	3777
	1939-43	23.37	19.20	35.01	16.33	6.08	3667
	1944-48	22.11	15.68	33.94	20.43	7.85	5071
	1949-53	19.88	11.86	33.91	24.81	9.54	5337
Sec. supérieur	1924-28	21.20	15.75	25.54	28.58	8.93	2698
	1929-33	20.17	15.66	25.59	28.97	9.61	3372
	1934-38	19.98	13.89	25.57	28.47	12.10	3579
	1939-43	16.92	12.41	26.47	29.99	14.21	3884
	1944-48	15.91	9.38	24.41	34.43	15.87	5620
	1949-53	13.06	7.66	21.69	39.09	18.50	6514
Sup.(non) univ.	1924-28	11.35	7.67	21.78	30.18	29.02	1630
	1929-33	9.16	6.53	20.30	29.01	35.00	2020
	1934-38	7.80	5.47	18.18	28.27	40.28	2706
	1939-43	5.67	4.40	15.33	27.38	47.22	3386
	1944-48	5.76	3.80	13.13	27.45	49.86	4950
	1949-53	3.64	2.15	10.09	27.12	57.00	5582

Les hommes dont le plus haut diplôme est celui de l'enseignement secondaire inférieur épousent dans un cas sur trois une femme de même niveau. Cette stabilité de la proportion dans les générations considérées s'accompagne cependant d'une diminution marquée des unions légèrement hypergames au profit de mariages avec une diplômée de tout l'enseignement secondaire. Le même jeu de balancier se répète, quoique dans des proportions moindres, dans les unions les moins homogames au profit, ici encore, des mariages hypogames. Certaines de ces caractéristiques se retrouvent dans l'évolution au fil des générations considérées pour les hommes ayant terminé l'enseignement

secondaire : baisse des unions hypergames (surtout les plus hypergames) et hausse des mariages marqués par une supériorité féminine en diplôme, mais ici, croissance des unions homogames. Pour les hommes les plus instruits, l'évolution est similaire si ce n'est que ces hommes ne peuvent épouser des femmes plus instruites qu'eux (vu notre typologie) : la croissance des mariages homogames n'en est que plus spectaculaire.

Les données correspondantes pour les femmes sont consignées dans le tableau 4.20 et de nouveau, les résultats ne sont pas directement symétriques à ceux des hommes.

Tableau 4.20. Niveau d'instruction du mari suivant le diplôme le plus élevé de la femme au recensement de 1991 (%) (couples de Belges, femmes nées entre 1934 et 1958)

Niveau de la femme	Génération	Niveau d'instruction du mari					Effectifs
		Sans diplôme	Primaire	Secondaire inférieur	Secondaire supérieur	Supérieur (non) univ.	
Sans diplôme	1934-38	63.59	9.68	13.30	10.21	3.22	6677
	1939-43	57.17	10.80	15.62	12.54	3.88	5232
	1944-48	49.96	9.12	20.29	15.78	4.85	5614
	1949-53	46.87	8.54	21.81	18.03	4.75	4732
	1954-58	42.76	7.50	24.73	20.65	4.36	4039
Primaire	1934-38	12.33	52.81	18.20	13.01	3.65	4105
	1939-43	14.99	64.24	21.57	14.99	5.13	3375
	1944-48	13.05	49.74	25.97	17.80	5.68	3134
	1949-53	16.60	51.18	28.58	19.43	5.65	2337
	1954-58	14.78	40.42	31.40	23.24	5.61	1962
Sec. inférieur	1934-38	15.70	17.39	32.85	22.52	11.54	3796
	1939-43	13.74	14.52	32.88	25.81	13.06	3844
	1944-48	13.20	12.80	33.56	27.42	13.02	5030
	1949-53	12.37	11.69	35.67	27.75	12.52	4970
	1954-58	11.95	10.77	37.49	29.91	9.88	4484
Sec. supérieur	1934-38	15.69	11.92	16.93	32.81	22.64	3078
	1939-43	12.05	9.13	17.49	34.68	26.65	3111
	1944-48	10.05	7.14	18.80	36.90	27.12	4639
	1949-53	8.12	5.68	20.86	40.14	25.20	5777
	1954-58	8.33	4.01	22.53	40.50	22.99	7074
Sup.(non) univ.	1934-38	4.88	4.06	13.00	23.74	54.32	1723
	1939-43	4.71	3.50	9.11	22.17	60.50	2228
	1944-48	4.11	3.12	9.47	22.23	61.07	3748
	1949-53	2.46	2.06	9.60	23.81	62.06	4800
	1954-58	2.25	1.94	9.49	24.51	61.82	5835

Pour les femmes les moins instruites, on observe dans les générations plus récentes une diminution des unions homogames, qui s'effectue donc au profit d'unions

hypergames. Parmi les femmes plus instruites, l'évolution dans les générations considérées se caractérise par une faible augmentation de l'homogamie, avec des rééquilibres différents selon le niveau d'étude : parmi les diplômées de l'enseignement secondaire inférieur, cette légère hausse s'accompagne d'une augmentation des unions où c'est le mari qui est le plus instruit tandis que chez les femmes ayant terminé l'enseignement secondaire, cette hausse des mariages homogames s'accompagne d'un accroissement des unions hypogames avec un diplômé de l'enseignement secondaire inférieur. Les femmes les plus diplômées concluent le plus souvent une union homogame et cette tendance se confirme plus les générations considérées sont récentes alors que pour elles, les unions les plus dissymétriques sont en diminution.

Après cette description de l'évolution suivant le type de diplôme et le groupe de générations, il est utile de s'intéresser maintenant à la composition des unions selon qu'elles sont homogames ou non. En effet, suivant leur type de diplôme et leur groupe de générations, les personnes mariées considérées ici n'avaient pas des probabilités similaires de conclure une union avec un conjoint diplômé comme elles, plus qu'elles ou moins qu'elles, comme le montrent le tableau 4.21 pour les hommes et le tableau 4.22 pour les femmes.

Si, pour les générations masculines les plus anciennes prises en compte dans cette analyse, la majorité des unions où la femme est plus instruite que son mari concernait des hommes peu ou pas scolarisés, il n'en est plus de même dans les générations plus récentes, les hommes diplômés de l'enseignement secondaire inférieur, voire aussi supérieur, ayant pris le relais. Dans les unions homogames, la diminution de la part des hommes les moins diplômés est encore plus forte, au profit des hommes ayant fait les études les plus longues. Quant aux couples où c'est le mari qui est porteur du diplôme le plus élevé, ils ont, dans tous les groupes de générations retenus, surtout concerné ceux qui avaient terminé tout l'enseignement secondaire, suivis des diplômés de l'enseignement secondaire inférieur pour les hommes nés dans les années '20 ou '30. Avec les générations constituées à partir des années '40, ce sont les universitaires et les diplômés de l'enseignement supérieur qui constituent le deuxième groupe en importance dans ces unions où le mari est plus instruit que son épouse.

Les résultats correspondant pour les femmes se trouvent au tableau 4.22. Pour les femmes en union homogame, l'évolution est identique à celle que nous avons décrite pour les hommes : les femmes peu ou pas scolarisées y sont de moins en moins représentées, au contraire des femmes les plus instruites. Une tendance similaire est observable pour les femmes dont le mari est plus diplômé qu'elles, à ceci près que les femmes universitaires ou porteuses d'un diplôme de l'enseignement supérieur ne peuvent, par définition, conclure une union de ce type. Enfin, les femmes qui ont choisi un conjoint moins instruit qu'elles, ou qui s'en sont contentées, ont pour la plupart terminé l'enseignement secondaire, dans tous les groupes de générations pris en compte ici. Venaient ensuite les diplômées de l'enseignement secondaire inférieur pour les femmes nées avant ou pendant la seconde guerre mondiale, tandis que dans les générations d'après-guerre, le deuxième groupe le plus représenté dans ces unions où l'épouse est la plus instruite est constitué par les femmes universitaires ou diplômées de l'enseignement supérieur.

Tableau 4.21. Composition des unions selon leur type et selon le groupe de générations masculines au recensement de 1991 (%) (couples de Belges, hommes nés entre 1924 et 1953)

Génération Masculines et Type d'union	% d'unions de ce type	Diplôme le plus élevé de l'homme					Effectifs
		Sans diplôme	Primaire	Secondaire inférieur	Secondaire supérieur	Supérieur (non) univ.	
1924-28							
Homogamie	56.9	52.6	25.8	9.2	7.7	4.7	2 737
Hypergamie	27.6	-	14.1	27.5	34.6	23.8	4 868
Hypogamie	15.5	45.9	29.0	16.3	8.8	-	10 020
1929-33							
Homogamie	52.3	49.7	23.1	11.0	9.4	6.8	10 374
Hypergamie	28.6	-	12.4	28.0	36.5	23.1	5 680
Hypogamie	19.1	47.5	28.2	15.7	8.6	-	3 792
1934-38							
Homogamie	48.1	41.5	21.8	13.9	11.0	11.8	9 256
Hypergamie	31.7	-	10.9	27.8	34.8	26.5	6 104
Hypogamie	20.2	41.4	27.2	20.3	11.1	-	3 888
1939-43							
Homogamie	45.4	33.7	16.4	15.8	14.4	19.7	8 110
Hypergamie	33.8	-	8.5	25.9	36.0	29.6	6 025
Hypogamie	20.8	37.2	25.7	22.2	14.9	-	3 707
1944-48							
Homogamie	43.5	26.4	10.9	17.6	19.8	25.3	9 762
Hypergamie	34.2	-	6.2	25.0	36.4	32.4	7 666
Hypogamie	22.3	32.3	21.2	28.7	17.8	-	5 005
1949-53							
Homogamie	44.4	19.1	6.3	17.9	25.2	31.5	10 101
Hypergamie	31.8	-	5.0	23.5	38.3	33.2	7 222
Hypogamie	23.8	25.8	18.2	33.8	22.2	-	5 421

En résumé, les couples homogames unissent de plus en plus souvent des conjoints instruits, qui ont au moins terminé tout l'enseignement secondaire. Cette tendance concerne aussi bien les hommes que les femmes. Pour les couples où c'est le mari qui détient le diplôme le plus élevé, la comparaison des générations retenues dans cette analyse ne révèle pas de changement aussi marqué que pour les unions homogames. En effet, dans ces couples où le mari est le plus instruit, les catégories les plus représentées sont restées stables : les femmes sans diplôme et les hommes ayant terminé tout l'enseignement secondaire. On a noté tout de même une progression de la proportion des hommes ayant effectué les études les plus longues et des femmes qui ont un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur. Enfin, la composition des unions où

l'épouse est la plus instruite a été profondément modifiée, le niveau moyen d'instruction ayant augmenté pour les deux conjoints.

Tableau 4.22. Composition des unions selon leur type et selon le groupe de générations féminines au recensement de 1991 (%) (couples de Belges, femmes nées entre 1934 et 1958)

Généralions Féminines et Type d'union	% d'unions de ce type	Diplôme le plus élevé de la femme					Effectifs
		Sans diplôme	Primaire	Secondaire inférieur	Secondaire supérieur	Supérieur (non) univ.	
1934-38							
Homogamie	49.6	44.2	22.6	13.0	10.5	9.7	9 607
Hypergamie	30.2	41.5	24.5	22.1	11.9	-	5 852
Hypogamie	20.2	-	12.9	32.0	35.0	20.1	3 920
1939-43							
Homogamie	46.3	36.3	18.9	15.3	13.1	16.4	8 241
Hypergamie	33.6	37.5	23.6	25.0	13.9	-	5 971
Hypogamie	20.1	-	11.4	30.4	33.6	24.6	3 578
1944-48							
Homogamie	43.7	29.0	12.3	17.4	17.7	23.6	9 690
Hypergamie	34.5	36.7	20.3	26.6	16.4	-	7 651
Hypogamie	21.8	-	8.0	27.1	34.6	30.2	4 824
1949-53							
Homogamie	44.6	22.0	7.9	17.6	23.0	29.5	10 082
Hypergamie	31.9	34.8	17.4	27.7	20.1	-	7 225
Hypogamie	23.5	-	5.5	22.5	37.7	34.3	5 309
1954-58							
Homogamie	44.6	16.6	5.2	16.1	27.5	34.6	10 428
Hypergamie	29.5	33.5	17.1	25.8	23.6	-	6 904
Hypogamie	25.9	-	3.8	16.8	42.6	36.8	6 062

#### 4.6.2 UNE EXPLICATION PAR LE MARCHÉ MATRIMONIAL ?

Pour rechercher une cause aux évolutions que nous venons de mettre en évidence, nous procéderons à une analyse rétrospective et simplifiée du marché matrimonial des seules personnes mariées afin de voir si d'autres évolutions auraient été possibles : une plus grande proportion de mariages homogames était-elle envisageable ? Nous faisons l'hypothèse que le fait de se marier, et celui de le rester, répondent à d'autres motivations que celles qui sont prises en compte ici et sont donc indépendants des diplômes respectifs des conjoints. Cependant, cette hypothèse est assez forte, comme on l'a bien vu dans le chapitre sur les profils socio-économiques. Cette simulation

simplifiée se veut seulement indicative des possibilités qu'offre un recensement pour l'étude rétrospective du marché matrimonial<sup>25</sup>.

Le commentaire fait précédemment des tableaux 4.19 et 4.20 a mis en évidence des changements de préférence différenciés selon le sexe et le niveau de diplôme. Mais au fil des générations considérées, la répartition des diplômés a évolué grâce à l'augmentation de la scolarité. Reprenons donc simplement les effectifs masculins et féminins en présence<sup>26</sup> dans notre échantillon au dixième des ménages (voir tableau 4.23).

Limitons-nous aux quatre groupes de générations où la comparaison est possible. Si les hommes et les femmes avaient choisi leur conjoint dans la même classe d'âge, une forte homogamie assortie d'une hypergamie était tout à fait réalisable puisque les effectifs de femmes peu instruites sont toujours supérieurs aux effectifs correspondant pour les hommes et que corollairement les effectifs des femmes les plus instruites sont toujours inférieurs à ceux des hommes les plus instruits. Seule, la comparaison des effectifs de diplômé(e)s de l'enseignement secondaire inférieur donne des résultats fluctuants mais les différences d'effectifs sont assez minimes.

On peut ainsi calculer que la proportion maximale d'unions homogames avoisinerait les 90 %, pour les quatre groupes de générations considérés. Plus précisément, cette proportion serait de 92 % pour les personnes mariées nées en 1934-38, 89 % et 91 % dans les groupes de générations suivants pour valoir de nouveau 92 % pour les personnes mariées issues des générations 1949-53. Dans ce scénario, les autres unions seraient de type hypergame (entre les femmes les moins instruites et les hommes les plus instruits), et l'hypogamie serait forcément nulle.

Le croisement de ces mêmes générations aurait pu produire davantage encore d'unions homogames (96 % en plus) s'il s'était effectué sur la base des hypothèses suivantes : un maximum d'unions homogames est réalisé entre les femmes d'un groupe de générations et les hommes du groupe précédent, en ne considérant toujours que les personnes qui allaient se marier. Ces taux très élevés d'homogamie auraient été dus au fait que dans les générations 1934 à 1953, les progrès de la scolarisation des jeunes filles ont suivi de près ceux des jeunes gens, si l'on se limite toujours aux jeunes qui allaient se marier.

Cependant, ces hypothèses pour le croisement des générations auraient aussi entraîné un accroissement considérable du célibat pour les générations féminines nées en 1944-48, et destinées par hypothèse aux hommes nés en 1939-43 : en effet, ces unions hypothétiques auraient cumulé les effets de la dénatalité enregistrée durant la seconde guerre mondiale et ceux du baby-boom subséquent. Les effectifs de personnes mariées issues de ces générations montrent cependant clairement que cette hypothèse est irréaliste, au moins si elle est considérée seule.

---

<sup>25</sup> Le lecteur intéressé par une simulation plus complète, avec une étude de sensibilité, d'un autre marché matrimonial peut se reporter à l'étude de F. Bartiaux (1991).

<sup>26</sup> Il s'agit bien des effectifs des personnes toujours mariées en 1991 : une étude plus complète devrait inclure les effectifs des mariages conclus par ces générations et donc non-diminués par les divorces et décès survenus entre la date du mariage et celle du recensement de 1991.

Tableau 4.23. Effectifs masculins et féminins par groupe de génération et par catégorie de diplôme

Générations	Niveau d'instruction	Effectifs féminins	Effectifs masculins
1924-28	Sans diplôme	-	6523
	Primaire	-	4064
	Secondaire inférieur	-	2710
	Secondaire supérieur	-	2698
	Supérieur (non) universitaire	-	1630
	Total	-	17 625
1929-33	Sans diplôme	-	6954
	Primaire	-	4175
	Secondaire inférieur	-	3325
	Secondaire supérieur	-	3372
	Supérieur (non) universitaire	-	2020
	Total	-	19 846
1934-38	Sans diplôme	6677	5448
	Primaire	4105	3738
	Secondaire inférieur	3796	3777
	Secondaire supérieur	3078	3579
	Supérieur (non) universitaire	1723	2706
	Total	19 379	19 248
1939-43	Sans diplôme	5232	4111
	Primaire	3375	2794
	Secondaire inférieur	3844	3667
	Secondaire supérieur	3111	3884
	Supérieur (non) universitaire	2228	3386
	Total	17 790	17 842
1944-48	Sans diplôme	5614	4196
	Primaire	3134	2596
	Secondaire inférieur	5030	5071
	Secondaire supérieur	4639	5620
	Supérieur (non) universitaire	3748	4950
	Total	22 165	22 433
1949-53	Sans diplôme	4732	3328
	Primaire	2337	1983
	Secondaire inférieur	4970	5337
	Secondaire supérieur	5777	6514
	Supérieur (non) universitaire	4800	5582
	Total	22 616	22 744
1954-58	Sans diplôme	4039	-
	Primaire	1962	-
	Secondaire inférieur	4484	-
	Secondaire supérieur	7074	-
	Supérieur (non) universitaire	5835	-
	Total	23 394	-

Les effectifs présentés dans le tableau 4.23 permettent aussi de calculer la proportion maximale d'unions où la femme aurait pu être la plus instruite, en supposant que l'homogamie soit nulle et que les conjoints appartiennent au même groupe de générations. Dans ces conditions, deux unions sur trois auraient pu être hypogames<sup>27</sup>.

Ce maximum théorique fait ressortir d'autant plus nettement les quelque 20 % d'unions où la femme est effectivement la plus diplômée.

Le développement de la scolarisation a fait aussi qu'il y a eu de moins en moins d'hommes peu ou pas instruits : 60 % des hommes mariés des générations 1924-1928 étaient dans le cas, mais ils ne représentant plus qu'un quart dans les générations 1949-1953. Cette diminution de la proportion et des effectifs correspondants tempère fortement la croissance de l'hypogamie dans l'ensemble des générations considérées. Par contre, chez les femmes, la seule sous-population dans laquelle on a noté une croissance de l'hypogamie est celle des diplômées de tout l'enseignement secondaire qui épousent un diplômé du secondaire inférieur. Or ces femmes ayant terminé tout l'enseignement secondaire vont être de plus en plus nombreuses dans les générations analysées. Le même effet multiplicateur s'observe également, même s'il est moins prononcé, chez les diplômées de l'enseignement supérieur, qui sont aussi de plus en plus nombreuses (leur part passe de 9 % à 25 %) dans des générations de plus en plus fournies.

Symétriquement, on peut aussi calculer la limite supérieure des unions où c'est le mari qui est le plus instruit, en considérant toujours que les conjoints font partie du même groupe d'âge et qu'aucune union n'est homogame. Ce maximum théorique de l'hypergamie est plus élevé que celui de l'hypogamie, vu l'avantage masculin dans la scolarisation, et ce maximum progresse au fil des générations considérées puisque décroît la proportion des hommes sans diplôme. Dans les générations 1934-38, 72 % des unions auraient pu être caractérisées par la supériorité en diplôme du mari, 77 % et 81 % dans les groupes de générations suivants. Dans les générations 1949-53, cette limite théorique est de 78 %.

En résumé, ces calculs montrent que la prise en compte des effectifs mariés masculins et féminins selon leur catégorie de diplôme permet de comprendre que les changements des préférences dans l'assortiment des conjoints selon leur diplôme (changements mis en lumière par les figures 4.4 et 4.5) n'ont pas été contraints par l'évolution du marché matrimonial des hommes et des femmes caractérisés par leurs diplômes respectifs. Les critères pour choisir un conjoint ont donc été modifiés, les préférences aussi.

### 4.6.3. UNE TYPOLOGIE PLUS DÉTAILLÉE

La typologie des diplômes utilisée jusqu'ici est très simple, on l'a souligné plus haut. L'utilisation d'une typologie plus détaillée conduirait-elle à d'autres conclusions, révélerait-elle d'autres tendances ? Une nouvelle typologie des diplômes, plus détaillée

---

<sup>27</sup> 65.3 % pour les générations 1934-38, 68.8 % pour les générations 1939-43, 68.5 % pour les générations 1944-48 et 68.3 pour les générations 1949-53.

que la première puisqu'elle comprend 13 catégories, apporte une réponse à ses questions. Cette deuxième typologie comprend les catégories suivantes :

- pas de diplôme délivré en Belgique
- diplôme d'enseignement primaire
- diplôme d'enseignement secondaire inférieur professionnel
- diplôme d'enseignement secondaire inférieur artistique
- diplôme d'enseignement secondaire inférieur technique
- diplôme d'enseignement secondaire inférieur général
- diplôme d'enseignement secondaire supérieur professionnel
- diplôme d'enseignement secondaire supérieur artistique
- diplôme d'enseignement secondaire supérieur technique
- diplôme d'enseignement secondaire supérieur général
- diplôme d'enseignement supérieur non universitaire de type court (3 années ou moins)
- diplôme d'enseignement supérieur non universitaire de type long (4 ans ou plus) ou universitaire
- une catégorie « autre situation » (diplôme inconnu, pas de réponses aux questions).

La comparaison des diplômes des conjoints avec cette nouvelle typologie donne des résultats qui sont consignés dans le tableau 4.24. Au total, l'homogamie n'est plus majoritaire : 37.4 % des hommes mariés ont une épouse qui a le même type de diplôme qu'eux, 38.6 % des maris ont un diplôme supérieur, et 24 % ont épousé une femme plus diplômée qu'eux, d'après cette nouvelle typologie. On remarque donc que l'emploi d'une typologie plus détaillée a fait diminuer la proportion d'unions homogames au profit des deux autres types d'union.

L'évolution dans les différents groupes de générations confirme cependant les tendances mises à jour précédemment : baisse de l'homogamie d'instruction, hausse des unions où la femme est plus instruite, et hausse de l'hypergamie assortie d'un léger tassement dans les générations les plus récentes parmi celles qui sont considérées ici. Chez les femmes mariées, ces tendances se retrouvent et se poursuivent, comme l'indique le tableau 4.25.

L'emploi de cette typologie détaillée montre que pour les générations les plus anciennes prises en compte ici, étaient prédominants les couples unissant des conjoints avec le même type de scolarité (où la même absence de diplôme). Ce sont les générations tant masculines que féminines constituées dans les années '40 qui n'ont plus conclu une majorité d'unions homogames mais une majorité de mariages où le mari a un diplôme plus élevé. Les générations des années '50 franchiront un cap supplémentaire avec davantage de couples où l'épouse est plus diplômée que son mari que de mariages où les conjoints ont tous deux le même type de diplôme. Ce dernier type d'union devient donc le moins représenté, bien que les trois types d'union se suivent d'assez près. Si ces tendances se poursuivent parmi les couples que les hommes et les femmes nés dans les années '60 ont formés ou formeront, et si l'on utilise toujours cette typologie détaillée, il n'est pas invraisemblable que soient les plus nombreuses les unions où la femme est plus diplômée que son mari.

En résumé, la comparaison des diplômes portés par les conjoints a mis en évidence plusieurs résultats intéressants, y compris au point de vue méthodologique. Les critères de choix du conjoint ont évolué au fil des générations constituées dans les années 1920 à 1960 : l'homogamie sur le type de diplôme est peu à peu délaissée, au profit d'une différence de scolarité en faveur de l'épouse, tandis que les unions où c'est le mari qui détient un diplôme plus élevé ont d'abord progressé avant de diminuer dans les générations plus récentes.

Tableau 4.24. Comparaison du niveau d'instruction des conjoints suivant le groupe de générations du mari au recensement de 1991 (%)  
(couples de Belges, hommes nés entre 1924 et 1953, typologie des diplômes détaillée)

Groupe de générations de l'homme	Épouse de niveau d'instruction inférieur (Hypergamie)	Épouse de niveau d'instruction identique (Homogamie)	Épouse de niveau d'instruction supérieur (Hypogamie)	Effectifs
1924-28	32.03	50.55	17.42	17 625
1929-33	33.91	44.96	21.13	19 846
1934-38	38.23	39.06	22.71	19 248
1939-43	41.52	34.23	24.25	17 842
1944-48	43.66	29.72	26.62	22 433
1949-53	42.54	28.02	29.43	22 744
Ensemble	38.93	37.16	23.91	119 738

Tableau 4.25. Comparaison du niveau d'instruction des conjoints suivant le groupe de générations de la femme au recensement de 1991 (%)  
(couples de Belges, femmes nées entre 1934 et 1958, typologie des diplômes détaillée)

Groupe de générations de la femme	Époux de niveau d'instruction supérieur (Hypergamie)	Époux de niveau d'instruction identique (Homogamie)	Époux de niveau d'instruction inférieur (Hypogamie)	Effectifs
1934-38	36.51	41.02	22.47	19 379
1939-43	40.97	35.92	23.11	17 790
1944-48	43.51	30.66	25.83	22 165
1949-53	42.33	29.18	28.49	22 616
1954-58	40.13	28.13	31.74	23 394
Ensemble	40.79	32.57	26.64	105 344

Ces changements de préférence n'ont pas été contraints par l'évolution du marché matrimonial car les progrès de la scolarisation des filles ont suivi de près ceux des garçons, ce qui aurait permis une forte homogamie assortie d'une hypergamie. Les limites maximales des trois types d'union ont d'ailleurs été calculées, sur la base des effectifs mariés masculins et féminins par type de diplôme présents dans notre échantillon, et ces limites théoriques ont montré que le même marché matrimonial aurait pu produire des évolutions bien différentes. Ces changements dans le choix du conjoint ne semblent pas non plus dépendre de la typologie des diplômes utilisée, puisqu'ils ont été mis en évidence avec l'emploi de deux typologies différentes, la première étant plus sommaire et reflétant surtout la durée de la scolarité, la seconde étant plus détaillée et hiérarchisant entre eux des diplômes requérant la même durée d'étude.

On l'a signalé plus haut, J. Kellerhals *et al.* (1985, pp. 819-820) ont montré que les couples hypogames sont plus touchés par le divorce que les autres couples. Ces auteurs définissent l'hypogamie d'une façon différente de ce qui est fait ici puisqu'ils considèrent comme hypogames les couples où la femme est para-universitaire ou universitaire et le mari, ouvrier ou employé. Parmi les 70 modalités de variables retenues, qui peuvent être considérées comme autant de facteurs de risque de divortialité pour les couples suivis, l'hypogamie est le cinquième facteur plus discriminant associé au fait d'avoir divorcé ou non durant les dix premières années de mariage. On peut donc poser l'hypothèse qu'en Belgique, la progression des couples où la femme est la plus instruite est un facteur structurel que l'on pourrait lier à l'augmentation de la divortialité, sans évidemment en déduire que la première expliquerait entièrement la seconde.

L'étude prospective de J. Kellerhals *et al.* montre aussi tout l'intérêt d'études longitudinales sur le devenir des unions, une question à laquelle les données censitaires ne peuvent répondre. Elle attire enfin l'attention sur le fait qu'en plus de la comparaison des diplômes détenus par les conjoints, la comparaison de leur valorisation respective sur le marché du travail serait utile à mener.

En ce qui concerne le choix du conjoint, il serait intéressant de voir, dans une étude qui dépasse le but de cette monographie, si l'évolution des critères dans l'assortiment des conjoints selon leurs diplômes respectifs a provoqué des modifications, durables ou non, dans la structuration sociale. D'un autre côté il faudrait aussi se poser la question de savoir si la lente progression des unions où la femme est plus instruite que son mari a nécessité et nécessitera encore des aménagements dans les rapports de genre, et lesquels ? Cette étude-ci aura montré au moins que rapports de genre et rapports entre groupes sociaux sont liés, et que l'appariement des conjoints est un enjeu important pour toute société.

#### **4.7. SYNTHÈSE**

Au terme de ce chapitre sur le choix du conjoint, les principaux résultats de cette recherche seront rappelés et discutés. Auparavant, cette synthèse débutera par un retour sur les points de méthodologie les plus importants.

Pour étudier l'assortiment des conjoints, le recensement est une source de données extrêmement utile, quoique probablement sous-utilisée, si l'on s'en tient à l'analyse des caractéristiques intangibles ou rarement modifiées après le mariage : le lieu et la date de naissance, la nationalité à la naissance, le dernier diplôme obtenu. Dans ces analyses, l'atout principal du recensement est son exhaustivité, qui permet, même si l'on travaille sur un échantillon comme dans cette étude, d'avoir des effectifs qu'aucune enquête ne pourrait rassembler. Le nombre élevé de couples mariés rend possible l'étude des *distributions* (et non plus seulement des moyennes) et de leur évolution dans le temps ou l'espace. Il n'est pas indifférent à cet égard de savoir que la légère diminution de l'écart d'âge moyen entre les conjoints observée en Belgique est due à un resserrement de la distribution et à un accroissement des valeurs modales, soit un écart de trois ou deux ans dans les générations les plus anciennes, un an dans les cohortes plus récentes.

La comparaison entre générations (ou entre groupes de générations) requiert de ne prendre en compte que des cohortes où la proportion de personnes mariées est proche du maximum observé, afin de pallier le biais de sélection inhérent à l'emploi d'un recensement. Cette précaution étant prise, des résultats intéressants et parfois inattendus ont été mis à jour, comme la relative stabilité de l'endogamie en Flandre et en Wallonie malgré l'accroissement considérable de la mobilité et de la scolarité, ou la diminution de l'homogamie sur le type de diplôme au profit de couples où l'épouse est la plus instruite.

Deux recensements successifs permettent en outre de comparer les générations sur dix ans, même si les individus ne sont pas suivis nominativement d'une opération à l'autre, à condition encore de restreindre la comparaison aux seules cohortes pour lesquelles les proportions de personnes mariées sont maximales aux deux recensements. Dans l'étude des mariages mixtes, la comparaison des recensements de 1991 et 1981 nous a fait poser l'hypothèse d'une plus grande vulnérabilité au divorce de ce type d'union.

Enfin, la comparaison des points de vue masculin et féminin s'est révélée utile pour nuancer l'étude de l'exogamie : ainsi, les provinces qui ont une proportion faible de couples comprenant un(e) Belge et un conjoint étranger affichent une fréquence légèrement supérieure pour les hommes (c'est le cas dans les deux Flandres, à Anvers, dans le Luxembourg belge et dans le Brabant), tandis que l'inverse apparaît pour les provinces plus « exogames » comme le Hainaut, et les provinces de Liège et de Namur. Ouverture à l'étranger et contrôle social et/ou familial des jeunes en âge de se marier, particulièrement des jeunes filles, ne sont donc pas indépendants.

Mais la confrontation des résultats obtenus pour les hommes mariés et pour les femmes mariées est indispensable lorsque femmes et hommes n'ont pas les mêmes positions sur le marché matrimonial. C'est ce qu'a bien montré l'étude de l'homogamie selon le type de diplôme. L'analyse des effectifs selon le sexe et le niveau d'instruction a mis à jour ces possibilités non symétriques et elle a permis en outre de simuler d'autres évolutions réalisables, mais qui ne l'ont pas été car les générations successives ont fait d'autres choix.

Le cadre conceptuel de J. G. Peristiany (1976) développé par P. McDonald (1989) et F. Bartiaux (1991) sur la conception masculine ou féminine de la famille a été invoqué plusieurs fois dans cette étude sur le choix du conjoint car il offre un modèle

pour comprendre le niveau et les variations de l'écart d'âge entre les conjoints *et* de la proportion de mariages exogames. Cependant, comme J. G. Peristiany le souligne lui-même, ces conceptions masculine ou féminine de la famille doivent être maniées comme des types idéaux : en effet, cette étude a montré que la province d'Anvers par exemple se caractérise par un taux d'endogamie très élevé – ce qui est associé à une conception masculine de la famille – et un faible écart d'âge entre conjoints, reflet supposé d'une conception féminine de la famille. Ce cadre conceptuel est donc efficace pour l'étude des rapports sociaux entre hommes et femmes, mais quelques indicateurs ne suffisent pas pour rendre compte de la complexité de ces rapports de genre.

Ce cadre conceptuel n'inclut pas, jusqu'à présent, la dimension socio-économique et la comparaison de l'apport respectif des conjoints aux ressources de leur ménage. Autrement dit, comment les conjoints concourent-ils à définir la position de leur famille dans l'échelle sociale ? Pour répondre à cette question, les conjoints devraient être comparés sur trois dimensions : l'*héritage* reçu des parents tant au niveau culturel qu'économique (ce qui n'est pas réalisable avec les données censitaires belges), les *potentialités* – dont un aspect important pourrait être approximé par le diplôme le plus élevé – et la *valorisation* effective de ce diplôme sur le marché du travail, ce qui nécessiterait aussi de prendre en compte les modalités d'emploi (à temps plein ou partiel).

On peut en effet poser quelques hypothèses à l'issue de cette étude sur l'assortiment des conjoints. Une société où prévaut une conception masculine de la famille s'accommoderait sans doute d'une forte proportion d'unions où le mari détient le diplôme le plus élevé (unions dites « hypergames ») ainsi que d'une séparation plus nette des rôles productifs selon le sexe – les femmes investissant davantage leur rôle domestique, qu'elles soient femmes au foyer, demandeuses d'emploi ou travailleuses à temps partiel. Au contraire, dans une société où une conception féminine de la famille serait prédominante, on peut poser l'hypothèse que les unions homogames seraient majoritaires, avec éventuellement une proportion non négligeable de couples caractérisés par le fait que la femme serait la plus instruite. Sur le marché du travail, les positions masculines et féminines seraient beaucoup moins différenciées.

Il reste donc à intégrer l'analyse des relations de genre et celle des rapports entre groupes sociaux, davantage que par la seule comparaison des diplômes respectifs des conjoints menée ici. Cette analyse intégrée devrait toujours dissocier les choix effectués des possibilités alternatives offertes par le marché matrimonial ou le marché de l'emploi. La démographie se donnerait ainsi une méthode pour être une démographie des acteurs, que L. Roussel (1995, pp. 149 *et sq.*) appelle de ses vœux.

## CONCLUSION

Cette monographie a tenté de décrire l'évolution et les caractéristiques socio-démographiques de la nuptialité en Belgique. Elle s'est donc intéressée aux mariages mais également aux divorces. Elle a en outre étudié le choix du conjoint de façon approfondie.

Cette monographie se base sur les données collectées au cours des recensements belges de 1981 et de 1991. Les statistiques de l'État civil ont également servi de toile de fond. Pour chaque recensement, un échantillon au dixième des ménages était disponible. Rappelons qu'en Belgique, les recensements sont des dénombrements *de jure*, ce qui signifie que seules les situations légales sont enregistrées : les personnes qui sont répertoriées comme mariées le sont donc légalement et les partenaires d'une union de fait sont considérés comme célibataires. Le statut de célibataire recouvre donc des situations fort hétérogènes : célibataires résidant chez leurs parents, partenaires en union libre, éventuellement avec enfants, ou encore personnes n'ayant jamais été mariées vivant seules. Cette diversité de statuts se retrouve partiellement chez les divorcés, qui peuvent vivre dans une nouvelle union de fait. Il est bien connu que les familles recomposées sont très difficiles à observer en Belgique. Les personnes légalement mariées semblent former, à première vue, un groupe homogène mais cette catégorie recouvre en fait des mariés et des remariés et le recensement de 1991 a omis, de façon regrettable, d'inclure une question sur le rang de l'union.

Ces problèmes de définition soulignent les limites de la recherche : il n'a pas été possible d'estimer la cohabitation et d'en étudier les modalités. Par ailleurs, les personnes séparées n'ont pas été prises en compte dans la monographie en raison de leur faible importance numérique. Enfin, il faut mentionner l'absence de toute information sur l'ex-conjoint dans le cas d'une rupture d'union et éventuellement d'un remariage, mais cela est habituel dans tous nos recensements.

Il faut rappeler que le recensement enregistre toutes les personnes qui sont dans un statut matrimonial donné à la date d'observation. Ce faisant, le recensement opère une sélection qui augmente avec le temps et l'avancement en âge des individus. Par exemple, les femmes mariées qui ont atteint l'âge de 80 ans au recensement de 1991 ne sont pas nécessairement représentatives de toutes les femmes mariées nées en 1911 ; en fait, les couples des aînés ont plus de chance de survivre si l'épouse est plus âgée que son mari (ce qui contrebalance la surmortalité masculine), mais ces couples ne sont pas typiques. Ce problème de la sélection requiert des solutions méthodologiques adéquates telles le contrôle de l'âge des conjoints ou de la durée écoulée dans chaque statut. Il est donc utile dans un recensement de poser la question sur l'année de célébration du mariage actuel. Les chapitres 3 et 4 de cette étude présentent quelques méthodes pour contrecarrer les biais de sélection comme le contrôle selon le groupe d'âge, la comparaison fine des mêmes cohortes aux deux recensements, la recherche de sous-populations plus homogènes et leur analyse.

Quels sont les principaux résultats obtenus ? En premier lieu, les structures par âge, sexe et état matrimonial obtenues aux recensements de 1991 et de 1981 ont été décrites avec soin et leur analyse a conduit aux premières conclusions reprises dans le chapitre premier. À savoir que, dans la période intercensitaire, c'est-à-dire durant la décennie quatre-vingts, l'âge au premier mariage a reculé de deux années, tant pour les hommes que pour les femmes célibataires. Bien que cette élévation de l'âge au mariage

semble être accompagnée d'une réduction de la proportion de personnes mariées, il faut remarquer qu'à l'âge de 30 ans, trois femmes sur quatre sont mariées et que pour les hommes, cette même proportion est atteinte à 35 ans. Même si l'autonomie et l'indépendance sont des valeurs importantes, la vie en couple reste encore plus fondamentale et implique une union légale pour la majorité.

La même période s'est également caractérisée par l'augmentation de la proportion de divorcés des deux sexes : la divortialité a en effet doublé durant les années quatre-vingts. En 1981, on observait un maximum de 5 % de divorcés parmi les hommes âgés de 40 ans et parmi les femmes de 34 à 41 ans, tandis qu'en 1991, on enregistrait jusqu'à 10 % de divorcés dans la génération masculine de 1949 et les générations féminines de 1947 et 1948. Ces chiffres indiquent également que l'âge moyen des divorcé(e)s a augmenté. Après un divorce, le remariage est plus fréquent pour les hommes que pour les femmes.

Si l'on compare les structures par sexe, âge et état matrimonial selon la région, il apparaît que les différences entre la Flandre et la Wallonie ne sont pas si importantes tandis que la Région de Bruxelles se démarque avec la nuptialité la plus faible, la divortialité la plus forte et un risque de veuvage généralement moindre.

L'analyse des structures par âge, sexe et état matrimonial a permis de dégager d'autres caractéristiques qui sont souvent mentionnées dans la littérature, comme un âge plus précoce au mariage pour les femmes, la plus grande incidence du veuvage pour l'épouse, la plus faible mortalité et le moindre veuvage pour les populations résidentes étrangères.

Ce recul de deux ans de l'âge au premier mariage, tant pour les hommes que pour les femmes est confirmé dans le deuxième chapitre, qui se base sur les données continues de l'État civil. En raison des biais de sélection mentionnés plus haut, les données de l'État civil – qui se réfèrent directement aux événements comme le mariage – sont plus appropriées que les données censitaires – relatives à des individus, par exemple les personnes mariées – pour repérer les cohortes qui ont effectué un changement notable de comportement par rapport à leurs aînées. Ainsi, depuis les années cinquante, les cohortes féminines nées entre 1952 et 1958 se sont démarquées en retardant leur âge au premier mariage et en réduisant en même temps la proportion de femmes mariées dans leur génération. Il en est de même pour les générations masculines nées de 1950 à 1956. Le décalage entre les générations masculines et féminines s'explique par la différence d'âge entre les époux, qui est de deux années environ en Belgique, comme l'indiquera le chapitre 4.

Les données de l'État civil sont particulièrement utiles pour étudier la divortialité, vu que les données censitaires à ce sujet sont assez limitées. Le chapitre 2 montre qu'en Belgique, en 1992 et 1993, 35 % des mariages se terminent par un divorce. Durant les années trente, la même proportion des unions se rompait par veuvage avant que l'époux(se) n'atteigne 65 ans. Pour les années quatre-vingts, c'est après sept ans de mariage qu'il y a le plus de divorces, et l'on a calculé que la moitié des ruptures d'union se produit avant le douzième anniversaire de mariage, l'autre moitié ensuite. L'âge moyen au divorce est en augmentation, comme le suggérait déjà l'analyse des données de recensement au chapitre premier. Depuis 1991, dans un cas sur deux, les époux introduisent ensemble la procédure de divorce. Le nombre de divorces par consentement mutuel est en hausse régulière depuis les années cinquante et il a rejoint depuis 1990 le nombre de divorces pour causes déterminées.

En 1991, les remariages représentaient 18 % de l'ensemble des mariages célébrés cette année-là. Cette proportion a augmenté en raison de la baisse simultanée des premiers mariages, et de l'accroissement des effectifs de divorcé(e)s susceptibles de se remarier. Les taux de remariage sont restés constants depuis 1960, à la fois pour les divorcé(e)s et les veufs (veuves).

Lorsque l'on compare la Belgique aux autres pays européens, l'âge au premier mariage apparaît comme relativement bas et les proportions de personnes mariées encore assez élevées. Au contraire, les chiffres relatifs à la divortialité donnent à la Belgique une position moyenne.

Par comparaison aux données de l'État civil, les données de recensement ont le grand avantage de réunir pour chaque répondant les informations démographiques (l'âge, le sexe, l'état matrimonial, les enfants déjà nés) et les caractéristiques socio-économiques (instruction, participation à la vie active, parfois le revenu, etc.). Cette diversité des renseignements recueillis permet d'étudier la nuptialité (et également la fécondité au tome B) dans son contexte social plus large. Le chapitre 3 cherche ainsi à dégager les profils socio-économiques de chaque statut matrimonial et le chapitre 4 étudie le choix du conjoint, tout en veillant à décrire l'évolution des comportements au fil des générations et à relever les différences selon le genre.

Le chapitre 3 a montré très clairement que chaque état matrimonial présente une identité propre qui varie en plus selon le genre. Ainsi, le célibat, le mariage et le divorce n'ont pas la même signification pour les hommes et pour les femmes et ils ne sont pas non plus associés aux mêmes profils socio-économiques. Cependant, l'éventail des différences est plus large chez les femmes que chez les hommes, lorsque l'on compare les positions sociales moyennes associées à chaque état matrimonial. Ce résultat suggère que pour l'homme plus que pour la femme, la carrière professionnelle est moins dépendante de la vie conjugale et familiale.

Le statut de femme célibataire est corrélé à tous les âges à un niveau d'instruction élevé et cette apparente supériorité intellectuelle est généralement expliquée par deux caractéristiques du marché matrimonial : la femme se marie plus jeune que l'homme et ce mariage peut entrer en conflit avec l'acquisition de diplômes supérieurs et, par ailleurs, les épouses sont habituellement moins instruites que leur mari (phénomène appelé « hypergamie »). Cependant ces deux explications pourront être démenties dans l'avenir : l'âge au premier mariage a augmenté et recule encore pour chaque sexe ; la différence d'âge entre les conjoints est plutôt faible (deux ans) et elle continuera peut-être à se réduire ; enfin, les mariages où le mari est plus instruit que son épouse ne sont pas majoritaires, comme l'indique le chapitre 4.

Cependant, on pourrait prétendre que l'apparente supériorité d'instruction de la femme célibataire s'expliquerait en fait par la cohabitation qui serait d'autant plus fréquente que la femme est instruite. Cette hypothèse devrait être approfondie. Néanmoins, si tel était le cas, on pourrait s'attendre à ce que les partenaires de ces femmes aient également un niveau élevé d'instruction. Or, ceci n'est pas toujours possible car les niveaux d'instruction des hommes célibataires et des hommes mariés diffèrent beaucoup moins que chez les femmes. Néanmoins, il reste vrai que les célibataires masculins comptent une minorité très instruite parmi eux, davantage d'ailleurs que pour les autres statuts matrimoniaux masculins. C'est particulièrement le cas dans les cohortes les plus anciennes (parmi lesquelles la cohabitation doit être rare).

Le mariage paraît plus profitable à l'époux qu'à l'épouse : par exemple, la proportion d'indépendants ou de chefs d'entreprise est la plus élevée parmi les hommes mariés et est minimale parmi les femmes mariées (avec une petite exception pour les femmes de moins de trente ans). L'inverse est vrai pour les personnes qui cherchent un emploi, si l'on limite la comparaison aux personnes célibataires et mariées. La variable sur le travail à temps partiel, disponible dans le recensement, aurait pu être utilisée ici pour appréhender le partage du travail domestique.

En 1981, les femmes divorcées et âgées de 30 à 40 ans ont une distribution par âge plus jeune et un niveau d'instruction plus élevé que les femmes mariées. Or, il est bien connu qu'un âge plus jeune rend un remariage plus probable. Par ailleurs, il semble y avoir plus d'employées parmi ces femmes divorcées que chez les mariées. En 1991 cependant, le profil économique moyen des femmes divorcées, prises au même âge, est devenu moins avantageux que pour leurs consœurs mariées, et ce pour les variables suivantes : niveau d'instruction, participation au marché du travail et proportion d'ouvrières. Les femmes divorcées plus âgées auraient un profil moins défavorisé que les plus jeunes. Pour résumer, la position sociale et économique des jeunes femmes divorcées se serait dégradée durant la décennie quatre-vingts.

Quelques résultats suggèrent une évolution similaire pour les hommes divorcés de cinquante ans et plus.

Pour appréhender la dimension familiale et les relations avec les enfants, nous ne disposons que d'un seul indicateur : la taille du ménage. Celle-ci confirme que les hommes divorcés partagent moins souvent la vie quotidienne avec leurs enfants que ne le font les femmes divorcées.

Plusieurs résultats de cette monographie confirment ceux publiés plus tôt par F. de Singly (1994) à partir de données d'enquêtes réalisées en France. La présente contribution a toutefois mis en lumière deux nouveaux résultats à propos des personnes divorcées. En effet, durant les années quatre-vingts en Belgique, les hommes divorcés les plus âgés ainsi que les femmes divorcées les plus jeunes semblent avoir une position sociale dégradée et des caractéristiques économiques qui ont empiré. Même si cette constatation apparaît plus clairement pour les femmes divorcées, ces résultats suggèrent que le poids économique du divorce commence à être moins différent pour les hommes et pour les femmes. On peut donc avancer l'hypothèse que les relations de genre sont en train d'évoluer vers une plus grande égalité, tout en ajoutant que cette hypothèse devrait être testée dans les différents milieux sociaux. En effet, le sens de la causalité n'est pas clair, puisque des caractéristiques comme l'instruction qui contribuent fortement à définir la position sociale de l'individu sont généralement obtenues avant un divorce éventuel, et même avant le mariage. Cette recherche-ci vise en fait à déceler les principales tendances, et pas à différencier les effets du divorce selon le milieu social.

Plusieurs aspects des relations de genre ont donc été mis en lumière par la comparaison des statuts matrimoniaux masculins et féminins. L'étude du choix du conjoint, présentée dans le quatrième chapitre, en révèle d'autres, qui sont convergents avec la « conception masculine ou féminine de la famille » ; c'est à J. G. Peristiany (1976) que l'on doit cette distinction, et plus tard P. McDonald (1989) a développé cette ligne de pensée, suivi par F. Bartiaux (1990). La présente monographie, basée sur les données de la Belgique, confirme leurs résultats antérieurs en montrant que la population de nationalité belge, ainsi que les immigrants en provenance d'Europe du Nord, préfèrent

une faible différence d'âge entre les époux, contrairement aux immigrants des régions méditerranéennes. Ces derniers sont également proportionnellement moins nombreux à conclure un mariage exogame (en dehors de leur groupe d'appartenance), comme l'a montré la comparaison des nationalités des deux conjoints.

Le quatrième chapitre a également montré que l'écart d'âge entre les époux a lentement décliné, pour atteindre exactement deux ans pour les hommes mariés de la génération 1953. La réduction de la différence d'âge au mariage ou le maintien de cet écart à un bas niveau sont d'ailleurs des voies que les Belges ont empruntées pour résoudre les problèmes de déséquilibre du marché matrimonial dû aux classes creuses nées durant les deux guerres mondiales. Cette tendance séculaire est peut-être un indice du fait que les relations de genre sont en train de se modifier lentement en direction d'une plus grande égalité entre les sexes, bien qu'une faible différence d'âge entre les époux ne soit qu'un indicateur parmi d'autres des relations de genre.

Un autre résultat de la recherche sur le choix du conjoint est lié au biais de sélection décrit plus haut, et a donc nécessité des précautions méthodologiques particulières. Ce constat est l'augmentation apparente, parmi les générations plus jeunes, de la fréquence des mariages mixtes entre époux de nationalités belge et étrangère. La comparaison avec les données tirées du recensement de 1981 mène à la conclusion que les générations plus récentes sont peut-être plus ouvertes aux mariages mixtes alors que des mariages plus anciens de ce type se sont sans doute plus fréquemment terminés par un divorce. Ce point soulève la question du rôle de l'homogamie tant comme critère dans le choix du conjoint que comme facteur de pérennité de l'union.

Deux autres dimensions de l'homogamie ont été étudiées dans cette monographie, à savoir le lieu de naissance et le niveau d'instruction des deux conjoints, pour les seuls mariés de nationalité belge.

Cette étude a donné des résultats intéressants concernant le marché matrimonial en Belgique et a mis en exergue le cas particulier de la région de Bruxelles. Si l'on met à part la province du Brabant qui contient cette entité, on peut calculer que pour quatre couples sur cinq, l'aire de recrutement du conjoint se limite à la province en Flandre (cette région comportant quatre provinces) et s'étend à la région en Wallonie (soit quatre autres provinces). L'endogamie est donc très significative et semble se maintenir au fil des générations malgré le fait que des changements considérables, en termes de mobilité et d'instruction, se sont produits durant les quatre décennies (1945 à 1985) au cours desquelles les générations successives se sont mariées. Placée entre ces deux marchés matrimoniaux régionaux, Bruxelles présente une exogamie importante et tout à fait particulière, qui n'a d'équivalent dans aucune autre grande ville du pays.

Pour les couples dont les conjoints sont nés dans des provinces différentes, il est apparu, de façon assez inattendue, que les provinces voisines sont presque toujours préférées même si elles sont situées dans des régions linguistiques différentes. En effet, les taux d'exogamie entre provinces adjacentes de régime linguistique différent sont plus élevés que les taux d'exogamie entre provinces non contiguës de même langue.

La comparaison du diplôme le plus élevé détenu par chacun des conjoints a révélé d'importants changements, qui donnent à penser que le niveau d'instruction est probablement le critère de choix du conjoint qui a le plus été modifié par les générations constituées durant les années 1920 à 1960. En effet, sont en diminution les couples

caractérisés par un niveau d'instruction similaire pour les deux époux, tandis qu'augmentent ceux où l'épouse est plus instruite que son mari ; enfin, les unions où le mari a un diplôme plus élevé que sa femme ont d'abord progressé avant de refluer dans les générations plus récentes.

Cette modification des préférences dans l'assortiment des conjoints n'a pas été contrainte par l'évolution du marché matrimonial, comme l'a révélé l'examen des effectifs de personnes mariées. Pour s'apparier selon leur niveau d'instruction, les personnes qui se sont mariées auraient pu envisager d'autres solutions, mais elles ne l'ont pas fait. Par ailleurs, l'utilisation d'une autre typologie des diplômes, nettement plus détaillée que la première, est venue confirmer ces résultats.

Cet accroissement des couples où la femme est plus instruite que son mari pourrait être une cause structurelle, parmi d'autres facteurs explicatifs, de l'augmentation des divorces, car on sait grâce à une étude longitudinale effectuée en Suisse par Kellerhals *et al.* (1985), que dans ce type d'union, le divorce est nettement plus fréquent.

Finalement, cette monographie a montré également que la sélection du conjoint est un processus important dans chaque société car tant les relations de genre que les relations entre milieux sociaux sont en jeu : nous proposons donc de développer le cadre conceptuel de J. G. Peristiany (1976) dans cette perspective et, au point de vue méthodologique, de toujours montrer les solutions alternatives qu'offrent le marché matrimonial ou le marché du travail afin de mieux faire ressortir les choix posés par les acteurs.

## SUMMARY

This monograph aims at describing the evolution and the characteristics of nuptiality in Belgium. Thus the focus is on marriages and divorces; in addition, mate selection is studied in depth.

Data used in this study mainly come from two Belgian censuses which took place in 1991 and 1981. For both censuses, a one-out-of-ten sample of households was made available for this study. These censuses are *de iure* censuses, which means that the focus is on the legal situation: persons who are recorded as married must be legally married, partners in *de facto* unions are considered as single. The single status thus stands for heterogeneous situations: bachelors residing at their parents' home, partners living together, possibly with children, or never-married persons living alone. The same heterogeneity partially holds true for divorcees, who may be involved in another union; it is known that reconstituted families are difficult to observe in Belgium. Married people seem to form a more homogeneous group but they include married and remarried persons, since the 1991 census unfortunately did not include a question on marriage rank.

These definitions point to the limits of this research: it is impossible to estimate cohabitation and to study it in depth. Separated persons are not numerous enough to be taken into account in this monograph. Another limitation comes from the absence of information on the ex-spouse, but this is common to all censuses.

For each marital status, it must be clear that a census records all persons who are still in that status at time of observation. By doing so, a census brings about a selection that is generally stronger as time goes by. For example, married women who are 80 years old at time of the 1991 census are not necessarily representative of all ever married women born in 1911: in fact, old couples are more likely to survive if wives are older than husbands, which counterbalances higher male mortality, and it is known that these couples are not typical. This problem of selection requires appropriate methodological answers such as control by age or duration. It must be noted here that to include in each census a question on current-marriage year of celebration would be of great interest in this respect. In this study, chapters 3 and 4 offer several methods to address this selection pitfall, such as control by age group, careful comparisons of same cohorts in two different censuses, analyses performed on more homogeneous sub-populations, ...

What are the main results of this monograph? Structures by age, sex and marital status drawn from both censuses (1991 and 1981) are first carefully examined and this analysis leads to the following conclusions (chapter 1). In the eighties, age at marriage has showed a two years delay both amongst bachelors and spinsters. Although this delay seems to be accompanied by a reduction of the proportion of married people, there are still three women out of four who are married at the age of 30 whilst for men, the same proportion is reached at the age of 35. Even if independence and autonomy are strong values, to live in couple is even more valued, and this implies to be legally married for most of them.

The same period is also characterised by raising proportions of divorcees for both men and women: divorce has indeed become two times more frequent in the

eighties. In 1981, a maximum of 5% of divorcees was observed only for 40-years-old men and for women who were aged 34 to 41, while in 1991, a maximum of 10% has been recorded for the male cohort of 1949 and for the female cohorts of 1947-48. These figures further indicate that mean age of divorcees is also raising. Remarriage appears to be more frequent for divorced men than for their female counterparts.

Regional differences between Flanders and Wallonia are not that important whereas Brussels area is quite peculiar with less marriages, more divorces, and less widowhood. Other characteristics have also been revealed by this close look at the structures by age, sex and marital status, and these results are often found in the literature. They include earlier age at marriage for women, higher incidence of widowhood as compared to widowerhood, lower mortality and lower widowhood for foreigners.

The 2-years delay in age at marriage has been confirmed both for men and women in chapter 2, which is based on vital statistics and uses methods of analysis from classical demography. Because of the selection problem discussed above, vital data (that are referring to events such as marriage) are much more appropriate than census data (that deal with individuals) to shed in light cohorts that are more prone to change than others. Since the years 1950's female cohorts of 1952 to 1958 are pioneers in delaying age at first marriage and reducing their proportion of ever married women. The same appears to be true for male cohorts of 1950 to 1956, the mean age difference between spouses being about 2 years in Belgium, as chapter 4 indicates.

Vital statistics are especially useful to study divorce as census data are quite limited in this respect. Chapter 2 shows that in Belgium, during the years 1992-93, 35% of marriages end up by divorce. During the 1930's, the same proportion of marriages were broken down by widowhood before the spouse had reached the age of 65.. Back to the 1980's, it has been calculated that most divorces occur after 7 years of marriage and that half of divorces occur before 12 years of marriage. Mean age of divorcees is raising, as chapter 1 suggested it with censuses data. Since 1991 both spouses sue together for divorce in one case out of two. The number of divorces by consent (no-fault divorce) is indeed raising regularly since the 50's to become equal in 1990 to the number of divorces of other types.

Out of all marriages that were celebrated in 1991, remarriages counted for 18%. This proportion is raising because of the fall observed in first marriages. Remarriage rates for both divorcees and widow(er)s are constant since the 1960's.

When comparing Belgium to other European countries, age at first marriage appears to be rather low in Belgium whereas proportions of married persons are high. On the contrary, figures on divorce give Belgium a medium position.

Compared to vital statistics, census data have the great advantage to include for each respondent both demographic variables (such as age, sex, marital status, children ever born) and social or economic variables (education, labour-force participation, possibly income, etc.). This diversity enables to study nuptiality (as well as fertility in tome B) in its broader social context. Chapters 3 and 4 are doing so as they respectively tempt to assess socio-economical profiles for each marital status and to study mate selection, as well as their evolution among older and younger cohorts, and their differences by gender.

As chapter 3 clearly shows it, each marital status can be ascribed an identity that is furthermore dependant on gender. Indeed, celibacy, marriage, and divorce do not have the same signification for both sexes and they are not associated with similar social and economical profiles. However, women exhibit stronger differences than men when comparing the average social positions that are associated to each marital status: this evidence suggests that for men, professional life course is more independent of marital and family life than it is for women.

Female celibacy appears at every age to be strongly correlated with higher education, and this educational superiority is explained by two characteristics of the marriage market: women get married earlier than men and this may be in conflict with seeking higher diplomas, and wives are usually a little less educated than their husband (which is referred to as 'hypergamy'). However both explanations may become less adequate: age at marriage is high and it continues to increase for both sexes, age gap between spouses is rather low (2 years) and it may continue to decrease, and hypergamic marriages are not in majority, as chapter 4 indicates.

However, one could argue that part of that educational superiority of single women may be explained if cohabitation were to be preferred to marriage if female level of education is high. This hypothesis should be further investigated. Nevertheless, if it were the case, one could expect that the partners of these cohabiting women would also be quite educated, and this appears to be seldom possible, as single men are not characterised by a high level of education. In other words, there are much less differences when comparing distributions by education between single men and between married men than there are between single women and married women. Nevertheless, single men do count a minority of very educated men, a minority that is greater than for any other male marital status, especially in the oldest cohorts (the least prone to cohabitation).

Marriage seems to bring more benefit to husbands as compared to wives: for example, the proportion of self-employed or business owners are the highest among married men and they are the lowest for married women (with a small exception for the youngest women who are in their twenties). The reverse is true for the proportion of persons seeking a job if singles are compared to married persons. Part time participation to the labour force could have served as a proxy of how housework is shared, but that variable has not been used in this research.

In 1981, divorced women in their thirties were on average younger and more educated than married women. It is known that a younger age gives higher chances for remarriage. They seemed to count more employees among themselves than married women did. In 1991 however, the average economical profile of divorced women of the same age has turned to be less favourable than the one of their married counterparts on the following variables: level of education, presence on the labour market, proportion of blue collars. Older divorced women tend to have a less disadvantaged profile. To summarise, the social position of the youngest divorced women has declined during the eighties.

Some results suggest that the same evolution may be observed among older divorced men aged above fifty.

To approximate the contacts with their children, we have only one indicator, the household size. It confirms that fewer divorced men than women are living with their children on a daily basis.

Several of these findings confirm those obtained earlier by F. de Singly (1994) on French surveys data. This contribution has shed in light two new findings on divorced persons. During the eighties in Belgium, the oldest among divorced men and the youngest divorced women seem to have on the whole a lower social position and worse economical characteristics. Even if this pattern appears to be clearer for divorced women, this finding suggests that the economical burden of divorce could become less different for men and for women. One can further formulate the hypothesis that gender relationships are evolving toward more equality ; however this should be qualified by social group as causality is unclear : several social characteristics (such as education) that are determinant in contributing to define later social position are obtained before divorce and even before marriage in most cases. The purpose of this analysis has been to reveal main trends but this study was not designed to differentiate the consequences of divorce among various social groups.

So, several aspects of gender relationships are shed in light by comparing men and women according to their marital status. The analysis of mate selection reported in chapter 4 reveals other aspects that are consistent with the “male or female conception of family”, a distinction that was first introduced by J. G. Peristiany (1976) and later enhanced by P. McDonald (1989). This study based on Belgian data does support their earlier findings by assessing that Belgian people, as immigrants from other Northern European countries, do prefer small age differences between spouses, contrary to immigrants from Mediterranean countries. These southern immigrants are also more reluctant to exogamic marriages (outside their ethnic group) as the comparison of the citizenship of both spouses has revealed it.

Chapter 4 has also shown that the age gap between spouses is slowly declining, to be exactly equal to 2 years for husbands born in 1953. Reducing the age difference between spouses or maintaining it at a low level have also been solutions used in Belgium for addressing the problems of the marriage market the two times it has been distorted by reduced cohorts born during wars years. This secular tendency may indicate that gender relationships are slowly being modified toward more equality between sexes, although a small age differences between spouses is only one indicator among many others of gender relationships.

Another finding on mate selection is related to the selection pitfall discussed above, so methodological care is required to approach that problem. The result is that the incidence of marriages between a Belgian citizen and a non Belgian citizen grows as younger cohorts are considered. A comparison with data drawn from the 1981 census leads to the conclusion that the youngest cohorts studied may be more open to such marriages, while divorce probably has broken more ancient marriages of that type. This result points out to the role of homogamy in mate selection as well as in union continuation.

Two other dimensions of homogamy are also studied in this volume: places of birth and levels of education of both spouses are compared for Belgian married persons only.

This study reveals interesting findings on the marriage market in Belgium and shows the specificity of the Brussels area. If the province which involves this area is first not taken in account, it has been calculated that for four couples out of five, the area in which a spouse is found is limited to the province in Flanders (i.e. four provinces) and extends to the region in Wallonia (i.e. four other provinces). Endogamy is thus quite significant, and it has remained so, as a careful look at various cohorts has shown it, even if considerable changes in terms of mobility and education have occurred during the four decades (1945-1985) during which persons from these cohorts were getting married. Between these regional marriage markets, Brussels' exogamy is striking and quite peculiar, as no other main Belgian city exhibits the same pattern.

For those whose spouse was born in another province, an unexpected result is that adjacent provinces are preferred, even if they are situated in two different language-regions. Indeed, exogamy rates between adjacent provinces with different languages are higher than exogamy rates between non-adjacent provinces which share the same language.

The aspect on which mate selection has probably changed the most in Belgium appears to be the matching of levels of education, as the comparison of the highest diplomas of both spouses has revealed. Indeed, the cohorts born during the years 1920-1960 have changed the criteria of union formation: couples characterised by a same level of education for both spouses are less and less numerous, whilst there is an increase of couples with wives having a higher education level than their husband; thirdly, couples where the husband is the most educated have at first increased and subsequently decreased.

This evolution of the preferences in mate selection has not been caused by the evolution of the marriage market, as a close look at the numbers of married persons involved has demonstrated. Other solutions for matching educated and non-educated men and women would have been possible but were not chosen here. Furthermore, the use of a more detailed typology of diplomas has lead to the same results.

This increase of couples characterised by wives having a higher level of education could be one structural cause, amongst other causes, of the upward trend of divorce, as a longitudinal study in Switzerland (J. Kellerhals *et al.*, 1985) has found that this type of union has a much higher probability to end up in divorce.

Finally, this study has shown that mate selection is important in each society as gender relationships as well as social structure are at stake: an attempt is made to further develop the conceptual framework of J. G. Peristiany (1976) in this respect, and a method is proposed to emphasise the alternative solutions made possible by the marriage market or by the labour market, in order to show more clearly the choices made by individuals.



## BIBLIOGRAPHIE

Bartiaux, Françoise (1991), *Formation et transformations des ménages des personnes âgées : une analyse par ménage de différents recensements*, Louvain-la-Neuve, éd° Academia, 256 p.

Bartiaux, Françoise (1999), « Quitter ses parents... plus tard ? L'évolution de 1981 à 1991 », in *La socialisation des jeunes dans une société en mutation* (G. Bajoit, F. Digneffe, J.-M. Jaspard et Q. Nolet, dirs.), Bruxelles, éd° De Boeck, à paraître.

Bawin, Bernadette (1988), *Familles, mariage, divorce*, Liège - Bruxelles, éd° P. Mardaga, 213 p.

Blöss, Thierry et Francis Godard (1990), « Décohabitation juvénile : stratégies juvéniles et conjoncture de l'existence », in *Stratégies résidentielles, séminaire organisé par C. Bonvalet et A.-M. Fribourg*, Paris, INED - Plan Construction et Architecture, MELTM, pp. 205-222.

Boulangier, P.-M., A. Lambert, P. Deboosere, R. Lesthaeghe et J. Surkyn (1997), *Recensement général de la population et des logements au 1<sup>er</sup> mars 1991 : Ménages et familles, Monographie N° 4*, Bruxelles, Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique, Services fédéraux des Affaires scientifiques, techniques et culturelles, 226 p.

Bozon, Michel (1990a), « Les femmes et l'écart d'âge entre conjoints : une domination consentie – 1. Types d'union et attentes en matière d'écart d'âge », in *Population*, n° 2, pp. 327-360.

Bozon, Michel (1990b), « Les femmes et l'écart d'âge entre conjoints : une domination consentie – 2. Modes d'entrée dans la vie adulte et représentations du conjoint », in *Population*, n° 2, pp. 327-360.

Bozon, Michel et François Héran (1987), « L'aire de recrutement du conjoint », in *Données sociales*, INSEE, Paris.

Cliquet, Robert et Marc Callens (1993) (éds.), *Gezinsvorming in Vlaanderen : hoe en wanneer ?*, Centrum voor Bevolkings- en Gezinsstudie, CBGS Monografie, 1993/1, Brussel.

Colombo, Bernardo (1955), « Intorno all'estrapolazione della dinamica della nuzialità », in *Studi in onore de Gaetano Pietra*, Biblioteca di Statistica, Bologna, Cappelli, pp. 193-221.

Corijn, Martine (1995), *De overgang naar volwassenheid in Vlaanderen*, Centrum voor Bevolkings- en Gezinsstudie, CBGS Monografie, 1995/1, Brussel.

Damas, Henriette, Christine Wattelar, Dion Veys et Michel Poulain (1988), *Démographie : la Belgique en 43 arrondissements*, Bruxelles, éd° De Boeck Université, 265 p.

de Singly, François (1986), « L'union libre : un compromis », in *Dialogue*, pp. 54-65.

- de Singly, François (1987), « Théorie critique de l'endogamie », in *L'Année sociologique*, n° 37, pp. 181-205.
- de Singly, François (1993), *Sociologie de la famille contemporaine*, Paris, éd° Nathan (128), 128 p.
- de Singly, François (1994), *Fortune et infortune de la femme mariée*, Paris, Presses Universitaires de France (Économie en liberté), 1<sup>ère</sup> édition en 1987, 228 p.
- Dubuisson, Marc et Michel Poulain (1992), *Des Étrangers, des immigrés... Combien sont-ils en Belgique ?*, Coll. Migrations et Espaces, n° 2, Louvain-la-Neuve, Academia.
- Duchêne, Josianne et Évelyne Thiltgès (1997), « Théories et schémas explicatifs de la mortalité des adultes », in *Démographie : analyse et synthèse - Causes et conséquences des évolutions démographiques*, Actes du Séminaire de San Miniato (Pise), 17-19 décembre 1997 : volume 2, Dipartimento di Scienze Demografiche, Institut National d'Études Démographiques (INED), Roma-Paris, pp. 93-115.
- Eggerickx, Thierry, Christian Kesteloot et Michel Poulain, *Recensement général de la population et des logements au 1<sup>er</sup> mars 1991: Les populations allochtones de Belgique, Monographie N° 3*, Bruxelles, Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique, Services fédéraux des Affaires scientifiques, techniques et culturelles, à paraître.
- EUROSTAT (1992), *Statistiques démographiques*, Luxembourg.
- Galland, Olivier (1991), *Sociologie de la jeunesse. L'entrée dans la vie*, Paris, Armand Colin, 231 p.
- Girard, Alain (1981), *Le choix du conjoint, une enquête psycho-sociologique en France*, 3<sup>ème</sup> éd., Paris, Institut National d'Études Démographiques, Presses Universitaires de France, Travaux et Documents, Cahier n° 70, 201 p.
- Gokalp, Catherine (1981), *Quand vient l'âge des choix*, Paris, P.U.F., Travaux et Documents, Cahier n° 95, 180 p.
- Gullestad, Marianne et Martine Segalen (1997), *Family and Kinship in Europe*, London and Washington, Pinter (Social Change in Western Europe), 239 p.
- Haskey, John C., « Formation and dissolution of unions in the different countries of Europe », in *European population, Vol. 2, Demographic dynamics* (A. Blum et J.- L. Rallu (eds.), INED, pp 211-229.
- Institut National de Statistique (1955), *Annuaire Statistique de la Belgique et du Congo Belge*, Ministère des Affaires Économiques, Royaume de Belgique, Bruxelles, 648 p.
- Institut National de Statistique (1986), *Recensement de la Population et des Logements au 1<sup>er</sup> mars 1981, Résultats généraux : population scolaire et niveau d'instruction*, N° 4, Ministère des Affaires Économiques, Royaume de Belgique, Bruxelles, 307 p.

- ISTAT (1968), « Tavole di mortalità per stato civile, 1960-1962 », in *Note e relazioni*, n° 37, Roma, 45 p.
- Kaufmann, Jean-Claude (1993a), *Sociologie du couple*, Paris, Presses Universitaires de France (Que sais-je ? n° 2787), 128 p.
- Kaufmann, Jean-Claude (1993b), *Célibat, ménages d'une personne, isolement, solitude. Un état des savoirs*, Bruxelles, Commission des Communautés européennes, Direction Générale V Emploi, relations industrielles et affaires sociales, V/7069/93, 227 p.
- Kellerhals, Jean, Noëlle Languin, Jean-François Perrin et Geneviève Wirth (1985), « Statut social, projet familial et divorce », in *Population*, n° 6, pp. 811-827.
- Lapierre-Adamcyk, Évelyne, Céline Le Bourdais et Karen Lehrhaupt (1995), « Le départ du foyer parental des jeunes Canadiens nés entre 1921 et 1960 », in *Population*, n° 4-5, pp. 1111-1136.
- Leridon, Henri (1991), « Pourquoi le démographe s'intéresse-t-il à la nuptialité ? », in *La nuptialité : Évolution récente en France et dans les pays développés*, Actes du IX<sup>ème</sup> colloque national de démographie, Paris, 3-5 décembre 1991, INED, pp. 7-18.
- Lesthaeghe, Ron et Guy Moors (1994), « Expliquer la diversité des formes familiales et domestiques. Théories économiques ou dimensions culturelles », in *Population*, n° 6, pp. 1503-1525.
- Lesthaeghe, Ron et Dirk van de Kaa (1986), « Twee demografische transitities ? » in *Bevolking : groei en krimp* (D. J. van de Kaa et R. Lesthaeghe, éd.), Van Loghum Slaterus, Deventer, pp. 9-24.
- McDonald, Peter (1989), « Ethnic family structure », in *Family Matters*, Australian Institute of Family Studies Newsletter, n° 23, pp. 38-45.
- Monnier, Alain (1986, 1989, 1990), « La conjoncture démographique : l'Europe et les pays développés d'Outre-Mer », in *Population*, n° 4-5, pp. 823-845, in *Population*, n° 4-5, pp. 901-923, in *Population*, n° 4-5, pp. 923-936.
- Nizard, Alfred, avec la collaboration de Nicolas Bourgoïn et Geneviève de Divonne (1998), « Suicide et mal-être social », in *Population et Sociétés*, INED, Paris, n° 334.
- Peristiany, J. G. (éd.) (1976), *Mediterranean family structure*, Cambridge, Cambridge University Press (Cambridge Studies in Social Anthropology), 414 p.
- Péron, Yves, Évelyne Lapierre-Adamcyk et Denis Morissette (1986), « Départ des enfants et contraction des familles d'après les recensements canadiens de 1971 et de 1981 », in *European Journal of Population*, n° 2, pp. 155-175.
- Prinz, Christopher (1995), *Cohabiting, married, or single*, IIASA, Avebury, Aldershot, 204 p.

Raulot, Jean-Yves et Élisabeth Brown-Demonet (1991) « Nuptialité et formation des couples en Europe : évolution récente et comparaisons internationales », *La nuptialité : Évolution récente en France et dans les pays développés*, Actes du IX<sup>ème</sup> colloque national de démographie, Paris, 3-5 décembre 1991, INED, pp. 257-279.

Roussel, Louis (1989), *La Famille incertaine*, éd° Odile Jacob, Paris, 283 p.

Roussel, Louis (1995), « Fécondité et famille », in *La sociologie des populations* (H. Gérard et V. Piché, dirs.), les Presses de l'Université de Montréal, AUPELF/UREF, pp. 139-154.

Roussel, Louis, Jacques Commaille, Jean Kellerhals et Jean-François Perrin (1983), « Vue d'ensemble », in *Le Divorce en Europe Occidentale – la Loi et le Nombre*, GIRD, CETEL, INED, pp. 223-242.

Rychtarikova, Jitka (1993), « Nuptialité comparée en Europe de l'Est et en Europe de l'Ouest », in *Démographie Européenne, Vol. 2, Dynamiques démographiques* (A. Blum et J.-L. Rallu (dir.), INED, pp. 191-210.

Ryder, Norman B. (1987), « Directions of development of family demography: a discussion », in *Family Demography: Methods and their Application* (J. Bongaarts, Th. K. Burch et K.W. Wachter, eds), Clarendon Press, Oxford, pp. 345-356.

Schoenmaeckers, Ronald et Marc Callens (éds.) (1999), *Gezinsvorming in Brussel. Resultaten van de « Fertility and Family Survey » (FFS) in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest*, Centrum voor Bevolkings- en Gezinsstudie, CBGS-Publicaties, Garant, Leuven-Apeldoorn.

Segalen, Martine (1996), *Sociologie de la famille*, 4<sup>ème</sup> éd°, Paris, Armand Colin, 296 p.

Toulemon, Laurent (1994), « Les étapes vers l'âge adulte : vers un nouveau statut des femmes », in *Constance et inconstances de la famille*, Paris, Presses Universitaires de France, Travaux et Documents, Cahier n° 134, pp. 165-181.

Vallin, Jacques et Alfred Nizard (1977), « Mariage sélection ou mariage protection ? », in *Population*, vol. 32, n° spécial, pp. 95-123.

Vandeschrick, Christophe (1995), *Analyse démographique*, Louvain-la-Neuve - Paris, éd° Academia-Bruylant, L'Harmattan, 183 p.

Villeneuve-Gokalp, Catherine (1994), « Du mariage aux unions sans papiers : histoire récente des transformations conjugales », in *Constance et inconstances de la famille*, Paris, P.U.F., Travaux et Documents, Cahier n° 134, pp. 55-86.

Wattelar, Christine et Guillaume Wunsch (1967), *Analyse démographique de la nuptialité en Belgique*, Département de Démographie, Louvain, éd° Vander, 132 p.

## Liste des tableaux

Tableau 1.1.	Âges auxquels la proportion de mariés dans une génération vaut 25 %, 50 % et 75 %	15
Tableau 2.1.	Indices-résumés extraits des tables de primonuptialité construites en 1980-81 et 1990-91	18
Tableau 2.2.	Proportions de remariages pour le Royaume en 1981 et 1991, hommes et femmes (%)	39
Tableau 2.3.	Proportions de remariages pour les trois régions en 1981 et 1991, hommes et femmes (%)	42
Tableau 3.1.	Caractéristiques socio-économiques des femmes de 18 à 27 ans suivant l'état matrimonial, 1991	50
Tableau 3.2.	Caractéristiques socio-économiques des femmes de 28 à 42 ans suivant l'état matrimonial, 1991	52
Tableau 3.3.	Caractéristiques socio-économiques des femmes de 43 à 62 ans suivant l'état matrimonial, 1991	54
Tableau 3.4.	Caractéristiques socio-économiques des femmes de 63 à 82 ans suivant l'état matrimonial, 1991	56
Tableau 3.5.	Caractéristiques socio-économiques des hommes de 18 à 27 ans suivant l'état matrimonial, 1991	60
Tableau 3.6.	Caractéristiques socio-économiques des hommes de 28 à 52 ans suivant l'état matrimonial, 1991	61
Tableau 3.7.	Caractéristiques socio-économiques des hommes de 53 à 72 ans suivant l'état matrimonial, 1991	63
Tableau 3.8.	Caractéristiques socio-économiques des hommes de 73 à 82 ans suivant l'état matrimonial, 1991	65
Tableau 4.1.	Écart d'âge moyen entre conjoints et proportion de personnes mariées suivant le sexe et la génération (1991)	70
Tableau 4.2.	Proportions de mariages entre conjoints de même nationalité, suivant la nationalité et le sexe (%) (1991, générations 1934-1958 pour les femmes et générations 1924-1953 pour les hommes)	76
Tableau 4.3.	Distribution des Belges suivant la nationalité de leur conjoint (%) (1991, générations 1934-1958 pour les femmes et générations 1924-1953 pour les hommes)	77
Tableau 4.4.	Proportions de mariages entre conjoints selon leur nationalité, par groupes de génération (%) (1991, Belges, générations 1934-1958 pour les femmes et générations 1924-1953 pour les hommes)	78
Tableau 4.5.	Proportions de mariages entre conjoints de même nationalité, par groupes de générations (%) (1981, Belges, générations 1934-1958 pour les femmes et générations 1924-1953 pour les hommes)	78

Tableau 4.6.	Proportions de mariages entre conjoints de même nationalité, suivant la nationalité et le sexe (%) (1981, générations 1934-1958 pour les femmes et générations 1924-1953 pour les hommes)	79
Tableau 4.7.	Taux d'endogamie (même arrondissement de naissance), recensements de 1991 et de 1981 (%) (couples de Belges, générations masculines de 1924 à 1953 et générations féminines de 1934 à 1958)	81
Tableau 4.8.	Aire de recrutement du conjoint, selon la province, au recensement de 1991 (couples de Belges, générations masculines de 1924 à 1953)	83
Tableau 4.9.	Aire de recrutement du conjoint, selon la province, au recensement de 1991 (couples de Belges, générations féminines de 1934 à 1958)	84
Tableau 4.10.	Répartition des hommes mariés suivant leur province de naissance et celle de leur épouse au recensement de 1981 (%) (hommes belges et mariés, nés de 1924 à 1953, dont l'épouse est belge et n'est pas née dans le même arrondissement)	85
Tableau 4.11.	Répartition des femmes mariées suivant leur province de naissance et celle de leur époux au recensement de 1981 (%) (femmes belges et mariées, nées de 1934 à 1958, dont l'époux est belge et n'est pas né dans le même arrondissement)	85
Tableau 4.12.	Aire de recrutement du conjoint, selon la région, au recensement de 1991 (hommes belges, nés de 1924 à 1953, mariés à une Belge et femmes belges, nées de 1934 à 1958, mariés à un Belge)	86
Tableau 4.13.	Aire de recrutement du conjoint, par région et groupe de générations, au recensement de 1991 (hommes belges, nés de 1924 à 1953, mariés à une Belge)	87
Tableau 4.14.	Aire de recrutement du conjoint, par région et groupe de générations, au recensement de 1991 (femmes belges, nées de 1934 à 1958, mariées à un Belge)	88
Tableau 4.15.	Répartition des hommes suivant leur région de naissance et celle de leur conjoint au recensement de 1981 (%) (hommes belges et mariés, nés de 1924 à 1953 dont l'épouse est belge et n'est pas née dans le même arrondissement)	89
Tableau 4.16.	Répartition des femmes suivant leur région de naissance et celle de leur conjoint au recensement de 1981 (%) (femmes belges et mariées, nées de 1934 à 1958 dont l'époux est belge et n'est pas né dans le même arrondissement)	89
Tableau 4.17.	Comparaison du niveau d'instruction des conjoints suivant le diplôme le plus élevé du mari au recensement de 1991 (%) (couples de Belges, hommes nés entre 1924 et 1953)	92

Tableau 4.18.	Comparaison du niveau d'instruction des conjoints suivant le diplôme le plus élevé de l'épouse au recensement de 1991 (%) (couples de Belges, femmes nées entre 1934 et 1958)	94
Tableau 4.19.	Niveau d'instruction de l'épouse suivant le diplôme le plus élevé de l'homme au recensement de 1991 (%) (couples de Belges, hommes nés entre 1924 et 1953)	96
Tableau 4.20.	Niveau d'instruction du mari suivant le diplôme le plus élevé de la femme au recensement de 1991 (%) (couples de Belges, femmes nées entre 1934 et 1958)	97
Tableau 4.21.	Composition des unions selon leur type et selon le groupe de générations masculines au recensement de 1991 (%) (couples de Belges, hommes nés entre 1924 et 1953)	99
Tableau 4.22.	Composition des unions selon leur type et selon le groupe de générations féminines au recensement de 1991 (%) (couples de Belges, femmes nées entre 1934 et 1958)	100
Tableau 4.23.	Effectifs masculins et féminins par groupe de génération et par catégorie de diplôme	102
Tableau 4.24.	Comparaison du niveau d'instruction des conjoints suivant le groupe de générations du mari au recensement de 1991 (%) (couples de Belges, hommes nés entre 1924 et 1953, typologie des diplômes détaillée)	105
Tableau 4.25.	Comparaison du niveau d'instruction des conjoints suivant le groupe de générations de la femme au recensement de 1991 (%) (couples de Belges, femmes nées entre 1934 et 1958, typologie des diplômes détaillée)	105

## Liste des figures

Figure 1.1.	Structure par statut matrimonial suivant la génération, hommes, 1991	11
Figure 1.2.	Structure par statut matrimonial suivant la génération, femmes, 1991	13
Figure 2.1.	Quotients de primumonialité 1980-81, hommes et femmes	18
Figure 2.2.	Quotients de primumonialité 1990-91, hommes et femmes	18
Figure 2.3.	Écarts observés entre les quotients de nuptialité 1990-91 et 1980-81 selon le sexe	19
Figure 2.4.	Intensité des premiers mariages de 1960 à 1990, hommes et femmes	20
Figure 2.5.	Age moyen au premier mariage de 1960 à 1990, hommes et femmes	20
Figure 2.6.	Premiers mariages réduits pour les années 1960, 63, 66, 69 et 72, femmes (pour 10 000)	21
Figure 2.7.	Premiers mariages réduits pour les années 1972, 77, 80, 83, 85 et 90, femmes (pour 10 000)	22
Figure 2.8.	Premiers mariages réduits pour les années 1985 à 90, femmes (pour 10 000)	22
Figure 2.9.	Premiers mariages réduits masculins pour les années 1972, 1977, 1980, 1983, 1985, 1987 et 1990.	23
Figure 2.10.	Premiers mariages réduits par génération, femmes (pour 10 000)	24
Figure 2.11.	Premiers mariages réduits cumulés par génération, femmes	24
Figure 2.12.	Mariages réduits pour les générations 1959 à 1965, femmes (pour 10 000)	25
Figure 2.13.	Premiers mariages réduits par génération, hommes (pour 10 000)	26
Figure 2.14.	Premiers mariages réduits cumulés par génération, hommes	27
Figure 2.15.	Mariages réduits pour les générations 1956 à 1962, hommes (pour 10 000)	28
Figure 2.16.	Somme des divorces réduits depuis 1968-69 (vision transversale)	30
Figure 2.17.	Probabilités de divorcer selon la durée de mariage en 1980-81 et 1990-91	31
Figure 2.18.	Divorces réduits pour les promotions de mariage 1968 à 1976	33
Figure 2.19.	Divorces réduits pour les promotions de mariage 1976 à 1986	33
Figure 2.20.	Part de chaque classe d'âge dans les divorces annuels, femmes, 1975-1993	34

Figure 2.21.	Part de chaque classe d'âge dans les divorces annuels, hommes, 1975-1993	34
Figure 2.22.	Répartition des divorces selon la partie demanderesse entre 1975 et 1993	35
Figure 2.23.	Répartition des demandes de divorce pour causes déterminées, séparations de corps et par consentement mutuel, 1950-1990.	36
Figure 2.24.	Proportions des séparations de corps accueillies par les tribunaux de première instance, 1950-1990.	36
Figure 2.25.	Indice synthétique de divortialité pour 11 pays européens en 1982, 1985 et 1987	37
Figure 2.26.	Nuptialité par âge, selon l'état matrimonial antérieur à l'union, hommes et femmes, 1970, 1981 et 1991 (taux au sein de chaque catégorie)	40
Figure 2.27.	Superposition des taux de remariage par âge, sexe et état matrimonial : 1961, 1970, 1981 et 1991	41
Figure 2.28.	Écarts entre les mariages féminins observés et attendus en 1981 par arrondissement (en %)	43
Figure 2.29.	Écarts entre les mariages féminins observés et attendus en 1991 par arrondissement (en %)	43
Figure 2.30.	Indice comparatif de divortialité (pour 100 femmes mariées), 1981 par arrondissement	44
Figure 2.31.	Indice comparatif de divortialité (pour 100 femmes mariées), 1991 par arrondissement	45
Figure 4.1.	Distribution des écarts d'âge entre conjoints (1991, générations masculines de référence)	71
Figure 4.2.	Distribution des écarts d'âge entre conjoints (1991, générations féminines de référence)	72
Figure 4.3.	Proportion de couples où mari et femme sont nés dans le même arrondissement (recensement de 1991, couples de Belges, générations masculines de 1924 à 1953)	82
Figure 4.4.	Évolution selon le groupe de générations des taux d'homogamie et d'hétérogamie selon l'instruction, au recensement de 1991 (%) (couples de Belges, hommes nés entre 1924 et 1953)	95
Figure 4.5.	Évolution selon le groupe de générations des taux d'homogamie et d'hétérogamie selon l'instruction, au recensement de 1991 (%) (couples de Belges, femmes nées entre 1934 et 1958)	95

## Liste des annexes

Tableau A.1.1.	Structure par statut matrimonial suivant la génération et le sexe (%), 1991	131
Tableau A.1.2.A.	Structure selon l'état matrimonial et l'année de naissance : Hommes, Flandre	133
Tableau A.1.2.B.	Structure selon l'état matrimonial et l'année de naissance : Femmes, Flandre	135
Tableau A.1.2.C.	Structure selon l'état matrimonial et l'année de naissance : Hommes, Bruxelles	137
Tableau A.1.2.D.	Structure selon l'état matrimonial et l'année de naissance : Femmes, Bruxelles	139
Tableau A.1.2.E.	Structure selon l'état matrimonial et l'année de naissance : Hommes, Wallonie	141
Tableau A.1.2.F.	Structure selon l'état matrimonial et l'année de naissance : Femmes, Wallonie	143
Tableau A.1.3.	Structure par statut matrimonial suivant la génération et le sexe (%), 1981	145
Tableau A.2.1.	Mariages réduits par génération : hommes	147
Tableau A.2.2.	Mariages réduits par génération : femmes	149
Tableau A.2.3.	Divorces par promotion de mariage	151

## Annexes

Tableau A.1.1. Structure par statut matrimonial suivant la génération et le sexe (%), 1991

	Hommes				Femmes			
	célibataire	marié	veuf	divorcé	célibataire	mariée	veuve	divorcée
gén. 1917	6.63	75.05	15.69	2.53	8.20	41.21	47.74	2.74
gén. 1918	6.96	77.58	12.89	2.43	6.45	45.36	45.81	2.38
gén. 1919	6.31	78.43	12.09	3.14	7.50	47.00	42.36	3.06
gén. 1920	5.21	80.24	11.66	2.81	7.14	49.83	39.81	3.21
gén. 1921	5.91	80.48	10.71	2.74	6.66	53.72	36.24	3.37
gén. 1922	7.08	80.56	9.20	3.07	7.55	55.72	33.09	3.59
gén. 1923	6.45	81.85	8.64	2.93	6.54	57.94	31.33	4.13
gén. 1924	6.37	82.86	7.41	3.32	7.35	59.99	29.05	3.53
gén. 1925	6.27	82.66	7.41	3.54	6.55	63.67	26.08	3.60
gén. 1926	6.66	82.70	6.80	3.75	6.30	64.94	24.47	4.18
gén. 1927	7.08	83.11	5.58	4.19	5.99	67.43	22.36	4.10
gén. 1928	7.00	83.72	5.55	3.63	6.43	69.84	19.59	4.05
gén. 1929	7.02	83.42	5.10	4.34	6.12	71.48	17.19	5.13
gén. 1930	7.24	83.06	4.62	4.98	5.24	74.20	16.25	4.16
gén. 1931	6.93	83.91	4.13	4.94	5.06	76.28	14.15	4.48
gén. 1932	7.11	84.18	3.7	4.89	5.07	76.39	13.25	5.13
gén. 1933	7.56	84.10	2.99	5.26	5.12	77.65	11.80	5.29
gén. 1934	7.83	83.84	2.84	5.40	5.41	78.34	10.86	5.27
gén. 1935	6.89	83.93	2.48	6.59	5.01	80.00	9.20	5.71
gén. 1936	7.41	83.31	2.60	6.57	5.06	80.35	8.40	6.06
gén. 1937	7.48	83.18	2.36	6.96	5.05	80.93	7.54	6.40
gén. 1938	7.54	83.10	1.92	7.33	4.67	81.36	6.81	7.07
gén. 1939	7.53	83.71	1.56	7.12	4.75	82.05	6.05	7.03
gén. 1940	7.56	83.64	1.46	7.27	4.88	81.09	5.40	8.53
gén. 1941	8.01	82.23	1.70	8.03	4.42	82.47	5.16	7.85
gén. 1942	7.61	83.38	1.08	7.90	5.59	81.90	4.52	7.88
gén. 1943	8.15	82.9	1.15	7.80	4.55	82.29	3.78	9.38
gén. 1944	7.78	82.22	0.86	9.08	5.42	81.41	3.72	9.41
gén. 1945	8.34	82.14	0.87	8.6	4.37	82.84	3.36	9.41
gén. 1946	8.46	81.92	0.82	8.73	5.29	82.51	2.9	9.28
gén. 1947	9.20	80.98	0.66	9.08	5.54	81.77	2.51	10.13
gén. 1948	9.73	80.6	0.59	8.99	5.91	81.56	2.19	10.31
gén. 1949	9.89	79.58	0.76	9.75	6.91	81.61	1.94	9.48
gén. 1950	11.01	79.74	0.41	8.78	7.16	81.5	2.01	9.32
gén. 1951	11.13	79.4	0.41	9.03	7.17	81.79	1.47	9.51
gén. 1952	12.08	78.94	0.32	8.62	7.17	81.44	1.78	9.55
gén. 1953	12.68	78.75	0.34	8.21	7.76	81.73	1.49	8.98
gén. 1954	14.26	77.42	0.30	8.00	9.67	80.64	1.14	8.54
gén. 1955	15.31	77.67	0.34	6.66	10.40	80.19	0.90	8.52
gén. 1956	17.74	75.59	0.26	6.40	10.67	80.38	0.88	7.97
gén. 1957	20.51	74.31	0.11	5.07	11.98	79.86	0.89	7.23
gén. 1958	22.66	72.11	0.19	5.01	12.99	80.03	0.69	6.29

(Suite page suivante)

Tableau A. 1.1. : Structure par statut matrimonial suivant la génération et le sexe (pour cent), 1991 (fin)

	Hommes				Femmes			
	célibataire	marié	veuf	divorcé	célibataire	mariée	veuve	divorcée
gén. 1959	25.11	70.67	0.11	4.12	15.11	77.95	0.56	6.38
gén. 1960	27.62	68.95	0.09	3.35	18.35	75.7	0.62	5.34
gén. 1961	31.62	65.41	0.05	2.92	20.44	75.02	0.45	4.10
gén. 1962	37.84	59.78	0.04	2.34	22.75	73.44	0.39	3.41
gén. 1963	42.87	55.59	0.05	1.49	26.44	70.41	0.31	2.83
gén. 1964	50.41	48.84	0.01	0.74	31.63	65.88	0.33	2.16
gén. 1965	59.60	39.91	0	0.49	37.36	60.76	0.10	1.78
gén. 1966	69.28	30.41	0.01	0.29	46.23	52.66	0.12	0.99
gén. 1967	78.57	21.37	0	0.07	56.62	42.92	0.07	0.39
gén. 1968	87.57	12.38	0	0.04	66.62	33.09	0.06	0.23
gén. 1969	94.41	5.56	0	0.03	78.04	21.86	0.03	0.07
gén. 1970	97.40	2.60	0	0	87.97	11.92	0.03	0.09
gén. 1971	98.69	1.30	0	0.01	93.16	6.83	0	0.01
gén. 1972	99.68	0.32	0	0	96.99	2.98	0	0.03
gén. 1973	99.96	0.04	0	0	98.65	1.35	0	0

Tableau A.1.2. Structure selon l'état matrimonial et l'année de naissance  
A-Hommes-Flandre

Génération	Célibataires	Mariés	Veufs	Divorcés	Total
1917	73	873	150	18	1114
	6.55	78.37	13.46	1.62	
1918	71	871	125	24	1091
	6.51	79.84	11.46	2.20	
1919	90	1431	228	39	1788
	5.03	80.03	12.75	2.18	
1920	130	1899	282	54	2365
	5.50	80.30	11.92	2.28	
1921	148	2007	266	52	2473
	5.98	81.16	10.76	2.10	
1922	163	2015	247	50	2475
	6.59	81.41	9.98	2.02	
1923	184	2281	222	54	2741
	6.71	83.22	8.10	1.97	
1924	181	2292	180	72	2725
	6.64	84.11	6.61	2.64	
1925	209	2408	192	84	2893
	7.22	83.24	6.64	2.90	
1926	200	2439	191	80	2910
	6.87	83.81	6.56	2.75	
1927	214	2422	169	91	2896
	7.39	83.63	5.84	3.14	
1928	186	2515	130	97	2928
	6.35	85.89	4.44	3.31	
1929	228	2680	141	103	3152
	7.23	85.03	4.47	3.27	
1930	251	2805	150	128	3334
	7.53	84.13	4.50	3.84	
1931	250	2853	141	138	3382
	7.39	84.36	4.17	4.08	
1932	238	2972	113	140	3463
	6.87	85.82	3.26	4.04	
1933	213	2802	93	158	3266
	6.52	85.79	2.85	4.84	
1934	228	2910	94	119	3351
	6.80	86.84	2.81	3.55	
1935	233	2853	90	177	3353
	6.95	85.09	2.68	5.28	
1936	239	2809	69	167	3284
	7.28	85.54	2.10	5.09	
1937	227	2928	81	223	3459
	6.56	84.65	2.34	6.45	
1938	266	2944	56	194	3460
	7.69	85.09	1.62	5.61	
1939	236	2902	49	188	3375
	6.99	85.99	1.45	5.57	
1940	228	2670	54	182	3134
	7.28	85.19	1.72	5.81	
1941	197	2486	33	180	2896
	6.80	85.84	1.14	6.22	
1942	230	2720	34	210	3194
	7.20	85.16	1.06	6.57	
1943	271	3092	47	217	3627
	7.47	85.25	1.30	5.98	
1944	265	3227	26	283	3801
	6.97	84.90	0.68	7.45	

1945	285	3226	33	279	3823
	7.45	84.38	0.86	7.30	
1946	329	3461	47	334	4171
	7.89	82.98	1.13	8.01	
1947	372	3371	28	303	4074
	9.13	82.74	0.69	7.44	
1948	356	3475	23	336	4190
	8.50	82.94	0.55	8.02	
1949	375	3403	20	325	4123
	9.10	82.54	0.49	7.88	
1950	385	3368	22	326	4101
	9.39	82.13	0.54	7.95	
1951	425	3377	24	312	4138
	10.27	81.61	0.58	7.54	
1952	456	3503	14	326	4299
	10.61	81.48	0.33	7.58	
1953	482	3561	16	329	4388
	10.98	81.15	0.36	7.50	
1954	558	3520	11	344	4433
	12.59	79.40	0.25	7.76	
1955	648	3577	18	284	4527
	14.31	79.01	0.40	6.27	
1956	705	3559	11	261	4536
	15.54	78.46	0.24	5.75	
1957	825	3573	7	239	4644
	17.76	76.94	0.15	5.15	
1958	950	3596	6	243	4795
	19.81	74.99	0.13	5.07	
1959	1013	3661	3	174	4851
	20.88	75.47	0.06	3.59	
1960	1146	3545	3	147	4841
	23.67	73.23	0.06	3.04	
1961	1373	3365	3	125	4866
	28.22	69.15	0.06	2.57	
1962	1705	3132	4	106	4947
	34.47	63.31	0.08	2.14	
1963	1861	2867	5	91	4824
	38.58	59.43	0.10	1.89	
1964	2281	2592	3	50	4926
	46.31	52.62	0.06	1.02	
1965	2642	2073	0	30	4745
	55.68	43.69	0.00	0.63	
1966	3094	1494	0	20	4608
	67.14	32.42	0.00	0.43	
1967	3438	973	0	3	4414
	77.89	22.04	0.00	0.07	
1968	3815	547	0	4	4366
	87.38	12.53	0.00	0.09	
1969	3997	244	0	2	4243
	94.20	5.75	0.00	0.05	
1970	4080	93	0	0	4173
	97.77	2.23	0.00	0.00	
1971	4143	39	0	1	4183
	99.04	0.93	0.00	0.02	
1972	3986	14	0	0	4000
	99.65	0.35	0.00	0.00	
1973	3710	3	0	0	3713
	99.92	0.08	0.00	0.00	
Total	55084	142318	3954	8516	209872

Les effectifs sont ceux de l'échantillon à 10 % des ménages.

Tableau A.1.2. Structure selon l'état matrimonial et l'année de naissance  
B – Femmes- Flandre

Génération	Célibataires	Mariées	Veuves	Divorcées	Total
1917	140	662	677	33	1512
	9.26	43.78	44.78	2.18	
1918	138	740	681	31	1590
	8.68	46.54	42.83	1.95	
1919	185	1148	935	49	2317
	7.98	49.55	40.35	2.11	
1920	235	1549	1130	48	2962
	7.93	52.30	38.15	1.62	
1921	245	1706	955	83	2989
	8.20	57.08	31.95	2.78	
1922	232	1667	918	72	2889
	8.03	57.70	31.78	2.49	
1923	221	1954	955	74	3204
	6.90	60.99	29.81	2.31	
1924	244	1992	849	86	3171
	7.69	62.82	26.77	2.71	
1925	225	2066	749	83	3123
	7.20	66.15	23.98	2.66	
1926	210	2185	686	103	3184
	6.60	68.62	21.55	3.23	
1927	211	2213	660	93	3177
	6.64	69.66	20.77	2.93	
1928	225	2481	610	88	3404
	6.61	72.88	17.92	2.59	
1929	203	2464	555	106	3328
	6.10	74.04	16.68	3.19	
1930	198	2715	532	129	3574
	5.54	75.97	14.89	3.61	
1931	200	2738	457	116	3511
	5.70	77.98	13.02	3.30	
1932	207	2908	402	123	3640
	5.69	79.89	11.04	3.38	
1933	184	2836	344	155	3519
	5.23	80.59	9.78	4.40	
1934	181	2786	297	150	3414
	5.30	81.61	8.70	4.39	
1935	173	2720	238	162	3293
	5.25	82.60	7.23	4.92	
1936	161	2781	260	147	3349
	4.81	83.04	7.76	4.39	
1937	148	2852	242	162	3404
	4.35	83.78	7.11	4.76	
1938	145	3041	238	171	3595
	4.03	84.59	6.62	4.76	
1939	162	2894	197	193	3446
	4.70	83.98	5.72	5.60	
1940	143	2623	170	162	3098
	4.62	84.67	5.49	5.23	
1941	108	2241	133	194	2676
	4.04	83.74	4.97	7.25	
1942	125	2598	125	223	3071
	4.07	84.60	4.07	7.26	
1943	105	2929	114	231	3379
	3.11	86.68	3.37	6.84	
1944	139	3165	102	294	3700
	3.76	85.54	2.76	7.95	

1945	142	3111	98	292	3643
	3.90	85.40	2.69	8.02	
1946	150	3447	102	301	4000
	3.75	86.18	2.55	7.53	
1947	151	3365	82	328	3926
	3.85	85.71	2.09	8.35	
1948	169	3425	68	306	3968
	4.26	86.32	1.71	7.71	
1949	178	3299	52	313	3842
	4.63	85.87	1.35	8.15	
1950	217	3244	64	320	3845
	5.64	84.37	1.66	8.32	
1951	222	3365	52	315	3954
	5.61	85.10	1.32	7.97	
1952	251	3411	46	312	4020
	6.24	84.85	1.14	7.76	
1953	271	3482	46	323	4122
	6.57	84.47	1.12	7.84	
1954	346	3613	45	325	4329
	7.99	83.46	1.04	7.51	
1955	337	3699	43	338	4417
	7.63	83.74	0.97	7.65	
1956	385	3606	36	305	4332
	8.89	83.24	0.83	7.04	
1957	453	3636	43	319	4451
	10.18	81.69	0.97	7.17	
1958	485	3663	35	249	4432
	10.94	82.65	0.79	5.62	
1959	591	3751	24	244	4610
	12.82	81.37	0.52	5.29	
1960	605	3671	26	198	4500
	13.44	81.58	0.58	4.40	
1961	741	3708	10	166	4625
	16.02	80.17	0.22	3.59	
1962	944	3539	19	181	4683
	20.16	75.57	0.41	3.87	
1963	1061	3508	11	124	4704
	22.56	74.57	0.23	2.64	
1964	1296	3366	9	104	4775
	27.14	70.49	0.19	2.18	
1965	1525	3016	6	64	4611
	33.07	65.41	0.13	1.39	
1966	1762	2433	5	42	4242
	41.54	57.36	0.12	0.99	
1967	2199	1968	1	21	4189
	52.49	46.98	0.02	0.50	
1968	2688	1388	0	11	4087
	65.77	33.96	0.00	0.27	
1969	3142	838	4	2	3986
	78.83	21.02	0.10	0.05	
1970	3633	479	1	3	4116
	88.27	11.64	0.02	0.07	
1971	3669	256	0	1	3926
	93.45	6.52	0.00	0.03	
1972	3626	109	0	0	3735
	97.08	2.92	0.00	0.00	
1973	3461	42	0	0	3503
	98.80	1.20	0.00	0.00	
Total	39793	145092	15139	9068	209092

Les effectifs sont ceux de l'échantillon à 10 % des ménages.

Tableau A.1.2. Structure selon l'état matrimonial et l'année de naissance  
C- Hommes-Bruxelles

Génération	Célibataires	Mariés	Veufs	Divorcés	Total
1917	12	162	27	12	213
	5.63	76.06	12.68	5.63	
1918	13	166	29	15	223
	5.83	74.44	13.00	6.73	
1919	17	238	30	15	300
	5.67	79.33	10.00	5.00	
1920	30	329	46	19	424
	7.08	77.59	10.85	4.48	
1921	40	376	41	27	484
	8.26	77.69	8.47	5.58	
1922	29	358	41	23	451
	6.43	79.38	9.09	5.10	
1923	31	334	25	34	424
	7.31	78.77	5.90	8.02	
1924	31	347	28	34	440
	7.05	78.86	6.36	7.73	
1925	38	360	24	31	453
	8.39	79.47	5.30	6.84	
1926	40	354	32	30	456
	8.77	77.63	7.02	6.58	
1927	35	405	21	35	496
	7.06	81.65	4.23	7.06	
1928	29	372	14	30	445
	6.52	83.60	3.15	6.74	
1929	40	366	21	49	476
	8.40	76.89	4.41	10.29	
1930	47	405	28	45	525
	8.95	77.14	5.33	8.57	
1931	38	388	21	38	485
	7.84	80.00	4.33	7.84	
1932	45	410	24	52	531
	8.47	77.21	4.52	9.79	
1933	36	378	13	60	487
	7.39	77.62	2.67	12.32	
1934	47	349	10	41	447
	10.51	78.08	2.24	9.17	
1935	41	396	12	44	493
	8.32	80.32	2.43	8.92	
1936	38	354	6	39	437
	8.70	81.01	1.37	8.92	
1937	51	368	13	60	492
	10.37	74.80	2.64	12.20	
1938	54	363	9	59	485
	11.13	74.85	1.86	12.16	
1939	51	323	14	68	456
	11.18	70.83	3.07	14.91	
1940	44	387	7	58	496
	8.87	78.02	1.41	11.69	
1941	41	334	4	67	446
	9.19	74.89	0.90	15.02	
1942	53	362	7	62	484
	10.95	74.79	1.45	12.81	
1943	71	386	9	62	528
	13.45	73.11	1.70	11.74	
1944	63	400	9	76	548
	11.50	72.99	1.64	13.87	

1945	67	383	2	76	528
	12.69	72.54	0.38	14.39	
1946	87	467	1	94	649
	13.41	71.96	0.15	14.48	
1947	98	417	0	77	592
	16.55	70.44	0.00	13.01	
1948	95	414	6	83	598
	15.89	69.23	1.00	13.88	
1949	119	403	2	60	584
	20.38	69.01	0.34	10.27	
1950	132	470	1	70	673
	19.61	69.84	0.15	10.40	
1951	128	433	0	78	639
	20.03	67.76	0.00	12.21	
1952	153	445	4	72	674
	22.70	66.02	0.59	10.68	
1953	164	451	1	65	681
	24.08	66.23	0.15	9.54	
1954	201	480	1	62	744
	27.02	64.52	0.13	8.33	
1955	196	459	3	66	724
	27.07	63.40	0.41	9.12	
1956	227	472	0	43	742
	30.59	63.61	0.00	5.80	
1957	244	433	3	42	722
	33.80	59.97	0.42	5.82	
1958	291	415	1	41	748
	38.90	55.48	0.13	5.48	
1959	319	362	1	35	717
	44.49	50.49	0.14	4.88	
1960	374	424	2	29	829
	45.11	51.15	0.24	3.50	
1961	417	385	0	16	818
	50.98	47.07	0.00	1.96	
1962	470	332	0	13	815
	57.67	40.74	0.00	1.60	
1963	514	320	1	6	841
	61.12	38.05	0.12	0.71	
1964	576	281	0	8	865
	66.59	32.49	0.00	0.92	
1965	585	229	0	1	815
	71.78	28.10	0.00	0.12	
1966	576	151	0	3	730
	78.90	20.68	0.00	0.41	
1967	596	107	0	1	704
	84.66	15.20	0.00	0.14	
1968	584	63	0	0	647
	90.26	9.74	0.00	0.00	
1969	601	40	0	0	641
	93.76	6.24	0.00	0.00	
1970	602	24	0	0	626
	96.17	3.83	0.00	0.00	
1971	643	16	0	0	659
	97.57	2.43	0.00	0.00	
1972	574	5	0	0	579
	99.14	0.86	0.00	0.00	
1973	532	2	0	0	534
	99.63	0.37	0.00	0.00	
Total	11270	18653	594	2226	32743

Les effectifs sont ceux de l'échantillon à 10 % des ménages.

Tableau A.1.2. Structure selon l'état matrimonial et l'année de naissance  
D – Femmes-Bruxelles

Génération	Célibataires	Mariées	Veuves	Divorcées	Total
1917	23	132	173	25	353
	6.52	37.39	49.01	7.08	
1918	26	129	143	24	322
	8.07	40.06	44.41	7.45	
1919	60	182	185	27	454
	13.22	40.09	40.75	5.95	
1920	68	291	287	59	705
	9.65	41.28	40.71	8.37	
1921	48	270	226	55	599
	8.01	45.08	37.73	9.18	
1922	69	303	207	52	631
	10.94	48.02	32.81	8.24	
1923	61	320	176	51	608
	10.03	52.63	28.95	8.39	
1924	56	333	157	55	601
	9.32	55.41	26.12	9.15	
1925	52	321	130	54	557
	9.34	57.63	23.34	9.69	
1926	48	344	143	72	607
	7.91	56.67	23.56	11.86	
1927	46	351	117	58	572
	8.04	61.36	20.45	10.14	
1928	49	345	109	44	547
	8.96	63.07	19.93	8.04	
1929	50	369	112	53	584
	8.56	63.18	19.18	9.08	
1930	50	362	96	66	574
	8.71	63.07	16.72	11.50	
1931	49	370	77	51	547
	8.96	67.64	14.08	9.32	
1932	46	378	77	67	568
	8.10	66.55	13.56	11.80	
1933	56	343	64	67	530
	10.57	64.72	12.08	12.64	
1934	43	332	54	66	495
	8.69	67.07	10.91	13.33	
1935	49	375	55	58	537
	9.12	69.83	10.24	10.80	
1936	44	336	55	82	517
	8.51	64.99	10.64	15.86	
1937	48	337	49	74	508
	9.45	66.34	9.65	14.57	
1938	42	355	27	66	490
	8.57	72.45	5.51	13.47	
1939	51	343	28	79	501
	10.18	68.46	5.59	15.77	
1940	47	357	27	75	506
	9.29	70.55	5.34	14.82	
1941	43	313	28	65	449
	9.58	69.71	6.24	14.48	
1942	66	346	25	70	507
	13.02	68.24	4.93	13.81	
1943	60	384	22	88	554
	10.83	69.31	3.97	15.88	
1944	76	406	25	106	613
	12.40	66.23	4.08	17.29	

1945	70	381	14	84	549
	12.75	69.40	2.55	15.30	
1946	96	428	20	111	655
	14.66	65.34	3.05	16.95	
1947	96	427	9	119	651
	14.75	65.59	1.38	18.28	
1948	86	429	19	84	618
	13.92	69.42	3.07	13.59	
1949	110	417	11	98	636
	17.30	65.57	1.73	15.41	
1950	115	431	9	108	663
	17.35	65.01	1.36	16.29	
1951	110	395	11	91	607
	18.12	65.07	1.81	14.99	
1952	122	468	16	98	704
	17.33	66.48	2.27	13.92	
1953	126	473	6	88	693
	18.18	68.25	0.87	12.70	
1954	128	437	7	68	640
	20.00	68.28	1.09	10.63	
1955	186	458	8	78	730
	25.48	62.74	1.10	10.68	
1956	174	474	9	53	710
	24.51	66.76	1.27	7.46	
1957	198	440	5	51	694
	28.53	63.40	0.72	7.35	
1958	239	504	2	57	802
	29.80	62.84	0.25	7.11	
1959	257	483	7	49	796
	32.29	60.68	0.88	6.16	
1960	285	500	4	38	827
	34.46	60.46	0.48	4.59	
1961	320	464	6	28	818
	39.12	56.72	0.73	3.42	
1962	364	443	3	20	830
	43.86	53.37	0.36	2.41	
1963	409	425	2	20	856
	47.78	49.65	0.23	2.34	
1964	462	385	3	13	863
	53.53	44.61	0.35	1.51	
1965	490	367	0	14	871
	56.26	42.14	0.00	1.61	
1966	525	282	1	5	813
	64.58	34.69	0.12	0.62	
1967	484	218	0	6	708
	68.36	30.79	0.00	0.85	
1968	522	166	1	0	689
	75.76	24.09	0.15	0.00	
1969	496	122	1	2	621
	79.87	19.65	0.16	0.32	
1970	586	112	0	1	699
	83.83	16.02	0.00	0.14	
1971	516	69	0	0	585
	88.21	11.79	0.00	0.00	
1972	518	37	0	1	556
	93.17	6.65	0.00	0.18	
1973	461	26	0	0	487
	94.66	5.34	0.00	0.00	
Total	9977	19288	3048	3094	35407

Les effectifs sont ceux de l'échantillon à 10 % des ménages.

Tableau A.1.2. Structure selon l'état matrimonial et l'année de naissance  
E- Hommes-Wallonie

Génération	Célibataires	Mariés	Veufs	Divorcés	Total
1917	39	481	78	26	624
	6.25	77.08	12.50	4.17	
1918	33	536	112	18	699
	4.72	76.68	16.02	2.58	
1919	57	753	133	32	975
	5.85	77.23	13.64	3.28	
1920	90	1149	158	45	1442
	6.24	79.68	10.96	3.12	
1921	90	1163	175	56	1484
	6.06	78.37	11.79	3.77	
1922	101	1276	131	62	1570
	6.43	81.27	8.34	3.95	
1923	108	1258	121	53	1540
	7.01	81.69	7.86	3.44	
1924	106	1400	131	61	1698
	6.24	82.45	7.71	3.59	
1925	114	1361	137	65	1677
	6.80	81.16	8.17	3.88	
1926	126	1396	135	64	1721
	7.32	81.12	7.84	3.72	
1927	110	1443	124	87	1764
	6.24	81.80	7.03	4.93	
1928	117	1430	106	96	1749
	6.69	81.76	6.06	5.49	
1929	115	1515	98	78	1806
	6.37	83.89	5.43	4.32	
1930	147	1595	96	92	1930
	7.62	82.64	4.97	4.77	
1931	113	1577	72	98	1860
	6.08	84.78	3.87	5.27	
1932	131	1485	79	116	1811
	7.23	82.00	4.36	6.41	
1933	101	1383	69	137	1690
	5.98	81.83	4.08	8.11	
1934	112	1425	53	137	1727
	6.49	82.51	3.07	7.93	
1935	117	1331	39	111	1598
	7.32	83.29	2.44	6.95	
1936	120	1351	46	100	1617
	7.42	83.55	2.84	6.18	
1937	114	1360	42	127	1643
	6.94	82.78	2.56	7.73	
1938	107	1377	37	118	1639
	6.53	84.01	2.26	7.20	
1939	124	1413	32	166	1735
	7.15	81.44	1.84	9.57	
1940	117	1275	24	158	1574
	7.43	81.00	1.52	10.04	
1941	118	1160	25	129	1432
	8.24	81.01	1.75	9.01	
1942	115	1219	17	153	1504
	7.65	81.05	1.13	10.17	
1943	125	1398	25	164	1712
	7.30	81.66	1.46	9.58	
1944	141	1479	18	195	1833
	7.69	80.69	0.98	10.64	
1945	142	1447	20	222	1831

1946	7.76	79.03	1.09	12.12	
	177	2024	20	237	2458
1947	7.20	82.34	0.81	9.64	
	206	2068	20	264	2558
1948	8.05	80.84	0.78	10.32	
	225	1994	18	244	2481
1949	9.07	80.37	0.73	9.83	
	226	1901	16	210	2353
1950	9.60	80.79	0.68	8.92	
	288	1933	12	268	2501
1951	11.52	77.29	0.48	10.72	
	262	1830	10	252	2354
1952	11.13	77.74	0.42	10.71	
	299	1931	15	236	2481
1953	12.05	77.83	0.60	9.51	
	321	1913	6	229	2469
1954	13.00	77.48	0.24	9.28	
	333	1900	4	214	2451
1955	13.59	77.52	0.16	8.73	
	434	1829	9	219	2491
1956	17.42	73.42	0.36	8.79	
	423	1838	5	176	2442
1957	17.32	75.27	0.20	7.21	
	501	1930	8	117	2556
1958	19.60	75.51	0.31	4.58	
	567	1744	6	124	2441
1959	23.23	71.45	0.25	5.08	
	687	1766	4	120	2577
1960	26.66	68.53	0.16	4.66	
	742	1592	4	92	2430
1961	30.53	65.51	0.16	3.79	
	822	1568	2	87	2479
1962	33.16	63.25	0.08	3.51	
	987	1454	1	54	2496
1963	39.54	58.25	0.04	2.16	
	1166	1378	2	34	2580
1964	45.19	53.41	0.08	1.32	
	1281	1216	1	23	2521
1965	50.81	48.23	0.04	0.91	
	1603	964	1	16	2584
1966	62.04	37.31	0.04	0.62	
	1702	698	0	7	2407
1967	70.71	29.00	0.00	0.29	
	1930	497	0	1	2428
1968	79.49	20.47	0.00	0.04	
	2028	281	0	0	2309
1969	87.83	12.17	0.00	0.00	
	2271	141	0	0	2412
1970	94.15	5.85	0.00	0.00	
	2323	68	0	0	2391
1971	97.16	2.84	0.00	0.00	
	2370	32	0	0	2402
1972	98.67	1.33	0.00	0.00	
	2424	7	0	0	2431
1973	99.71	0.29	0.00	0.00	
	2367	0	0	0	2367
	100.00	0.00	0.00	0.00	
Total	32115	73933	2497	6190	114735

Les effectifs sont ceux de l'échantillon à 10 % des ménages.

Tableau A.1.2. Structure selon l'état matrimonial et l'année de naissance  
F-Femmes-Wallonie

Génération	Célibataires	Mariées	Veuves	Divorcées	Total
1917	42	334	496	25	897
	4.68	37.24	55.30	2.79	
1918	58	384	497	29	968
	5.99	39.67	51.34	3.00	
1919	79	628	614	46	1367
	5.78	45.94	44.92	3.37	
1920	111	899	834	68	1912
	5.81	47.02	43.62	3.56	
1921	103	1079	803	79	2064
	4.99	52.28	38.91	3.83	
1922	106	1083	743	76	2008
	5.28	53.93	37.00	3.78	
1923	111	1082	671	75	1939
	5.72	55.80	34.61	3.87	
1924	101	1187	673	79	2040
	4.95	58.19	32.99	3.87	
1925	82	1209	639	102	2032
	4.04	59.50	31.45	5.02	
1926	102	1248	570	74	1994
	5.12	62.59	28.59	3.71	
1927	92	1228	489	91	1900
	4.84	64.63	25.74	4.79	
1928	95	1393	483	79	2050
	4.63	67.95	23.56	3.85	
1929	93	1322	411	97	1923
	4.84	68.75	21.37	5.04	
1930	78	1501	388	119	2086
	3.74	71.96	18.60	5.70	
1931	72	1526	364	120	2082
	3.46	73.29	17.48	5.76	
1932	88	1460	297	114	1959
	4.49	74.53	15.16	5.82	
1933	63	1339	266	126	1794
	3.51	74.64	14.83	7.02	
1934	64	1418	214	115	1811
	3.53	78.30	11.82	6.35	
1935	73	1292	205	121	1691
	4.32	76.40	12.12	7.16	
1936	74	1369	177	110	1730
	4.28	79.13	10.23	6.36	
1937	75	1339	158	131	1703
	4.40	78.63	9.28	7.69	
1938	65	1468	128	131	1792
	3.63	81.92	7.14	7.31	
1939	78	1401	138	146	1763
	4.42	79.47	7.83	8.28	
1940	56	1288	97	141	1582
	3.54	81.42	6.13	8.91	
1941	69	1118	92	149	1428
	4.83	78.29	6.44	10.43	
1942	64	1261	81	172	1578
	4.06	79.91	5.13	10.90	
1943	70	1339	84	183	1676
	4.18	79.89	5.01	10.92	
1944	72	1396	85	195	1748
	4.12	79.86	4.86	11.16	

1945	73	1475	79	206	1833
	3.98	80.47	4.31	11.24	
1946	113	1948	100	285	2446
	4.62	79.64	4.09	11.65	
1947	118	1942	61	313	2434
	4.85	79.79	2.51	12.86	
1948	121	1883	74	284	2362
	5.12	79.72	3.13	12.02	
1949	135	1922	63	268	2388
	5.65	80.49	2.64	11.22	
1950	142	1903	61	277	2383
	5.96	79.86	2.56	11.62	
1951	152	1892	49	238	2331
	6.52	81.17	2.10	10.21	
1952	178	1948	46	262	2434
	7.31	80.03	1.89	10.76	
1953	178	1932	46	264	2420
	7.36	79.83	1.90	10.91	
1954	212	1905	39	234	2390
	8.87	79.71	1.63	9.79	
1955	233	1981	33	232	2479
	9.40	79.91	1.33	9.36	
1956	261	1918	31	204	2414
	10.81	79.45	1.28	8.45	
1957	287	1922	28	176	2413
	11.89	79.65	1.16	7.29	
1958	339	1949	27	202	2517
	13.47	77.43	1.07	8.03	
1959	379	1920	22	161	2482
	15.27	77.36	0.89	6.49	
1960	425	1771	17	148	2361
	18.00	75.01	0.72	6.27	
1961	536	1767	19	133	2455
	21.83	71.98	0.77	5.42	
1962	616	1755	14	102	2487
	24.77	70.57	0.56	4.10	
1963	705	1692	6	93	2496
	28.25	67.79	0.24	3.73	
1964	782	1555	7	75	2419
	32.33	64.28	0.29	3.10	
1965	964	1367	6	39	2376
	40.57	57.53	0.25	1.64	
1966	1132	1214	2	27	2375
	47.66	51.12	0.08	1.14	
1967	1349	967	2	7	2325
	58.02	41.59	0.09	0.30	
1968	1537	694	1	10	2242
	68.55	30.95	0.04	0.45	
1969	1775	504	2	3	2284
	77.71	22.07	0.09	0.13	
1970	1921	303	0	3	2227
	86.26	13.61	0.00	0.13	
1971	2172	191	0	1	2364
	91.88	8.08	0.00	0.04	
1972	2231	88	0	0	2319
	96.21	3.79	0.00	0.00	
1973	2203	20	0	0	2223
	99.10	0.90	0.00	0.00	
Total	23505	75919	11532	7240	118196

Les effectifs sont ceux de l'échantillon à 10 % des ménages.

Tableau A.1.3. Structure par statut matrimonial suivant la génération et le sexe (%), 1981

	Hommes				Femmes			
	célibataire	marié	veuf	divorcé	célibataire	mariée	veuve	divorcée
gén. 1907	7	73	19	1	9	39	50	2
gén. 1908	8	73	17	2	9	41	48	2
gén. 1909	8	75	15	2	8	44	45	3
gén. 1910	8	77	13	2	8	46	43	3
gén. 1911	8	78	12	3	9	49	40	2
gén. 1912	7	80	11	2	8	54	36	2
gén. 1913	7	81	9	2	8	55	35	3
gén. 1914	7	82	9	2	8	58	32	2
gén. 1915	7	83	7	2	8	61	29	2
gén. 1916	8	83	7	2	8	61	28	3
gén. 1917	8	84	6	2	8	64	25	3
gén. 1918	7	83	6	3	7	65	25	3
gén. 1919	7	86	5	2	7	68	23	3
gén. 1920	7	86	5	2	7	70	20	3
gén. 1921	7	86	4	2	7	73	17	3
gén. 1922	8	86	3	3	7	74	16	3
gén. 1923	8	85	4	3	8	74	15	3
gén. 1924	7	87	3	3	7	77	13	3
gén. 1925	7	87	3	3	7	78	12	4
gén. 1926	8	87	3	2	6	80	10	3
gén. 1927	9	86	2	3	6	81	10	3
gén. 1928	9	85	2	3	6	82	8	3
gén. 1929	8	87	2	4	6	84	7	3
gén. 1930	9	85	2	4	6	84	7	4
gén. 1931	9	86	2	4	6	84	6	4
gén. 1932	8	87	1	4	6	86	5	4
gén. 1933	8	86	1	4	5	85	5	4
gén. 1934	8	87	1	4	6	86	4	4
gén. 1935	8	87	1	4	5	87	4	4
gén. 1936	9	86	1	5	5	87	3	4
gén. 1937	8	87	1	4	6	87	3	4
gén. 1938	8	86	1	5	6	87	2	5
gén. 1939	9	86	1	4	5	88	2	4
gén. 1940	9	86	1	5	5	88	2	5
gén. 1941	9	86	0	5	5	88	2	5
gén. 1942	9	86	0	4	6	87	2	5
gén. 1943	10	85	0	4	5	88	2	5
gén. 1944	9	86	0	4	6	88	1	5
gén. 1945	11	85	0	4	6	88	1	5

(Suite page suivante)

Tableau A.1.3. Structure par statut matrimonial suivant la génération et le sexe (%), 1981 (fin)

	Hommes				Femmes			
	célibataire	marié	veuf	divorcé	célibataire	mariée	veuve	divorcée
gén. 1946	11	85	0	4	7	87	1	5
gén. 1947	12	84	0	4	7	88	1	5
gén. 1948	13	83	0	3	8	87	1	4
gén. 1949	15	82	0	3	9	87	1	4
gén. 1950	16	81	0	3	9	86	0	4
gén. 1951	18	80	0	3	10	85	1	4
gén. 1952	21	77	0	2	12	83	1	4
gén. 1953	25	74	0	2	13	83	0	3
gén. 1954	30	68	0	1	17	80	0	2
gén. 1955	36	63	0	1	21	77	0	2
gén. 1956	45	54	0	1	26	73	0	1
gén. 1957	57	43	0	0	33	66	0	1
gén. 1958	69	30	0	0	43	56	0	1
gén. 1959	83	17	0	0	56	44	0	0
gén. 1960	92	8	0	0	70	30	0	0
gén. 1961	97	3	0	0	82	18	0	0
gén. 1962	99	1	0	0	92	8	0	0
gén. 1963	100	0	0	0	97	3	0	0

Tableau A.2.1. Mariages réduits par génération : hommes

Age	1931	1932	1933	1934	1935	1936	1937	1938	1939	1940	1941	1942	1943	1944	1945	1946	1947	1948	1949	1950	1951	1952
18											0,0081	0,0077	0,0073	0,0091	0,0095	0,0081	0,0094	0,0097	0,0085	0,0088	0,0087	0,0093
19									0,0193	0,0194	0,0182	0,0188	0,0202	0,0202	0,02	0,0214	0,0227	0,0212	0,0212	0,022	0,0249	0,0268
20								0,0333	0,0376	0,0385	0,0416	0,049	0,0513	0,054	0,054	0,0553	0,0558	0,0557	0,0576	0,0588	0,0637	0,0627
21							0,0852	0,0903	0,0904	0,0942	0,0996	0,108	0,1133	0,1141	0,1141	0,1132	0,1124	0,1126	0,1151	0,1225	0,1176	0,1163
22							0,1236	0,1278	0,1234	0,1238	0,1291	0,131	0,1389	0,1413	0,1416	0,1431	0,1445	0,1412	0,1429	0,1448	0,142	0,1386
23						0,1347	0,1357	0,1297	0,1323	0,1338	0,1358	0,1392	0,1426	0,1392	0,1261	0,1417	0,1402	0,1438	0,1427	0,137	0,1352	0,1276
24				0,122		0,1259	0,1231	0,1241	0,122	0,1229	0,1221	0,1236	0,1199	0,1179	0,1218	0,1197	0,1173	0,1178	0,1137	0,1101	0,1047	0,0994
25				0,1043		0,1063	0,1038	0,1033	0,1062	0,0994	0,0989	0,0943	0,091	0,0939	0,0902	0,0894	0,0873	0,0848	0,0833	0,0777	0,0752	0,0742
26			0,0828	0,0818		0,0792	0,0804	0,0813	0,0772	0,0755	0,0698	0,0661	0,0667	0,0663	0,0612	0,061	0,0585	0,0648	0,0555	0,0523	0,0479	0,0495
27		0,0622	0,0634	0,0594		0,0567	0,0586	0,0558	0,0545	0,0489	0,0472	0,0475	0,0464	0,0419	0,0408	0,0396	0,0369	0,0376	0,0366	0,0336	0,0332	0,0339
28	0,0446	0,0451	0,043	0,0419		0,0413	0,0405	0,0381	0,0367	0,0355	0,0334	0,0343	0,0281	0,0288	0,0268	0,0264	0,0247	0,0253	0,0247	0,0235	0,0243	0,0251
29	0,0332	0,0312	0,0307	0,0295		0,0283	0,0281	0,0272	0,0247	0,0253	0,0249	0,0209	0,0207	0,0192	0,0184	0,0172	0,0176	0,0177	0,0175	0,0172	0,0174	0,0187
30	0,0237	0,0227	0,022	0,0214		0,0205	0,0192	0,0182	0,0172	0,0192	0,0162	0,016	0,0145	0,0137	0,013	0,0134	0,0132	0,013	0,0133	0,0139	0,0141	0,0139
31	0,0171	0,0166	0,016	0,0156		0,0144	0,0126	0,013	0,0135	0,0116	0,0117	0,0112	0,0103	0,0096	0,0094	0,0088	0,0093	0,0088	0,009	0,0098	0,01	0,0106
32	0,0132	0,0118	0,0119	0,0112		0,0102	0,0096	0,0093	0,01	0,0092	0,009	0,0082	0,0071	0,0072	0,0069	0,0071	0,0066	0,0072	0,0079	0,0081	0,0075	0,0081
33	0,0098	0,0092	0,0089	0,0084		0,0075	0,008	0,0083	0,0072	0,007	0,0068	0,0072	0,0064	0,0057	0,0051	0,0056	0,006	0,0056	0,0055	0,0065	0,0064	0,0073
34	0,007	0,0073	0,007	0,007		0,0061	0,0071	0,0054	0,0057	0,0051	0,0053	0,005	0,0042	0,0043	0,0044	0,0042	0,0045	0,0046	0,0045	0,0052	0,0048	0,0054
35	0,0053	0,0051	0,005	0,0053		0,0056	0,0049	0,0044	0,0043	0,0041	0,0043	0,0032	0,0035	0,0036	0,0037	0,0037	0,004	0,0043	0,0041	0,0043	0,004	0,0046
36	0,0043	0,0043	0,0046	0,0043		0,004	0,0039	0,0037	0,0033	0,0031	0,0032	0,0033	0,0033	0,0031	0,0029	0,003	0,0028	0,0032	0,0033	0,0035	0,0036	0,004
37	0,0037	0,0034	0,0041	0,0035		0,0033	0,0032	0,0028	0,0031	0,003	0,0027	0,0028	0,0025	0,0024	0,0023	0,0022	0,0022	0,0026	0,0028	0,0029	0,0036	0,0038
38	0,0031	0,0031	0,003	0,0026		0,0024	0,0027	0,0025	0,0022	0,0026	0,0022	0,0023	0,002	0,0021	0,0017	0,002	0,0021	0,0022	0,0021	0,0026	0,0035	0,0039
39	0,0029	0,0026	0,0025	0,0023		0,0023	0,002	0,0018	0,002	0,0019	0,0024	0,0018	0,0016	0,0017	0,0017	0,0016	0,0018	0,0019	0,0021	0,0029	0,0032	
40	0,0022	0,0021	0,0023	0,0022		0,0017	0,0019	0,0021	0,0018	0,0018	0,0013	0,0015	0,0014	0,0014	0,0014	0,0015	0,0016	0,0017	0,002	0,0025		
41	0,0019	0,002	0,0014	0,0015		0,0015	0,0015	0,0016	0,0012	0,0016	0,0015	0,0012	0,0012	0,0012	0,0011	0,0015	0,0017	0,0018	0,002			
42	0,0015	0,0015	0,0011	0,0016		0,0014	0,0015	0,0011	0,0011	0,0009	0,0011	0,0011	0,0013	0,001	0,001	0,0013	0,0016	0,0018	0,002			
43	0,0015	0,0013	0,0013	0,0014		0,0012	0,0011	0,0008	0,0008	0,0009	0,0009	0,0008	0,0009	0,001	0,0011	0,0012	0,0015	0,0016	0,002			
44	0,0011	0,0011	0,0009	0,0011		0,0008	0,001	0,0009	0,0008	0,0007	0,0009	0,001	0,001	0,0008	0,0012	0,0012	0,0015	0,0017	0,002			
45	0,001	0,0009	0,0008	0,0006		0,0009	0,0006	0,0008	0,0007	0,0007	0,0008	0,0007	0,0007	0,0011	0,0011	0,0011	0,0012	0,0016	0,002			
46	0,0008	0,0006	0,0007	0,0009		0,0006	0,0008	0,0006	0,0005	0,0005	0,0005	0,0005	0,0006	0,0006	0,0006	0,0006	0,0007	0,0017	0,002			
47	0,0006	0,0007	0,0007	0,0007		0,0009	0,0009	0,0005	0,0005	0,0005	0,0005	0,0005	0,0007	0,0008	0,0008	0,0008	0,0008	0,0018	0,002			
48	0,0008	0,0005	0,0006	0,0005		0,0007	0,0005	0,0005	0,0005	0,0005	0,0005	0,0005	0,0006	0,0006	0,0006	0,0006	0,0006	0,0018	0,002			
49	0,0005	0,0005	0,0003	0,0005		0,0003	0,0004	0,0005	0,0006	0,0007	0,0008	0,0007	0,0006	0,0006	0,0006	0,0006	0,0006	0,0015	0,002			
50	0,0007	0,0006	0,0004	0,0006		0,0006	0,0005	0,0004	0,0005	0,0006	0,0007	0,0006	0,0006	0,0006	0,0006	0,0006	0,0006	0,0015	0,002			

	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972
	0,0109	0,0103	0,0104	0,0108	0,009	0,0094	0,0077	0,006	0,0053	0,0055	0,0045	0,0036	0,0027	0,0026	0,002	0,0019	0,0016	0,0014	0,0013	0,0014
	0,0258	0,0267	0,0268	0,0255	0,0235	0,0225	0,0197	0,0168	0,0165	0,0145	0,012	0,0102	0,008	0,0066	0,0064	0,0058	0,0049	0,0049	0,0049	0,0049
	0,0627	0,0612	0,0616	0,0586	0,0554	0,0514	0,0467	0,045	0,0406	0,0342	0,0305	0,0254	0,0207	0,0184	0,0169	0,0144	0,0139	0,0126		
	0,1159	0,1112	0,1075	0,0998	0,0962	0,0895	0,085	0,0778	0,0714	0,0621	0,0564	0,048	0,0426	0,0389	0,0364	0,0335	0,0309			
	0,1334	0,1273	0,1225	0,1155	0,1112	0,1112	0,1072	0,0972	0,0884	0,0818	0,0771	0,0691	0,0614	0,0587	0,0577	0,0557				
	0,1243	0,1218	0,1144	0,1125	0,1136	0,107	0,1052	0,0955	0,0942	0,0881	0,0848	0,0815	0,0796	0,0753	0,0752					
	0,0978	0,0957	0,0917	0,0979	0,0933	0,0911	0,0878	0,0874	0,0876	0,0868	0,0831	0,0861	0,0865	0,0861						
	0,0709	0,0722	0,0722	0,0732	0,0722	0,0712	0,0722	0,0733	0,0742	0,0737	0,0791	0,0813	0,0843							
	0,0499	0,0525	0,0519	0,0517	0,053	0,0536	0,0546	0,0575	0,059	0,0636	0,0681	0,0703								
	0,0374	0,037	0,0368	0,0375	0,0382	0,0392	0,0417	0,0439	0,0462	0,0526	0,056									
	0,0251	0,026	0,0268	0,0276	0,0293	0,03	0,0316	0,0354	0,0412	0,0438										
	0,0191	0,0193	0,0197	0,0212	0,0225	0,024	0,0262	0,0318	0,0322											
	0,0154	0,0162	0,0167	0,0174	0,0189	0,0209	0,0246	0,0281												
	0,0111	0,011	0,0124	0,0132	0,0142	0,0172	0,0182													
	0,0083	0,009	0,0094	0,0114	0,0144	0,0143														
	0,0063	0,0076	0,0083	0,0097	0,0114															
	0,0058	0,0065	0,008	0,0089																
	0,005	0,0061	0,0067																	
	0,0049	0,0053																		
	0,0048																			

Tableau A.2.2. Mariages réduits par génération : femmes

Age	1931	1932	1933	1934	1935	1936	1937	1938	1939	1940	1941	1942	1943	1944	1945	1946	1947	1948	1949	1950	1951	1952
16							0,0039	0,0039	0,0039	0,0052	0,006	0,006	0,0065	0,0067	0,0061	0,0055	0,0066	0,0067	0,0062	0,0062	0,006	0,0058
17							0,0148	0,0153	0,0165	0,0185	0,0207	0,0212	0,0219	0,0222	0,0214	0,0209	0,0221	0,0224	0,0229	0,0215	0,0224	0,0226
18						0,0389	0,0402	0,0425	0,0458	0,0498	0,0538	0,054	0,0517	0,0536	0,0555	0,0539	0,0562	0,0558	0,0542	0,0553	0,0553	0,0561
19					0,0754	0,0775	0,0809	0,0829	0,0867	0,0918	0,0965	0,0931	0,0973	0,0959	0,0979	0,0992	0,0991	0,0949	0,0959	0,1018	0,1027	0,1045
20				0,1094	0,1143	0,1186	0,1219	0,1239	0,1208	0,1288	0,1268	0,1272	0,1327	0,1361	0,1371	0,1354	0,1357	0,135	0,1393	0,1389	0,1464	0,1422
21			0,135	0,143	0,1463	0,1505	0,1498	0,1461	0,152	0,1502	0,1529	0,1528	0,1584	0,1553	0,1576	0,1558	0,154	0,1562	0,1572	0,1565	0,1581	0,1505
22		0,1372	0,1417	0,1407	0,1409	0,1403	0,1396	0,144	0,1417	0,1393	0,1361	0,1381	0,1372	0,1357	0,1323	0,134	0,1343	0,1357	0,1365	0,1351	0,132	0,1268
23	0,1125	0,1177	0,1182	0,1166	0,1164	0,1146	0,1169	0,114	0,111	0,1078	0,1078	0,1077	0,1059	0,1009	0,102	0,1076	0,1054	0,1032	0,102	0,0982	0,0934	0,0895
24	0,0903	0,0915	0,0918	0,0884	0,0844	0,0862	0,0867	0,0827	0,0829	0,0804	0,0777	0,0776	0,0719	0,0716	0,0717	0,0741	0,0692	0,0692	0,0658	0,064	0,0605	0,0586
25	0,0686	0,0663	0,065	0,0627	0,0614	0,058	0,0597	0,0582	0,0576	0,0539	0,0515	0,0481	0,0481	0,0469	0,0487	0,0455	0,0451	0,043	0,0426	0,0395	0,0378	0,0367
26	0,0474	0,046	0,043	0,0436	0,0429	0,0388	0,0377	0,0393	0,0373	0,0359	0,0319	0,0318	0,031	0,0325	0,0293	0,0285	0,0259	0,0268	0,0256	0,0243	0,0245	0,0244
27	0,0319	0,0306	0,0302	0,0274	0,0275	0,0266	0,0265	0,0241	0,0242	0,0221	0,021	0,0209	0,0198	0,0188	0,0181	0,0175	0,0174	0,0163	0,0152	0,0163	0,0156	0,0156
28	0,0236	0,0208	0,0198	0,0194	0,0188	0,0187	0,0168	0,0157	0,0152	0,0158	0,0146	0,0158	0,0128	0,0127	0,0124	0,012	0,0113	0,0112	0,0111	0,0108	0,0111	0,0124
29	0,0165	0,0152	0,014	0,0131	0,0137	0,0126	0,0119	0,0112	0,0106	0,0115	0,0117	0,0105	0,0096	0,0097	0,0089	0,0092	0,0085	0,0078	0,008	0,0083	0,0087	0,0092
30	0,0106	0,0111	0,0103	0,0106	0,01	0,009	0,0081	0,0074	0,0079	0,0097	0,0078	0,0073	0,0072	0,0066	0,0066	0,0066	0,0059	0,006	0,0057	0,007	0,0069	0,0074
31	0,0082	0,0085	0,0082	0,0078	0,0076	0,0063	0,0059	0,006	0,0063	0,0056	0,0061	0,0051	0,0051	0,005	0,0048	0,0043	0,0042	0,0045	0,0048	0,0052	0,0052	0,0054
32	0,0065	0,0059	0,0064	0,0058	0,0055	0,0048	0,0046	0,0051	0,0042	0,0045	0,0041	0,0042	0,0043	0,0041	0,0035	0,0035	0,0035	0,0039	0,0036	0,0042	0,0039	0,0042
33	0,0052	0,0047	0,0045	0,0042	0,0039	0,0038	0,0046	0,0036	0,0033	0,0033	0,0035	0,0034	0,0031	0,003	0,0027	0,0029	0,003	0,003	0,0028	0,0031	0,0032	0,0039
34	0,0046	0,0034	0,0036	0,0039	0,0033	0,004	0,0032	0,0027	0,0026	0,0029	0,0025	0,0024	0,0026	0,0023	0,0022	0,0024	0,0022	0,0026	0,0025	0,0029	0,0027	0,0027
35	0,0034	0,0031	0,0032	0,0028	0,0031	0,0026	0,0027	0,0026	0,0025	0,0024	0,0023	0,0018	0,0018	0,002	0,0019	0,0019	0,0021	0,0021	0,0022	0,0022	0,0022	0,0025
36	0,0028	0,0024	0,0025	0,0024	0,0023	0,0019	0,0023	0,0023	0,0019	0,0021	0,002	0,0017	0,0014	0,0014	0,0015	0,0016	0,0016	0,002	0,0017	0,0018	0,0019	0,0022
37	0,0021	0,0024	0,0024	0,0025	0,0018	0,0019	0,0016	0,0018	0,0018	0,0018	0,0017	0,0014	0,0012	0,0014	0,0014	0,0013	0,0015	0,0014	0,0014	0,0015	0,0018	0,0027
38	0,0022	0,0021	0,0015	0,0017	0,0017	0,0014	0,0011	0,0016	0,0013	0,0014	0,0011	0,0012	0,0011	0,0011	0,0009	0,0009	0,0012	0,0011	0,0014	0,0015	0,0022	0,0021
39	0,0017	0,0016	0,0014	0,0018	0,0013	0,0013	0,0012	0,0012	0,0009	0,0012	0,0008	0,0008	0,0008	0,0008	0,001	0,0008	0,001	0,001	0,0011	0,0015	0,0022	0,0021
40	0,0013	0,0014	0,0011	0,0014	0,0014	0,0012	0,0009	0,0011	0,0008	0,0007	0,0009	0,0008	0,0009	0,0009	0,001	0,0007	0,0008	0,0008	0,0011	0,0018	0,0022	0,0021
41	0,0012	0,0013	0,0013	0,001	0,0011	0,0012	0,0009	0,0008	0,0009	0,0009	0,0005	0,0006	0,0006	0,0006	0,0007	0,0008	0,0008	0,0008	0,0013	0,0016	0,0022	0,0021
42	0,0011	0,0012	0,001	0,0009	0,0006	0,0009	0,0008	0,0007	0,0007	0,0007	0,0004	0,0005	0,0005	0,0007	0,0006	0,0006	0,0009	0,001	0,0012	0,0018	0,0022	0,0022
43	0,0009	0,0008	0,0008	0,0007	0,0007	0,0007	0,0006	0,0006	0,0006	0,0005	0,0006	0,0006	0,0005	0,0005	0,0006	0,0006	0,0009	0,0009	0,0014	0,0015	0,0018	0,0027
44	0,0006	0,0008	0,0005	0,0007	0,0005	0,0007	0,0005	0,0004	0,0006	0,0005	0,0004	0,0004	0,0004	0,0005	0,0006	0,0006	0,0008	0,0008	0,0011	0,0015	0,0022	0,0021
45	0,0007	0,0008	0,0008	0,0007	0,0005	0,0006	0,0005	0,0004	0,0003	0,0005	0,0004	0,0005	0,0005	0,0005	0,0005	0,0005	0,0005	0,0005	0,0011	0,0018	0,0022	0,0021
46	0,0008	0,0005	0,0005	0,0006	0,0005	0,0006	0,0005	0,0005	0,0004	0,0004	0,0003	0,0004	0,0004	0,0004	0,0004	0,0004	0,0004	0,0004	0,0011	0,0018	0,0022	0,0021
47	0,0006	0,0005	0,0005	0,0004	0,0004	0,0005	0,0004	0,0004	0,0004	0,0004	0,0004	0,0004	0,0004	0,0004	0,0004	0,0004	0,0004	0,0004	0,0013	0,0016	0,0022	0,0021
48	0,0004	0,0005	0,0007	0,0003	0,0004	0,0003	0,0004	0,0004	0,0004	0,0004	0,0004	0,0004	0,0004	0,0004	0,0004	0,0004	0,0004	0,0004	0,0013	0,0016	0,0022	0,0021
49	0,0005	0,0004	0,0004	0,0003	0,0003	0,0003	0,0003	0,0002	0,0004	0,0004	0,0004	0,0004	0,0004	0,0004	0,0004	0,0004	0,0004	0,0004	0,0013	0,0016	0,0022	0,0021
50	0,0003	0,0003	0,0003	0,0002	0,0003	0,0002	0,0003	0,0004	0,0004	0,0004	0,0004	0,0004	0,0004	0,0004	0,0004	0,0004	0,0004	0,0004	0,0013	0,0016	0,0022	0,0021

	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973
	0,0068	0,0074	0,0077	0,0073	0,0086	0,0086	0,0082	0,0069	0,0065	0,0056	0,0054	0,0051	0,0045	0,0037	0,0032	0,0028	0,0025	0,002	0,0021	0,0019	0,0018
	0,0232	0,0251	0,0261	0,0259	0,0265	0,0241	0,0225	0,0209	0,0184	0,0161	0,0155	0,0137	0,0121	0,0097	0,0076	0,0066	0,0057	0,0058	0,0048	0,0047	0,0028
	0,0602	0,0625	0,0627	0,0637	0,06	0,0572	0,0547	0,0499	0,0457	0,043	0,0386	0,0347	0,0294	0,0226	0,0206	0,0186	0,0154	0,0142	0,0136	0,0136	0,0045
	0,1077	0,1071	0,1058	0,1037	0,1014	0,0952	0,0904	0,0858	0,0815	0,075	0,0653	0,0574	0,0509	0,045	0,0406	0,0365	0,0335	0,029	0,0316		
	0,1422	0,1389	0,1343	0,1347	0,1274	0,1206	0,1159	0,1149	0,1072	0,0995	0,0875	0,081	0,0728	0,067	0,0618	0,0564	0,0536	0,0524			
	0,1503	0,1455	0,139	0,1314	0,1271	0,1232	0,1237	0,1196	0,1093	0,105	0,0993	0,0952	0,0905	0,0855	0,0825	0,0795	0,0769				
	0,1206	0,1152	0,1141	0,1117	0,1086	0,1102	0,1068	0,1038	0,1005	0,0996	0,0979	0,0967	0,0928	0,0954	0,0949	0,0939					
	0,086	0,0839	0,0809	0,0806	0,0836	0,0818	0,0829	0,0818	0,0841	0,0834	0,0859	0,0854	0,0905	0,0951	0,0982						
	0,0562	0,0545	0,0548	0,0574	0,0566	0,0585	0,0589	0,0609	0,064	0,0673	0,068	0,075	0,0815	0,0826							
	0,0364	0,036	0,0378	0,0396	0,0405	0,0405	0,0434	0,0444	0,0475	0,0515	0,0562	0,0624	0,0669								
	0,0239	0,0254	0,0256	0,0259	0,0276	0,0301	0,0317	0,0331	0,0343	0,0404	0,0475	0,0492									
	0,0172	0,0169	0,0183	0,0184	0,0198	0,0224	0,0231	0,0249	0,0289	0,0324	0,037										
	0,0123	0,0135	0,0131	0,0153	0,0147	0,0163	0,0176	0,0202	0,0245	0,0261											
	0,0094	0,0101	0,0106	0,0115	0,0119	0,0128	0,0143	0,0183	0,02												
	0,0076	0,0081	0,0085	0,0091	0,0095	0,0114	0,014	0,0157													
	0,0059	0,006	0,0062	0,0062	0,0078	0,01	0,0101														
	0,0044	0,0052	0,0053	0,0064	0,0075	0,0084															
	0,004	0,004	0,0044	0,0059	0,0063																
	0,0032	0,0038	0,0044	0,005																	
	0,0027	0,0038	0,0044																		
	0,0032	0,0034																			
	0,0028																				

Tableau A.2.3. Divorces par promotion de mariage

Durée	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992
0	0,0001	3E-05	5E-05	0,0002	3E-05	7E-05	5E-05	4E-05	6E-05	3E-05	3E-05	0	3E-05	8E-05	8E-05	8E-05	0,0001	0,0003	0,0003	0,0007	0,0004	0,0006	0,0003	0,0001	0,0003
1	0,0005	0,0005	0,0005	0,0007	0,0006	0,0008	0,0007	0,0009	0,0011	0,001	0,0007	0,0008	0,0009	0,0007	0,0007	0,0009	0,0009	0,0008	0,001	0,0017	0,0013	0,0016	0,0017	0,0016	0,0016
2	0,0017	0,0024	0,0023	0,0024	0,0027	0,0032	0,0032	0,0036	0,0038	0,0046	0,0045	0,0045	0,0048	0,0038	0,0038	0,0032	0,0044	0,0043	0,0039	0,0041	0,0045	0,0044	0,0046	0,0044	0,0046
3	0,0051	0,0058	0,0058	0,007	0,0072	0,0074	0,0088	0,0083	0,0098	0,0105	0,0112	0,0112	0,012	0,0112	0,0118	0,0116	0,0139	0,0133	0,0129	0,0144	0,0176	0,0181	0,0181	0,0181	0,0181
4	0,0071	0,0078	0,009	0,0095	0,0101	0,0113	0,0117	0,0126	0,0135	0,0147	0,0143	0,0151	0,0152	0,0147	0,0153	0,0161	0,0159	0,0158	0,0175	0,0183	0,0182	0,0182	0,0182	0,0182	0,0182
5	0,0085	0,0096	0,0115	0,0114	0,0114	0,012	0,0135	0,0137	0,0153	0,0155	0,0162	0,017	0,017	0,0177	0,0161	0,0181	0,0178	0,0179	0,0194	0,0187	0,0187	0,0187	0,0187	0,0187	0,0187
6	0,0108	0,0114	0,0115	0,0119	0,0118	0,0135	0,0141	0,0153	0,0156	0,0167	0,0164	0,0161	0,0173	0,0185	0,0177	0,0185	0,0184	0,0183	0,0184	0,0184	0,0184	0,0184	0,0184	0,0184	0,0184
7	0,0103	0,0107	0,0117	0,0116	0,012	0,013	0,0139	0,0152	0,0168	0,0165	0,016	0,0171	0,0188	0,0181	0,0182	0,0177	0,018	0,0183	0,0183	0,0183	0,0183	0,0183	0,0183	0,0183	0,0183
8	0,0103	0,0108	0,0106	0,011	0,013	0,0133	0,0144	0,0154	0,0159	0,0148	0,017	0,017	0,017	0,0168	0,0174	0,0186	0,0183	0,0183	0,0183	0,0183	0,0183	0,0183	0,0183	0,0183	0,0183
9	0,01	0,0105	0,0106	0,0122	0,0124	0,0128	0,0134	0,0149	0,0132	0,0153	0,0166	0,0162	0,0162	0,0166	0,0176	0,0173	0,0173	0,0173	0,0173	0,0173	0,0173	0,0173	0,0173	0,0173	0,0173
10	0,0097	0,0102	0,0106	0,0117	0,0122	0,0135	0,0139	0,0133	0,0152	0,0161	0,0159	0,0154	0,0154	0,0166	0,0169	0,0161	0,0161	0,0161	0,0161	0,0161	0,0161	0,0161	0,0161	0,0161	0,0161
11	0,0094	0,0102	0,0108	0,0118	0,0124	0,0123	0,0126	0,0125	0,015	0,014	0,014	0,014	0,0146	0,0166	0,0164	0,0164	0,0164	0,0164	0,0164	0,0164	0,0164	0,0164	0,0164	0,0164	0,0164
12	0,009	0,0102	0,0109	0,0117	0,0116	0,0113	0,0127	0,0143	0,0128	0,0132	0,0137	0,0143	0,0148	0,0166	0,0164	0,0164	0,0164	0,0164	0,0164	0,0164	0,0164	0,0164	0,0164	0,0164	0,0164
13	0,0092	0,0092	0,0115	0,0113	0,0111	0,0118	0,0122	0,0126	0,0125	0,0135	0,0133	0,0128	0,0148	0,0166	0,0164	0,0164	0,0164	0,0164	0,0164	0,0164	0,0164	0,0164	0,0164	0,0164	0,0164
14	0,0093	0,0103	0,0098	0,0101	0,0108	0,0121	0,0117	0,0121	0,0115	0,0122	0,013	0,0128	0,0148	0,0166	0,0164	0,0164	0,0164	0,0164	0,0164	0,0164	0,0164	0,0164	0,0164	0,0164	0,0164
15	0,0095	0,0093	0,0097	0,0098	0,0106	0,0111	0,0108	0,0108	0,0118	0,0126	0,0126	0,0126	0,0126	0,0126	0,0126	0,0126	0,0126	0,0126	0,0126	0,0126	0,0126	0,0126	0,0126	0,0126	0,0126
16	0,0092	0,009	0,009	0,0103	0,0102	0,0102	0,0099	0,0114	0,0112	0,0112	0,0112	0,0112	0,0112	0,0112	0,0112	0,0112	0,0112	0,0112	0,0112	0,0112	0,0112	0,0112	0,0112	0,0112	0,0112
17	0,0081	0,0088	0,0092	0,0094	0,01	0,0101	0,0102	0,0102	0,0102	0,0102	0,0102	0,0102	0,0102	0,0102	0,0102	0,0102	0,0102	0,0102	0,0102	0,0102	0,0102	0,0102	0,0102	0,0102	0,0102
18	0,0081	0,0089	0,0099	0,0089	0,0094	0,0091	0,0097	0,0097	0,0097	0,0097	0,0097	0,0097	0,0097	0,0097	0,0097	0,0097	0,0097	0,0097	0,0097	0,0097	0,0097	0,0097	0,0097	0,0097	0,0097
19	0,0085	0,0086	0,0081	0,0084	0,009	0,0093	0,0093	0,0093	0,0093	0,0093	0,0093	0,0093	0,0093	0,0093	0,0093	0,0093	0,0093	0,0093	0,0093	0,0093	0,0093	0,0093	0,0093	0,0093	0,0093
20	0,0082	0,0078	0,0075	0,0085	0,0085	0,0085	0,0085	0,0085	0,0085	0,0085	0,0085	0,0085	0,0085	0,0085	0,0085	0,0085	0,0085	0,0085	0,0085	0,0085	0,0085	0,0085	0,0085	0,0085	0,0085
21	0,007	0,007	0,0073	0,0077	0,0077	0,0077	0,0077	0,0077	0,0077	0,0077	0,0077	0,0077	0,0077	0,0077	0,0077	0,0077	0,0077	0,0077	0,0077	0,0077	0,0077	0,0077	0,0077	0,0077	0,0077
22	0,0067	0,007	0,0071	0,0071	0,0071	0,0071	0,0071	0,0071	0,0071	0,0071	0,0071	0,0071	0,0071	0,0071	0,0071	0,0071	0,0071	0,0071	0,0071	0,0071	0,0071	0,0071	0,0071	0,0071	0,0071
23	0,0067	0,0071	0,0071	0,0071	0,0071	0,0071	0,0071	0,0071	0,0071	0,0071	0,0071	0,0071	0,0071	0,0071	0,0071	0,0071	0,0071	0,0071	0,0071	0,0071	0,0071	0,0071	0,0071	0,0071	0,0071
24	0,006	0,006	0,006	0,006	0,006	0,006	0,006	0,006	0,006	0,006	0,006	0,006	0,006	0,006	0,006	0,006	0,006	0,006	0,006	0,006	0,006	0,006	0,006	0,006	0,006



